This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class
No 129

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905
Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

ET L'ITALIE

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1905.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164.

Digitized by Google

LA FRANCE
ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905
Tous droits réservés

Digitized by Google

JX1548
Z7I6
v.10

REESE

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

SECOND MINISTÈRE CRISPI

1893-1896

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

CHAPITRE PREMIER

SECOND MINISTÈRE CRISPI

Constitution du second ministère Crispi (15 décembre 1893). — Le baron Blanc et le comte Antonelli à la Consulta. — La trêve de Dieu. — Les troubles en Sicile et en Lunigiana.

1893-1894

Après avoir accepté la démission de M. Giolitti, le roi confiait tout d'abord à Zanardelli, président de la Chambre des députés, le mandat de former un nouveau cabinet.

Zanardelli était l'homme désigné par l'opinion, bien qu'il n'eût cessé de prêter son appui au ministère déchu. Ses premières démarches attestaient qu'il désirait se dégager d'une politique étroite de parti, pour ériger une administration sur de larges bases et associer tous les groupes modérés du parlement à la restauration économique et financière du pays. Mais son plan même impliquait le concours de volontés divergentes. MM. Sonnino et Saracco, auxquels il proposait les portefeuilles des finances et du trésor, insistaient pour la création d'impôts supplémentaires et la réalisation d'économies

Digitized by Google

qui eussent entraîné une forte réduction des dépenses militaires. La dernière partie de ce programme soulevant une opposition irréductible, les pourparlers étaient bientôt rompus.

Zanardelli se voyait dès lors obligé de s'entendre exclusivement avec la gauche; mais il n'y rencontrait pas les hommes dont la collaboration pouvait seule conférer à son ministère une autorité suffisante. Cette dernière combinaison allait d'ailleurs avorter à la suite d'une démarche inconsidérée, qui le portait à offrir le portefeuille des affaires étrangères au général Baratieri, membre de la Chambre des députés et gouverneur de l'Érythrée, depuis le mois de mars 1892.

Brillant soldat, administrateur distingué, écrivain, le général Baratieri n'avait pas encore fait ses preuves comme diplomate. Il avait surtout contre lui d'être originaire du Trentin, naturalisé Italien, ancien garibaldien et irrédentiste déclaré. Un pareil choix ne pouvait être bien vu à Vienne, ni même à Berlin. Des représentations étaient-elles formulées à ce sujet par les cours alliées? Je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion publique, en Italie, ne tardait pas à s'émouvoir du mécontentement manifesté par la presse autrichienne et du soupçon qu'une ingérence étrangère osât s'exercer dans les affaires intérieures du royaume. Pour couper court à cette agitation inopportune, Baratieri faisait connaître, par écrit, qu'il croyait devoir se retirer en présence des polémiques engagées sur son nom.

C'était le dernier coup pour Zanardelli, qui, renonçant à d'autres tentatives, résignait définitivement son mandat.

On était ainsi parvenu au 8 décembre 1893. La crise se prolongeait depuis quatorze jours, et les conditions en semblaient d'autant plus difficiles, que le temps écoulé

Digitized by Google

donnait plus de relief aux prétentions contradictoires des partis et de leurs chefs. L'urgence d'une solution s'imposait, à cause des nouvelles inquiétantes qui venaient de la Sicile et d'autres provinces, où la tranquillité publique était menacée par des mouvements révolutionnaires. Il était désirable qu'une main ferme ressaisît les rênes sans plus de retard, qu'un gouvernement fort se constituât, pour rétablir l'ordre matériel et imposer les sacrifices nécessités par d'utiles réformes.

En cette extrémité, le roi se décidait à mander télégraphiquement Crispi, qui était à Naples, et le chargeait de former un ministère.

Crispi était prêt : il n'avait, comme on sait, négligé aucune occasion de le faire savoir. Cependant personne ne s'attendait à ce qu'on refît aussitôt appel à son dévouement.

Dans l'après-midi de cette journée même du 8 décembre, je rencontrais par hasard, sur la place Colonna, un des hommes les plus considérables du parlement, un de ceux dont le nom était mis en avant pour les combinaisons ministérielles du jour ou du lendemain. Il ne savait rien encore des incidents de la matinée. Aussi exprimait-il l'avis que Zanardelli avait le devoir et les moyens de résoudre la crise, de tirer d'embarras la couronne et le pays; qu'aucun autre homme d'État de la gauche ou de la droite n'était en mesure de former une administration viable ni de réunir une majorité capable des grandes réformes qui s'imposaient.

— « Vous oubliez Crispi, — lui disais-je. — Aujourd'hui encore, sa candidature est mise en avant par *la Riforma*.

— « Lui moins que tout autre! Vous savez qu'il est compromis dans l'affaire des banques... Mon Dieu! je le

Digitized by Google

lui pardonne, comme le reste : il faut toujours pardonner aux grands hommes... Mais c'est encore trop tôt pour parler de lui. Qu'on laisse passer au moins six mois, avant de prononcer son nom. Et puis, Crispi se fait la plus fausse idée des ressources de l'Italie; aujourd'hui, comme jadis, il les juge inépuisables. Avec lui, nous aurions une masse d'impôts nouveaux et peut-être la révolution!... »

Quelques minutes plus tard, on apprenait qu'à cette heure même, Crispi se trouvait déjà au Quirinal, sollicité de reprendre le pouvoir. J'ignore si l'événement modifia l'opinion de mon interlocuteur; mais ce que je puis dire, c'est que ni ses appréhensions ni ses scrupules ne semblaient partagés par la majorité de ses concitoyens. La première surprise passée, le rappel de Crispi rencontrait dans toute la péninsule un accueil favorable. Ses compatriotes ne pensaient plus au soupir de soulagement que sa chute leur avait arraché trois années auparavant; ils avaient oublié que sa politique de magnificence avait contribué, pour une bonne part, aux maux dont ils se plaignaient. Ils se souvenaient seulement des efforts impuissants de ses successeurs; ils voyaient leurs souffrances accrues et une catastrophe menaçante; ils s'imaginaient que le salut pouvait venir encore de la volonté superbe et de la confiance inaltérée du vieux patriote.

Bien que préparé à l'événement, Crispi n'en avait pas moins besoin de toute une semaine, occupée par des démarches en sens divers, pour remplir son mandat. Dès la première heure, il se mettait en rapport avec les chefs de tous les groupes, allant de M. di Rudini à Cavallotti, tenant à prouver sans doute qu'il n'entendait s'inféoder à aucun parti. « Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, disait-il, il nous faut un ministère de patriotes et de capacités. »

Digitized by Google

MM. Saracco et Sonnino ne tardaient pas à lui promettre leur concours, qui impliquait la création d'impôts nouveaux. Pour en faire accepter la charge, il fallait y joindre un ensemble d'économies suffisantes pour alléger les sacrifices demandés au patriotisme des contribuables. Les réductions appréciables n'auraient pu être opérées que sur les dépenses militaires. Il s'agissait donc de trouver, pour le portefeuille de la guerre, un ministre qui consentît aux réformes correspondantes. L'homme était indiqué : c'était le général Ricotti, qui, en plus d'une occasion, avait exprimé l'avis que, sans porter atteinte à la puissance militaire du pays, on pouvait diminuer de deux le nombre des corps d'armée, et réaliser ainsi une économie de vingt millions.

Ricotti était effectivement appelé, mais se retirait après trois jours de pourparlers : défense de toucher aux budgets militaires et aux douze corps d'armée !

Le général Mocenni, commandant la division de Rome, acceptait enfin le ministère de la guerre, avec la promesse qu'on lui laisserait les crédits nécessaires au maintien des douze corps.

Pour le portefeuille des affaires étrangères, Crispi pensait d'abord au duc de Sermoneta (Caetani), ancien syndic de Rome et membre de la Chambre des députés.

L'adhésion de ce grand seigneur, hautement considéré, n'aurait pas été sans ajouter quelque lustre au cabinet nouveau, tout en étant considérée au dehors comme le gage d'une politique calme et correcte. Mais le duc ne voulait pas se séparer de ses amis de la droite, et déclinait l'offre ; il réservait son concours au Marquis di Rudini, pour le cas d'un retour de fortune.

A son défaut, la succession de Brin était dévolue au baron Blanc.

Digitized by Google

Savoisien d'origine, le baron Blanc avait débuté dans la diplomatie sous les auspices de Cavour, puis séjourné, comme secrétaire d'ambassade, dans la plupart des capitales de l'Europe et à Washington. En 1881, nous l'avons déjà rencontré à la Consulta, où il occupait le poste de secrétaire général. Envoyé plus tard à Constantinople, il y était resté six ans, en qualité d'ambassadeur. Des divergences avec M. di Rudini l'avaient obligé, en 1892, à passer dans le cadre de la disponibilité; mais le ministère de M. Giolitti l'en avait dédommagé en lui donnant un siège au Sénat.

Durant son passage à la Consulta, en 1881-82, le baron Blanc avait pris une part active à l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande. Rien n'autorisait à croire qu'il voulût désavouer son œuvre en 1893, et l'on s'expliquait aisément les témoignages de confiance par lesquels son arrivée au pouvoir était saluée à Vienne et à Berlin. Je dois ajouter pourtant que, depuis longtemps, il se plaignait que les successeurs de Mancini eussent faussé le caractère du pacte conclu avec les puissances centrales, en donnant à ce pacte l'apparence d'une arme forgée contre la France. Au Sénat, il avait pris la parole une seule fois, pour faire entendre d'amères critiques contre les déviations imprimées, depuis dix ans, à la politique italienne. En fixant sur lui son choix, le chef du nouveau cabinet avait eu, sans doute, l'intention de remettre les affaires extérieures aux mains d'un homme dont le nom, sympathique aux alliés du royaume, fût en même temps tenu pour une garantie des vues pacifiques de son administration.

J'entretenais avec M. Blanc, depuis son retour à Rome, des rapports personnels, qui m'avaient permis d'apprécier la courtoisie de ses manières, la rondeur de son franc-

Digitized by Google

parler, la vivacité de son esprit très cultivé. Les amitiés qu'il conservait dans notre pays, ses fréquents séjours à Chambéry et à Paris, sa longue carrière dans les ambassades, d'autres motifs encore contribuaient à confirmer l'espoir qu'en dépit de ses idées sur la Triple-Alliance, nous pouvions compter sur ses dispositions conciliantes. C'était autant qu'il était permis d'attendre d'une diplomatie, dont la direction suprême ne devait pas d'ailleurs échapper à la haute influence de Crispi.

Je ne dois pas oublier de noter que le baron Blanc acceptait la collaboration du comte Antonelli, comme sous-secrétaire d'État. Antonelli s'était acquis une notoriété spéciale par ses longs séjours en Abyssinie, par la conclusion du traité d'Uccialli, et, en dernier lieu, par la négociation qui avait abouti à une rupture éclatante avec Ménélik. Il jouissait de la confiance de Crispi, sous les auspices duquel il avait obtenu, à Rome même, un siège à la Chambre des députés. Son entrée à la Consulta rappelait l'attention sur les choses de l'Érythrée, dont il n'était pas homme à se désintéresser. On se demandait, par suite, si la politique coloniale n'allait pas entrer dans une ère nouvelle d'activité, après une période de recueillement qui se prolongeait depuis trois années.

Le 20 décembre, le cabinet se présentait devant les Chambres, et leur donnait, suivant l'usage, lecture d'une déclaration résumant ses vues. On s'attendait à un programme complet de réformes : ce n'était qu'un exposé de principes, où ne figurait aucune proposition concrète. On espérait un plan d'économies combiné de manière à écarter la nécessité d'impôts additionnels : c'était, au contraire, l'aveu formel que les réductions projetées n'empêcheraient pas de réclamer de nouveaux sacrifices.

Digitized by Google

Le ministère se défendait de relever d'aucun des groupes qui se partageaient le parlement : il appartenait au grand parti unitaire, qui avait pour seul but de servir l'Itlie avec le plus complet esprit de dévouement. Il prenait le pouvoir à un moment où les conditions en étaient plus dures que jamais. L'œuvre, à laquelle il devait se consacrer, était la plus ardue qui se fût imposée depuis la constitution de l'unité nationale. Quelles difficultés n'aurait-il pas à surmonter, pour réorganiser les finances et le crédit, pour rétablir l'empire de la loi et rendre au pays la conscience de lui-même? Aussi se croyait-il fondé à réclamer le concours de tous, sans distinction de parti. « Nous demandons *la trêve de Dieu*, disait-il. Quand la fortune de l'Italie sera restaurée, chacun reprendra son poste. Nous combattre aujourd'hui serait un crime. Devant le péril pressant, nous devons être tous unis pour la défense commune. » Le ministère ne tarderait pas à présenter les projets de loi que les circonstances comportaient. Son intention était de réaliser les plus grandes économies possibles. « Mais on ne devait pas se faire illusion : l'heure était venue de demander quelques sacrifices au pays, qui certainement ne les refuserait pas. Il était inutile de s'attarder plus longtemps à la recherche de remèdes impuissants, en vue d'un bénéfice qui s'éloignerait toujours, à défaut de prévoyantes et énergiques résolutions. »

La situation ne pouvait être présentée sous un jour plus sombre. Mais par quels moyens se proposait-on d'y pourvoir? Les indications fournies par le programme gouvernemental et par la composition même du cabinet ne laissaient aucun doute à cet égard. Certaines économies seraient encore obtenues, grâce à des réformes administratives; mais ces réformes laisseraient intacte l'organisation des grands services, qui seuls auraient pu se prêter

Digitized by Google

à de larges réductions de dépenses. Quant aux ressources complémentaires dont la nécessité était proclamée, elles seraient demandées à une aggravation des taxes existantes ou à des impôts nouveaux.

En ce qui touche la politique extérieure, la déclaration ministérielle était muette. Mais Crispi ne faisait aucune difficulté de répondre aux interrogations qui lui étaient immédiatement adressées à ce sujet. « On nous questionne, disait-il, sur la politique étrangère. Il me semble que la politique intérieure domine tout, à l'heure actuelle. Mes idées à ce propos sont d'ailleurs connues : amitié avec tous les peuples, accords avec tous les gouvernements, foi aux traités. Un peuple qui se respecte ne peut revenir à chaque instant sur des conventions qui ont été légalement conclues. »

Ainsi, rien ne devait être changé à l'orientation de la politique italienne. Nous nous y attendions. Tout ce que nous pouvions espérer, c'était que Crispi se prêtât à des ménagements qu'il dédaignait jadis et que la prudence lui conseillait désormais.

Le programme ministériel était froidement accueilli par les représentants du pays. Il n'en pouvait être autrement, en présence des lacunes qu'on y avait volontairement laissées et des éventualités qu'on dévoilait aux regards des contribuables. Cependant l'événement démontrait qu'en le prenant de haut, pour s'imposer aux partis et se réserver une complète liberté d'action, le chef du nouveau cabinet avait bien jugé du désarroi des esprits et de l'impuissance de ses adversaires.

Une première preuve en était fournie par un débat ouvert sur la question de savoir si on livrerait à la publicité, en tout ou en partie, les dossiers de l'enquête sur les scandales de la Banque romaine. Une majorité de dix voix

Digitized by Google

repoussait la demande de publication. Bien que Crispi s'en fût officiellement désintéressé, ce vote était porté à son actif comme un succès personnel.

Trois jours après la réouverture de la session, le parlement se prorogeait au 25 janvier. L'extrême-gauche maintenait seule une opposition irréductible, mais peu redoutable.

Ainsi Crispi obtenait le délai nécessaire pour aviser, sans contrôle gênant, aux mesures propres au rétablissement de la tranquillité dans les provinces troublées, à l'élaboration d'un plan financier, à la concentration d'une majorité plus compacte. Pour cette tâche difficile, il allait mettre à profit la *trêve de Dieu* qui lui était concédée.

La situation de la Sicile réclamait, dès ce moment, toute la sollicitude du gouvernement. Depuis plusieurs semaines, la population ouvrière y était en proie à une agitation qui faisait craindre un soulèvement général. La politique n'y entrait pour rien; c'était la misère ou, comme on disait en Italie, la *faim*, qui poussait les masses. Sans doute la crise économique, qui éprouvait tout le royaume, n'était pas étrangère au malaise de l'île. Mais il y avait surtout à tenir compte de circonstances spéciales, qui en aggravaient les effets dans la région; de la dépréciation des produits agraires depuis la fermeture des marchés français; de la décadence infligée par d'autres causes à l'industrie soufrière; du régime de la grande propriété, où le journalier ne trouvait plus de travail rémunérateur; des abus commis par les municipalités, qui répartissaient les contributions locales de manière à en reporter tout le poids sur les classes les moins fortunées. Je ne fais qu'indiquer, dans cette énumération écourtée, les motifs principaux des souffrances qui soulevaient les ouvriers et fai-

Digitized by Google

saient d'eux des instruments dociles entre les mains des meneurs hardis.

« Quand le peuple a faim, — écrivait de Palerme un observateur avisé (1), — il va toujours au plus offrant, et le plus offrant est le socialisme, qui promet tout à des gens qui n'ont rien à perdre. » Rien de surprenant donc à ce que les travailleurs mécontents se fussent laissé séduire par les mirages socialistes et enrégimenter dans une série de syndicats constitués sous le nom de *fasci dei lavatori* (faisceaux de travailleurs).

L'autorité n'y avait pas pris garde en temps utile. Quand elle avait ouvert les yeux, la Sicile était couverte de *fasci*, reliés entre eux, dirigés par des chefs audacieux et réunissant plus de 300,000 adhérents. Il y avait là une organisation prête en vue d'un mouvement d'ensemble.

L'agitation commençait par une recrudescence du brigandage, qui restait encore la plaie de l'île. Bientôt des troubles éclataient sur divers points, accompagnés de sauvages excès. C'était d'abord à Giardinello, une petite commune dans les environs de Palerme, où la foule se ruait sur le municipe, aux cris de : à bas les taxes! L'hôtel de ville était saccagé, le feu mis aux archives; la troupe devait faire usage de ses armes; les insurgés assassinaient un commis et sa femme. A Monreale, aux portes de Palerme, le syndic lui-même prenait la tête du mouvement, prêchant la révolution sociale et empêchant le recouvrement des contributions. A Lercara, même soulèvement, qui entraînait un conflit acharné; quatre morts restaient sur le carreau, sans parler d'un grand nombre de blessés. Des faits analogues avaient lieu à Corleone, à Valguarnera, à Terrasini. Vers la fin de décembre 1893, il sem-

(1) *Il corriere di Napoli* des 28-29 décembre 1893.

Digitized by Google

blait que les provinces de Palerme et de Caltanissetta fussent en feu.

Des mesures énergiques, prises au début, auraient peut-être empêché l'incendie de s'étendre. Mais l'administration de M. Giolitti avait trop préjugé de l'action des autorités locales et des forces mises à leur disposition. Il est vrai que les effectifs du douzième corps d'armée, affecté à la Sicile, étaient maintenus au complet depuis les manœuvres d'automne, et que l'escadre stationnait devant Palerme. Mais tout cet appareil militaire était insuffisant pour prévenir l'agitation qui grossissait à l'intérieur.

Un des premiers soins de Crispi, en revenant au pouvoir, avait été de rappeler l'escadre. Il espérait que cette démonstration de sa confiance et le prestige de son nom inspireraient à ses compatriotes siciliens la sagesse d'attendre avec calme l'effet des réformes qu'il leur promettait et dont il commençait aussitôt l'étude. Mais les troubles continuant, il ne tardait guère à manifester par des actes sa ferme résolution de rétablir l'ordre à tout prix. Le général Morra di Lavriano, commandant le douzième corps, était nommé commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs. Dès la seconde quinzaine de décembre, un décret royal rappelait les hommes libérés de la classe 1869 dans les trois corps d'armée de Vérone, de Rome et de Naples, pour renforcer les garnisons de l'île.

Ce n'était point assez.

Au commencement de janvier 1894, la situation s'empirait encore dans les provinces de Palerme et de Trapani. Les travailleurs se soulevaient dans la plupart des communes, réclamant l'abolition des taxes sur les objets de consommation, brûlant les bureaux d'octroi, menaçant les municipalités impuissantes. Des conflits incessants

Digitized by Google

s'engageaient entre la foule et la troupe. La populace déchaînée se livrait à d'abominables violences. A Gibellina, le préteur était massacré. A Pietraperzia, les bersagliers étaient obligés de tirer sur la foule : l'affaire coûtait huit morts et quinze blessés. A Mezzara, on comptait sept blessés; à Marineo, quinze morts et une quarantaine de blessés. Chaque jour, des échauffourées nouvelles étaient signalées sur un point ou sur un autre. La rébellion gagnait rapidement du terrain. Il n'était que temps d'agir avec vigueur, pour empêcher un soulèvement général.

En cette extrémité, Crispi n'hésitait pas à suspendre les libertés constitutionnelles et l'application des lois ordinaires, pour instituer une dictature militaire. Le 2 janvier 1894, un décret royal, contresigné par tous les ministres, plaçait la Sicile sous le régime de l'état de siège. De son côté, le général Morra di Lavriano ne perdait pas une heure pour en porter les rigueurs à la connaissance des intéressés. Des affiches placardées dans toutes les communes défendaient les attroupements et les réunions publiques. La presse était soumise à une censure sévère, et la télégraphie en chiffres n'était plus admise. Des perquisitions se succédaient chez les meneurs du mouvement socialiste. Interdiction aux bureaux des *fasci* de tenir séance; incarcération des présidents desdites associations à Catane, à Messine, à Girgenti et à Trapani; enfin, à Palerme même, arrestation de M. de Felice Giuffrida, député, un des membres les plus actifs du parti radical, organisateur et chef suprême des *fasci dei lavatori*.

En même temps, le pouvoir central avisait aux moyens de porter rapidement en Sicile les forces nécessaires pour briser toutes les résistances. Le 9 janvier, les soldats libérés de la classe de 1869, appartenant à l'infanterie et aux bersagliers, étaient rappelés dans tous les corps d'armée

Digitized by Google

du nord. Embarqués d'urgence à Gênes, à Livourne et à Naples, ces contingents allaient renforcer les bataillons de la Sicile. Le général Morra di Lavriano disposait bientôt d'une armée de 45,000 hommes.

Bien réparties et bien dirigées, de pareilles forces devaient suffire pour isoler les manifestants et empêcher un soulèvement général. A la fin de janvier, la tranquillité matérielle était effectivement rétablie en Sicile. Encore quelques démonstrations contre le fisc, quelques incendies de bureaux d'octroi, mais plus de conflits sanglants. Le commissaire royal ayant ordonné à tous les habitants de livrer leurs fusils dans un délai déterminé, le désarmement s'effectuait sans résistance. La pacification eût été complète, si les causes premières du désordre n'eussent survécu à la répression.

L'exemple de la Sicile était d'ailleurs contagieux. Dans les Pouilles et dans les Calabres, éprouvées par des souffrances semblables, des émeutes se produisaient en plusieurs endroits. Les forces militaires en avaient aisément raison; mais il subsistait, dans ces contrées, un trouble permanent, qui se traduisait, ici et là, par des révoltes rapidement comprimées. Des symptômes analogues se manifestaient dans les provinces du nord, jusqu'en Toscane et en Vénétie.

Mais, nulle part, l'agitation insurectionnelle ne prenait autant de gravité que dans la Lunigiana, où de nombreux ouvriers, occupés à l'exploitation du marbre, gagnent de hauts salaires et jouissent d'une aisance relative. Là, ce n'était ni la misère ni les abus du fisc qui provoquaient les plaintes. Il s'agissait réellement d'un mouvement socialiste, qui, à la faveur de la crise économique, poussait les salariés à la violence pour améliorer leur situa-

Digitized by Google

tion et modifier les rapports du capital avec le travail. On évaluait à plus de 3,000 hommes l'effectif des bandes armées qui tenaient la campagne, marchant contre la troupe aux cris de vive la Sicile! Les communications avec Carrare et Massa étaient interrompues, les fils du télégraphe brisés, les services des tramways suspendus. Plusieurs rencontres avaient lieu : on parlait d'une vingtaine de morts et d'un grand nombre de blessés.

De ce côté encore, Crispi n'hésitait pas à agir vigoureusement. Le 17 janvier, l'état de siège était proclamé dans la province, et le général Heusch nommé commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs militaires et civils. En moins de deux semaines, il triomphait d'une insurrection dont l'ébranlement commençait à gagner Pise et Livourne.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LE CATENACCIO

Prorogation des Chambres italiennes (22 janvier 1894). — Décrets-lois. — Le catenaccio. — Programme financier de M. Sonnino : impôt sur la rente. — Mobilisations; bruits de guerre. — Premières tentatives en vue du rapprochement commercial.

1894

Crispi avait bien employé la trêve qui lui avait été concédée. Rien ne semblait donc s'opposer à ce qu'il se présentât avec confiance au rendez-vous pris avec les représentants du pays.

Cependant, le 22 janvier 1894, trois jours avant le terme fixé, un décret royal prorogeait au 20 février suivant la session des Chambres. Aucun motif n'était formulé à l'appui de cette décision édictée en vertu des pouvoirs conférés à la couronne par l'article 9 du statut. La presse officieuse l'expliquait en disant que la situation encore troublée de la Sicile et de la Lunigiana imposait au ministère la nécessité d'ajourner tout débat sur les mesures extraordinaires qu'il avait dû prescrire en vue de suspendre provisoirement, dans les deux provinces, l'exercice des libertés constitutionnelles. On disait aussi que la difficulté d'arrêter un plan financier entrait pour quelque chose dans la résolution ministérielle. Les premières études faites sur la question avaient révélé un

Digitized by Google

mal plus profond qu'on ne supposait, le mois précédent. En dépit de ses recherches laborieuses, le ministre des finances n'avait pas réussi encore à trouver une solution; il ne voulait pas se présenter devant les Chambres sans apporter le programme des réformes promises.

Sur ce dernier point les conjectures n'étaient pas complètement fondées. La solution cherchée était en partie trouvée; mais elle était loin, au point de vue de la correction constitutionnelle, de présenter le caractère de la prorogation qui venait d'être décidée.

Le 23 janvier, la *Gazette officielle* publiait un autre décret royal, qui modifiait une loi rendue l'année précédente et autorisait les trois banques d'émission à augmenter leur circulation fiduciaire d'une somme totale de 125 millions de lires. Il s'agissait de sauver ainsi les caisses d'épargne, menacées de sombrer dans la tourmente générale.

Aucune inquiétude n'avait jusqu'alors effleuré la clientèle de ces établissements privés, dont l'administration jouissait d'une bonne renommée et qui étaient tenus en dehors de toute spéculation. Mais, dans le courant de janvier, le bruit se répandait qu'un certain nombre d'entre eux se trouvaient dans une situation embarrassée. On disait leurs intérêts compromis dans les opérations de la « Banque générale », dont la faillite venait d'être déclarée. On répétait que les dépôts étaient, en grande partie, employés en valeurs difficilement réalisables. La panique se déclarait. Les retraits de fonds se multipliaient à Rome, à Turin, à Milan, à Gênes et dans la plupart des grandes villes. L'État n'étant pas en mesure d'intervenir directement, le secours attendu ne pouvait être espéré que des banques d'émission. Encore fallait-il que ces instituts, liés par leurs statuts, fussent mis en

Digitized by Google

état d'y pourvoir. Le gouvernement se décidait alors à briser les entraves légales qui paralysaient leur action, et il les autorisait à augmenter leurs émissions de manière à faire aux caisses d'épargne les avances nécessaires au remboursement des dépôts.

Ainsi engagé dans la voie des mesures dictatoriales, le gouvernement ne s'arrêtait pas là.

Le 21 février, le lendemain même de la réouverture de la session parlementaire, la *Gazette officielle* publiait encore trois décrets royaux ou décrets-lois, qui rendaient immédiatement exécutoires, sous réserve de l'approbation ultérieure des Chambres, des décisions modifiant plusieurs lois de finance. L'une avait pour effet de rehausser les droits inscrits dans plusieurs articles du tarif général des douanes, et, notamment, de porter de 5 à 7 lires la taxe d'importation sur les blés. La seconde autorisait la frappe d'une quotité déterminée de monnaie de nickel et l'émission de bons de caisse de 2 lires, en représentation d'une somme égale de monnaies divisionnaires d'argent, qui devaient être immobilisées dans les caisses du Trésor. La troisième avait pour objet la création de 200 millions de *billets d'Etat* ayant cours forcé et destinés à être remis aux banques d'émission contre versement au Trésor d'une somme équivalente en or.

C'était une application nouvelle de la procédure dite de *catenaccio* (cadenas), qui s'était introduite, depuis plusieurs années, dans la pratique gouvernementale de nos voisins.

Le nom de *catenaccio* est réservé, en Italie, à tout décret royal, contresigné par un ou plusieurs ministres, statuant sur un sujet réservé au pouvoir législatif, exécutoire par provision et destiné à être converti en loi. Si l'on s'en tient à la rigueur des principes et à l'application stricte

Digitized by Google

des textes, nul doute que de pareils actes ne soient inconstitutionnels et sans valeur légale. Le statut fondamental du 4 mars 1848 porte en effet, d'une part, que le pouvoir législatif est exercé collectivement par le roi et par les deux Chambres (art. 3); d'autre part, que le roi fait les décrets et règlements nécessaires à l'exécution des lois, « sans en suspendre l'observation ni en dispenser » (art. 6). Le pouvoir exécutif n'a donc pas qualité pour statuer seul en matière législative. En Italie, comme en France, une loi ne saurait être ni modifiée ni suspendue par un décret.

A l'origine, le *catenaccio* avait été exclusivement appliqué en matière de douane, quand le gouvernement, pour un but de protection ou de fiscalité, voulait imposer un article jusqu'alors exempt, ou rehausser le droit afférent à un article déjà taxé dans le tarif général; en même temps qu'il saisissait les Chambres du projet de loi nécessaire, il en édictait, par décret, l'application immédiate, sous réserve de restitution des droits perçus, au cas où la sanction législative serait refusée; ainsi il prévenait les calculs de la spéculation, qui n'aurait pas manqué de compromettre l'effet de la mesure, en profitant des délais nécessaires à la discussion du projet de loi pour multiplier les importations des articles visés et en introduire un stock considérable avant la promulgation de la taxe nouvelle. Dans de telles conditions, le système se justifiait en fait, sinon en droit. Mais l'abus n'avait pas tardé à en vicier l'application. Durant les vingt années précédentes, il n'avait pas été rare de voir employer le *catenaccio* à des créations ou à des relèvements d'impôts, qui n'avaient rien de commun avec les douanes, rien à redouter d'une importation précipitée; le but du pouvoir exécutif était simplement d'en assurer le bénéfice immédiat au Trésor,

Digitized by Google

et d'empêcher les contribuables de se soustraire, pendant un temps, aux taxes projetées. Plus tard même, le *catenaccio* avait servi à des combinaisons financières, dont l'idée était suggérée par les besoins du budget et que le gouvernement désirait soustraire aux lenteurs de la procédure parlementaire. Dans ces derniers cas, les critiques les plus vives avaient été dirigées contre l'initiative inconstitutionnelle du pouvoir exécutif; et les représentants de ce pouvoir s'étaient bornés, pour toute justification, à rappeler que leurs adversaires n'avaient pas montré plus de scrupules en des circonstances analogues. Ainsi s'était établie en Italie une jurisprudence qui tenait en échec la loi et la constitution même, mais dont l'application n'avait jamais été, en fait, contestée utilement.

D'après ces explications, on se rend compte qu'un seul des quatre décrets-lois, édictés par l'administration de Crispi en janvier et février 1894, constituait, à vrai dire, un *catenaccio* : je veux parler de celui qui augmentait des droits douaniers à titre provisoire et sous réserve de l'approbation du parlement. Quant aux autres, ils n'étaient motivés que par des considérations financières et par l'intention évidente de forcer les résolutions des Chambres, en les plaçant en présence de faits accomplis et difficilement réparables.

La jurisprudence française s'est, depuis lors, approprié la procédure du *cadenas;* mais on a pris soin, par la loi du 13 décembre 1897, d'en restreindre l'application aux tarifs douaniers sur les céréales ou leurs dérivés, sur les vins, les bestiaux ou viandes fraîches de boucherie, et de limiter exactement le champ où l'initiative du gouvernement peut s'exercer. Ainsi entendue, cette procédure présente d'incontestables avantages, et le caractère ne

Digitized by Google

risque pas d'en être altéré par des actes inconciliables avec la saine observation du régime parlementaire.

Les mesures édictées par décrets dictatoriaux ne formaient qu'une partie du plan élaboré en vue de la restauration financière. Le reste était contenu dans le rapport d'ensemble que le ministre du Trésor, M. Sonnino, présentait, le même jour (21 février 1894), à la Chambre des députés.

D'après ce rapport, qui avait incontestablement le mérite d'une courageuse sincérité, les embarras de la situation dépassaient les conjectures les plus pessimistes. M. Sonnino fixait à 77 millions le déficit du budget en cours, et il n'évaluait pas à moins de 155 millions le déficit à prévoir pour l'exercice suivant. Pour y pourvoir, il proposait un ensemble d'économies et d'impôts. En ce qui concernait les économies, tous ses efforts, après deux mois d'études assidues, aboutissaient à réduire les dépenses de 15 millions pour l'exercice courant et d'une quarantaine d'autres millions pour les exercices suivants. Le reliquat du déficit devait donc être couvert par le produit de taxes nouvelles : ce n'était pas moins d'une centaine de millions supplémentaires qui devaient être demandés aux contribuables.

Augmentation des droits sur les immeubles, sur le sel, sur la vente des spiritueux, sur les poids et mesures; établissement d'un impôt progressif sur le revenu; relèvement à 20 pour 100 de l'impôt perçu sur la richesse mobilière, y compris les intérêts de toutes les créances sur l'État, etc., aucune des formes de la fortune publique n'était omise.

Je ne tenterai pas ici l'examen critique de ce programme. Mais il m'est impossible de ne pas retenir un

Digitized by Google

moment l'attention sur la dernière proposition, combinée en vue d'imposer la rente italienne, dont les titres se trouvaient, en grande partie, entre les mains de porteurs étrangers. C'était, en réalité, une conversion arbitraire et forcée, qui en réduisait le taux de 5 à 4 pour 100. En dépit de toutes les subtilités développées pour justifier la mesure, on ne pouvait qu'y voir une violation des obligations souscrites (1).

Les avocats officieux du ministère faisaient observer que les créanciers de l'État, frappés dans leur revenu, trouveraient bientôt une compensation dans la plus-value de leurs titres, qui ne manqueraient pas d'enchérir, grâce à l'engagement pris de les exempter, à l'avenir, de toutes nouvelles retenues. Mais que valait cette promesse, après l'atteinte ainsi portée aux contrats antérieurs? Les bourses de Paris, de Berlin et de Londres répondaient aussitôt à cette question en laissant tomber à 74 francs la rente italienne qui était encore à 78 francs, la veille de l'exposé ministériel.

Quoi qu'il en fût, la proposition de M. Sonnino devait obtenir la sanction législative. Aujourd'hui encore, la rente italienne est partout cotée comme une valeur à 4 pour 100. L'opération a donc réussi, et ceux qui l'ont conseillée se croient fondés à soutenir que l'événement leur a donné gain de cause. A ce point de vue même, leur argumentation est défectueuse. Le crédit de l'Italie n'en reste pas moins affecté par un abus de pouvoir, que la raison d'État explique sans le justifier. Les capitalistes n'oublieront pas que la rente italienne n'est pas intan-

(1) La loi italienne du 10 juillet 1861 (art. 3) porte, en termes exprès, que *les rentes inscrites au Grand Livre de la dette publique ne pourront jamais, en aucun temps et pour quelque motif que ce soit, même pour un motif de nécessité publique, être assujetties à aucun impôt spécial.*

Digitized by Google

gible. Le gouvernement royal eût été mieux inspiré, s'il eût ménagé le puissant instrument dont il disposait. Nul doute que la rente italienne, suivant la progression des autres fonds d'État, n'eût rapidement atteint le pair et fourni les éléments d'une conversion légitime, en imprimant un nouvel essor au crédit du royaume. Ainsi acquis, le résultat eût été de beaucoup plus profitable à tous égards. Je crois devoir y insister, pour combattre les doctrines périlleuses d'une certaine école, dont les partisans ont voulu s'autoriser chez nous du fâcheux exemple donné par nos voisins, pour soumettre également à l'impôt la rente française (1).

A ses propositions financières le ministère Crispi avait joint, comme complément de son programme, « une demande de pleins pouvoirs ». C'était le nom donné à un projet de loi ayant pour objet de conférer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, dont il pourrait user jusqu'à la fin de l'année courante, pour procéder, sans les chambres, mais avec l'assistance d'une commission nommée par décret royal, à la réorganisation des services de l'État, civils et militaires. On devine les résistances que devait rencontrer l'idée de confier au gouvernement un blanc-seing lui permettant de remanier arbitrairement l'organisation administrative du royaume. Chacun se rendait compte que les réformes jugées nécessaires aboutiraient difficilement dans le parlement, où

(1) En 1899, la question de savoir si l'impôt sur la richesse mobilière, affecterait les coupons de la rente extérieure s'est également posée à Madrid. La situation de l'Espagne, éprouvée par une guerre malheureuse, était alors plus critique que celle de l'Italie en 1894. Cependant le gouvernement espagnol n'a pas cru devoir passer outre, et il s'est borné à demander aux Chambres l'autorisation de négocier avec ses créanciers une modification amiable des contrats originaires. Je me plais à noter ici cette décision, qui tenait un juste compte des intérêts et des droits respectifs.

Digitized by Google

les intérêts menacés se coaliseraient pour les faire échouer. Mais n'était-il pas imprudent de supprimer tout contrôle? Ne convenait-il pas de fixer certaines limites à l'exercice de facultés quasi-dictatoriales? La question demandait à être mûrement examinée.

Projets de finances et demande de pleins pouvoirs étaient renvoyés à des commissions spéciales, conformément au règlement de la Chambre. Avant d'en obtenir le vote, Crispi avait à rendre compte du régime exceptionnel auquel il avait cru devoir soumettre la Sicile et la Lunigiana.

De nombreuses demandes d'interpellation étaient déposées à ce sujet. Commencée le 23 février à la Chambre des députés, la discussion s'en prolongeait jusqu'au 3 mars, après avoir occupé huit séances et fourni matière à cinquante et un discours.

Inutile d'insister sur les efforts des orateurs radicaux ou socialistes pour atténuer la gravité des troubles passés, pour en rendre responsables l'administration et la société même, enfin pour reprocher au gouvernement d'avoir enfreint la constitution en proclamant l'état de siège et en arrachant les citoyens à leurs juges naturels. On imagine aisément la nature de leurs arguments : c'était la redite de toutes les informations publiées par la presse, depuis des semaines, sur la triste condition à laquelle les travailleurs étaient réduits en des régions déshéritées.

Les défenseurs du ministère montraient moins d'originalité encore, bornant leur zèle à établir que le désordre imposait des mesures anormales et que le succès en justifiait l'emploi. Aucun d'eux ne se montrait capable d'indiquer, en dehors du recours à la force, des moyens

Digitized by Google

efficaces pour guérir les souffrances dont tous reconnaissaient l'existence. Il était difficile de ne pas être affecté du résultat négatif de cette solennelle consultation, où se faisaient entendre les hommes les plus compétents et les politiciens les plus avisés. Qui pouvait s'étonner que les patients demandassent à des cures empiriques ou révolutionnaires le remède à des maux que la science législative se déclarait impuissante à guérir?

Au milieu de ces dissertations inconsistantes se détachait, il faut le dire, le discours par lequel Crispi, répondant à l'ensemble des interpellations, expliquait sa politique et réclamait l'approbation de son initiative. Si son argumentation était loin de défier la critique au point de vue de la légalité, s'il laissait subsister les doutes les plus sérieux relativement à l'efficacité des mesures proposées, du moins s'inspirait-il de considérations d'ordre social et de salut public, qui devaient toucher tous les hommes de gouvernement et lui valoir un bill d'indemnité. Il commençait par établir, en thèse générale, qu'après les conquêtes civiles dues à la révolution française, la solution des problèmes sociaux ne devait plus être demandée aux moyens prêchés par les agitateurs populaires. En arrivant au pouvoir, il s'était trouvé en face de troubles suscités par de tels moyens, d'une véritable conspiration, qui aurait entraîné les plus sérieux dangers, s'il n'y avait immédiatement pourvu. Les *fasci dei lavatori*, qui comptaient près de 300,000 adhérents en Sicile, déclaraient n'avoir plus confiance qu'en la révolution, et se conformaient au mot d'ordre de meneurs étrangers et de sociétés cléricales. Déjà l'on promettait aux paysans de l'île le partage des terres, et l'on escomptait les effets d'une guerre qui allait éclater avec l'aide de la Russie, à laquelle on pensait à céder un port. Dans la Lunigiana, des causes

Digitized by Google

analogues tendaient à des résultats aussi désastreux. En présence d'un pareil état de choses, le gouvernement n'avait pas hésité à proclamer l'état de siège dans les régions troublées, et à y jeter un nombre suffisant de troupes pour prévenir un mouvement d'ensemble. On lui reprochait d'avoir ainsi commis un acte inconstitutionel. Mais n'y a-t-il pas, au-dessus de la constitution, une loi suprême, qui confère aux nations le droit de défendre leur existence? Du reste, le Code pénal porte que *l'état de guerre* est proclamé par décret royal, et l'on pouvait considérer qu'au moment où les derniers décrets avaient été édictés, la Sicile et la Lunigiana étaient en *état de guerre civile*, la plus triste, la plus coupable de toutes les guerres... Ainsi se trouvait légalement justifiée la décision du gouvernement avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire avec l'établissement des tribunaux militaires. Il était d'ailleurs inexact de dire que les justiciables eussent été distraits de leurs juges naturels, puisque les tribunaux militaires étaient légaux, les juges naturels n'étant autres que les juges institués par la loi et fonctionnant dans les limites de leur compétence... L'ordre désormais rétabli, il convenait de pourvoir aux réclamations légitimes des populations. On subviendrait par des réformes sociales aux besoins des classes ouvrières. La Sicile souffrait particulièrement du régime de la grande propriété (*latifondi*) : aussi le gouvernement se préoccupait-il des moyens pratiques d'assurer légalement une plus équitable répartition des terres. Des lois seraient également proposées en vue de parer aux abus du régime tributaire, qui opprimaient les contribuables de l'île : les administrations communales continueraient à voter les taxes; mais la répartition en serait confiée à des magistrats spéciaux, institués *ad hoc*... C'était par de telles

Digitized by Google

méthodes que l'Italie cicatriserait ses plaies et détournerait les dangers qui menaçaient encore son unité. Mais, pour y parvenir, il fallait que tous se serrassent autour du roi, ce symbole de l'unité, cette arche de salut. « Avec la foi en la monarchie, qui est la foi en la patrie, nous réussirons, — concluait l'orateur, — à conjurer les périls, à triompher des ennemis intérieurs et extérieurs, à porter l'Italie à cette grandeur où nous aspirons pour elle et sans laquelle elle ne pourrait vivre. »

Des applaudissements partis de tous les secteurs de la Chambre, à l'exception de l'extrême-gauche, accueillaient la péroraison du discours présidentiel, où la faiblesse de la thèse juridique était voilée, aux yeux des auditeurs, par les motifs tirés de la force des choses et de la raison d'État. Un ordre du jour de confiance était voté par une majorité de près de 300 voix. Crispi avait cause gagnée et pouvait désormais envisager l'avenir avec confiance.

Cependant il ne lui fallait pas moins de cinq mois d'efforts et de luttes pour obtenir la sanction des projets élaborés en vue de l'équilibre budgétaire. Encore devait-il, durant cette période, soutenir de laborieuses discussions, renoncer aux pleins pouvoirs dont il avait réclamé la concession pour procéder à des réformes administratives, subir la nécessité d'une crise partielle (6 juin) qui obligeait M. Sonnino à échanger le portefeuille des finances pour celui du trésor, enfin se prêter à une série de transactions impliquant l'abandon d'une partie des impôts projetés et la promesse d'économies supplémentaires. A force de patience et de souplesse, Crispi finissait par triompher de toutes les difficultés. Dans les derniers jours de juillet, les propositions financières recevaient force de loi, y compris celle qui frappait la rente d'une

Digitized by Google

retenue de 20 pour 100, et les Chambres se séparaient pour les vacances d'été.

Je n'insiste pas davantage sur ces débats, dont l'examen détaillé sortirait du cadre de mon étude; mais il me faut revenir sur les mesures motivées par les troubles de la Sicile et de la Lunigiana, en raison du contre-coup qu'elles produisaient sur nos rapports avec l'Italie.

En France, le gros du public n'avait peut-être pas suivi les événements de Sicile avec une attention suffisante pour en saisir toute la gravité et apprécier les difficultés de la répression. Mais, par contre, l'opinion s'était beaucoup préoccupée des dispositions militaires, successivement prescrites par le gouvernement royal. On apprenait tout d'abord que les réservistes de la classe de 1869 étaient rappelés sous les drapeaux dans trois corps d'armée. Peu après, le rappel s'étendait à tous les hommes de la même classe, appartenant à l'infanterie des autres corps. Enfin, le 7 janvier, un autre décret convoquait les soldats de la classe 1868 (infanterie et bersagliers), pour combler les vides creusés dans les garnisons continentales par l'envoi en Sicile d'une partie de leurs effectifs. Que fallait-il penser de ces résolutions? La nécessité en était-elle réellement imposée par les désordres qui en constituaient la cause déclarée? Ne devait-on pas y voir un indice des tendances belliqueuses du gouvernement dont Crispi venait de reprendre la direction? La convocation de deux classes de réservistes n'avait-elle pas été décidée afin de faciliter le travail d'une mobilisation générale, en prévision du cas où l'Italie serait amenée à mettre son armée sur le pied de guerre? En admettant même que l'état de la Sicile justifiât la réunion de forces aussi considérables, il n'était pas moins vrai

Digitized by Google

qu'une véritable armée se trouvait concentrée dans l'île, à proximité de nos possessions d'Afrique, prête à franchir le détroit. Nos journaux multipliaient les commentaires alarmants : les uns parlaient d'une expédition projetée contre la Tripolitaine; les autres prêtaient à Crispi des desseins plus vastes et plus complexes; tous faisaient appel à la vigilance du gouvernement et entretenaient dans les esprits des soupçons troublants et une agitation dangereuse.

Émue à son tour des bruits répandus en France, la presse italienne ne voulait y voir aussi que des prétextes gratuitement imaginés en vue de couvrir des projets menaçants contre la sécurité du royaume. Nous étions dénoncés comme nous barricadant sur les Alpes et réunissant en Tunisie une armée pour envahir la Sicile. Déjà nous disposions de 55,000 hommes sur nos frontières du sud-est. Dans la régence, où nous avions rassemblé tout un corps d'armée, nous complétions les défenses de Bizerte et nous préparions tous les éléments d'une mobilisation rapide. Bref, nous faisions de notre mieux pour « serrer l'Italie dans une tenaille d'acier entre les Alpes et la Tunisie, de telle sorte qu'on se demandait si toutes les préoccupations manifestées chez nous à propos de l'envoi des renforts en Sicile n'étaient pas un prétexte pour continuer avec plus d'activité les armements dirigés contre l'Italie et la menacer de plus près (1). »

Prolongées durant des semaines, de pareilles polémiques avaient pour effet de préparer les esprits les plus réfléchis à l'éventualité d'une rupture et d'une guerre. Vers la fin de janvier, des publicistes italiens n'hésitaient pas à déclarer qu'il fallait sortir à tout prix de la situation

(1) *Corriere di Napoli* du 13 janvier 1894.

Digitized by Google

anormale où l'on se trouvait dans la péninsule. La crise économique était à son comble. Des impôts additionnels, le pays épuisé n'en pourrait supporter la charge. Consentir des économies nouvelles et des réductions militaires, ce serait souscrire à la déchéance et se mettre à la merci du voisin. Rien que la guerre n'était capable de fournir les moyens d'une liquidation. En cas de victoire, ce serait la France qui en ferait les frais. En cas d'insuccès, l'Allemagne et l'Angleterre interviendraient pour préserver de la ruine le jeune royaume; la mêlée deviendrait générale et l'Italie trouverait encore à se refaire dans les dépouilles de la France écrasée sous la coalition.

Voilà les raisonnements qui avaient cours à Rome, à Turin et à Naples. Et il ne manquait pas de gens pour croire que le génie aventureux de Crispi préparait la guerre par des mobilisations partielles et qu'il s'arrangerait pour en provoquer l'explosion au printemps.

Est-il besoin d'insister sur le danger de ces courants d'opinion, qui grossissaient simultanément en France et en Italie? Le moindre choc risquait de compromettre la paix.

Heureusement, les deux gouvernements ne perdaient pas le sang-froid. Exempts des passions et des calculs qui leur étaient attribués, ils s'appliquaient, avec une égale sollicitude, à ramener le calme. Leurs déclarations pacifiques ne tardaient pas, d'ailleurs, à être confirmées par des actes. De notre côté, il était facile d'établir que notre situation militaire, sur les Alpes et en Tunisie, n'avait subi aucun changement dont on eût à se préoccuper au dehors. Quant aux concentrations de troupes effectuées en Italie, il suffisait d'en étudier attentivement le caractère pour se convaincre qu'elles devaient servir à une

Digitized by Google

œuvre de police intérieure, mais que, loin de favoriser une mobilisation plus étendue, elles auraient eu pour effet certain d'en gêner la réalisation.

Du reste, une fois l'ordre rétabli dans les provinces troublées, le gouvernement royal ne perdait pas de temps pour enlever tout prétexte aux soupçons qui pouvaient subsister encore sur ses intentions. Le 7 mars, les militaires des classes 1868 et 1869 étaient renvoyés en congé illimité, de même que les hommes libérables de la classe de 1870. L'armée italienne était ramenée aux effectifs réduits, dont elle se composait habituellement en hiver; encore se trouvait-elle exceptionnellement affaiblie par la nécessité où l'on était de distraire des corps continentaux un certain nombre de conscrits, pour tenir les contingents de la Sicile en état de comprimer la fermentation qui persistait dans l'île.

Tout danger de conflit et de guerre était donc écarté au milieu de mars. Mais il fallait un temps plus long pour rappeler dans les esprits ces dispositions réciproques de confiance et de bon vouloir, qui sont la condition nécessaire d'une politique d'entente. La preuve en était fournie, en ce temps même, par l'insuccès d'une nouvelle tentative en vue d'un rapprochement sur le terrain commercial.

En reprenant le pouvoir, Crispi avait déclaré hautement que son gouvernement s'appliquerait, avant tout, à la réorganisation des finances nationales. Dans sa pensée, cette restauration financière se liait au rétablissement des rapports conventionnels avec la France en matière commerciale. Des faits nombreux en témoignent. Je ne suis point autorisé à parler ici des pourparlers officieux qui ont pu alors être suivis, soit à Paris, soit à Rome, entre les représentants des deux cabinets. Mais je puis, sans

Digitized by Google

nulle indiscrétion, rappeler certains incidents d'où il résulte que la question se posait à cette époque devant l'opinion publique.

Au mois de février 1894, l'ambassadeur d'Italie à Paris, M. Ressman, était appelé à Rome, puis retournait bientôt à son poste, après avoir conféré avec le baron Blanc et Crispi. Il était connu, comme son collègue français à Rome, pour un partisan déclaré de l'entente commerciale. Aussi se plaisait-on généralement à établir un rapport entre son voyage et la reprise des négociations destinées à renouer les liens brisés depuis sept ans. C'était la thèse soutenue par la presse officieuse italienne, dans une série d'articles singulièrement suggestifs, et notamment par le journal qui passait pour l'organe particulier du président du conseil.

La *Riforma* prenait texte d'une étude où un journal français avait exprimé le vœu que les ministres italiens trouvassent, sur le terrain commercial, un moyen de rapprochement entre les deux pays; elle se demandait si, en l'état des choses et des esprits, il n'y aurait pas avantage à ce que l'initiative vînt de nous, et si la grande autorité de M. Casimir-Perier, alors chef du cabinet et ministre des affaires étrangères, ne pourrait pas s'exercer efficacement pour entraîner l'acquiescement des Chambres; elle concluait, d'ailleurs, en affirmant que l'Italie désirait l'entente. Dans un autre article la *Riforma* insistait sur les avantages communs d'un arrangement commercial et sur les tendances favorables du gouvernement royal : « A la France, — disait-elle, — il appartient de faire comprendre qu'elle est prête à répondre à ces dispositions par un égal bon vouloir! »

Les affirmations de la *Riforma* étaient reprises et confirmées par toute la presse du royaume avec un ensemble

Digitized by Google

attestant que le rapprochement commercial était généralement souhaité, et que, pour en assurer la conclusion, la nation italienne ne laisserait pas troubler, par des divergences politiques, le sentiment très net qu'elle avait de ses intérêts matériels. Bientôt le débat ne portait plus que sur le point de savoir qui devait tenter les premiers pas. Question secondaire, si l'on avait la certitude que les ouvertures faites par l'une des parties recevraient de l'autre un accueil favorable!

A ce point, le gouvernement italien se décidait à une manifestation décisive. Le 9 mars, le baron Blanc demandait au Sénat l'approbation d'un accord précédemment conclu avec les États de l'union latine pour la naturalisation des pièces divisionnaires d'argent. Il s'agissait d'un arrangement, dont l'Italie attendait de grands avantages et auquel nous nous étions prêtés de bonne grâce. Le ministre des affaires étrangères en profitait pour formuler les considérations suivantes :

Le rapporteur, — disait-il, — a émis le vœu que l'on en finisse bientôt avec ce système qui pousse un pays, même à son propre détriment, à causer à un autre pays un préjudice économique. C'est une observation qui pourrait être étendue à bien d'autres rapports entre nations. Je m'associe, en tous cas, au vœu du rapporteur. Mais je crois que le système dont il se plaint, ne procède pas de motifs politiques : on doit y voir surtout un effet de protectionnisme, qui tend naturellement à s'étendre des questions commerciales aux questions financières et monétaires.

Un courant plus favorable aux relations économiques se manifeste heureusement entre les marchés du nord de l'Europe. *C'est un exemple qui ne restera peut-être pas sans effet en France.* Même en Amérique le protectionnisme à outrance incline à décroître. Je ne crois ni à l'efficacité ni à la durée des procédés de coaction en matière économique Les tentatives de blocus réciproque, pour ainsi dire, ne peuvent avoir

Digitized by Google

pour résultat que l'indépendance réciproque par l'ouverture de marchés nouveaux, et, pour conséquence dernière, que le retour à des accords nouveaux et plus profitables.

Aussi, sans préjuger les décisions que le cabinet actuel pourra prendre en temps et lieu, sur le fond de la question monétaire, je dois déclarer qu'en principe, nous considérons comme un acte de bonne politique et de saine économie envers les autres États, *et spécialement envers la France*, de montrer notre bon vouloir pour toute amélioration des échanges, quelle qu'en soit la nature...

Si réservée qu'en fût l'expression, la pensée du ministre transperçait avec assez de clarté, pour qu'il fût impossible d'en méconnaître le sens. Le baron Blanc tenait à faire entendre que le gouvernement italien était prêt, si le gouvernement de la République y était aussi disposé, à engager des pourparlers en vue d'un rapprochement commercial. C'était la confirmation solennelle des ouvertures officieuses dont la presse entretenait l'attention publique depuis des semaines.

Quel accueil ces ouvertures allaient-elles trouver en France?

Cette fois encore, comme en 1892, j'insistais sur l'intérêt que nous avions à traiter. Le temps n'ayant que fortifié ma conviction à cet égard, je m'appliquais à la faire partager à Paris.

« S'il m'était demandé, — disais-je alors, — d'exprimer un avis sur la suite à donner aux suggestions italiennes, je répondrais que je ne vois aucun inconvénient à y prêter l'oreille. La concession de notre tarif minimum, — concession faite pour un temps limité et sur laquelle il nous serait loisible de revenir, s'il le fallait, — aurait l'avantage de renouer des liens d'affaires entre les deux pays, et de nous attacher, en Italie, des intérêts puissants, qui

Digitized by Google

agiraient efficacement en notre faveur, quand la question du renouvellement de la Triple-Alliance se représenterait dans les conseils du gouvernement royal. Sans enchaîner la liberté de nos mouvements pour l'avenir, peut-être serait-ce le plus sûr moyen de provoquer, le jour venu, un courant d'opinion dans la péninsule. »

Tel était le thème dont je reprenais le développement au mois de février 1894. C'était une nouvelle édition du programme arrêté dans mon esprit depuis plus de deux ans. Je savais, d'ailleurs, qu'il allait rencontrer des résistances à Paris et je m'efforçais de les prévenir.

A l'un de mes anciens collaborateurs au quai d'Orsay, j'écrivais : — « Mes conclusions concernant la concession de notre tarif minimum vous feront peut-être tressaillir. Ne vous hâtez pas de me condamner, et ne croyez pas que je me laisse égarer par le sentiment! Ce que je me permets de proposer n'est peut-être pas possible maintenant, eu égard à l'état de l'opinion en France; mais j'y ai bien réfléchi, et j'estime que nous aurions là une belle partie à gagner, sans risquer un gros enjeu... »

Peu de jours après, c'était à un autre de mes amis, dont l'intervention pouvait seconder mes efforts, que j'adressais, de Rome, la lettre suivante : « N'allez pas croire, — lui disais-je aussi, — que je me laisse entraîner par le sentiment ou par le désir de faire quelque chose qui me rende agréable ici. Mon calcul n'est pas égoïste : il se fonde exclusivement sur des considérations d'intérêt national. A aucun prix, je ne prêterais les mains à un *traité* qui nous lierait pour un long temps. Mais je ne verrais que des avantages à concéder notre tarif minimum par un acte unilatéral, que nous pourrions rapporter, quand nous le jugerions bon. Ce serait le moyen d'amener les producteurs italiens à renouer avec nous des rapports

Digitized by Google

d'affaires... » J'expliquais comment nous arriverions ainsi à intéresser à l'entente franco-italienne, dans la péninsule, une clientèle puissante, dont l'action s'exercerait naturellement pour prévenir toute rupture nouvelle et contre-balancer, par suite, les effets de la Triple-Alliance. « Voilà, en quelques mots, — concluais-je, — tout mon système. Je n'ignore pas les objections qu'il est de nature à soulever dans nos milieux protectionnistes. Mais il y a, je le répète, un intérêt national, qui l'emporte à mes yeux. »

Les difficultés, auxquelles je faisais allusion, étaient plus graves encore que je ne l'imaginais à distance.

L'un ne voulait voir que les effets économiques de la combinaison, qui eût effectivement, — comme j'en convenais, — assuré à nos voisins des avantages supérieurs à ceux qu'elle nous eût procurés; il était peu touché des conséquences politiques qu'on devait en attendre et auxquelles j'attachais, pour ma part, une importance majeure; « le plus sûr, — à son avis, — était d'attendre que les intérêts eussent tourné et que l'état des esprits se fût modifié ».

L'autre de mes correspondants partageait les mêmes idées, qu'il exprimait sous une forme humoristique : « Au point de désaccord où en sont les flûtes, — disait-il, — je crois que le mieux, pour le moment, est de suspendre notre musique d'ensemble; c'est peut-être le meilleur moyen de pouvoir reprendre le morceau, quelque jour, dans des conditions qui n'auront pas de peine à être plus favorables. »

Le fait est que l'opinion, sous le coup des manifestations provoquées par les événements d'Aigues-Mortes et des inquiétudes suscitées par les concentrations de troupes dans la péninsule, n'était rien moins que dis-

Digitized by Google

posée, chez nous, à envisager favorablement une combinaison dont l'effet immédiat eût été d'alléger la crise qui pesait sur nos voisins et dont on s'exagérait d'ailleurs l'intensité. Il semblait qu'il y eût quelque ingénuité, en vue d'un résultat incertain et éloigné, à leur rouvrir nos marchés, et à leur procurer des ressources dont l'emploi serait tourné contre nous. Nos protectionnistes, qui faisaient la loi dans le parlement et dans la presse, avaient beau jeu pour s'opposer à toute politique de rapprochement.

Ce n'était pas en France seulement que ces objections prévalaient : elles trouvaient, en Italie même, des avocats convaincus chez un certain nombre de résidents français. Voici, par exemple, ce que m'écrivait un de nos compatriotes fixé depuis nombre d'années en Napolitaine et bien placé pour observer les choses :

Savez-vous pourquoi je souhaite le maintien du *statu quo*? Entre les Italiens et nous, l'abîme est difficile à combler. Leurs ambitions ne sauraient être satisfaites qu'à notre détriment. Sur tous les terrains nous sommes destinés à les rencontrer, comme on rencontre un obstacle, notamment dans la Méditerranée.. C'est un état de choses irréductible et dont la politique doit prendre carrément son parti.

A l'heure actuelle, l'Italie souffre d'une anémie, qui la mène à l'impuissance, et l'une des causes de cette anémie, — non la moindre, — c'est la désertion de nos capitaux. Sans doute, il est, au delà des Alpes, des intérêts qui souffrent aussi de cette guerre économique; sans doute, nos ports de la Méditerranée gagneraient plus de trafic avec les ports italiens; sans doute, nos marchands de vin tireraient profit des bas prix des produits de la Pouille et de la Basilicate. Mais reste à savoir si l'intérêt national ne prime pas, en ce moment, tous les intérêts particuliers. Pour moi, convaincu que l'innocuité de l'Italie aura tout juste la durée de ses souffrances, je souhaite, avec toute l'ardeur de mon patriotisme, que le gouvernement de la République ne s'emploie pas à pareille guérison. Et, si

Digitized by Google

l'on opposait à mon seul argument ce que coûte à la France la barrière de douane qu'on parle aujourd'hui d'abaisser, je répondrais à mon tour que des sacrifices faits à la sécurité, à l'indépendance de notre pays, sont une prévoyance et une sagesse...

J'ai tenu à citer cette lettre, parce qu'elle résume avec force les objections qu'on opposait alors à l'entente commerciale avec l'Italie. Mais qui n'en voit maintenant les côtés défectueux? Toute l'argumentation de mon correspondant était fondée sur le principe que l'Italie était et resterait une ennemie ou une rivale, et qu'il fallait, par suite, nous abstenir de toute concession tendant à atténuer ses embarras. Ce principe même n'était rien moins qu'établi, et je n'y attachais personnellement aucune valeur. Mais, en l'admettant pour la facilité du raisonnement, il me semblait encore impossible de tenir pour justes les conséquences qu'on en déduisait. A quoi pouvait aboutir notre abstention boudeuse et menaçante, sinon à pousser ou à retenir les Italiens dans le camp opposé? S'imaginait-on que la fermeture prolongée de nos marchés déterminerait la ruine d'une nation jeune et pourvue encore d'abondantes ressources? Les événements ont démontré, — comme on pouvait dès lors le prévoir, — l'erreur de pareils calculs. Mieux aurait valu, sans plus de retard, relier aux nôtres les intérêts italiens par un arrangement combiné de telle sorte qu'il nous fût toujours possible, en cas de désaccord, d'en interrompre l'application. Chacun des deux pays y eût trouvé son compte. C'était, de plus, le moyen de gagner et de retenir le bon vouloir de nos voisins par un gage sûr, de les obliger tout au moins, par le souci de leur propre fortune, à conserver dans la Triple-Alliance le rôle de pacificateurs.

Les préjugés étaient trop puissants et les passions trop

Digitized by Google

vives pour qu'un pareil langage fût alors entendu. A mes instances on se bornait à répondre qu'en présence des plaintes de nos viticulteurs du Midi, il serait tout à fait illogique et imprudent d'ouvrir nos portes aux vins d'Italie, en leur concédant notre tarif minimum : comme si nos producteurs n'auraient pas été efficacement protégés par les taxes alors appliquées à l'Espagne, taxes, qui auraient, d'ailleurs, pu être relevées ! On ajoutait que les préventions contre les Italiens, préventions ranimées par le retour au pouvoir de Crispi, n'avaient pas assez diminué pour que les affinités politiques pussent calmer les ardeurs protectionnistes ; et que, si nos voisins voulaient obtenir de nous des avantages matériels, il fallait qu'ils nous offrissent autre chose que de bonnes paroles : comme si l'effet certain de notre réserve hostile n'était pas de resserrer les liens qui retenaient l'Italie dans le système allemand !

Quoi qu'il en fût, de sérieux indices donnaient lieu de penser, au début de 1894, qu'il n'y avait pas, dans nos Chambres, une majorité pour voter un arrangement commercial avec l'Italie. Le gouvernement de la République en avait du moins la conviction. Il agissait, dès lors, avec sagesse, en se refusant à aborder une négociation, dont les résultats n'auraient pas, à ce qu'il pensait, obtenu la sanction parlementaire. Mieux valait assurément s'abstenir qu'aller au-devant d'un échec certain.

La situation, je l'avoue, ne m'apparaissait pas sous le même jour. Il me semblait que le cabinet de M. Casimir-Perier aurait eu, s'il l'eût voulu, l'autorité suffisante pour démontrer victorieusement les avantages de l'entente et faire plier les résistances. Mais ma voix demeurait isolée. De longs efforts étaient encore nécessaires pour préparer les esprits à une solution qui ne devait prévaloir définitivement qu'en 1897.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'ASSASSINAT DE CARNOT

Le congrès de médecine à Rome (mars, avril 1894). — Entrevue à Venise du roi Humbert et de l'empereur Guillaume (7, 8 avril). — Déclarations du baron Blanc et de Crispi (3, 13 mai). — Ministère Dupuy (30 mai). — Assassinat de Carnot (24 juin). — Election de M. Casimir-Perier à la présidence de la République (27 juin).

1894

A la fin de mars (1894), la ville de Rome se mettait en fête pour le congrès international de médecine, qui venait y tenir sa onzième session.

A ce moment encore, nos rapports avec l'Italie n'étaient pas exempts d'une certaine aigreur. Aux souvenirs des affaires d'Aigues-Mortes s'ajoutaient l'inquiétude et le mécontentement laissés par les récentes polémiques sur les concentrations militaires et sur les questions commerciales. Devions-nous paraître au congrès? Quel accueil y serait fait à nos délégués? Certains membres de notre corps médical, et non des moindres, inclinaient vers l'abstention. Heureusement leurs objections n'étaient pas écoutées. Nos savants, en grande majorité, se rendaient compte que la France ne doit laisser sa place inoccupée dans aucune réunion internationale, où se débattent les intérêts universels de la science, de l'art ou de la politique; ils pensaient que leur intervention pourrait contri-

Digitized by Google

buer à l'apaisement désirable entre les deux nations; ils savaient enfin qu'ils n'avaient point à douter de la courtoisie de leurs hôtes.

Au jour dit, vingt-huit puissances se trouvaient représentées à Rome. Nous étions en force respectable, puisque nous y avions plus de six cents docteurs, parmi lesquels plusieurs membres de notre Académie et de nos facultés de médecine.

L'Allemagne seule avait fait plus. Beaucoup de ses envoyés, qui appartenaient aux services sanitaires de l'armée, avaient jugé bon de revêtir l'uniforme militaire. Leur nombre n'en était que mieux remarqué. Hôtes et alliés : personne ne pouvait s'y méprendre.

Chacun de nos départements ministériels avait une délégation particulière. Au point de vue de l'unité d'action, il eût été préférable de faire un seul corps de ces groupes sous une même hiérarchie; mais aucun inconvénient, je m'empresse de le dire, ne résulta de la division, grâce à l'esprit de patriotique entente dont tous étaient animés. Pour les délibérations d'ensemble, une discipline volontaire les rangeait sous la direction du président de la délégation du ministère de l'instruction publique, M. le professeur Bouchard, dont l'autorité et le tact réussissaient, en des circonstances parfois délicates, à sauvegarder les intérêts et à tenir haut le prestige de la mission française.

Inutile d'ajouter que l'ambassadeur de la République faisait de son mieux pour faciliter à ses compatriotes les moyens de remplir leur mandat d'une manière profitable. Il en était récompensé par leur sympathique confiance et par les témoignages de considération qui leur venaient de toutes parts.

Ce n'est que justice d'ajouter que les organisateurs du

Digitized by Google

congrès et les ministres italiens rivalisaient de prévenances pour nos délégués. Il n'était pas jusqu'aux membres des autres délégations qui ne tinssent aussi à honneur de marquer leurs rapports avec leurs confrères français au coin de la plus parfaite courtoisie. Et, si la session n'était pas complètement exempte de ces petites intrigues, soufflées par la politique et communes à toutes les réunions de semblable nature, du moins le jeu en était-il mené d'une façon si discrète qu'il n'en résultait ni éclat ni dommage.

L'ouverture du congrès avait lieu le 29 mars, dans la salle du théâtre Costanzi, sous la présidence de l'éminent professeur Baccelli, ministre de l'instruction publique. Le roi et la reine assistaient à la séance et se faisaient présenter les présidents des délégations étrangères. En cette première occasion, les souverains réservaient aux nôtres le plus flatteur accueil. Il en était de même à la fête donnée, quelques jours plus tard, dans les jardins du Quirinal : Leurs Majestés s'entretenaient de la manière la plus affable avec un grand nombre de nos délégués. Parti de si haut, l'exemple était suivi par les dignitaires de la cour et par tous les fonctionnaires.

Le congrès s'était partagé en un certain nombre de sections correspondant aux diverses branches de la science médicale : anatomie, physiologie, pathologie générale, thérapeutique, etc., etc. De longues heures étaient consacrées par chacune d'elles à des lectures et à des débats contradictoires, les séances générales étant occupées par les conférences d'illustres maîtres. Je ne veux parler de ces travaux que pour noter la part importante qu'y prirent nos savants. On en jugera par ce fait que, durant cette courte session, leurs communications dépassaient le nombre de deux cents.

Digitized by Google

Chacune des journées était, selon l'usage, coupée ou couronnée par des divertissements : représentations de gala, banquets, garden-party, illumination de la promenade archéologique, retraite aux flambeaux, lunch aux thermes de Caracalla, etc., etc. Le syndic et ses assesseurs se multipliaient pour faire à leurs invités les honneurs de Rome.

Du commencement à la fin, la délégation française n'avait qu'à se louer des égards dont elle était comblée. On en trouve un témoignage éloquent dans l'allocution prononcée, à la séance de clôture, par M. Bouchard et dont voici le texte :

Messieurs,

J'apporte, au nom des membres français du congrès de Rome, l'expression de mon admiration aux hommes dont l'initiative et la persévérance ont réalisé cette réunion internationale, à ceux qui, par leurs soins, en ont assuré le succès.

J'exprime notre profonde gratitude à tous ceux dont la généreuse et cordiale hospitalité laissera dans nos cœurs un souvenir ineffaçable.

J'adresse aux souverains le respectueux hommage de notre reconnaissance, au roi protecteur de cette œuvre vouée au soulagement des misères humaines, à la reine qui y a apporté sa grâce et sa charité.

Je remercie le gouvernement et les pouvoirs publics, les magistrats de la cité, la population romaine, le corps médical de toute l'Italie.

Ce congrès a été glorieux pour l'Italie, honorable pour toutes les nations, avantageux pour la science, utile pour l'humanité. Il a resserré les liens d'estime qui unissent entre eux les médecins de tous les pays; il a réchauffé dans nos cœurs français le vieil amour de l'Italie.

Les bravos unanimes de l'assemblée soulignaient le langage de M. Bouchard comme l'expression juste des

Digitized by Google

sentiments qui animaient ses collaborateurs et tous les assistants.

Avant de se séparer, les médecins français avaient eu l'heureuse pensée d'offrir un déjeuner à M. Baccelli et m'avaient demandé d'en accepter la présidence. Plus de cent cinquante convives se rassemblèrent, au jour fixé, dans la salle Dante. Parmi eux, beaucoup de dames, dont la présence compléta le charme de cette fête intime. Pas de banquet sans discours! Au dessert, j'ouvris le feu par le toast suivant, à la santé des souverains et du ministre :

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettrez de prendre le premier la parole, et de vous remercier tout d'abord de m'avoir appelé à la présidence de ce banquet improvisé en l'honneur de S. Exc. M. Baccelli.

La tâche est redoutable. Il me souvient d'un mot de celui qui avait presque autant d'esprit que tout le monde : « Les médecins tiennent de la divinité, — a dit Voltaire quelque part; — conserver et réparer est presque aussi bien que faire. »

Je triompherai pourtant de l'émotion sacrée qui m'oppresse, parce que j'ai à vous proposer deux toasts, qui réussiront, j'en suis certain, à humaniser et à me concilier vos divinités.

D'abord, je vous demanderai de boire à la famille royale. Porter la santé de leurs Majestés, c'est boire à l'Italie, dont le roi Humbert personnifie la force et l'unité, comme la reine Marguerite en symbolise le charme et la beauté. C'est boire aussi à l'entente cordiale avec l'Italie, qui ne compte parmi nous que des amis et des hôtes reconnaissants.

Je vous prierai ensuite de lever votre verre à la santé du héros de notre fête. En votre nom, je répéterai à M. Baccelli combien nous lui savons gré de la courtoisie de son accueil et de la part qui lui revient dans le succès du congrès. Si la compétence me fait défaut pour célébrer le savant comme vous pouvez le faire, j'ai du moins des motifs personnels de gratitude, qui me permettent de joindre mes vœux aux vôtres. Deux fois,

Digitized by Google

les soins de votre illustre confrère ont contribué à me tirer d'un grave danger; je suis la preuve vivante de son savoir, et je la tiens pour décisive... L'ambassadeur n'a pas moins à se louer du ministre. Tous vous avez pu juger de la saine popularité qui entoure le nom de M. Baccelli, de celui que le peuple aime à nommer *le premier citoyen de Rome*. Homme d'État et grand patriote, c'est un collaborateur assuré, nous nous plaisons à le croire, pour la politique de rapprochement qui fait l'objet de vos vues et de ma constante sollicitude.

J'en ai dit assez pour justifier mon double toast.

A la famille royale et à l'Italie!

A S. Exc. M. Baccelli!

L'accueil fait à ce petit discours attestait que j'avais fidèlement interprété les sentiments de l'assistance. Ce n'était pas, d'ailleurs, sans intention que j'y avais glissé certaines allusions politiques. Si courtois, si obligeant que M. Baccelli se fût toujours montré dans ses rapports avec nous, je n'étais pas le premier à remarquer qu'en parlant de la France il s'était jusqu'alors abstenu, dans tous ses discours, de ces paroles d'amitié, qui semblaient coûter si peu à la plupart de ses collègues. Mon dernier appel l'obligeait à sortir de sa réserve habituelle. Il n'hésitait pas, d'ailleurs, à s'exécuter galamment, en buvant à la France, à la sœur latine de l'Italie, *à l'accord cordial des deux nations*, aux médecins français, qui s'étaient arrachés à leurs occupations pour entreprendre un long voyage et assister au congrès. « L'Italie, — ajoutait-il, — n'oublierait jamais cette manifestation de sympathie! »

Somme toute, la France avait fait bonne figure au congrès. Sans parler même de la contribution de nos savants aux travaux techniques, nous n'avions qu'à nous féliciter des autres résultats de la réunion. Huit jours de contact et de débats académiques avaient contribué à dissiper bien des méfiances. Le mérite en revenait surtout à l'atti-

Digitized by Google

tude de nos délégués, qui avaient su, tout en soutenant avec éclat le renom de la science française, se dégager des préjugés tenaces et réveiller les sympathies latentes. Les conférences de Rome nous laissaient le souvenir d'un succès. J'espérais qu'en France même, l'opinion en serait favorablement impressionnée, et je me plaisais à en escompter l'effet au profit de notre tâche d'apaisement.

C'était compter sans les imprudences de certains journalistes, dont le patriotisme à courte vue n'admettait aucun de ces ménagements qui s'imposent à une diplomatie prévoyante. Surexcitée par les incidents des derniers mois, leur animosité contre l'Italie ne désarmait pas. En se rendant à Rome, notre corps médical avait encouru leur blâme. Ils n'attendaient aucun profit de la rencontre. Dans l'accueil courtois fait à nos congressistes, ils ne voyaient qu'une comédie. Après le toast de l'ambassadeur, leur mauvaise humeur avait à qui s'en prendre. Quoi? On osait parler d'entente et de rapprochement! Fallait-il donc obliger des gens qui s'obstinaient dans une alliance hostile et des armements offensifs? Duperie, maladresse, naïveté! Haro sur l'ambassadeur! Rien qu'un rappel n'était capable d'expier son forfait!... M. Casimir-Perier ne le lui fit pas voir; cependant je ne voudrais pas jurer qu'il fût resté insensible à tant de clameurs...

Ce qu'il y a de certain, c'est que le bénéfice attendu du congrès médical était compromis par une reprise de polémiques, où nous n'avions plus le beau rôle.

Encore fallait-il que, par un fâcheux concours de circonstances, une nouvelle rencontre des souverains d'Italie et d'Allemagne vînt, à ce moment même, fournir à l'opinion émue un motif supplémentaire de défiances.

Digitized by Google

L'empereur d'Allemagne se trouvait alors en villégiature sur l'Adriatique, à Abbazia. Il venait d'y recevoir la visite de François-Joseph. Rien d'étonnant à ce qu'il profitât du voisinage pour se ménager une entrevue avec le roi Humbert. Le projet devait lui en être suggéré tout naturellement par des motifs d'amicale courtoisie. Peut-être aussi n'était-il pas fâché d'exercer le prestige de sa présence sur un peuple, dont le zèle pour les alliances allemandes semblait, dans les circonstances, réclamer quelque stimulant.

En effet, le congrès de médecine n'était pas clos encore, qu'une note officieuse, publiée par la presse romaine, confirmait la nouvelle prévue. On y lisait ceci :

S. M. l'empereur Guillaume, qui, d'Abbazia, fait souvent des excursions sur l'Adriatique, se rendra, le 7 avril, à Venise, où le roi Humbert ira le saluer. L'empereur arrivera entre dix et onze heures, sur son yacht. Au palais royal, on est entrain de préparer les appartements pour Leurs Majestés. La municipalité vient de faire aménager douze embarcations pour se rendre au-devant des souverains.

Le voyage de l'empereur n'a aucun caractère politique. Aussi ni le président du conseil, ni le ministre des affaires étrangères ne se rendront-ils à Venise.

Dans la soirée du 6 avril, le roi accompagné de M. Boselli, ministre de l'agriculture et du commerce, quittait Rome pour gagner Venise, où l'empereur arrivait le lendemain, pour y passer deux jours. La cité des doges secouait, pour quelques heures, son sommeil léthargique. La foule accourue des environs s'y pressait sur le passage de l'hôte impérial. Banquets, audiences, promenades en gondole, visite des vieux palais, excursions aux îles : il fallait son infatigable activité pour épuiser le programme chargé des fêtes. Si j'en fais men-

Digitized by Google

tion, c'est pour noter que le temps des souverains était occupé de telle sorte, qu'il ne leur restait que bien peu d'instants pour de sérieuses conférences. Ils se séparaient dans la matinée du 9 avril. Rien ne permettait d'attribuer à leur rencontre un but spécialement politique.

On n'en jugeait pas autrement en Italie et en Allemagne. C'est l'opinion que *la Riforma* elle-même formulait dans les lignes suivantes, le lendemain de l'entrevue, non sans mêler à ses développements quelques traits à notre adresse :

Pour attester au chef du pays allié combien sont vives l'amitié du peuple italien pour le peuple allemand et sa sympathie pour celui qui en dirige les destinées, il n'était pas nécessaire que la pompe des manifestations officielles s'unît à l'accueil spontané de la population vénitienne. C'est pourquoi le chef du cabinet et le ministre des affaires étrangères ont pu rester dans la capitale et s'y consacrer aux travaux parlementaires. Peut-être cependant ne manquera-t-il pas de gens pour attribuer au passage de l'empereur en Italie quelque signification imaginaire. Mais si, en d'autres temps, des inductions arbitraires ont pu trouver un peu de crédit, elles sont aujourd'hui destinées à ne plus obtenir aucune créance. Par bonheur, les caractères vont se modifiant, et les injustes suspicions sont en train de disparaître dans ces pays mêmes qui se montraient jusqu'ici le plus facilement disposés à accueillir les impressions les moins fondées. Et si, dans le passé, le voyage d'un monarque, motivé simplement par des sentiments d'affection et de cordialité, ou même le voyage d'un ministre pouvait, sans aucune raison, fournir prétexte aux suggestions de la malveillance, aujourd'hui on commence à comprendre que certaines tendances aux suspicions et aux représailles continues finissent par être préjudiciables au sérieux et aux intérêts de ceux-là mêmes qui ne savent pas les dominer. Nous pouvons donc saluer la rencontre de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie comme un nouveau gage de paix, cet

Digitized by Google

heureux événement étant, cette fois, jugé équitablement dans tous les pays...

Les observations du journal de Crispi ne manquaient assurément ni de vraisemblance ni d'à-propos. Aucun changement n'était apporté à l'état des choses par la rencontre des deux souverains. On ne devait y voir qu'un témoignage de leur union, qu'une manifestation de leur volonté persistante d'en maintenir les liens. C'en était assez, cependant, pour tenir en éveil les susceptibilités françaises. L'empereur Guillaume n'avait pas manqué son but, si le désir de neutraliser l'effet du congrès médical était entré pour quelque chose dans son voyage en Italie.

Ainsi la foi du roi Humbert dans le pacte allemand demeurait inaltérée : l'entrevue de Venise en fournissait une preuve nouvelle. En était-il de même de ses ministres? Aucun doute, quant à Crispi. Mais la question pouvait se poser pour le baron Blanc. Une année auparavant, alors que celui-ci n'avait pas de motifs de croire à son élévation prochaine, il avait fait entendre au Sénat un langage où chacun avait vu la critique, sinon de l'alliance allemande, du moins de la déviation imprimée au système depuis la retraite des Mancini et des Depretis. Ses vues s'étaient-elles modifiées, depuis qu'il avait pris place au conseil? La discussion du budget des affaires étrangères allait permettre d'en juger.

Le 3 mai, M. Blanc était amené à s'expliquer, à la Chambre des députés, sur la politique extérieure de l'Italie et sur la Triple-Alliance. Je passe sous silence une partie, fort intéressante d'ailleurs, de son discours, où il appelait la philosophie de l'histoire à expliquer l'évolution de son pays vers « une politique vraiment nationale »,

Digitized by Google

qui le rapprochait de l'Angleterre pour la sauvegarde de ses intérêts dans la Méditerranée et de l'Allemagne pour le maintien de la paix sur le continent. Entrant bientôt dans le vif de la question, il ajoutait :

Quant à nous, nous ne serions pas sur ces bancs, si nous étions liés à quoi que ce fût qui dérogeât, en droit ou en fait, à la plénitude de notre liberté dans une politique inspirée exclusivement par nos intérêts nationaux. De nos erreurs diplomatiques, militaires, économiques, personne autre que nous n'a été et ne sera responsable.

Nous n'avons rien à cacher au sujet de nos engagements envers nos alliés. Ils consistent, — nos prédécesseurs le savent, — dans la solidarité d'une défense commune en cas de provocation : rien de plus, rien de moins. Or, nous le constatons avec une véritable et profonde satisfaction, l'éventualité d'une provocation à la guerre est plus que jamais improbable, parce qu'elle est exclue par la ferme volonté de tous les chefs des États européens et réprouvée par la conscience universelle.

Ces engagements ont pour caractère essentiel de n'être dirigés contre aucune puissance; c'est ainsi que rien ne s'oppose à ce que nos rapports, qui sont tout à fait amicaux avec la Russie, le soient également avec la France. Aucune puissance animée d'intentions pacifiques ne peut être froissée de cette ligue de paix, avec laquelle, — l'expérience l'a déjà démontré, — ni les intérêts anglais ni les intérêts russes ne sont incompatibles. C'est un pacte d'assurance contre des conflagrations qui nous reconduiraient à la barbarie; c'est un gage pour la pacifique expansion des influences, du commerce, de l'action civilisatrice de notre continent sur les continents voisins.

Cette citation suffit pour déterminer le sens où le baron Blanc entendait maintenir sa diplomatie. Mais je me reprocherais de ne pas reproduire un autre passage de son discours, où il traçait un exposé tout nouveau des considérations qui auraient motivé l'attitude de l'Italie à notre égard, depuis la fondation de son unité. En voici le texte même :

Digitized by Google

Il serait injuste de dire que l'Italie se soit renfermée dans l'égoïste et aveugle jouissance de sa liberté reconquise, et qu'elle ait oublié sa mission historique dans la Méditerranée. Non. La vérité est que l'Italie poussa la gratitude envers la France jusqu'à continuer, pendant de longues années, dans un recueillement profond, à porter le deuil pour les désastres subis par son alliée de 1859, vaincue par son alliée de 1866.

En vain, en 1875, dans une rencontre de souverains à Milan, l'Allemagne affirmait-elle envers nous une politique de défense commune : nous ne lui accordâmes pas la réciprocité.

En vain l'Angleterre nous adressa-t-elle une invitation à une pacifique et tutélaire action navale en Orient, pendant la guerre turco-russe : nous la déclinâmes.

En vain, au congrès de Berlin, une puissance médiatrice renouvela-t-elle officieusement, à nous tout d'abord, son consentement à une occupation spontanée de la Tunisie, consentement que Napoléon III nous avait déjà notifié officiellement en 1867 : nous refusâmes.

En vain encore, en 1882, l'Angleterre, se réservant le canal de Suez et la mer Rouge, route impériale des Indes, nous conviait-elle à protéger la vallée du Nil : ainsi qu'il résulte même des *Livres verts*, la déclaration des ministres français, que la place abandonnée temporairement par la France en Égypte ne devait pas être prise par l'Italie, nous fit refuser l'invitation de l'Angleterre.

Oui! L'Italie étonnera l'histoire, plus juste que les contemporains, par sa gratitude.

Telle est la vérité...

Ainsi, c'était par gratitude envers la France que l'Italie ne nous avait pas précédés en Tunisie, qu'elle n'avait pas fait cause commune avec l'Angleterre dans les Balkans et en Égypte! La thèse n'était pas banale assurément. Tout le mérite en revenait à l'esprit ingénieux du baron Blanc.

La conclusion certaine à retenir de son discours était que nous n'avions à envisager encore aucun changement

Digitized by Google

dans l'orientation de la politique italienne ; nous pouvions seulement lui savoir gré de ses intentions pacifiques et de ses efforts pour établir que l'accord avec les puissances centrales n'excluait pas l'entretien de bons rapports avec la France. Il s'en montrait, d'ailleurs, si convaincu, qu'il n'hésitait pas, en terminant, à exprimer sa confiance en un retour prochain à des relations plus libérales avec nous sur le terrain commercial.

Ses déclarations conciliantes avaient-elles dépassé la mesure que d'autres auraient jugé bon d'assigner au langage du ministre des affaires étrangères? Il ne manquait pas de gens pour penser que cette considération était pour quelque chose dans les motifs qui décidaient Crispi à intervenir, dès le lendemain, dans le débat, afin de remettre les choses au point. Sans doute, le chef du cabinet se plaisait à répéter, à son tour, que la Triple-Alliance était défensive, non offensive; qu'un conflit avec la France serait une guerre civile plutôt qu'une guerre de nation à nation. Mais il insistait particulièrement sur ce point que jamais il n'avait critiqué le traité d'alliance avec les puissances du centre; qu'au lendemain de la rupture de ce pacte, l'Italie serait menacée en Orient, sans pouvoir compter sur l'amitié de la France; qu'elle devait donc maintenir les liens contractés, et ne pas s'exposer, en affaiblissant sa puissance militaire, à payer les frais des guerres prochaines.

Quelques jours plus tard Crispi revenait, à propos du budget de la guerre, sur les causes du recueillement que l'Italie s'était imposé durant de longues années. Était-ce, comme le baron Blanc l'avait exposé d'un ton ému, par déférence et gratitude pour son ancienne et malheureuse alliée de 1859? Crispi n'avait cure de ces explications sentimentales. Si l'Italie ne s'était pas jointe à l'Angle-

Digitized by Google

terre en 1878, si elle avait refusé d'intervenir à Alexandrie en 1882, c'était tout simplement parce que son armée n'était pas en état de suffisante préparation.

A la bonne heure! L'explication était moins embarrassante pour notre générosité.

Crispi voulait bien reconnaître qu'à Paris, comme ailleurs, les sentiments de paix avaient le dessus; que la République conservatrice ne se laisserait pas entraîner dans une guerre, où elle risquerait son existence. Mais il ne s'en opposait pas moins avec énergie à toute réduction des forces militaires, et il obtenait gain de cause.

En définitive, les discours des deux ministres étaient de nature à tranquilliser complètement les alliés de l'Italie et à faire évanouir les espérances dont on avait pu se bercer ailleurs; mais leur langage n'était pas fait pour ramener chez nous la confiance, ni pour préparer le terrain d'un rapprochement commercial.

Du reste, un tragique événement allait jeter bientôt dans nos rapports avec l'Italie un trouble plus profond.

Dans l'intervalle, le cabinet de M. Casimir-Perier, renversé sur une question d'ordre intérieur, avait fait place (30 mai) à une nouvelle administration, présidée par M. Charles Dupuy, et dans laquelle la direction de notre diplomatie était confiée à M. Hanotaux, auparavant directeur des consulats et des affaires commerciales au quai d'Orsay.

Le 24 juin, le président de la République se trouvait à Lyon, pour l'ouverture d'une exposition universelle. Dans la soirée, comme il se rendait en voiture au grand théâtre, un homme s'élançait sur le marchepied et le

Digitized by Google

frappait d'un coup de poignard. Deux heures plus tard, Carnot rendait le dernier soupir.

L'assassin était un anarchiste italien, nommé Caserio.

Je résidais alors à Castelgandolfo, sur les monts Albains, où je m'étais installé pour la saison chaude. Le 25 juin, dès la première heure, un employé du télégraphe me remettait deux dépêches : l'une, expédiée de Paris, me notifiait la fatale nouvelle; l'autre, écrite par le baron Blanc, portait ceci :

Je reçois une terrible nouvelle : le président de la République française est mort assassiné à Lyon. L'assassin, à notre profonde horreur, est Italien. Je vais prévenir Sa Majesté et le président du conseil. Je télégraphie à notre ambassadeur à Paris, le chargeant d'exprimer à votre gouvernement l'exécration de l'Italie pour ce fait abominable. Je prie Votre Excellence d'accueillir cette première expression de notre douleur.

BLANC.

Quelques instants plus tard, je prenais le train pour regagner le palais Farnèse. Quelles réflexions, durant ce voyage à travers les plaines déjà brûlées de la campagne romaine! Je songeais au vide laissé par la mort d'un président qui s'était fait une conception si élevée de son mandat, vouant toute sa vie à l'union des Français au dedans, commandant l'estime et la confiance au dehors par la dignité de son attitude. Des rapports personnels et déjà anciens m'avaient inspiré pour l'homme une respectueuse sympathie; j'avais été son hôte d'un jour à Fontainebleau; plus d'une fois, à l'Élysée, il m'avait entretenu de ma mission en Italie et m'avait donné de précieux encouragements. Une douleur intime se joignait à mes regrets patriotiques.

A mon arrivée à Rome, le bruit de l'attentat commen-

Digitized by Google

çait à se répandre : des groupes en causaient dans les rues; les drapeaux du Quirinal et des monuments publics étaient en berne. Déjà le général Ponzio Vaglia, premier aide de camp du roi, s'était présenté à l'ambassade de la part de Sa Majesté. J'y trouvais un second messager, M. le comte Gianotti, grand maître des cérémonies de la cour, qui venait m'exprimer les condoléances de son souverain et m'inviter à me rendre au Quirinal dans la journée.

La Chambre des députés se réunissait à cette heure même, pour une séance du matin. Dès le début, le président du conseil demandait la parole, et tous les membres de l'assemblée écoutaient debout, dans un religieux silence, la communication suivante :

Le télégraphe nous a apporté, cette nuit, la douloureuse nouvelle de l'exécrable assassinat commis sur la personne de Sadi Carnot, président de la République française.

Sadi Carnot, fils de pères qui ont servi glorieusement la patrie, homme probe qui ne pouvait avoir d'ennemis, qui ne pouvait susciter des haines, est tombé sous le poignard d'un assassin, qui, pour notre plus grande douleur, est né en Italie. Mais ce qui nous réconforte, c'est de penser que les anarchistes n'ont pas de patrie; et, de même qu'ils la renient, de même aussi la patrie les renie. Cependant toute âme italienne a dû ressentir l'oppression de la terrible nouvelle.

Cette Chambre, qui représente la nation italienne et qui est liée à la nation voisine par les plus vifs sentiments d'affection et d'amitié, s'associera certainement au deuil universel pour la perte amère que la France a faite.

Au nom de l'Italie, le gouvernement a transmis par le télégraphe ses condoléances à la malheureuse veuve et au chef du gouvernement français. Il est juste aussi que vous présentiez vos condoléances par l'organe de notre illustre président. La Chambre ne manquera pas non plus d'ordonner ces manifestations de regret, qui peuvent le mieux exprimer son deuil national.

Digitized by Google

Persuadé dès lors d'interpréter les sentiments unanimes de cette assemblée, je propose que la Chambre lève la séance.

Le président de la Chambre répondait à cet appel par une allocution, dont voici également le texte :

La Chambre ne tardera certainement pas d'un moment à s'associer aux sentiments exprimés par le président du conseil, à exprimer le profond chagrin, le très vif regret avec lequel elle a appris la triste nouvelle de l'horrible méfait commis contre un homme qui représentait la gloire d'une nation, d'un homme qui nous était cher, de l'homme sage par excellence, l'exemple de toutes les vertus. Il avait consacré sa vie à une seule mission : la noble, la très haute et sainte mission de concilier les peuples entre eux, et spécialement d'être entre nous et la nation à la tête de laquelle il était placé, un lien de concorde, d'affection et d'amour.

Si la France pleure la perte de cet homme, l'Italie a le devoir de le pleurer également; et j'accomplis un devoir sacré en rendant à sa mémoire le tribut du très vif et très amer regret qui est dans notre cœur comme dans le cœur de tout Français, parce que le deuil qui frappe aujourd'hui la France est aussi un deuil pour l'Italie, un deuil national!

Pour témoigner de nos profonds regrets et de la part que nous prenons au malheur de la France, pour montrer que nous ressentons ce malheur comme s'il nous frappait nous-mêmes, je propose que la Chambre prenne le deuil durant la la session et me charge d'exprimer au chef de la représentation nationale française, au nom de la représentation italienne, les sentiments de très vif regret et de très amère douleur que nous éprouvons aujourd'hui.

Et qu'il me soit permis, de ce siège présidentiel, de dire, au nom de la nation italienne, qu'elle n'a jamais oublié les sentiments d'affection qui l'unissent à la France, de rendre témoignage de nos plus profonds regrets et de la part très grande que nous prenons à son malheur, le considérant comme un malheur propre, comme un malheur national!

Je propose donc à la Chambre de suspendre la présente séance et celle de l'après-midi, de prendre le deuil pour cette

Digitized by Google

session et de charger son président de se faire l'interprète de ses amères condoléances auprès du chef de la représentation nationale française.

Ces propositions étaient approuvées à l'unanimité; puis l'assemblée se séparait.

Immédiatement après la séance, le président du conseil, accompagné de tous les membres du cabinet, se faisait annoncer au palais Farnèse, où il m'exprimait, en un grave langage, les condoléances du gouvernement italien. Quant à ses sentiments personnels, — ajoutait Crispi, — ils étaient assez connus pour que personne ne doutât de sa profonde douleur. Il n'ignorait pas, hélas! que l'assassin était Italien; mais, comme il venait de le dire à la Chambre des députés, les anarchistes n'ont pas de nationalité : s'ils renient la patrie, la patrie les renie elle-même. A ses regrets, enfin, il joignait des vœux sincères pour que la France surmontât cette nouvelle et pénible épreuve, comme elle avait fait de tant d'autres.

Les ministres me mettaient ensuite au courant de la manifestation imposante qui venait d'avoir lieu au Montecitorio.

De mon côté, je les remerciais des sentiments qu'ils m'exprimaient, convaincu que leur démarche serait hautement appréciée chez nous. Répondant à des préoccupations que certains d'entre eux manifestaient, j'ajoutais, — comme j'y étais autorisé, — que des mesures avaient été prises, sans retard, pour garantir autant que possible leurs compatriotes en France contre le premier éclat des colères populaires. Déjà, en effet, le télégraphe signalait un commencement d'agitation, qui se traduisait, à Lyon, par des actes de violence contre les établissements tenus par des Italiens.

Une demi-heure après, je recevais le président, les

Digitized by Google

vice-présidents et les autres membres du bureau de la Chambre des députés. M. Biancheri refaisait le récit de la scène qui venait d'avoir lieu au Montecitorio, trouvant des accents émus pour mettre en relief l'horreur du crime commis et l'élan spontané des sympathies italiennes.

C'était ensuite le président du Sénat, qui ne voulait pas attendre la séance de l'après-midi pour m'assurer que la Haute Assemblée ne ferait pas moins que la chambre élective. Rappelant qu'il avait combattu, le 24 juin 1859, à côté des soldats français, Farini ajoutait que son cœur saignait à la pensée que le deuil de la France était dû maintenant à une main italienne. — C'est le sentiment qu'il exprimait au Sénat, quelques heures plus tard, en prononçant l'allocution suivante :

L'assassinat du président de la République française, du représentant de la souveraineté et du droit national d'une nation amie, d'un homme ceint de l'auréole d'un patriotisme à la fois antique et très moderne, a suscité dans le Sénat un mouvement de profonde horreur et d'exécration.

Les longs services rendus par lui à la liberté de sa patrie ne l'ont pas défendu; son honnêteté sans tache, la vertu de sa vie ne lui ont pas servi de bouclier.

Il n'est pas de peuple civilisé qui ne partage le deuil de la nation française, en réprouvant cet acte de détestable barbarie.

Le Sénat s'y associe avec une douleur et une émotion dont l'intensité s'accroît du souvenir des périls encourus et du sang versé par le généreux peuple français pour notre indépendance. A sa douleur et à son émotion s'ajoute l'amer regret que, comme on l'annonce, l'agent d'une si déplorable scélératesse soit né dans notre pays.

Puisse la commune douleur, la commune abomination, qui unissent aujourd'hui la France et l'Italie, rapprocher les deux peuples dans une concorde durable!

Interprète des sentiments du Sénat, je vous propose de suspendre la séance, de prendre le deuil durant toute cette ses-

Digitized by Google

sion, d'exprimer au gouvernement et au parlement français notre horreur et nos condoléances pour l'horrible assassinat.

Ces motions étaient également votées à l'unanimité.

A cette heure même, j'étais reçu au Quirinal. Le roi m'y faisait un récit animé des émotions qu'il avait traversées, durant la nuit, depuis le moment où on l'avait réveillé pour lui communiquer le premier avis de l'attentat, jusqu'à la réception de la dépêche annonçant le dénouement funeste. Maintenant encore, il se demandait comment un criminel avait eu l'idée de choisir une pareille victime. Il faisait, en termes chaleureux, l'éloge de Carnot, qui ne pouvait pas avoir d'ennemis, qui s'était acquis l'estime, la confiance et l'affection de tous les gouvernements, de tous les souverains. C'était ensuite un retour mélancolique sur lui-même et sur les attentats dont il était menacé; il le savait et ne s'en émouvait pas. Du reste, qu'un misérable s'en prît à un empereur, à un roi, cela pouvait encore s'expliquer; mais qu'il allât frapper un président de République, cela dépassait l'imagination!... Ce qui ajoutait à la peine du roi, c'était la pensée que le coupable était un Italien : il trouvait là, répétait-il, un sujet de douleur et d'humiliation; il ne se lassait pas d'exprimer ce qu'il voyait de monstrueux et d'affligeant dans cette idée que c'était un Italien qui avait frappé le premier des citoyens Français! Il en resterait inconsolable... En terminant, le roi me disait qu'il avait déjà télégraphié à Mme Carnot, en son nom et au nom de la reine, et adressé directement une dépêche au président du conseil à Paris; il me demandait néanmoins de transmettre de nouveau l'expression de ses profonds regrets à mon gouvernement et de bien marquer de quel cœur la population italienne s'associait à ses cordiales condoléances. « Du

Digitized by Google

reste, — continuait Sa Majesté, — je suis, en ce moment solennel, l'interprète autorisé de l'Italie, qui garde pour la France, — n'en doutez jamais ! — les sentiments d'une indissoluble affection ! »

A mon retour à l'ambassade, les murs se couvraient d'une proclamation de la junte municipale à la population romaine. On y lisait les lignes suivantes :

Aujourd'hui, sous la main d'un assassin, au milieu d'un peuple qui l'aimait, vient de succomber le chef de la République française. Le monde entier frissonne d'horreur en présence d'un tel crime, et de vous, Romains, doit partir le cri de l'humanité offensée. Montrons à la grande et glorieuse nation, à laquelle nous devons tant, à laquelle nous unissent des liens indissolubles d'affection, de fraternité et de gratitude, montrons la part immense que nous prenons à son deuil, et souhaitons que la fermeté des gouvernements civilisés garantisse la société de semblables périls !

A neuf heures du soir, le conseil municipal se réunissait pour entendre une communication du syndic, décider qu'un télégramme serait adressé au président du conseil à Paris et nommer une délégation chargée de porter au représentant de la République à Rome les condoléances de la ville. La séance était ensuite levée en signe de deuil.

Une foule considérable se trouvait alors réunie sur la terrasse du Capitole, attendant les délibérations du conseil. La séance à peine terminée, plusieurs centaines des assistants prenaient le chemin de l'ambassade, aux cris de : vive la France ! vive l'Italie ! vive Carnot ! Bientôt le cortège débouchait sur la place Farnèse, se rangeait devant le palais, et là s'imposait un silence profond. Quelques délégués entraient dans le palais pour y inscrire leurs noms. Puis, au bout d'un quart d'heure, les mani-

Digitized by Google

festants se retiraient, sur l'invitation de la police, en faisant entendre de nouveau des vivats pour la France... J'assistais, des fenêtres, à cette démonstration touchante, et je ne pouvais m'empêcher de songer que, dix mois auparavant, sur cette même place, cette même population, passionnée et mobile, donnait l'assaut au palais et poussait des clameurs de mort...

Le lendemain, 26 juin, conformément à la délibération du conseil, le prince Ruspoli, syndic de Rome, venait me voir, avec les membres de la délégation, pour m'exprimer la part que la ville prenait à notre deuil. Il me remettait une copie du télégramme adressé par la junte municipale à M. Charles Dupuy.

Dirai-je maintenant les démonstrations de sympathies privées, qui se produisaient durant ces deux premiers jours?

Il n'était pas, comme on pense, un seul Français à Rome qui ne fût accouru tout de suite à l'ambassade, pour témoigner de sa solidarité dans le malheur commun.

Tous les membres du corps diplomatique étaient aussi venus pour m'exprimer leurs sentiments de regret. Dignitaires de la cour, sénateurs, députés, hauts fonctionnaires, Italiens de toutes classes se succédaient à l'ambassade. D'innombrables signatures couvraient les registres disposés à cet effet. Des milliers de cartes étaient apportées. Les télégrammes affluaient de tous les points du royaume. On peut juger de la spontanéité et de l'élan de la manifestation par ce détail que, dans la soirée du 25, j'avais déjà répondu à plus de cent dépêches de condoléances expédiées par des syndics de grandes villes et de petites communes. Le même empressement m'était signalé par chacun de nos consuls et de nos agents consulaires.

Digitized by Google

L'Italie ne pouvait protester plus dignement contre le coup dont la main d'un de ses enfants venait de nous frapper.

Quelque bien résulte parfois d'un grand mal : peut-être le forfait de Caserio allait-il contribuer au rapprochement des deux peuples.

Par malheur, l'attentat du 24 juin provoquait, en France même, une série d'autres démonstrations, dont le contre-coup arrêtait bientôt le mouvement sympathique qui se prononçait de l'autre côté des Alpes.

Dans la nuit du 24 au 25 juin, la ville de Lyon était le théâtre de troubles graves. Des rassemblements se formaient sur divers points, à la nouvelle du crime. La nationalité de Caserio une fois connue, l'indignation s'en prenait aux compatriotes de l'assassin. L'autorité réussissait à préserver le consulat général d'Italie, menacé par des bandes surexcitées; mais bientôt des cafés et des magasins tenus par des Italiens, étaient envahis et saccagés. Il fallait un déploiement de forces considérable pour prévenir de plus grands malheurs, et l'ordre ne se rétablissait qu'après deux jours. De nombreuses arrestations avaient dû être opérées. Beaucoup de résidents italiens, saisis de panique, prenaient la fuite et portaient au delà de la frontière des récits exagérés, qui soulevaient dans toute l'Italie une émotion nouvelle.

A Marseille, même agitation menaçante durant les journées des 25 et 26 juin. A Grenoble, le consulat d'Italie était envahi à l'improviste; cependant le préfet ne tardait pas à se rendre maître de la situation et faisait rétablir l'écusson enlevé par la populace. Des manifestations de moindre importance se produisaient aussi à Avignon, à Chambéry, à Nancy, à Lille et dans quelques

Digitized by Google

autres villes; mais, partout, l'autorité parvenait rapidement à ramener le calme.

Le gouvernement de la République avait pris, sans tarder, les mesures que la prévoyance conseillait pour garantir la sécurité des résidents italiens. Beaucoup d'entre eux voulaient regagner leur pays; ils recevaient des secours de route et des facilités analogues à celles qui sont accordées parfois à nos ouvriers agricoles pour leur voyage de retour après les travaux de la moisson. Nos préfets se multipliaient pour seconder les vues du gouvernement, et leurs efforts réussissaient à prévenir de sanglants excès. Aucun cas de mort violente n'était signalé durant cette période troublée.

De mon côté, je n'avais pas perdu une minute pour aviser le gouvernement italien des précautions prises. Le roi et ses ministres m'en avaient remercié. Le baron Blanc m'avait même annoncé qu'il en informerait la Chambre des députés, et rendrait ainsi un public hommage à nos dispositions spontanées. Effectivement, à la fin de la séance du 27 juin, il demandait la parole pour faire entendre la déclaration suivante :

« En même temps que la nouvelle de l'assassinat du président de la République, nous avons reçu du gouvernement l'assurance que des mesures étaient prises pour la sécurité des résidents italiens. Les promesses spontanément données ont été tenues, puisque la force publique s'est opposée avec énergie aux tentatives faites pour molester les Italiens. La preuve en est que ce sont les agents de l'autorité qui ont été blessés dans les bagarres. Aucun meurtre n'est à déplorer, d'après les dépêches de nos consuls; il n'y a eu que des dommages matériels et des blessures. La justice française fera son devoir aussi bien que les autorités militaires et politiques.

« A la suite de ces désordres, la panique a gagné nos ouvriers; beaucoup se sont enfuis; des bruits alarmants se sont

Digitized by Google

répandus; on a parlé de fonctionnaires italiens tués en France et de fonctionnaires français tués en Italie. Tous ces bruits n'ont pas l'ombre de fondement. En ce qui concerne l'Italie le ministère des affaires étrangères a eu soin de les faire démentir formellement. Le ministre est sûr que la population italienne conservera l'attitude calme et digne qu'elle a observée jusqu'ici. »

Après ces déclarations catégoriques, on pouvait espérer que l'opinion publique, en Italie, ne se laisserait pas troubler par de fausses rumeurs et résisterait à tous les entraînements. Mais un pareil résultat n'aurait pas fait le compte des feuilles gallophobes et de certains patriotes qui croyaient bien agir en creusant plus profondément le fossé entre les deux nations.

Des informations malveillantes, répandues dans tout le royaume, dénaturaient le caractère des manifestations qui s'étaient produites dans quelques-uns de nos chefs-lieux. C'était, disait-on, la chasse aux Italiens qui recommençait chez nous. Des attentats abominables y étaient commis contre les personnes et les propriétés. A Turin, à Gênes, à Rome et ailleurs, de petits journaux illustrés reproduisaient des gravures composées à l'occasion des événements d'Aigues-Mortes, et les donnaient comme la représentation des scènes de carnage qui venaient d'ensanglanter la ville de Lyon. Les esprits se montaient. L'émotion sympathique des premiers jours faisait place à la mauvaise humeur. Des démonstrations antifrançaises s'organisaient. A Rome, quelques meneurs songeaient à recommencer l'assaut du palais Farnèse.

Comme par un choc en retour, de sinistres nouvelles se répercutaient bientôt à Paris, où l'on allait, un soir, jusqu'à faire courir le bruit d'un attentat dont j'aurais été victime. Le roi m'en parlait le lendemain :

Digitized by Google

— Un jour, me disait-il, on rapportait à Depretis une histoire analogue d'assassinat qui courait sur son compte. — Bon, — répondait le vieux ministre; d'après le dicton, me voilà assuré de vingt ans de vie! — Vous aussi, mon cher ambassadeur, vous êtes maintenant pourvu d'un brevet de longévité. J'en suis fort aise et je vous fais tous mes compliments.

Grâce à la vigilance des autorités italiennes, l'agitation qui reprenait dans la péninsule n'entraînait, cette fois, aucune des conséquences fâcheuses qui avaient suivi les événements d'Aigues-Mortes. Les résidents français n'étaient pas inquiétés, et le palais Farnèse ne subissait aucun siège nouveau. Bientôt même, les journaux hostiles se voyaient obligés de déposer les armes. Leur campagne inspirait un croquis amusant à l'un de leurs confrères romains, le *Folchetto;* l'artiste y représentait deux journalistes dans un bureau de rédaction :

— Combien d'Italiens tués en France? demandait l'un.

— Pas un!

— Alors mettez : 3,000. Chaque mort fait vendre un exemplaire de plus.

Ce trait satirique indique l'esprit dont s'inspirait certaine presse et aussi le crédit que ses polémiques obtenaient des lecteurs avisés. Je ne veux pas insister plus longtemps sur ce sujet. J'en ai dit assez pour faire comprendre que le déplorable attentat du 24 juin, au lieu de servir à l'apaisement, comme on l'avait tout d'abord espéré, contribuait plutôt à la division des deux peuples. Ce résultat devait être mis en relief, afin de bien déterminer l'état des rapports respectifs au moment où M. Casimir-Perier était appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République française (27 juin 1894).

Digitized by Google

CHAPITRE IV

AVÈNEMENT DE NICOLAS II

Polémiques de presse. — Incidents de frontière : arrestation du général Goggia et du capitaine Romani (septembre 1894). — Expulsion de Mgr Bœglin et de M. Darcours (décembre). — Mort d'Alexandre III; avènement de Nicolas II (1er novembre). — Le général Ignatieff à Rome. — Ouverture de la session parlementaire (décembre).

1894

Durant la période marquée par la courte présidence de M. Casimir-Perier (27 juin 1894 au 15 janvier 1895), aucune amélioration sensible ne se produisait dans nos rapports avec l'Italie. L'attitude des deux gouvernements restait correcte et courtoise; mais leur bon vouloir n'était pas secondé par les sentiments réciproques des populations. Les mois précédents avaient laissé une humeur, qui se manifestait au moindre incident.

A la fin de juillet 1894, le parlement italien se prorogeait pour un temps indéterminé. A force de ténacité et de souplesse, Crispi s'était fait concéder les moyens qu'il jugeait nécessaires à son administration. Démissionnaire le 6 juin, mais encore soutenu par la confiance royale, il avait réussi à reconstituer immédiatement son cabinet, en sacrifiant un seul de ses collaborateurs. Bientôt il avait obtenu la confirmation législative des réformes édictées, au début de l'année, par décrets dictatoriaux, y compris

Digitized by Google

la retenue sur la rente et les autres contributions qui devaient, d'après les calculs de M. Sonnino, assurer définitivement l'équilibre budgétaire. Enfin il avait amené les Chambres à sanctionner une série de mesures inspirées par le souci de la défense sociale contre les attentats anarchistes. En vertu de lois nouvelles sur la presse et sur *le domicile forcé* (*domicilio coacto*), il se trouvait armé des pouvoirs les plus étendus pour imposer silence aux agitateurs. Son dessein hautement proclamé était de consacrer tous ses soins, dans l'intervalle des sessions, à l'œuvre de réorganisation intérieure. Nous étions, dès lors, fondés à compter sur son désir de ne pas compliquer sa tâche par des difficultés extérieures.

Moins accessible aux considérations qui conseillaient le recueillement et la paix, les feuilles officieuses du royaume continuaient à attiser le feu. Les autorités militaires et douanières se montraient animées d'un zèle agressif, qui multipliait, sans profit et parfois sans motifs, les incidents de frontière. Peut-être se croyaient-elles encore dans le ton, en déployant une intransigeance extrême, en se conformant, dans leur zone d'action, aux méthodes suivies jadis par le maître lui-même, durant son premier consulat.

C'est ainsi, par exemple, qu'un journal romain, officieux du premier degré, jugeait bon de dénoncer à la Turquie et à l'Europe entière nos prétendues visées sur le littoral africain de la Méditerranée. Au Maroc, nous trouverions à qui parler, l'Angleterre et l'Espagne faisant bonne garde. Mais, du côté de la Tripolitaine, le danger pressait : on signalait nos efforts pour rallier les Touaregs, pour détourner les courants commerciaux du Soudan et isoler la province ottomane; nous préparions un coup de main sur Ghadamès; les troupes du général Allegro fai-

Digitized by Google

saient de fréquentes incursions au delà des confins; nous ne tarderions guère à inventer de nouveaux Kroumirs, pour recommencer en Cyrénaïque la partie gagnée en Tunisie. Ces accusations gratuites étaient reprises et amplifiées par les journaux de province. La presse française s'en indignait et ripostait de belle encre. « Si la France, — répliquait *la Tribuna* (1), — n'a pas d'intentions agressives contre des territoires que nous devons l'empêcher d'absorber, — car ce serait notre ruine politique, morale et économique, — les cigales parisiennes n'ont qu'à se tenir tranquilles : elles n'ont rien à craindre de nous. Mais, pour que ces intentions soient bien claires, il faut qu'au lieu de crier si haut contre un journal qui a les preuves de ce qu'il avance, elles commencent par démontrer que la politique française à Constantinople, à Tripoli et à Tanger est différente de ce qu'elle apparaît tous les jours. Cette démonstration est si difficile, qu'elle ne sera, croyons-nous, jamais fournie. Si les Italiens, — étant donné ce qu'ils savent, — restaient volontairement inertes, ils mériteraient d'être rangés au nombre des fous, pour s'obstiner, en plein midi, à fermer les yeux à la lumière éclatante du soleil. En ce qui nous concerne, comme citoyens et comme journalistes, nous ne pouvons dire que ceci : nous avons la conscience de remplir un devoir et nous éprouvons une grande satisfaction à le remplir; mais notre douleur serait infinie, si, nos efforts demeurant vains, nous nous voyions obligés, — et cela plus tôt qu'on ne pense, — de crier à nos compatriotes surpris : nous vous l'avions bien dit! » D'après cet extrait on peut apprécier la nature et le ton des polémiques qui se poursuivaient entre les deux pays durant l'été de 1894.

(1) La *Tribuna* du 3 septembre.

Digitized by Google

Dans le même temps, les rigueurs exercées sur la zone frontière fournissaient d'autres sujets de mécontentement. Peu de semaines où l'on n'eût à enregistrer, dans la région des Alpes, l'arrestation de quelque voyageur soupçonné d'espionnage.

La série avait commencé, en France, par deux incidents retentissants, où se trouvaient compromis des officiers de l'armée italienne.

C'était d'abord le général Goggia, à qui l'on interdisait le séjour sur notre territoire, à la suite d'une procédure motivée par ses études suspectes sur les défenses de notre littoral entre Menton et Nice (avril 1894). Interpellé à ce sujet, le baron Blanc répondait à la Chambre des députés : « C'est une faculté qui appartient au gouvernement français, comme au nôtre, d'expulser des étrangers sans en donner de raisons. L'usage que le gouvernement français a fait d'une telle faculté, dans le cas du général Goggia, peut faire ici l'objet de libres appréciations, mais non d'une réclamation diplomatique. C'est pourquoi le gouvernement du roi a estimé qu'il était plus digne de ne pas en faire le sujet d'un échange de vues avec le gouvernement français. » A ces explications Crispi ajoutait qu'il ne voyait pas de motif d'intervenir, puisque le gouvernement français avait agi en vertu d'une loi. « On trouve la même disposition dans notre loi de sûreté publique, disait-il, et c'est moi-même qui l'y ai introduite. Nous pouvons chasser de notre territoire un étranger quelconque, sans dire pourquoi. Cela posé, il ne convient pas au gouvernement auquel appartient l'expulsé d'entamer une discussion ni d'engager des négociations, puisqu'on pourrait lui répondre que la mesure est légale. Je rappellerai d'ailleurs que, durant mon dernier ministère, je me suis

Digitized by Google

autorisé de ce droit quand je l'ai cru nécessaire, et j'en userai toutes les fois qu'il le faudra. »

C'était ensuite un capitaine d'artillerie, M. Falta di Moncalieri, qui, arrêté pour les mêmes causes dans le département des Basses-Alpes, se voyait frappé d'une peine d'un an de prison par un jugement du tribunal de Digne (5 juillet), confirmé par un arrêt de la Cour d'Aix.

Malgré la réserve observée par le gouvernement royal, l'opinion, dans la péninsule, ne s'était pas désintéressée du sort de ces deux officiers, que la presse locale posait en victimes. L'irritation ressentie était-elle pour quelque chose dans les sévérités exercées peu après par les autorités italiennes de la frontière? Toujours est-il qu'à partir de ce moment, comme par représailles, les rigueurs contre les Français se multipliaient sur les Alpes. En août, quatre de nos compatriotes étaient arrêtés au col de Larche. Quelques jours après, M. Delalande, garde général des forêts à Menton, et le lieutenant Rose, du 3e de ligne, étaient appréhendés sur la frontière même. Le 13 septembre, c'était le tour du capitaine Romani, du 112e de ligne, rencontré, en uniforme, au delà des confins qu'il avait dépassés par erreur.

On se rend compte du mécontentement suscité en France par ces arrestations, qui se succédaient comme par l'effet d'un parti pris de sévérité. L'opinion s'affectait particulièrement du traitement infligé au capitaine Romani, dont l'innocence et la bonne foi semblaient au-dessus de toute contestation. Après le jugement de condamnation prononcé contre lui par le tribunal de San-Remo et confirmé par la Cour de Gênes, les récriminations ne connaissaient plus de mesure.

Il était temps, pour les deux gouvernements, de s'interposer et de mettre fin à une situation qui devenait

Digitized by Google

grave. L'accord s'établissait bientôt, à la suite de pourparlers suivis à Rome pendant le mois d'octobre. Les ministres italiens se décidaient sans peine à intervenir près des autorités de la frontière pour les amener à se départir d'un système de rigueurs excessives et à faire prévaloir, dans l'exercice de leur surveillance, les tempéraments nécessaires au maintien des relations de bon voisinage. Des dispositions dans le même sens étaient prises en France par les préfets et par le général Voisin, commandant le 14e corps d'armée. L'entente établie faisait l'objet des déclarations suivantes, formulées à la tribune du Sénat, le 30 novembre, par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, en réponse à une question posée par M. Borriglione, sénateur des Alpes-Maritimes :

« ... Le sous-secrétaire d'État au département italien de la guerre a récemment vu notre ambassadeur à Rome et lui a donné lecture d'une circulaire adressée, dès le 2 novembre, aux généraux commandant les corps d'armée de Turin, d'Alexandrie et de Plaisance. Dans ce document, le général Mocenni appelle l'attention desdits commandants sur le nombre anormal d'arrestations qui ont été opérées sur la frontière commune pendant la dernière saison, parfois pour des motifs insuffisamment justifiés. Il invite donc les officiers généraux précités à faire parvenir aux chefs des garnisons des détachements de la frontière des instructions s'inspirant du même esprit de conciliation et leur prescrivant d'en revenir à des procédés de surveillance plus mesurés et plus conformes aux relations de bon voisinage entre les deux pays.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous apportons nous-mêmes le plus grand soin à éviter tout incident de même nature pouvant donner lieu à des difficultés regrettables.

« Je suis sûr que le Sénat appréciera les déclarations que je lui apporte, et les directions données aux autorités de la frontière. »

Digitized by Google

Ces incidents clos, nous n'étions pas au bout de nos épreuves. Après en avoir fini avec les arrestations sur la frontière, nous avions à nous préoccuper d'une série d'expulsions prononcées contre des Français. Cette fois, l'opinion ne pouvait s'en prendre qu'à Crispi directement.

Le 22 octobre, *le Moniteur de Rome* faisait passer à ses abonnés la note suivante :

Notre directeur, Mgr Boeglin, a été expulsé et conduit aujourd'hui à la frontière en exécution d'un décret du ministre de l'intérieur, M. Crispi. Le motif : « mesure de sécurité publique ». A la suite de ce nouveau coup qui nous frappe, *le Moniteur de Rome* se voit obligé de suspendre provisoirement sa publication.

L'ordre d'expulsion avait été signé, le 21 octobre, par Crispi. Le soir même, M. Bœglin était arrêté et conduit à un poste de police, où il passait la nuit. Aucun délai ne lui était accordé pour mettre ordre à ses affaires. Avec peine il obtenait l'autorisation de prévenir ses collaborateurs. Le lendemain, il était conduit à la gare, et, sous bonne escorte, transféré à Chiasso, dans un compartiment de troisième classe. M. Bœglin était d'origine alsacienne : inutile d'insister sur la pénible impression que la nouvelle de son expulsion causait en France. — Pour expliquer la mesure prise à son égard, on disait que ses articles agressifs et malveillants avaient excité la colère du premier ministre. Le fait est que *le Moniteur de Rome* s'érigeait en censeur rigide de la politique suivie par le cabinet royal. Cependant on n'avait remarqué, dans les derniers numéros du journal, aucun article qui sortît du ton habituel et justifiât un excès particulier de rigueur. Aussi s'étonnait-on généralement que la patience eût échappé à Crispi. En frappant un des organes officieux du Vatican, il fournissait à la papauté un nouveau motif de se

Digitized by Google

plaindre des persécutions auxquelles *la loi des garanties* la laissait exposée. Mais cette considération ne l'avait pas emporté sur la satisfaction de réduire au silence le seul journal romain d'opposition qui se publiât en français. Du reste, le jour où *le Moniteur de Rome* était ainsi frappé, toutes les associations socialistes du royaume étaient dissoutes, en exécution d'un arrêté signé de la même main. Crispi montrait ainsi qu'il était résolu à n'épargner aucun adversaire et à ne ménager aucun parti.

Il en donnait bientôt de nouvelles preuves, en expulsant deux autres Français, à quelques heures d'intervalle.

Le premier était M. Henri Darcours, correspondant du journal parisien *le Matin*, propriétaire et rédacteur en chef de la *Correspondance de Rome*, feuille bi-hebdomadaire, publiée à Rome même et rédigée également en français. Les études consacrées par *la Correspondance de Rome* aux questions économiques et financières, aux instituts d'émission et aux établissements de crédit, retenaient l'attention en Italie et même au dehors. La forme en était assaisonnée de sel gaulois et d'esprit boulevardier. Peut-être trouvait-on, au palais Braschi, que le critique péchait par excès de clairvoyance et défaut d'optimisme. On ne pouvait cependant lui en faire ouvertement un crime, eu égard à la mesure qu'il prenait soin de s'imposer. Probablement il aurait pu, sans être inquiété, continuer sa tâche longtemps encore, si *le Matin* ne se fût avisé tout à coup de publier certaines correspondances où Crispi était pris personnellement à partie. Dès lors, plus d'hésitation. Signé dans la matinée du 26 décembre, un arrêté d'expulsion était notifié à M. Darcours, qui se voyait immédiatement mis au secret, puis dirigé sur Vintimille, sans avoir pu même aviser l'ambassade de sa mésaventure.

Le lendemain, le même traitement était infligé à

Digitized by Google

M. Félix Bouis, employé depuis quinze ans à l'agence romaine de la Compagnie des wagons-lits. Une note communiquée à la presse faisait connaître que ce Français était expulsé pour avoir « tenu des propos pouvant compromettre les relations internationales de l'Italie ». L'opinion générale était que le modeste employé ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité, mais qu'il expiait des appréciations trop librement exprimées en public sur le compte du premier ministre.

Je ne me permettrai pas de juger ici la méthode appliquée, au pouvoir, par l'homme qui était tenu encore, dans le royaume, pour le chef du grand parti libéral. Il est préférable d'en laisser le soin à un de ses amis politiques, qui publiait alors les lignes suivantes dans le journal *l'Italie* :

« Nous ne pouvons nous abstenir, — écrivait M. Arbib, membre de la Chambre italienne des députés, — de dire que ce système d'expulsions n'est pas fait, à coup sûr, pour nous plaire. On finira par croire à l'étranger que les correspondants des journaux ne peuvent habiter et travailler en Italie qu'à la seule condition de dire toujours du bien des ministres : ce qui n'est pas précisément la réputation que nous souhaitons pour notre pays. »

Crispi ne s'embarrassait pas de tels scrupules. Encore moins se préoccupait-il de ce qu'on pouvait penser en France de ses procédés. Il était impatient de toute critique. L'orage parlementaire qui grondait alors sur sa tête expliquait l'état de ses nerfs.

Séparées à la fin de juillet, les Chambres italiennes avaient été rappelées au commencement de décembre. En dépit des assurances ministérielles, la situation que les représentants du pays trouvaient au retour n'était

Digitized by Google

guère améliorée. Si l'ordre matériel était rétabli dans le pays, la crise financière persistait. De nouveaux sacrifices devaient être demandés aux contribuables. Puis l'affaire dite des *papiers Giolitti* éclatait comme une bombe, rallumant des flammes amorties, menaçant de ses éclats tout un groupe d'hommes politiques et jusqu'au chef du cabinet lui-même.

Avant d'aborder cette question qui allait suspendre longtemps la vie parlementaire, je me reprocherais de ne pas signaler un funèbre événement, qui venait d'émotionner l'Europe et qui s'imposait aux préoccupations de la France comme de l'Italie.

Je veux parler de la mort de l'empereur de Russie, Alexandre III, survenue, le 1er novembre 1894, à la suite d'une longue maladie dont le monde avait suivi les phases avec une sympathique anxiété.

Au premier avis, les souverains d'Italie faisaient parvenir à Livadia leurs condoléances; la cour prenait le deuil pour vingt jours; à tous les édifices publics les drapeaux se hissaient en berne; les visiteurs affluaient à l'ambassade impériale. C'était, à quatre mois de distance, la répétition des démonstrations qui s'étaient produites à la suite du décès de M. Carnot.

Rien que de très naturel et de très correct dans la manière dont l'Italie s'associait au deuil de la Russie et de l'Europe. Cependant, il était difficile de ne pas voir qu'il se mêlait à ses regrets d'autres sentiments, dont l'expression avait peine à se contenir. C'est une observation qu'un écrivain français, aussi bien renseigné sur les choses d'Italie que sur les choses de la Russie, avait déjà notée dans *la Revue de Paris* du 1er novembre. « A l'annonce de la maladie du tsar, — écrivait M. Anatole Leroy-Beau-

Digitized by Google

lieu, — Vienne, Londres et Berlin se sont montrées presque aussi émues que Paris. Une seule capitale, Rome, a paru froide. C'est peut-être qu'on y redoute moins le déchaînement de la guerre. » La vérité est que la mort d'Alexandre III éveillait en Italie l'espoir d'un changement dans l'orientation de la politique russe. S'il en fallait une preuve, on la trouverait dans les journaux les plus autorisés de la péninsule.

Voici, par exemple, ce que la *Tribuna* écrivait, à la date du 3 novembre :

Le nouveau tsar se trouve en face d'une situation politique internationale qui pourrait, avant peu, subir de graves modifications. Une alliance véritable et proprement dite entre la Russie et la France, personne n'a jamais pu démontrer ni soutenir qu'il en existât une. Il peut y avoir une coïncidence d'intérêts, le besoin ressenti de contrebalancer de quelque manière la Triple-Alliance en Europe, besoin qui se manifestait alors surtout que les rapports entre la Russie et les puissances centrales étaient plus âpres. Aujourd'hui, après les derniers événements, après la conclusion (par la Russie) de traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, la pensée de déplacer légèrement l'axe de la politique peut sourire au nouveau tsar... Et, s'il y a du vrai dans ce qu'on dit de ses dispositions personnelles, qui s'harmoniseraient à cet égard avec les traditions des Romanoff, il professerait une répugnance assez accentuée pour l'établissement de rapports trop intimes entre l'autocratie et le gouvernement populaire .. Dans le cas où tout cela serait conforme à la réalité, les prières qui ont été faites en France, avec tant de profusion, pour la conservation de la vie d'Alexandre III, seraient d'autant mieux justifiées.

Mêmes conjectures, mêmes espérances dans la *Riforma* du 4 novembre :

Et maintenant la question que tous vont répétant avec anxiété, est celle-ci : que fera le tsarévitch ? Suivra-t-il la poli-

Digitized by Google

tique de son père? Les bonnes relations entre la France et la Russie continueront-elles?... On dit qu'Alexandre ne voulait pas du tsarévitch pour successeur; qu'il voulait un autre de ses fils... Il ne faut pas oublier non plus que la haute administration et la Cour de Russie sont très favorables à l'Allemagne, et que le francophilisme de la jeunesse russe n'a que peu ou point d'influence sur la direction de la politique du pays. Quand Alexandre se rapprocha de la France, le prince Metchawski fit une brillante campagne contre l'alliance franco-russe, la comparant à une alliance entre le grand Turc et la république de Venise. On note, en outre, que la femme du prince Serge est la sœur d'Alice de Hesse, fiancée de Nicolas : or la femme du prince Serge est notoirement germanophile. Toutes ces choses sont répétées comme des signes d'incertitude pour l'avenir... Le successeur d'Alexandre III est jeune ; il n'est pas impossible qu'un événement de peu d'importance, un rien, l'influence prépondérante d'une personne puisse modifier d'un seul coup l'orientation de la politique russe, et changer par suite, en partie, le sort de l'Europe.

Des conjectures analogues étaient formulées d'un bout à l'autre du royaume. Tout en rendant hommage aux vertus privées et à l'humeur pacifique d'Alexandre III, les journaux italiens se préoccupaient surtout des vues présumées de son successeur; la plupart caressaient l'idée que Nicolas II subirait l'influence allemande, encore puissante à la cour impériale, et que le beau temps de l'entente franco-russe n'aurait pas de lendemain sous le nouveau règne.

On voit ainsi le genre de consolations qui tempéraient les regrets provoqués en Italie par la mort d'Alexandre III. La France aurait fait les frais de ces consolations, si les conjectures de nos voisins s'étaient confirmées.

Les événements, comme on sait, ne tardèrent pas à dissiper les illusions qu'on avait pu se faire à cet égard.

Digitized by Google

A la fin du mois de décembre, le général Ignatieff, ancien ambassadeur, membre du conseil de l'empire, apportait à Rome les lettres par lesquelles l'empereur Nicolas II notifiait son avènement au roi Humbert. L'accueil le plus flatteur était fait par la cour à l'envoyé impérial. Il semblait qu'on éprouvât le désir de lui marquer une bonne grâce spéciale et d'affirmer, au regard de l'Italie même, la cordialité des rapports existant entre Rome et Saint-Pétersbourg.

C'était également l'esprit dont s'inspirait l'attitude des membres du gouvernement royal. Leur empressement était remarqué. Le mot d'ordre avait évidemment changé depuis six mois. Au printemps de cette année même, la diplomatie italienne continuait encore, notamment dans les affaires de Bulgarie, d'agir en un sens opposé aux vues de la Russie; en ce faisant, elle se flattait de concourir à la consolidation d'un ordre de choses dont l'écroulement aurait troublé peut-être la péninsule des Balkans; elle y voyait surtout un moyen de donner aux puissances allemandes et à l'Angleterre un gage de bon vouloir. Le 4 mai, entraîné par la discussion, Crispi n'avait pas craint de faire entendre, à la Chambre des députés, les déclarations suivantes :

Quand les Bulgares ont librement choisi Ferdinand de Cobourg pour leur souverain, c'est moi qui me suis opposé à ce qu'un commissaire fût envoyé à Sofia, comme le voulaient les autres puissances, et qui ai fait respecter le libre vote de ce peuple. Comme preuve de mes assertions, vous pouvez lire certains documents diplomatiques, où j'ai affirmé, en ma qualité de ministre des affaires étrangères, le respect dû à la libre volonté de la Bulgarie. En cette occasion, *je me suis prononcé contre l'opinion de la Russie*, de la Turquie et même de l'Angleterre. *J'ai vaincu alors* : je le proclame avec orgueil, non pour moi, mais pour notre pays!...

Digitized by Google

Cette fière sortie avait provoqué un mouvement de stupeur dans toute l'Europe et en Italie même. Pourquoi ce défi jeté gratuitement à la Russie? Stambouloff s'était hâté d'en prendre acte et d'en remercier Crispi. Mais quel froissement n'en avait-on pas ressenti à Saint-Pétersbourg? Et aussi quelle déception à Rome, lorsque, quelques jours plus tard, le télégraphe annonçait la démission de Stambouloff!

Ces incidents étaient encore dans toutes les mémoires. Peut-être fallait-il y voir la cause de la réserve personnelle que le président du conseil s'imposait maintenant, contre son habitude. Le fait est que, peu après l'arrivée du général Ignatieff, Crispi quittait Rome, pour passer à Naples les fêtes de Noël : entre les deux hommes d'État, les rapports s'étaient réduits à un échange de cartes de visite.

Les prévenances témoignées à l'envoyé russe produisaient-elles tout l'effet qu'on se proposait? Si correct que fût son langage, si sensible qu'il se montrât à l'accueil reçu, le général Ignatieff avait trop d'expérience et de finesse pour tomber sous le charme. Au-dessus de tout le reste il plaçait l'entente de son pays avec la France, certain, en le faisant paraître, de se conformer aux intentions de son souverain.

La veille de Noël, M. Vlangaly, ambassadeur ordinaire de Russie près le roi d'Italie, donnait un dîner en l'honneur de son collègue russe. J'y étais convié avec plusieurs autres diplomates, parmi lesquels un Italien, M. le comte Greppi, jadis accrédité comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Dès les premiers mots échangés pour les présentations, le général me priait, devant tous, de le considérer comme un ami de la France; il ajoutait qu'il était heureux d'avoir pu assister et coopérer à l'établisse-

Digitized by Google

ment de l'entente entre nos deux pays. Durant le repas, il ramenait la conversation, avec une complaisance marquée, sur des sujets qui lui fournissaient l'occasion de témoigner des rapports confiants qui subsistaient entre Saint-Pétersbourg et Paris, tantôt rappelant certains épisodes du congrès de 1856, auquel il avait pris part, et l'appui que les plénipotentiaires russes y avaient trouvé près de leurs collègues français, tantôt faisant de discrètes allusions à l'activité de Nicolas II et à la résolution déjà manifeste du jeune empereur de continuer la politique de son père, en marchant d'accord avec la France.

Vers la fin de la soirée, le grand maître des cérémonies de la cour, M. le comte Gianotti, se faisait annoncer : il apportait des cadeaux offerts par le roi à l'ambassadeur extraordinaire, un coupe-papier décoré de fins émaux et un buvard orné de pierreries. Quelques minutes après, je prenais congé de mes hôtes, en exprimant au général, selon la coutume locale, mes meilleurs souhaits pour les fêtes de Noël.

— Et moi, — répondait celui-ci à haute voix, — c'est à votre pays que j'adresse mes vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur, à la France, dont je suis un vieil ami et que nous aimons, en Russie, de tout notre cœur!

Ces propos se répétaient en ville dès le lendemain : c'était comme un pendant au toast porté, l'année précédente, par le grand-duc Vladimir.

Après le départ du général Ignatieff, il ne subsistait plus rien des espérances que la mort prématurée d'Alexandre III avait fait naître en Italie. Fidèle aux traditions paternelles et à l'esprit de suite qui est le fort de la diplomatie russe, Nicolas II était résolu à maintenir l'entente franco-russe et à la consolider. Ce n'était pas de la Russie que Crispi pouvait attendre un appui ni un

Digitized by Google

encouragement. A ce moment, d'ailleurs, sa sollicitude se détournait des combinaisons de la politique extérieure; elle était retenue par l'éventualité d'une crise intérieure où sa fortune risquait de s'effondrer.

Après le 3 décembre, les Chambres italiennes avaient repris le cours de leurs travaux.

Nul trait saillant à noter dans le discours de la couronne, à l'ouverture de la session nouvelle. L'intonation en était absolument pacifique : « En Europe, — y était-il dit, — tout tend à la paix, que personne ne pense ni n'osera troubler. » La France n'y faisait l'objet d'aucune mention. La situation intérieure était envisagée avec confiance. Après avoir constaté l'amélioration survenue dans l'état des finances, du crédit, de l'industrie et du commerce, on y insistait sur le devoir impérieux qui s'imposait d'assurer l'équilibre du budget; mais aucune indication n'était fournie sur les moyens à mettre en œuvre.

Le ministre du trésor s'était réservé la tâche de préciser sur ce point les vues du gouvernement, et il s'en acquittait en conscience dans un exposé soumis à la Chambre des députés, le 10 décembre. M. Sonnino y manifestait une confiance communicative. Quel constraste avec le langage qu'il avait tenu dans les premiers mois de l'année! Alors il faisait un appel désespéré aux résolutions extrêmes, pour prévenir un désastre. Maintenant le péril était conjuré. Les affaires reprenaient; la rente montait et le change baissait; les exportations ne cessaient de s'accroître. Un changement favorable s'était donc produit dans les conditions économiques et financières du pays. « Le port était en vue; encore un dernier et courageux effort, et l'on serait à l'abri de la tempête! »

Digitized by Google

La conclusion concordait mal, il faut le dire, avec ces prémisses encourageantes. Au mois de juin précédent, le ministère avait obtenu le vote de 100 millions d'impôts supplémentaires, qui devaient, d'après ses affirmations, assurer désormais l'équilibre budgétaire. Maintenant il était obligé de convenir que l'exercice courant se solderait encore par un déficit égal, et l'exercice suivant par un découvert de 80 millions. Il proposait d'y pourvoir par de fortes économies; mais il réclamait, en outre, la création d'impôts supplémentaires, dont le produit augmenterait les recettes de 29 millions. Ces impôts impliquaient un relèvement des droits douaniers sur les céréales et des taxes nouvelles frappant les alcools, les allumettes, le gaz, l'électricité, le sucre, les cotons, etc. En terminant, M. Sonnino comparait la finance italienne à une malade qui entrait en convalescence et à laquelle il ne fallait plus que des précautions et des ménagements.

Si rassurante que fût la consultation, le régime prescrit n'en semblait pas moins sévère. Le patient voudrait-il s'y soumettre? Sa confiance en ses docteurs ne laissait pas que d'être ébranlée.

Tel était l'état des esprits, dans le parlement et au dehors, quand se produisit la comédie des *papiers Giolitti*, qui accapara tout à coup l'attention, menaçant bientôt de tourner au tragique. Pour en déterminer le caractère et en expliquer les conséquences, il importe de revenir de quelques mois en arrière.

Digitized by Google

CHAPITRE V

PROCÈS DE LA BANQUE ROMAINE

Procès de la Banque romaine (juillet 1894). — Les papiers de M. Giolitti. — Prorogation de la Chambre italienne des députés (15 décembre). — Rappel de Ressman; nomination du comte Tornielli à Paris (janvier 1895). — Discours de Léon Say (mars). — Dissolution de la Chambre italienne des députés (8 mai); discours de Crispi à l'Argentina; élections du 26 mai.

1894-1895

J'ai déjà parlé du procès retentissant qui avait suivi la faillite de la *Banque romaine* et déterminé la chute du ministère Giolitti (24 novembre 1893). Les poursuites s'étaient terminées, le 26 novembre 1894, par un arrêt de la cour d'assises de Rome acquittant le directeur, le caissier et les cinq administrateurs de la Banque, détenus depuis quinze mois. Mais cette sentence n'avait pas calmé l'émotion soulevée par les débats judiciaires. Les accusés avaient mis en cause de hauts personnages et même des membres du gouvernement, auxquels ils imputaient une part de responsabilité dans leurs propres malversations; ce moyen de défense, pensait-on, entrait pour quelque chose dans les motifs de l'acquittement prononcé par le jury. On ajoutait qu'une partie du dossier de la procédure avait été soustraite à son examen.

Les bruits répandus à ce sujet prenaient bientôt une telle consistance, que l'autorité judiciaire se décidait à

Digitized by Google

procéder contre plusieurs agents de la questure de Rome, soupçonnés d'avoir, lors des perquisitions faites chez le directeur de *la Banque romaine*, distrait des pièces compromettantes pour certains hommes de l'administration et du parlement. Mais, l'instruction traînant en longueur, on répétait que les agents incriminés s'étaient conformés aux ordres de leurs supérieurs, et que les pièces recherchées étaient encore entre les mains de M. Giolitti. C'était une arme que l'ancien président du conseil se réservait contre son successeur.

Cette supposition se confirmait, en novembre, par la publication d'une lettre dans laquelle M. Giolitti se reconnaissait, en effet, détenteur de documents, qui lui avaient été, — disait-il, — remis par les accusés eux-mêmes ou par leurs parents. Un pareil aveu ne faisait que fournir un nouvel aliment aux commentaires. De toutes parts on pressait l'ancien ministre de publier le dossier réservé. L'opinion publique se prononçait si vivement en ce sens, que M. Giolitti se décidait à réunir les chefs des principaux groupes de la Chambre des députés, pour s'en remettre à leur appréciation sur le parti à suivre. Mais le comité ainsi constitué refusait de prendre connaissance des pièces, en émettant toutefois l'avis que la publication s'en imposait.

Un député de l'extrême-gauche portait alors la question devant la Chambre, sommant le gouvernement d'agir contre les détenteurs de documents, dont la communication n'avait pu leur être faite qu'à raison de leurs fonctions officielles. Le gouvernement, par l'organe de Crispi, s'en désintéressait, pour en laisser le règlement à la justice ou à la conscience des personnages mis en cause.

Les choses étant à ce point, M. Giolitti prenait le parti,

Digitized by Google

le 11 décembre 1894, de déposer sur le bureau de la Chambre les papiers mystérieux, enfermés sous pli scellé.

Quel usage en allait-on faire? Crispi exposait d'abord l'avis que la Chambre n'avait pas à se substituer à la magistrature; puis, voyant que sa manière de voir n'avait aucune chance de succès, il se désintéressait encore une fois de la question. Après un débat confus et violent, l'Assemblée confiait à une commission de cinq membres le mandat d'examiner le dossier et de proposer telle résolution qui semblerait convenable.

Après deux jours de délibérations et d'études secrètes, la commission consignait ses conclusions dans un rapport lu en séance : elle proposait de publier tous les documents, à l'exception de cent dix lettres, d'un caractère privé et sans intérêt politique, dont la restitution devrait être faite aux personnes de qui elles émanaient, c'est-à-dire à Crispi et à sa femme. Nouveaux débats orageux, à la suite desquels la publication était votée, sous les réserves formulées par la commission.

Le 15 décembre, *les papiers* Giolitti étaient imprimés et distribués. On y trouvait des copies de pièces déjà produites au procès de *la Banque romaine*, des notes extraites de la comptabilité de cet institut, beaucoup de lettres du directeur, Tanlongo. Si l'exactitude des faits relatés dans ces documents avait été établie, il en serait résulté la preuve que des sommes considérables avaient été avancées indûment par la Banque à des hommes politiques et à des publicistes, qui avaient abusé de leur influence pour en obtenir le versement. Le nom de Crispi y revenait à plusieurs reprises, pour une série de sommes dont le total s'élevait à plusieurs centaines de milliers de francs. Des allusions y étaient faites à des démarches irrégulières

Digitized by Google

qu'il se serait permises; un télégramme de la préfecture de Milan semblait confirmer les rapports compromettants qu'on lui reprochait d'avoir entretenus avec le baron de Reinach, en vue de faire conférer à Cornélius Herz le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare.

En présence de ces révélations, la Chambre prenait feu. Nul doute qu'elle ne mît le chef du cabinet en demeure de présenter des justifications. Imbriani et Cavallotti insistaient pour que la question fût inscrite immédiatement à l'ordre du jour.

Crispi protestait d'abord avec indignation, affirmant que le recueil distribué était un comble de perfidies et de mensonges, dont les tribunaux, régulièrement saisis, feraient justice. Puis, en présence de l'attitude de ses auditeurs, il ne maintenait pas son opposition, laissant à la Chambre toute liberté de faire ce qu'elle jugerait bon.

Au milieu d'une agitation tumultueuse et après plusieurs scrutins douteux, la Chambre s'ajournait au lendemain, pour delibérer en séance publique.

Il était près de six heures du soir, quand cette décision était votée. Personne ne doutait déjà plus qu'une crise ministérielle ne fût la conséquence de la journée : ou Crispi donnerait sa démission, afin de pouvoir se disculper librement; ou il serait renversé, le lendemain, par un vote accablant.

Mais, en homme de ressources, Crispi avait déjà imaginé un moyen d'échapper à ce dilemme gênant.

Une heure après la clôture de la séance, il faisait publier, par l'agence Stefani, un avis portant que la session parlementaire était prorogée, pour un temps indéterminé, en vertu d'un décret royal. En prévision du conflit probable, le ministre avisé s'était muni de cette

Digitized by Google

arme deux jours auparavant, prévenant ainsi la Chambre et lui imposant silence par un brutal congé.

Un rapport au roi accompagnait le décret de prorogation. C'était un panégyrique des efforts poursuivis par le ministère pour rétablir la paix sociale et restaurer les finances nationales. Était-il admissible qu'une coalition de perturbateurs, ennemis des institutions, vînt compromettre l'œuvre commencée et replonger le pays dans le désordre? La prorogation était indispensable, afin de donner à la Chambre le temps de se reprendre et de retrouver le calme nécessaire à la sagesse de ses délibérations.

On imagine les sentiments de surprise et de colère que ce coup d'État au petit pied provoquait chez les représentants du pays. La masse de la population n'allait-elle pas prendre le parti de ses mandataires? Crispi avait des motifs de le craindre, puisqu'il renforçait aussitôt la garnison de Rome. Mais, soit scepticisme, soit apathie, l'émotion ne gagnait pas le corps électoral. Vainement les chefs des divers groupes de la Chambre, MM. di Rudini, Zanardelli, Cavallotti, Brin se rapprochaient-ils, pour rédiger une lettre de protestation et flétrir l'attentat commis contre la représentation nationale. Vainement Cavallotti publiait-il contre le président du Conseil un violent réquisitoire, citant des faits, des dates, des documents à l'appui des accusations criminelles qu'il portait contre lui... Crispi faisait la sourde oreille. Ses défenseurs officieux se bornaient à répéter qu'il s'agissait de calomnies connues depuis longtemps; qu'on n'en ignorait rien, lorsqu'on avait fait appel à son dévouement; qu'il avait tiré le pays de l'abîme, et qu'on ne devait pas interrompre sa tâche patriotique.

Crispi était le plus fort, puisque la confiance royale lui

Digitized by Google

demeurait acquise, et que la nation restait spectatrice indifférente de la lutte engagée. La seule question qu'il se posât, après quelques semaines, était celle de savoir s'il réunirait encore la Chambre, pour provoquer un vote politique, ou s'il proposerait au roi de la dissoudre tout de suite, sans courir même les ennuis d'un échec certain. C'est le dernier parti auquel il finissait par se rattacher. Aussi ne négligeait-il rien pour affronter l'épreuve dans les conditions les plus favorables, et renforcer son crédit en étouffant les voix hostiles. Tous les journaux de Rome, sauf un, étaient déjà à sa dévotion; dans les provinces on n'en comptait pas dix qui continuassent la campagne d'opposition. Le terrain électoral ne tarderait pas à être bien préparé pour des élections générales.

Sur ces entrefaites, la presse française jugeait opportun de se mêler au débat. C'était une imprudence et une faute.

Dans les premiers jours de janvier 1895, le journal *le Temps* consacrait une série de *premiers Paris* aux affaires d'Italie. On y étudiait les causes de la crise, et on en signalait les dangers éventuels. « Les amis du trône, — disait-on, — frémissent de le voir compromis dans une solidarité déplorable avec un homme public, qui, au lieu de solliciter des juges pour laver son honneur, épuise toutes les ressources de la Constitution et tend, à les briser, tous les ressorts de l'État, pour échapper à la seule juridiction indépendante. Le meilleur espoir de ceux qui ne séparent pas, dans leur pensée, les intérêts de la dynastie et ceux de la liberté, c'est que le roi se décide à ressaisir les rênes, à se débarrasser d'un conseiller dangereux et à rendre la parole au pays et à ses représentants (1) ».

(1) Le *Temps* du 1er janvier 1895.

Digitized by Google

Un autre jour (1), la même feuille poussait plus avant encore l'examen de la situation, dans un article intitulé « Une année qui commence mal », et dont les extraits suivants permettront d'apprécier le caractère :

Pour le moment, le point sur lequel se concentre la curiosité ou, si le terme paraît trop faible, l'anxiété du public, c'est la disposition du roi à l'égard de la dissolution de la Chambre. Trois partis sont ouverts à Humbert Ier. Il peut ou convoquer à nouveau le Parlement en session ordinaire, ou le dissoudre en confiant à M. Crispi le soin de présider aux élections générales, ou charger de l'appel au pays un homme d'État moins compromis que le premier ministre actuel.

A en juger par le langage de la presse de toute nuance, on ne sait absolument pas encore à quelle résolution le roi donnera suite, et il est plus que probable que cette ignorance tient tout simplement à ce que le souverain lui-même n'a point encore arrêté sa décision.

C'est qu'en effet le choix est redoutable, et chacune des solutions qui s'offre à l'esprit présente des difficultés et des périls bien propres à faire hésiter la volonté la plus ferme. Convoquer la Chambre, c'est infliger à M. Crispi une telle humiliation que la signature de ce décret équivaudrait à un renvoi pur et simple.

Dissoudre en donnant à M. Crispi la mission de faire les élections générales, c'est, d'une part, lancer une provocation sans égale à tous les groupes de l'opposition depuis la droite du marquis di Rudini jusqu'à l'extrême-gauche de M. Cavallotti. C'est, d'autre part, engager la lutte — et quelle lutte ! — sur le pire des terrains, poser au pays une question sans netteté, rendre la monarchie et l'ordre public solidaires des comptes plus ou moins apurés de M. Crispi avec la Banque Romaine, compromettre les intérêts les plus essentiels du pays pour épargner à un client de Tanlongo l'ennui de comparaître devant ses pairs. Ce serait enfin, à ce qu'affirment ceux qui connaissent à la fois les pratiques électorales de

(1) Le *Temps* du 4 janvier.

Digitized by Google

l'Italie contemporaine et la lourdeur de main du président du Conseil, déchaîner une pression gouvernementale et une candidature officielle comme on n'en a jamais vu, même dans la péninsule...

S'il en est ainsi, voilà le fils de Victor-Emmanuel acculé à ce dilemme redoutable, dont l'un et l'autre terme sont également gros de conséquences périlleuses pour le trône et pour la patrie.

Ce qui empêche le roi de rompre avec son ministre et de faire appel à tel ou tel groupe d'une opposition où il compte beaucoup de fidèles et de loyaux sujets, ce n'est pas, tout le monde le sent, on ne sait quel goût malsain pour une réputation endommagée. Humbert Ier n'a aucun penchant pour les sordides spéculations sur lesquels le procès Tanlongo et le dossier Giolitti ont fait un jour si cruel.

Ce qui l'arrête, c'est d'abord que le président du Conseil a eu l'art de lui persuader que sa cause, à lui Crispi, est indissolublement liée à celle de l'ordre monarchique, et que, sous le couvert d'un assaut contre sa probité financière, c'est une attaque à fond contre sa politique antisocialiste et antirépublicaine que l'on tente. Ensuite le roi désapprouve le ton des manifestes opposants, en particulier de cette lettre Cavallotti, qui aurait été plus éloquente et dont les excellentes révélations auraient fait plus d'effet, si l'auteur avait su en modérer le style.

Il serait regrettable toutefois que des considérations de ce genre engageassent définitivement le roi d'Italie dans la voie où le pousse un ministre aventureux et égoïste, et au bout de laquelle les esprits indépendants entrevoient, avec une patriotique angoisse, l'éventualité d'un conflit entre la monarchie et le pays.

Ainsi la feuille parisienne et d'autres avec elle insistaient sur les dangers que le maintien de Crispi au pouvoir impliquait pour l'Italie et pour la monarchie. C'était viser le premier ministre à l'endroit sensible. Certes, les avertissements du *Temps* restaient bien en deçà des jugements de certains journaux de Vienne et de Berlin; mais

Digitized by Google

la presse allemande n'était lue que par une élite dans la péninsule, tandis que les critiques de nos journaux n'échappaient à personne. Fallait-il donc qu'une voix de l'étranger troublât le concert de la presse locale, qui donnait avec ensemble contre l'opposition et contre la Chambre? Il y avait un moyen de prévenir le péril, en se servant de cette polémique même pour exciter contre la France les susceptibilités nationales. *La Tribuna*, le journal le plus répandu du royaume, s'en avisait bientôt et engageait la partie.

Dès le 5 janvier, la feuille romaine publiait, sous ce titre « La troisième intimation », un résumé du dernier article du *Temps*, et l'accompagnait de réflexions pour la plupart inattendues. Non seulement, en effet, on y récriminait contre le mauvais vouloir des Français et contre leur prétention d'exercer dans la politique italienne une ingérence déplacée, mais on y insinuait que « les articles publiés par *le Temps* sur les affaires d'Italie lui venaient tout faits de Rome ; qu'ils lui étaient envoyés ou suggérés par quelqu'un qui s'y trouvait en situation de faire croire que le sens en était conforme à un sentiment répandu dans le pays et de nature à impressionner les sphères de la cour ».

Et, pour qu'il ne restât aucun doute sur sa pensée, la *Tribuna* insérait dans le même numéro, sous ce titre « Chevaux de retour », un entrefilet significatif. On voulait bien y admettre que des informations fussent adressées de Rome à la presse étrangère. Mais, ajoutait-on, « ce qui paraîtrait un peu moins licite ou, si l'on veut, moins correct, c'est que l'inspiration de cette campagne de presse *vînt d'une personne revêtue de fonctions officielles*. Nous savons bien que la charge de ministre, de général, *ou d'ambassadeur* n'interdit pas matériellement à celui qui

Digitized by Google

en est investi, d'exprimer sa propre pensée et d'exercer une action propre même sur d'autres terrains non strictement administratifs, militaires ou politiques. Mais il y a pourtant des barrières morales qui ferment ou du moins limitent le champ de cette activité secondaire ou oblique, si l'on peut ainsi dire. »

Pas de doute possible : le réquisitoire était dressé contre l'ambassadeur de la République près le Quirinal.

Ce n'était point assez, pourtant. Le lendemain, la *Tribuna* revenait sur le sujet, pour affirmer de nouveau que les articles du *Temps* étaient « fabriqués à Rome par quelqu'un qui les transmettait à Paris par une voie et par des moyens qu'il était inutile de définir, mais qui, quelle qu'en fût la nature, étaient susceptibles d'en assurer la publication dans un journal officieux du gouvernement français comme le *Temps* ». Et l'on ajoutait que « ces articles apparaissaient, du commencement à la fin, comme l'œuvre de quelqu'un qui écrivait sous l'inspiration directe et immédiate des intérêts et des passions qui combattaient à Rome le ministère italien et qui trouvaient, à Rome encore, le moyen de s'exhaler à l'étranger, pour en faire revenir leurs insinuations et leurs conseils. A qui ferait-on croire qu'un journal français comme le *Temps* s'amusât, pour son compte propre et sans recevoir des éléments du dehors et des inspirations d'en haut, à rafraîchir à trois reprises les commérages qui étaient maintenant oubliés en Italie, afin de faire le siège du Quirinal et de lui suggérer le juste moyen de sortir d'embarras ? » « Ce que nous entendons faire, — disait-on encore, — et ce que nous avons le droit de faire, c'est de repousser de nouveau et avec la plus grande énergie cette tentative d'intervention dans nos affaires. »

Digitized by Google

Le même jour, *la Riforma* consacrait sa première colonne au développement du même thème.

Le mot d'ordre ainsi donné, la presse ministérielle s'y conformait, sur tous les points du royaume, avec une discipline remarquable. Une violente campagne était ainsi engagée contre la France et contre son représentant.

Dans ce concert d'invectives se distinguait un petit journal romain, né de la veille et créé pour soutenir le bon combat. « Celui-là même, — disait *il Giornale*, — qui est reconnu et consacré par ses lettres de créance près le roi d'Italie, se montre, comme le journal qui interprète ses idées, si rebelle à toutes les convenances et à tous les devoirs, qu'on juge presque invraisemblable qu'il pût poursuivre dans la voie où il est engagé, s'il ne comprenait qu'il y chemine d'accord avec le gouvernement qu'il représente ». Et le rédacteur continuait en évoquant contre nous les souvenirs de la guerre de 1870 et des massacres d'Aigues-Mortes, s'appliquant à surexciter l'amour-propre de ses lecteurs contre nos prétendues ingérences.

Pour conclure, une note partie de Rome et reproduite par tous les échos de province annonçait bientôt que le gouvernement de la République avait résolu de mettre fin à la mission de son représentant près le roi d'Italie.

La nouvelle était inexacte en ce qui me concernait. Il était vrai pourtant qu'un ambassadeur allait être emporté par la bourrasque; mais, à la surprise générale, la victime expiatoire n'était autre que Ressman, le représentant du roi près la République française.

Le rappel du diplomate italien était confirmé, le 6 janvier, par la communication suivante de l'agence Stéfani :

Digitized by Google

Le commandeur Ressman, ambassadeur d'Italie à Paris, a été rappelé pour être remplacé par un autre fonctionnaire. Le conseiller Gallina reste quant à présent pour gérer l'ambassade, comme chargé d'affaires.

Ce rappel, comme ceux des ambassadeurs, comte Tornielli à Londres, et baron Marochetti à Saint-Pétersbourg, est motivé par un mouvement diplomatique, arrêté depuis huit mois déjà et qui va être réalisé maintenant.

A Londres aussi, l'ambassade est gérée en ce moment par un chargé d'affaires, le chevalier Silvestrelli.

Le rappel de Ressman aurait donc été décidé en vue d'un mouvement diplomatique d'ensemble. Personne ne s'arrêtait à cette explication officieuse, où l'on ne voyait qu'un prétexte imaginé pour sauvegarder les apparences. L'opinion générale, accréditée dès le premier jour par le correspondant parisien de la *Tribuna* elle-même, était que Crispi, touché au vif par les articles du *Temps*, avait chargé Ressman d'en faire l'objet de représentations; le rappel prononcé ensuite contre le diplomate était le châtiment dû à l'insuccès de ses démarches, en même temps qu'un avertissement à la France. Ainsi Crispi, — car nul ne songeait à imputer au baron Blanc la responsabilité de la décision prise, — se privait des services d'un agent dont l'influence s'était trouvée en défaut. Peut-être y voyait-il, en outre, un moyen de pousser le gouvernement de la République à une mesure de rétorsion, et d'accroître les effets d'une diversion profitable à ses propres intérêts.

La disgrâce infligée à l'ambassadeur suscitait dans le royaume autant d'inquiétude que d'étonnement. Ressman était considéré par ses compatriotes comme un des agents les plus distingués de la diplomatie italienne. On le savait *persona gratissima* chez nous. Son rappel ne voilait-il pas une arrière-pensée de rupture?

Digitized by Google

En France, le départ de Ressman provoquait des regrets unanimes. Ce n'était pas seulement parce qu'il avait su, par sa courtoisie, son tact et le charme de son esprit, conquérir les faveurs de la société parisienne, qui l'appréciait depuis longtemps. C'était surtout parce qu'on l'avait toujours vu, dans les occasions les plus critiques, agir en homme de conciliation, en partisan convaincu de l'entente franco-italienne. Les adversaires qu'il avait dans son pays, — quel homme de valeur n'en a pas? — lui faisaient un grief de sa situation personnelle à Paris, allant jusqu'à lui reprocher d'être devenu trop Français. Je les étonnerai peut-être en disant que, dans nos régions officielles, son rappel était vu avec moins de peine que dans nos salons, quelque gré qu'on lui sût, d'ailleurs, de ses dispositions. On n'était pas sans trouver parfois excessives les facilités que lui assuraient son expérience approfondie du milieu où il agissait, ses relations intimes avec nos fonctionnaires de tous ordres, sa connaissance de tous les rouages de notre administration; on savait le profit qu'il en tirait, pour en venir à ses fins dans le règlement des affaires communes, pour nous soumettre à une surveillance efficace et incessante. Son successeur, fût-il de valeur égale ou même supérieure, ne jouirait pas des mêmes avantages. Il y avait là des considérations qui contribuaient à tempérer l'amertume des sentiments suscités par sa disgrâce, au quai d'Orsay, comme dans les cercles mondains. Je n'ai pas cessé, durant près de trente années, d'entretenir avec Ressman des relations d'amitié; j'ai trouvé en lui un collaborateur actif et convaincu, pour le succès de la tâche de rapprochement qui formait le but de ma mission en Italie. C'est un hommage que j'entends rendre à son caractère et à son talent, en notant ici, sans réticences, le cas qu'on faisait à Paris de

Digitized by Google

ses sympathies déclarées et de son patriotisme vigilant (1).

Au moment où le rappel de Ressman était officiellement annoncé, la presse italienne redoublait ses attaques contre l'ambassadeur de la République près le Quirinal. Égards dus au représentant d'une puissance amie; courtoisie pour un hôte étranger : la passion faisait tout oublier. On m'accusait encore d'inspirer les polémiques dirigées en France contre le chef du cabinet italien : c'était le thème qu'on variait de cent manières. Le correspondant de la *Sera* trouvait mieux : d'après les renseignements de la feuille milanaise, les perquisitions opérées au domicile de M. Darcours, — le correspondant du *Matin*, récemment expulsé, — avaient amené la découverte de lettres compromettantes pour M. Billot; une protestation officielle s'en était suivie à Paris, mais sans résultat : de là le rappel de Ressman. Ce beau conte faisait le tour des journaux. Aussi finissait-on par croire que le représentant de la République suivrait dans la retraite son collègue d'Italie, et que la vacance des deux ambassades se prolongerait quelque temps.

De plus ardents poussaient le gouvernement royal à se montrer ferme et à user des plus extrêmes rigueurs contre ceux qui abusaient de l'hospitalité italienne. « Frapper fort et à propos, — écrivait un petit journal romain (la *Capitale* des 7-8 janvier), — décapiterait l'hydre qui met en péril notre tranquillité, et rappellerait à qui se joue de notre patience ce qui est arrivé, dans cette ville même de Rome, à Hugon de Basville, alors que l'ombre d'un soupçon planait seulement sur lui » (2).

(1) Ressman est mort à Paris le 8 juillet 1899.

(2) H. de Basville était secrétaire de l'ambassade de France à Naples, en janvier 1793, quand il reçut l'ordre d'aller représenter, comme ministre

Digitized by Google

Par ce trait on peut juger du ton d'une certaine presse. Les esprits se surchauffaient. Les rapports officiels des deux pays étaient à la merci d'un incident, quand un nouveau coup de théâtre se produisait tout à coup. Dans la soirée du 7 janvier, la note suivante était communiquée à la presse par une agence officieuse (*Agenzia italiana*) :

Le ton absolument hors de mesure et exceptionnellement aigre que la presse française a pris, durant les derniers jours, dans ses jugements sur nos hommes et sur nos choses, a provoqué une légitime réaction dans la presse italienne, laquelle, dans sa presque totalité, tolère mal une ingérence étrangère qui offense le sens de notre patriotisme.

Mais, de là à rechercher, comme quelques-uns le font, la pensée du gouvernement dans un article de journal plutôt que dans un autre, il y a loin. Et il est absolument étrange que,

plénipotentiaire, la Convention à Rome, où l'opinion était alors surexcitée contre la France révolutionnaire. Voici le paragraphe que Michelet consacre, dans son histoire de la Révolution, à la courte mais tragique mission du diplomate :

« De Basville arrive avec un ami, un envoyé de notre ambassade de Naples. Ils voient du premier coup tout préparé pour les recevoir. Le lâche gouvernement, ne se fiant nullement à ses forces régulières, avait appelé de tous côtés ces recrues sauvages des montagnards de l'Apennin. On avait prêché dans les chaires, et le soir surtout dans les confessionnaux, aux femmes éperdues, que ces Français sacrilèges venaient, dans la ville sainte, lever le drapeau de Satan. Les femmes brûlaient des cierges, priaient et hurlaient; les hommes repassaient leurs couteaux.

« Nos Français entrent bravement, la cocarde sur l'oreille, et sont de toutes parts accueillis par des cris de mort. Ils sont sourds, n'entendent rien. Des personnes charitables les engagent à mettre en poche le signe maudit. Ils passent outre, et, à travers ces flots de foule furieuse, ils s'en vont au palais du cardinal Zelada montrer leurs pouvoirs, le sommer de reconnaître la République française. N'obtenant rien, sans se décourager ni s'intimider, ils mettent leur voiture au pas, et reviennent lentement. Il était quatre heures du soir (13 janvier 1793). Assaillis d'injures, d'indignes menaces, ils firent une chose hardie; soit pour soutenir l'honneur de la France, soit pour mettre en demeure les patriotes italiens d'armer et prendre leur défense, ils plantèrent sur leur voiture le drapeau de la République.

« Là, les voies de fait commencent, les pierres et les coups. Le cocher épouvanté met les chevaux au galop, lance la voiture dans la cour d'un banquier français. Le temps manque pour fermer la porte. La foule entre; un perruquier frappe mortellement Basville d'un coup de rasoir; il expira le lendemain. »

Digitized by Google

sur des bases aussi fragiles, qui ne tiennent à rien en dehors de la presse, on édifie des racontars d'après lesquels il y aurait de la mauvaise humeur, ouverte ou latente, entre notre gouvernement et l'ambassadeur de la République française à Rome.

Au surplus, nous pouvons ajouter que les relations personnelles entre M. Crispi et M. Billot se maintiennent, comme elles l'ont toujours été, très cordiales.

Cette note donnait-elle le signal d'un temps d'arrêt? Il est permis de le croire, puisqu'à partir du lendemain, et comme sur un mot d'ordre, les journaux les plus agressifs suspendaient leurs attaques contre la France et son représentant.

D'où provenaient ce brusque changement d'attitude et cette réserve subite? On en donnait des explications diverses. D'après la version qui finissait par prévaloir, il fallait y voir l'effet de conseils de prudence que les alliés de l'Italie auraient fait entendre discrètement.

La campagne entreprise par les journaux ministériels d'Italie n'était approuvée ni à Vienne ni à Berlin, où elle était jugée inquiétante pour la paix générale. Dans la journée du 7 janvier, on avait vu le baron de Bruck, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, se rendre chez Crispi. Que s'était-il passé entre eux? On supposait que, sous une forme amicale, l'ambassadeur avait signalé à la sollicitude du ministre les périls de la situation.

En rappelant de Paris son ambassadeur, le gouvernement italien n'avait évidemment qu'usé de son droit; toutefois il n'était pas sans se rendre compte qu'en raison même des circonstances, cette mesure avait produit une impression désagréable au delà des Alpes. Était-ce le moment, pour les journaux italiens, officieux ou réputés tels, non seulement de soutenir avec leurs confrères parisiens des polémiques passionnées, mais encore de

Digitized by Google

prendre à partie, avec la dernière violence, la France et son ambassadeur près le Quirinal? Où voulait-on aller? Qu'arriverait-il, si le gouvernement de la République, pour marquer son mécontentement, rappelait aussi son représentant? Une rupture? Et après?... Le gouvernement ne devait pas se dissimuler que ses alliés envisageaient sans aucun plaisir l'éventualité des complications, qui menaçaient de survenir à l'improviste et sans motifs appréciables. A Vienne comme à Berlin, on continuait de penser qu'il y avait, pour l'Italie autant que pour l'Autriche et l'Allemagne, intérêt à sauvegarder la paix et à entretenir de bons rapports avec la France. En cas de conflit, l'Italie n'aurait donc à compter sur aucun concours. Le temps était venu d'enrayer un mouvement capable d'entraîner une catastrophe.

Tel était, — on le supposait du moins, — le sens des observations présentées à Crispi et qui avaient été bientôt suivies de la note publiée par l'*Agenzia italiana*. Cette conjecture s'accréditait si bien qu'une semaine plus tard, le 15 janvier, le correspondant romain de l'*Agence Havas* en faisait l'objet de la dépêche suivante :

On assure de bonne source que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie à Rome ont reçu des instructions pour déclarer à M. Billot, ambassadeur de France, qu'on était indigné à Berlin et à Vienne des attaques grossières dirigées contre lui, et qu'ils avaient l'ordre de calmer l'ardeur par trop guerrière et belliqueuse du président du conseil.

On affirme qu'une démarche a été faite dans ce sens, et qu'elle a eu pour résultat immédiat d'arrêter le langage hostile de la presse officieuse de Rome.

Dans les cercles politiques allemands, on critique vivement l'attitude de M. Crispi.

Cette dépêche mettait en mouvement toute la presse italienne. Les adversaires de Crispi en tiraient argument

Digitized by Google

pour lui reprocher de s'être exposé à des représentations pénibles et à une retraite peu glorieuse. Ses partisans opposaient démentis sur démentis à la communication de l'agence française. Le correspondant romain du *Times*, qui se faisait alors contre nous le champion du ministre italien, télégraphiait à son journal que la nouvelle était fausse, ajoutant même qu'elle ferait, à Paris, le sujet d'observations de la part des représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Quelques feuilles romaines allaient plus loin encore : elles dénonçaient l'ambassadeur de la République à Rome comme l'inspirateur de la dépêche et l'auteur responsable de ce nouveau méfait (*La Tribuna* du 16 janvier, et *il Giornale* des 16 et 18 janvier).

Ai-je besoin de dire que je n'étais pour rien dans les correspondances de l'*Agence Havas*, non plus que dans les articles du *Temps?* Le but de la campagne engagée à Rome m'était apparu clairement, dès le premier jour. Crispi n'avait-il pas un intérêt évident à susciter une diversion, pour détourner les esprits de la crise où il se trouvait compromis? A cet effet, quoi de mieux que de s'en prendre au gouvernement et à l'ambassadeur de la République, et de les pousser à quelque fausse démarche? N'était-ce pas le moyen de soulever les colères de notre presse, et de mettre en jeu la dignité du roi, qui ne voudrait pas, en sacrifiant son ministre, avoir l'air de céder aux menées de l'étranger? La réponse à toutes ces questions ne semblait pas douteuse.

Encore moins pouvais-je hésiter sur l'attitude à observer. Aux attaques inouïes auxquelles j'étais en butte, je n'avais qu'à opposer un impassible dédain. Ce n'était ni sur mon pays ni sur moi que retombait l'odieux du traitement infligé à l'agent diplomatique et à l'hôte.

Digitized by Google

On ne me croirait pas cependant, si je me vantais d'y être resté insensible. J'en ai souffert, je l'avoue. Je ne disconviens pas des efforts de volonté qu'il m'a fallu déployer, durant ces tristes jours, pour m'imposer le silence et faire bonne figure. Mais j'étais soutenu par la conscience de servir la France en prévenant un éclat, par la satisfaction de ne pas me laisser prendre à un jeu qui risquait de compromettre les rapports des deux peuples, et aussi par de précieux encouragements reçus de Paris et de Rome même.

L'épreuve prenait fin vers le milieu de janvier. A partir de cette époque, le calme se rétablissait. Bientôt même le ton de la presse italienne se modifiait complètement à notre égard.

A la fin de ce même mois de janvier (1895), l'ambassade d'Italie à Paris était confiée à M. le comte de Tornielli-Brusati, précédemment ambassadeur à Londres. Sa nomination n'était pas sans causer une certaine surprise. Non qu'il ne se recommandât par des titres qui le plaçaient au premier rang dans les cadres de la diplomatie italienne. Mais à son nom se rattachait le souvenir d'un incident, qui remontait à moins de deux années et ne semblait pas le désigner particulièrement pour la succession de Ressman à Paris. Je fais allusion à un toast porté à Londres, en 1893, peu de temps après les fêtes célébrées à Toulon en l'honneur de l'escadre russe. Parlant de la visite faite à la Spezia, vers la même époque, par la flotte anglaise, le comte Tornielli aurait dit, au banquet du lord-maire :

« Nous n'avons pas, nous autres Italiens, éprouvé le besoin de mettre la maison sens dessus dessous, pour recevoir nos amis. »

Digitized by Google

Ce propos ironique à notre adresse avait soulevé quelque rumeur en France. Avait-il réellement échappé à la prudence du diplomate? Ce que l'on peut dire, c'est que le texte n'en figurait pas dans le compte rendu du *Times*, et que les amis de l'orateur en niaient l'authenticité. Faux ou vrai, il n'était pas oublié. On pouvait craindre que le souvenir n'en fût gênant pour le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris. A son arrivée, en effet, les organes de l'opinion lui marquaient quelque froideur. Mais le comte Tornielli réussissait bientôt à rompre la glace, en démontrant, par son attitude et par son langage, qu'il venait, en ami, poursuivre la tâche conciliante de son prédécesseur. Il y était secondé efficacement par la bonne grâce de la comtesse, d'origine russe, née Rostopchine. Bientôt la société parisienne et le monde officiel rivalisaient d'égards pour leurs nouveaux hôtes. Galante riposte aux aménités prodiguées, la veille, à l'ambassadeur de France à Rome!

C'en était assez pour précipiter le revirement qui s'accentuait en Italie. Le langage des officieux y devenait complètement amical. Il n'était plus question de désaccord ni de mauvais vouloir. En janvier, on disait qu'il n'y avait rien à faire avec nous; en mars, on ne voyait plus d'obstacle à l'entente cordiale; tout semblait possible, même un rapprochement immédiat sur le terrain commercial.

Le branle était donné en ce sens par la publication d'une enquête ouverte par la Chambre française de commerce à Milan : d'après ce travail, toutes les associations de même nature, qui fonctionnaient alors en France, s'associaient dans un vœu commun pour le rétablissement des rapports conventionnels entre les deux pays en matière économique.

Digitized by Google

Au même moment retentissait un discours prononcé par Léon Say à Paris, au banquet annuel de la Chambre syndicale de la verrerie et de la céramique française. Prenant la parole après M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, l'illustre parlementaire plaidait la cause des traités de commerce avec des arguments qui fixaient l'attention de tous les peuples voisins. « Ce qui m'inquiète, — disait-il, — c'est la restriction possible de nos relations commerciales; c'est la contradiction qui pourrait exister entre un isolement voulu et l'expansion nécessaire de notre influence dans le monde. » Et il continuait en ces termes :

... Nous avons vu des industries françaises transportées à l'étranger, il y a deux siècles, à la suite de l'exode des protestants, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Voulons-nous recommencer?...

Faisons un retour sur nous-mêmes; car il n'est pas difficile de constater en ce moment que le phénomène d'autrefois se reproduit sur une échelle infiniment plus vaste et avec beaucoup plus d'intensité. Vous n'avez qu'à faire une promenade à Barcelone, à Madrid, de la Rambla au Prado : vous y verrez fleurir des industries de Saint-Étienne et d'ailleurs. A Gênes, à Milan, vous assisterez au développement d'industries récentes, qui ne sont autres que des industries françaises transplantées. Ne pouvant exporter les choses françaises, nous exportons le moule avec lequel on les fait...

Mais comment faire pour reconstituer cette clientèle qui nous échappe? Ah! je pourrais vous parler du libre échange, cela ne me serait pas difficile. J'ai là-dessus des souvenirs de famille et des souvenirs personnels. Je sais bien que le libre échange est une doctrine fondée sur l'étude des faits, que ce n'est pas une théorie comme la protection; mais je sais aussi que les choses humaines, quelle qu'en soit la force, ne peuvent subsister par elles-mêmes. Rien de ce qui est humain ne peut prospérer dans l'isolement; il faut toujours compter avec ses voisins; et le libre échange, dans le siècle où nous sommes,

Digitized by Google

doit, pour ne pas être l'isolement, prendre la forme des traités de commerce. Ce qu'il nous faut, ce sont des traités de commerce avec les nations qui nous entourent...

Il faut chercher à renouer des rapports, à rétablir des relations par des traités de commerce, très difficiles d'ailleurs à réaliser, par des traités de commerce qui ne satisferont pas les protectionnistes et qui paraîtront très insuffisants aux libre-échangistes...

Il nous faut, avant tout, ouvrir le siècle en nous créant des relations commerciales établies sur la base de la réciprocité. Nous avons pu constater, par nos souffrances, la vérité d'une doctrine économique qui n'était évidemment que l'expression des faits, et nous pouvons affirmer aujourd'hui, parce que les faits ont prononcé, qu'on ne peut vendre que quand on achète, et qu'on ne peut pas exporter quand on empêche les produits du dehors de venir chez soi. D'où il résulte, pour nous tous qui sommes ici, la nécessité absolue de rouvrir les relations commerciales dans les deux sens, du dedans au dehors et du dehors au dedans...

Si nous nous étions pour toujours mis, de plein gré, en dehors du mouvement général des nations, et si, en conséquence, nous avions perdu, dans une mesure plus ou moins étendue, cette individualité dans l'universalité qui caractérise le génie de notre race; si, par défaut de ressort, nous laissions sommeiller toutes les qualités qui nous ont faits si grands dans l'histoire, nous pourrions former encore un pays de second ordre; nous serions peut-être les continuateurs de la nation française; mais nous ne serions plus la France...

Il faut réveiller notre industrie. Il faut lui dire : « lève-toi et marche ! » Sonnons le départ, pour être en route en 1900. C'est là que nous servirons les idées si bien exposées par notre honorable commissaire général. Buvons au changement de notre régime économique et au rétablissement de nos relations internationales par des traités de commerce!

Ainsi Léon Say conseillait énergiquement le changement de notre régime économique et le rétablissement des traités de commerce avec nos voisins. Il n'en fallait

Digitized by Google

pas davantage pour suggérer, en Italie, l'idée que le moment psychologique était venu, et que des négociaciations allaient s'engager avec la France. Les feuilles ministérielles semblaient se donner le mot pour en accréditer l'espoir; quelques-unes même affirmaient que le comte Tornielli avait reçu l'ordre de faire des ouvertures en ce sens.

Crispi ne voyait, sans doute, aucune raison pour décourager de semblables espérances; mais il jugeait bon de transposer les rôles et de ne pas se laisser attribuer posture de solliciteur. On ne pouvait pas, du moins, assigner un autre but à la note suivante, que *la Riforma* publiait, le 4 mars, en bonne place et en gros caractères :

« On nous assure que le gouvernement français a « décidé de demander au gouvernement italien la reprise « des pourparlers pour la conclusion d'un *modus vivendi* « commercial entre les deux pays. »

La nouvelle provoquait naturellement de nombreux commentaires. Les uns voyaient dans nos ouvertures un acte de résipiscence, une expiation de nos erreurs protectionnistes; les autres célébraient, par avance, l'arrangement qui allait être négocié et qui devait mettre fin au malaise économique dont l'Italie souffrait encore. Cependant les esprits réfléchis se rendaient compte que les circonstances n'étaient pas encore favorables à l'entente annoncée.

Depuis plusieurs semaines, l'attention était concentrée, en France, sur les crises politiques qui s'y succédaient. M. Casimir-Perier ayant tout à coup résigné ses fonctions, Félix Faure lui avait succédé à la présidence de la République (17 janvier 1895). Puis M. Ribot avait été appelé à former un nouveau cabinet (27 janvier). M. Hanotaux y conservait le portefeuille des affaires

Digitized by Google

étrangères; mais rien ne laissait croire qu'il dût rencontrer chez ses nouveaux collègues, ni dans le parlement, des dispositions encourageantes pour un changement d'attitude à l'égard de l'Italie. Aussi beaucoup de gens demeuraient-ils sceptiques, en dépit des assurances d'une certaine presse. Peut-être ne se trompaient-ils pas en supposant que les bruits répandus à Rome faisaient partie du plan de campagne combiné en vue de la période électorale qui allait s'ouvrir dans le royaume. Il n'était pas indifférent de répandre la conviction que la présence de Crispi au pouvoir ne constituait pas un obstacle au rapprochement avec la France. A la Consulta, pas plus qu'au palais Braschi, on ne se faisait probablement aucune illusion sur les espérances dont on amusait le tapis. Mais quel mal en pouvait-il résulter? Si l'accord ne devait pas intervenir, on en serait quitte pour rejeter les torts sur la France et se targuer du bon vouloir dont on aurait fait preuve.

Le temps était venu, pour Crispi, de sortir du provisoire et de trancher, par un coup de partie, le conflit engagé avec le parlement.

Depuis le 15 décembre, comme on le sait, les Chambres étaient séparées en exécution d'un décret royal qui avait prorogé la session pour un temps indéterminé. Loin de ramener le calme, cet acte d'autorité avait eu pour effet de rapprocher tous les groupes opposants dans une coalition dirigée par MM. di Rudini, Brin, Giolitti, Zanardelli et Cavallotti. Bientôt il devenait évident que le ministère ne pourrait pas convoquer à nouveau les représentants du pays sans encourir un échec certain. Aucun moyen de salut ne lui restait, si ce n'était de gouverner sans les

Digitized by Google

Chambres le plus longtemps possible et de profiter de la trêve imposée pour préparer des élections générales d'où pourrait sortir une majorité mieux disposée. Crispi en prenait résolument son parti.

Le 21 janvier 1895, la *Gazette officielle* publiait un décret royal prononçant la clôture de la session législative. Suivaient, à brefs intervalles, d'autres actes de même nature, destinés à être plus tard régularisés par le parlement, mais qui modifiaient immédiatement certaines lois de finance, en vue de fournir les ressources complémentaires dont le trésor avait besoin. Puis l'activité de l'administration s'appliquait au travail préparatoire des prochains scrutins. Nomination de préfets à poigne, remplacement de municipalités indociles par des commissaires royaux, subventions aux journaux, promesses, rigueurs, menaces : tout était mis en œuvre.

Le 28 mars, le gouvernement promulguait une nouvelle loi, votée l'été précédent, et qui l'autorisait à faire procéder à la revision des listes électorales par des commissions placées sous la surveillance de l'autorité administrative. La revision était conduite avec une telle rigueur, qu'un cinquième des inscrits se voyaient rayés dans certains collèges. En quelques semaines, le travail d'épuration aboutissait à l'élimination de plus de trois cent mille électeurs, triés principalement, à ce qu'on assurait, dans la clientèle de l'opposition.

Un décret royal prononçait alors (8 mai) la dissolution de la Chambre des députés et fixait les élections au 26 mai. — D'après le rapport ministériel, publié à l'appui, l'ajournement et la dissolution de l'assemblée se justifiaient par les violences qui avaient troublé les dernières séances; le pays ferait justice d'aussi coupables manœuvres, en nommant des représentants résolus à mettre

Digitized by Google

fin à des luttes personnelles et stériles, pour assurer la reprise d'un travail législatif fécond. Pas d'autre allusion aux accusations de M. Giolitti, à ce qu'on appelait dès lors « la question morale ».

Contre toute attente, la période électorale n'était marquée par aucune agitation dans le royaume. Rien de cette fièvre qui se serait manifestée, chez nous et ailleurs, en des circonstances analogues. Les partisans du ministère en faisaient un sujet d'éloges pour la sagesse du pays; les autres n'y voulaient voir que l'insouciance d'une population sceptique. Vainement les chefs de l'opposition adressaient-ils aux électeurs des manifestes virulents, pour réfuter les accusations portées contre l'ancienne Chambre et condamner les méthodes appliquées par le ministère. Leur voix ne parvenait pas à émouvoir les masses, ni à déterminer un de ces courants d'opinion qui emportent toutes les digues administratives.

Trois jours avant le scrutin, Crispi paraissait à un banquet organisé en son honneur dans la salle de *l'Argentina*, à Rome, et il y développait ses vues sur la situation.

Son discours n'avait rien d'un programme gouvernemental. La politique extérieure n'y était mentionnée qu'en passant. Silence complet sur la Triple-Alliance. Pas un mot des relations avec la France, à moins qu'il ne fallût nous appliquer la fin d'une phrase où l'orateur, après une allusion faite aux récents succès des troupes italiennes en Afrique, ajoutait : « Aux vives satisfactions des alliés et des amis est venue se joindre la considération des adversaires, qui est la meilleure garantie de la paix. » Tout ce que nous pouvions retenir, dans cet ordre d'idées, c'était sa volonté formellement exprimée

Digitized by Google

d'assurer « la paix avec honneur »; c'était l'affirmation que « jamais les rapports du gouvernement royal avec les autres gouvernements n'avaient été empreints d'une cordialité comparable à celle que l'on constatait alors. »

Au point de vue de la politique intérieure, chacun était curieux de savoir ce que le ministre répondrait aux incriminations qui l'avaient déterminé à provoquer la dissolution de la Chambre. Mais Crispi dédaignait de se justifier, et le prenait cavalièrement avec ses accusateurs : ce n'étaient, d'après lui, que des conspirateurs travestis en moralistes, des anarchistes, des républicains, des pseudo-conservateurs, qui avaient substitué la calomnie, cette arme de la démocratie moderne, au poignard et au poison du moyen âge, et transformé la tribune nationale en une chaire de diffamation.

Cela dit, le reste de son discours n'était qu'une apologie de ses actes. Il traçait d'abord un sombre tableau de la situation où l'Italie était tombée en 1893 : la guerre civile dans les provinces; le crédit ruiné; le commerce arrêté; les finances compromises; le malaise général; le sens même de l'unité nationale obscurci dans les esprits. — « En ce moment douloureux, — s'écriait-il, — l'Italie pensa à moi, et elle espéra ! »

Mais la Chambre, atteinte d'un vice originel, ne pouvait donner un concours utile à l'œuvre de restauration. Il avait fallu la dissoudre et gouverner sans elle, à coups de décrets-lois. Des esprits chagrins prétendaient que de pareils actes étaient contraires à la Constitution. Leurs critiques étaient sans valeur. « L'usage que nous avons fait des décrets-lois, — disait Crispi, — est légitimé, non seulement par la pureté de l'intention, mais par la nécessité inévitable et par le succès. »

Ces extraits suffisent pour donner une idée de l'argu-

Digitized by Google

mentation et du ton du discours ministériel. Après cela, la péroraison n'avait plus rien qui pût étonner. Ne voyant devant lui qu'une coalition d'anarchistes et de républicains, de socialistes et de radicaux, incapables de constituer un gouvernement, il était fondé à formuler les conclusions suivantes :

« Le dilemme qui se pose aujourd'hui aux électeurs, est simple et solennel : c'est le dilemme entre la monarchie nationale et l'anarchie sociale, morale et politique.

« Combattre ces anarchistes de tous genres, les exclure du Parlement, tel est le devoir qui s'impose aujourd'hui à tout bon citoyen.

« Le Roi, symbole et ferme défenseur de l'unité nationale, le Roi entouré d'institutions démocratiques, telle est notre foi. A cette foi, nul ne doit manquer. Donc, ni abstentions, ni doutes! L'abstention est désertion à l'heure de la bataille, le doute est le premier élément de la défaite.

« J'adresse donc mon appel à tous les Italiens, et j'ai la confiance que ma voix sera écoutée, puisque tous les hommes de bien ont en cela un intérêt commun. Les partis se formeront ensuite de nouveau sur des bases logiques et honnêtes; des idées et des hommes divers pourront alterner au gouvernement; et je renoncerai volontiers au pouvoir, le jour où il me sera donné de le quitter sans lâcheté, sans crainte pour la sûreté des institutions, pour le bien du pays. »

Ainsi la cause de la monarchie s'identifiait avec celle de Crispi. En dehors de son gouvernement, il n'y avait rien que l'anarchie. Les électeurs étaient prévenus, et avec eux MM. di Rudini, Brin et consorts, sans parler du roi.

Quel eût été, en France, l'effet d'une pareille attitude? On l'a vu après le 16 mai 1877. Mais il n'y avait pas à appliquer, en Italie, les mêmes règles de critique. Crispi avait pris le ton qui convenait. Il était sûr de ne pas déplaire, en manifestant sa superbe confiance et en faisant sentir sa *main de fer* (pugno di ferro).

Digitized by Google

Le jour même où le ministre italien prononçait son discours à l'*Argentina*, le *Figaro* lui rendait le mauvais service de publier une série de pièces choisies dans le dossier Giolitti. Elles étaient connues depuis le mois de décembre; on n'y trouvait aucune révélation nouvelle. Mais la divulgation en était demeurée jusqu'alors assez restreinte, grâce aux précautions prises, et la teneur en était oubliée au dehors. Et voilà qu'à la veille des élections, la trompette retentissante du journal parisien rappelait « la question morale » à tous les échos! Les amis de Crispi unissaient leurs voix dans une même malédiction. Avaient-ils cependant de justes motifs de récriminer? Sans doute, il eût été convenable que notre presse s'abstînt de toute ingérence dans des démêlés qui relevaient du jugement exclusif de nos voisins. Mais n'était-il pas évident que son intervention produirait un effet contraire à celui que les auteurs s'en promettaient? Ne devait-elle pas fournir aux intéressés une raison plausible de surexciter contre nous les susceptibilités nationales?

C'est ce qui advint.

Les élections eurent lieu le 26 mai 1895 et les scrutins de ballottage le 2 juin.

Les candidats classés comme ministériels l'emportèrent dans 336 circonscriptions sur 508. Le gouvernement se trouva ainsi assuré d'une majorité de plus de 180 voix. Crispi passa lui-même dans neuf collèges. La victoire était à lui.

Cependant l'opposition revenait en force suffisante pour former une coalition dangereuse. Elle n'avait perdu aucun de ses chefs; quelques-uns même, comme Cavallotti, avaient été élus aussi dans plusieurs col-

Digitized by Google

lèges, et se montraient décidés à reprendre « la question morale » avec une énergie nouvelle. Plusieurs grandes villes, comme Milan, n'avaient nommé que des représentants hostiles. Un certain nombre de socialistes étaient parvenus à se faire élire, et leur succès était tenu pour un symptôme inquiétant.

« Certes, la majorité est numériquement forte, — lisait-on dans *la Tribuna* du 4 juin ; — mais il faudra beaucoup d'habileté à celui qui doit la conduire, pour qu'elle s'impose l'activité au travail, seule vertu qui puisse rétablir la confiance un peu ébranlée dans les institutions parlementaires. »

Ce n'est pas l'habileté qui faisait défaut au chef de la majorité : il allait en donner bientôt des preuves nouvelles.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Inauguration à Magenta de la statue de Mac-Mahon (4 juin 1895). — Ouverture à Rome de la législature (10 juin). — Proclamation de l'alliance franco-russe (10 juin). — Inauguration du canal de Kiel (20 juin). — Mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans (25 juin).

1895

Pendant que la fièvre électorale battait son plein dans tout le royaume, la Lombardie se préparait à une solennité qui, en évoquant le souvenir des luttes communes, était de nature à réveiller les sentiments d'ancienne confraternité et à servir la cause de l'entente franco-italienne.

Un comité de patriotes, constitué sous la présidence de M. Brocca, syndic de Magenta, avait ouvert une souscription nationale pour élever une statue au maréchal de Mac-Mahon, mort en 1893. L'appel avait été entendu. Les adhésions s'étaient produites en nombre, après celle du roi et celles de ses ministres. Le sculpteur Secchi et l'architecte Beltrami avaient associé leur talent pour réaliser le projet. Le bronze était prêt, de martiale allure, représentant le héros debout, en tenue de campagne, fermement campé, la main dans la poche, suivant d'un œil calme les péripéties du combat.

L'inauguration du monument était fixée au 4 juin 1895,

Digitized by Google

le jour anniversaire de la bataille où le maréchal avait illustré son nom et gagné son titre de duc.

Vers le milieu de mai, M. Brocca revenait à Rome, pour s'assurer de la participation du gouvernement à la solennité. Il devait ensuite se rendre à Paris pour y convier la famille du maréchal et demander au gouvernement de la République d'y envoyer une délégation.

Au Quirinal comme dans les ministères, M. Brocca rencontrait le meilleur accueil. Le roi ne ménageait pas les encouragements aux promoteurs de l'œuvre et promettait de se faire représenter à l'inauguration. Quant aux ministres ils étaient disposés à y faire figurer le gouvernement et l'armée. En ce qui concerne les invitations aux Français, leur première pensée était de se conformer à la procédure suivie, deux années auparavant, pour la solennité de Palestro. Mais un examen plus approfondi de la situation démontrait bientôt que le précédent n'était pas applicable. A Palestro, l'Autriche avait été invitée en même temps que la France; on y avait procédé à la consécration d'un ossuaire érigé à la mémoire de tous les combattants de 1859 : à ce rendez-vous funèbre les trois gouvernements avaient pu se rencontrer dans un même sentiment de pieux hommage. A Magenta, il s'agissait d'un monument élevé à la glorification des vainqueurs : le gouvernement de François-Joseph ne pouvait être invité à la réunion. Peut-être même saurait-il peu de gré à son allié actuel de cette commémoration d'une journée malheureuse pour les armes autrichiennes. Il y avait là un ordre de considérations dont le gouvernement italien devait tenir compte. Aussi laissait-il définitivement à la municipalité de Magenta le soin de présider à l'inauguration du monument et d'en faire les honneurs. Ses représentants ne

Digitized by Google

devaient y paraître qu'au même titre que les autres invités de la ville.

En présence de la réserve observée par le cabinet de Rome, quelles résolutions allait-on prendre à Paris? Le gouvernement de la République devait-il accepter une invitation émanée d'une municipalité étrangère? Une question semblable s'était posée en 1891, à l'occasion des fêtes organisées par la ville de Nice pour l'inauguration de la statue de Garibaldi : le gouvernement italien n'avait pas cru devoir y envoyer un délégué officiel, et le président du Conseil s'y était fait seulement représenter par le consul général. Le gouvernement de la République aurait donc pu s'autoriser de ce précédent et le suivre; mais il jugeait, et avec raison, qu'il aurait meilleure grâce à se départir, pour la circonstance, des rigueurs des principes. M. Hanotaux acceptait donc l'invitation du syndic, ajoutant que le gouvernement enverrait à Magenta une mission présidée par M. le général Péting de Vaulgrenant, commandant du 15e corps d'armée, ancien combattant de 1859.

Le 4 juin, la délégation française arrivait à Magenta. Le général de Vaulgrenant était accompagné de ses aides de camp, du capitaine Emmanuel de Mac-Mahon, fils du maréchal, et du lieutenant-colonel Pinsonnière, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome. La colonie française de Milan était représentée par M. Carteron, consul général, par MM. Rebuffel et François Gondrand, présidents de notre société de bienfaisance et de notre chambre de commerce. On remarquait aussi la présence du général Yung, membre de la Chambre française des députés et président de la ligue franco-italienne : lui aussi se souvenait de la campagne de 1859, à laquelle il avait pris une part active; fidèle à ses affections de jeunesse, il consa-

Digitized by Google

crait à la cause du rapprochement toute l'ardeur communicative de son cœur généreux.

Le groupe italien se composait du général Mocenni, ministre de la guerre et représentant du roi, des généraux Bava-Beccaris, San Marzano et Testafochi, de nombreux officiers, de sénateurs et de députés, du préfet et du syndic de Milan, sans parler des autorités de Magenta et des organisateurs de la fête.

Une foule considérable, accourue des environs, faisait cortège aux délégations officielles.

Il y eut un moment d'unanime émotion, quand le soldat de bronze, dégagé de tous les voiles, apparut sur son piédestal, dressant sa mâle silhouette sur l'azur du ciel ensoleillé... Avec lui se dressaient vivants, après trente-six années, les souvenirs des luttes glorieuses et de la délivrance... Bientôt des cris enthousiastes de : « Vive Mac-Mahon ! Vive la France ! » s'échappaient des poitrines oppressées. Tous les cœurs battaient à l'unisson...

Puis, le silence rétabli, le syndic de Magenta prenait la parole. M. Brocca avait conçu, le premier, l'idée d'ériger sur le champ de bataille une statue au maréchal de France, et son infatigable dévouement avait largement contribué au succès de l'entreprise. Nul mieux que lui ne pouvait en retracer l'histoire et expliquer le touchant symbole :

« A vous, frères de France ! — s'écriait-il, — il m'est doux, au nom de l'Italie tout entière, d'offrir le salut ému de nos cœurs... Nous garderons pour nous et pour vous ce bronze de mémoire... Avec l'ossuaire de Solférino, ce monument complète le cycle des souvenirs communs aux deux peuples ; l'un et l'autre s'attirent comme les deux pôles d'un aimant idéal et resserrent la vieille pensée latine dans un embrassement de fer, embrassement où l'âme se sent envahir d'émotion... Et vous, général de Vaulgrenant, qui avez partagé les joies, les anxiétés et les dangers de la victoire avec le maréchal de Mac-

Digitized by Google

Mahon, en rentrant dans votre beau pays, portez à nos frères de France les fleurs que l'Italie aujourd'hui répand aux pieds du duc aimé! Dites bien que le nouveau monument demeurera comme un symbole impérissable de la reconnaissance de l'Italie pour la France, qui, appuyant son bras puissant sur celui du Roi légendaire, a contribué à faire de notre terre une seule nation, n'ayant d'autre désir que de travailler avec les autres nations sœurs au maintien de la paix!... Vive la France! Vive l'Italie! Vive le Roi! »

Des milliers de voix répondaient à l'orateur par les cris de : « Vive la France! Vive l'Italie! »

Après le syndic de Magenta, le ministre italien de la guerre s'exprimait de la manière suivante :

C'est un insigne honneur pour moi que celui de représenter S. M. le roi d'Italie à l'inauguration de ce monument par lequel les Italiens, qui se souviennent, veulent transmettre aux générations futures le nom du valeureux guerrier français dont l'habile initiative et la valeur supérieure décidèrent la victoire en faveur des drapeaux français et italiens.

Sublime victoire que celle de Magenta! Par elle Milan et presque toute la Lombardie ont été délivrées; par elle et par les victoires suivantes, la liberté et l'indépendance de notre patrie ont été assurées, traduisant en acte l'aspiration de plusieurs siècles.

Trente-six ans ont passé depuis ce jour mémorable, mais l'Italie n'oubliera jamais que la généreuse nation française accourut à travers les Alpes et la mer, avec ses forts et nombreux bataillons, pour venir en aide aux Italiens et réaliser la plus grande et la plus sainte de leurs aspirations; elle n'oublie et n'oubliera jamais les valeureux Français qui tombèrent, baignés dans leur sang, sur ce sol où nous sommes rassemblés pour accomplir un acte de gratitude et pour saisir l'occasion d'envoyer un salut d'affection à la France et d'amitié à sa valeureuse armée, dont nous avons été bien des fois les compagnons d'armes et dont nous avons eu l'honneur de partager la gloire et les fatigues...

Digitized by Google

Ces extraits permettent d'apprécier l'intonation du discours de M. le général Mocenni. Pour ne pas prolonger outre mesure mon récit, je me vois, à regret, obligé de passer sous silence les allocutions prononcées ensuite par le sénateur Massarani, par le syndic de Milan, M. Vigoni, par le député Campi, par le curé de Magenta, dom Tragella, par le capitaine Camperio et par le général Yung.

M. le général de Vaulgrenant leur répondait en ces termes :

C'est pour moi un grand honneur d'être appelé à rendre hommage, au nom de l'armée française, au duc de Magenta.

Les circonstances qui m'ont attaché au maréchal de Mac-Mahon peuvent seules expliquer le choix qui a été fait de ma personne pour remplir cette mission.

Il m'a été donné de servir longtemps auprès de lui; de partager, pendant dix-sept ans, ses bons et mauvais jours.

Je reconnais avec émotion les lieux où je l'ai rencontré pour la première fois. Il n'était pas un inconnu, lorsqu'il a débarqué, avec ses troupes d'Afrique, sur le sol italien, pour combattre à côté de ceux qui avaient été ses compagnons d'armes en Crimée. Les annales de notre armée étaient déjà pleines de son nom. L'histoire de sa vie jusqu'en 1859 serait celle de toutes les guerres que la France a soutenues depuis 1830 : le siège d'Anvers, vingt-cinq ans de guerre de conquête de l'Algérie, depuis Staouëli jusqu'à Scheriden, en passant par Mouzaia, Constantine et combien d'autres combats. Partout la gloire avait marqué sa place. Sa bravoure était légendaire. Je me rappelle avec quelle curiosité, obscurs combattants, nous accourions ici sur son passage pour contempler sa mâle figure brunie par le soleil d'Afrique. Je me souviens de la confiance qu'il nous inspirait. Cette confiance, il l'a justifiée dans la grande journée du 4 juin, qui a mis le sceau à sa renommée. Il a montré ce qu'on pouvait attendre de son inspiration militaire, lorsqu'il était libre de la suivre.

En lui l'homme n'était pas inférieur au général. Il avait dans

Digitized by Google

sa manière une simplicité qui n'a pas toujours été comprise par ceux qui l'ont vu superficiellement. Il faut être au pied d'un monument pour se faire une idée de son élévation : de même il fallait vivre près de lui pour mesurer d'en bas la hauteur de son caractère. Je défie qu'on ait jamais surpris chez lui un sentiment de vanité, un mouvement d'égoïsme.

Il n'a jamais cherché, je dirai même qu'il a fui la popularité. Il n'a jamais eu de haine pour personne. Après la guerre il a eu souvent, dans le camp de ses anciens ennemis, des sympathies comme dans le sien. Ainsi, après avoir reçu des témoignages particuliers de la bienveillance et du souvenir du roi Victor-Emmanuel, après avoir entretenu avec le général de La Marmora des relations suivies et affectueuses, il a été honoré de l'amitié de S. A. I. l'archiduc Albert d'Autriche.

Cette générosité de sentiments n'est pas, je le reconnais, l'apanage de quelques natures d'élite. Les peuples aussi peuvent l'éprouver. C'est l'honneur des nations civilisées de faire succéder à des luttes sanglantes des relations courtoises. La cordialité est plus facile encore entre ceux qui ont combattu pour la même cause.

L'inoubliable accueil que nous avons reçu à Milan après la journée de Magenta sera toujours présent à mon esprit. Il me semblait, tout à l'heure, en retrouver l'écho dans les manifestations si flatteuses qui ont salué notre passage. Elles s'adressaient à la mémoire de celui que nous honorons. Son fils les a entendues. Il les redira à la noble femme qui a partagé la vie du maréchal de Mac-Mahon et qui garde aujourd'hui, dans une retraite pleine de dignité, ses souvenirs et ses douleurs.

En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance pour S. M. le Roi, qui a daigné se faire représenter à cette cérémonie. J'adresse aussi mes remerciements à S. E. le ministre de la guerre, à la municipalité et en particulier à M. le syndic de Magenta. Nous ne devons pas oublier qu'il est venu à Paris partager notre deuil, au moment des funérailles du maréchal. C'est à sa généreuse initiative qu'est due la création de cette belle statue qui rappellera à la postérité un homme de guerre et un homme de bien, une des figures les plus attachantes et les plus glorieuses de notre époque. C'est une

Digitized by Google

grande pensée que de l'avoir placé au milieu de ses chers et illustres morts, qui dorment en si grand nombre autour de nous et dont je viens de fouler la cendre avec un respect religieux.

Au nom de l'armée française, je salue la vaillante armée italienne, et en particulier les représentants des troupes qui ont combattu à Magenta.

La séance se terminait par un pieux pèlerinage à l'ossuaire voisin, où les délégués français déposaient des couronnes, et par une visite au champ de bataille.

Le lendemain soir, après un banquet offert par la municipalité de Milan, le général français et ses compagnons reprenaient la route de France.

La solennité de Magenta avait été célébrée avec tout l'éclat, le recueillement et la cordialité désirables. Le général envoyé par le gouvernement français n'avait qu'à se louer des autorités royales et de la population italienne. Son attitude et son langage n'avaient laissé aucun doute sur ses sentiments de gratitude. Cependant quelques-uns de ses hôtes faisaient observer qu'en 1893, le général Fabre avait montré plus de chaleur, prolongeant son séjour, portant de Brescia à Gênes le charme de ses vivaces sympathies. Aussi, tout en rendant justice à la courtoise correction du général de Vaulgrenant, semblaient-ils quelque peu surpris de la mesure où il s'était contenu. Leur impression se traduisait dans les premiers comptes rendus de la presse locale, et l'on devait plus tard en tirer des déductions inattendues.

L'attitude de notre délégué s'expliquait par les circonstances mêmes, et ne donnait prise à aucune critique fondée. La journée du 4 juin ne pouvait laisser que de bons souvenirs et de profitables enseignements. S'il en fallait une preuve, je l'emprunterais à la *Riforma* dont le

Digitized by Google

jugement n'était pas suspect, et qui, le lendemain, consacrait les lignes suivantes à la fête du 4 juin :

Avec une grande solennité, en présence des représentants de la France et du ministre italien de la guerre, on vient d'inaugurer, à Magenta, le monument du maréchal de Mac-Mahon. Les vétérans d'Italie ont fait la haie autour du bronze qui rappelle le général vainqueur dans cette bataille doublement glorieuse; glorieuse par la valeur déployée par les Français et par les Italiens contre un ennemi supérieur en nombre; glorieuse par l'idée sublime qui animait ces phalanges de preux. A Magenta, Italiens et Français, combattant et triomphant pour la patrie et pour la liberté, ont renouvelé le pacte de fraternité; ils ont confondu prouesses et sacrifices, pour démontrer au monde que la liberté et la patrie sont encore et seront toujours les guides les plus sûrs et les plus élevés de l'humanité.

Ce monument atteste que les Italiens n'oublient pas; que les Italiens, libres et devenus maîtres de leurs destinées, — quelques tristes passions qui semblent s'acharner à obscurcir les esprits et à entretenir les discordes, — sont animés de gratitude pour les généreux qui les ont aidés dans la sainte entreprise de la rédemption. Souhaitons que ce monument rappelle toujours, au delà et au deçà des Alpes, les devoirs qui incombent aux peuples civilisés !

Des appréciations et des vœux analogues étaient formulés par la plupart des journaux italiens.

En France aussi, l'opinion se montrait sensible aux souvenirs évoqués à Magenta, à l'hommage rendu à l'armée française et à son général. La journée du 4 juin contribuait ainsi à la détente qui s'opérait, ici et là, dans les esprits; mais les événements politiques, qui précipitèrent leur cours, ne devaient malheureusement pas tarder à en amortir l'impression

Quelques jours plus tard, le 10 juin 1895, le roi Humbert ouvrait la nouvelle législature. La veille, on craignait

Digitized by Google

que la séance solennelle ne fût troublée par certains membres de l'opposition, encore surexcités par la lutte électorale. Appréhensions vaines! La journée se passait sans incidents, conformément au programme traditionnel et pour le plus grand profit des institutions parlementaires. Les représentants les plus avancés de l'extrême gauche s'étaient abstenus de paraître au Montecitorio. D'autre part, le rédacteur du discours du trône avait eu la prudence de n'y insérer aucune de ces provocations, dont le chef du ministère s'était montré prodigue, à l'Argentina, dans sa harangue du 23 mai.

C'était un appel serein au concours de toutes les forces nationales pour le bien du pays, un langage d'apaisement, où ne figurait aucune allusion aux conflits passés ni aux discordes survivantes. Le roi insistait particulièrement sur la nécessité de restaurer l'équilibre budgétaire. Voilà la tâche qui s'imposait tout d'abord aux chambres comme au gouvernement. Tous les hommes de bonne volonté pouvaient unir leurs efforts pour en assurer le succès, de même qu'ils devaient concourir à la consolidation de la paix sociale. Le gouvernement s'était vu dans l'obligation de recourir à la force pour rétablir l'ordre; mais la clémence pouvait maintenant succéder à la répression. Il fallait faire en sorte que, dans la grande famille italienne, il n'y eût plus de sujets de violence ni de haine.

Au point de vue international, le discours royal constatait la cordialité des relations entretenues par l'Italie avec les autres puissances. « L'Europe, y disait-on, respire la paix; nous la voulons aussi, et aucune défiance, aucun soupçon ne plane plus sur nos intentions. » — On y confirmait le bruit, déjà répandu, que la flotte italienne allait bientôt se rendre à Kiel, pour l'inauguration du canal des Deux-Mers, puis à Portsmouth. — « C'est avec

Digitized by Google

un légitime plaisir que nous envoyons nos navires prendre part au pacifique rendez-vous de toutes les flottes, qui vont célébrer une œuvre admirable, accomplie sous les auspices de mon ami et allié, l'empereur d'Allemagne; et, de là, elles iront rendre le salut de la plus intime amitié à la flotte, à la nation britanniques. J'ai à cœur de vous signaler un nouveau témoignage de l'efficacité pratique de cette intimité dans le continent où l'Italie et l'Angleterre se touchent et agissent d'accord, portant le drapeau de la civilisation. Là où les peuples les plus avancés rivalisent pour l'honneur d'étendre les domaines des énergies fécondes, notre armée, faisant face à l'ennemi, a renouvelé, de Cassala à Adua, les gloires de la valeur italienne; là le gouvernement anglais a donné à l'Italie une nouvelle preuve de sa sympathie, en empêchant que des ports de son protectorat du golfe d'Aden n'arrivent des armes à la barbarie en révolte contre nous. »

Dans cette dernière phrase il y avait une allusion à une mesure récemment édictée par l'Angleterre en vue d'interdire, dans ses établissements de la mer Rouge, le transit des armes à destination de l'Abyssinie, et de seconder ainsi les Italiens dans leur lutte contre Ménélik. C'était aussi un trait lancé à notre adresse. Certaines feuilles italiennes nous reprochaient alors nos complaisances pour le Négus. Je me réserve de faire justice de ce grief dans l'étude spéciale que je consacrerai plus loin aux affaires d'Abyssinie.

Dans le discours de la couronne il n'était pas fait mention de la France. Pas un mot, notamment, de la solennité de Magenta, qui venait de retenir l'attention publique. Fallait-il attribuer cette omission à des scrupules suggérés par le désir de ménager les susceptibilités autrichiennes? La question recevait bientôt de la presse ita

Digitized by Google

lienne, une réponse à laquelle nous ne nous attendions guère. J'ai signalé plus haut, en parlant de la journée de Magenta, l'impression produite sur quelques Italiens par la discrétion du général de Vaulgrenant. Pouvait-on penser qu'il pût y avoir, entre la réserve attribuée à notre délégué et l'omission notée dans le discours royal, un rapport de cause à effet? C'est pourtant ce qu'affirmaient un grand nombre de feuilles italiennes, et, parmi elles, quelques-unes bien informées d'ordinaire. Voici, par exemple, ce que la *Tribuna* imprimait le 12 juin :

Certains journaux français manifestent le regret qu'il n'y ait, dans le discours royal, aucune allusion aux fêtes d'inauguration de Magenta. Nous comprenons ce regret; mais nous nous expliquons encore mieux le silence observé à cet égard. Ces jours derniers, le bruit avait couru qu'une référence y serait faite; mais on a pensé depuis, et avec raison, qu'il y aurait défaut de proportion entre la cause et l'effet. Quiconque a assisté à l'inauguration du monument de Mac-Mahon a dû noter le contraste entre la franche cordialité des représentants de l'Italie et la courtoisie compassée du général qui a parlé au nom de la France. On ne pouvait être plus froid, sans se montrer discourtois...

Du reste, la question de ce qui n'a pas été dit dans le discours devient chose absolument secondaire en face des affirmations précises qu'il contient, soit relativement à la paix, soit relativement à l'accord plein et complet de l'Italie avec l'Allemagne et l'Angleterre.

Le même fait suggérait à un journal de Florence, le *Fieramosca*, les réflexions suivantes :

... Quant à la politique extérieure, il n'y a rien de vraiment important dans ce que la couronne en dit, mais beaucoup, peut-être, dans ce qu'elle tait. Car il n'échappera à personne qu'on ne trouve (dans le discours royal) aucune référence sympathique aux fêtes de Magenta, alors pourtant qu'on allait jusqu'à dire qu'un prince de la maison royale devait y assis-

Digitized by Google

ter, et que le discours ne consacre ni un souvenir à l'Autriche, ni une allusion à la Triple-Alliance, alors qu'il se réfère à l'Allemagne avec une expansive amitié...

La remarque de la feuille florentine était fondée : si le discours de la couronne ne contenait aucune allusion à la France, il ne consacrait non plus aucune mention à la Triple-Alliance. Certains publicistes interprétaient cette lacune comme le symptôme d'un changement possible dans la politique extérieure de l'Italie. Peut-être n'y avait-il rien de plus sérieux dans les commentaires suggérés par le silence gardé à propos de Magenta.

Quelle qu'en fût la cause, les réserves du discours royal étaient à peine remarquées en France. L'attention y était, à ce moment, concentrée sur un autre sujet. Je veux parler des fêtes qui allaient être célébrées à Kiel pour l'inauguration du canal creusé entre la mer Baltique et la mer du Nord.

L'entreprise avait demandé huit années de travail; elle avait coûté 200 millions de marcs, prélevés en grande partie sur l'indemnité française de 1871. Sans parler des facilités que sa marine marchande en attendait, l'Allemagne s'en promettait, au point de vue de la défense nationale, un avantage considérable, ses vaisseaux pouvant désormais passer en quelques heures de Kiel à Wilhemshafen, sans avoir à contourner le Danemark sur un parcours dangereux de plus de 1,200 kilomètres. L'œuvre accomplie était de celles dont une grande nation est fondée à s'enorgueillir. Aussi l'empereur Guillaume II avait-il convié toutes les puissances maritimes à se faire représenter par une escadre à l'inauguration du canal.

La France avait accepté l'invitation; la Russie aussi.

Mais, à peine connue, la décision prise par le gouver-

Digitized by Google

nement de la République soulevait, en France même, de vives critiques. Beaucoup de patriotes s'en montraient douloureusement froissés : à leur avis, nous ne devions pas participer aux fêtes allemandes; nos couleurs n'avaient pas à contribuer à la glorification d'une œuvre faite à nos frais et contre nous. Nos ministres jugeaient, au contraire, que nous devions occuper notre place au milieu des puissances et que la dignité nationale ne pouvait en recevoir aucune atteinte.

Dès le 31 mai, M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir portait la question devant le Sénat : il se préoccupait de savoir si rien n'était changé dans l'orientation de notre politique extérieure; s'il ne s'était pas produit, dans nos rapports avec l'Allemagne, une détente dont notre dignité eût à souffrir; enfin s'il était vrai que le gouvernement s'apprêtât à envoyer notre flotte à Kiel. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, se bornait à répondre que « notre politique était restée fidèle à une direction générale, parfaitement déterminée et consacrée, d'ailleurs, par l'assentiment du parlement et du pays. » L'envoi de l'escadre à Kiel n'indiquait pas une orientation nouvelle. Et le ministre ajoutait :

A un acte de politesse internationale, qui s'adressait à toutes les puissances, nous avons, comme toutes les autres puissances, répondu par un acte de politesse internationale. C'est à ces termes précis que nous avons limité une participation qui n'a et ne peut avoir un autre caractère.

En pleine paix, les relations des peuples doivent être réglées par un sentiment digne et simple des convenances internationales. Ce sont évidemment des considérations analogues qui ont déterminé les gouvernements antérieurs, alors qu'ils se sont décidés à prendre part au congrès de Berlin en 1898, aux conférences du Congo en 1885, à envoyer une délégation militaire aux obsèques de l'empereur Guillaume Ier en 1888 et

Digitized by Google

une délégation politique et ouvrière au congrès de 1890. Et, quoique certaines inquiétudes se soient aussi manifestées au moment où ces décisions ont été prises, personne n'a pu dire depuis, personne ne pourra dire demain que rien ait été modifié par ces faits particuliers dans les sentiments ni dans l'autorité morale d'une nation qui reste invinciblement fidèle à ses souvenirs et confiante dans ses destinées.

Le 10 juin, M. Hanotaux était appelé à donner les mêmes explications à la Chambre des députés. Un des chefs du parti socialiste, M. Millerand, blâmait le gouvernement d'être intervenu dans le conflit sino-japonais, avec la Russie et l'Allemagne. Cette intervention lui apparaissait comme imposée par notre entente avec la Russie et comme concertée exclusivement au profit des intérêts russes. Il se demandait, en outre, si l'acceptation de l'invitation à Kiel ne procédait pas des mêmes causes, et si l'entente franco-russe ne se compliquait pas d'une entente franco-allemande. Le cas échéant, il protesterait hautement, rappelant que « la France ne renoncera jamais à la fidélité qu'elle a vouée aux provinces qui lui ont été ravies. » Après M. Millerand, M. Le Senne et M. Ernest Roche soutenaient que la décision prise par le gouvernement d'envoyer la flotte à Kiel soulevait des clameurs dans toute la France. Ils voulaient en connaître les motifs. « Le gouvernement a-t-il pensé, — s'écriait M. Le Senne, — que nos marins se trouveront dans l'obligation de hisser ce pavillon, qui porte la date de 1870, date glorieuse pour nos adversaires, sinistre pour nous? »

M. Hanotaux répétait, dans sa réponse, que le gouvernement ne s'était point écarté des lignes générales de la politique extérieure suivie par la France depuis 1871; il citait encore, à l'appui, les précédents de 1885 et de 1890;

Digitized by Google

insistant sur le caractère pacifique et international de l'invitation à Kiel, il ajoutait :

Le monde eût-il compris que la France seule l'interprétât autrement et vînt jeter dans ce concert la note discordante de son abstention? Non, messieurs! A une politesse qui nous était faite nous avons répondu par une politesse.

Deux de nos bâtiments iront à Kiel; un de nos avisos traversera le canal. Nos navires lèveront l'ancre le 21, pour revenir dans les eaux de la France où les rappelle l'anniversaire d'un deuil national.

Nos marins vont à Kiel représenter, non une France résignée et abattue, mais une France libre et forte, assez sûre d'elle-même pour être calme, assez fière et assez riche de gloire pour ne pas craindre aucune comparaison, pour ne pas désavouer aucun souvenir.

En quoi cette France sera-t-elle diminuée dans son prestige, dans son autorité, dans ses intérêts, parce que ses vaisseaux assisteront à une cérémonie internationale, où ils rencontreront, parmi cent autres, les vaisseaux d'une nation amie, qui a répondu, dans les mêmes conditions que nous, à la même invitation...

Après le discours ministériel, M. Flourens et M. René Goblet n'en persistaient pas moins à soutenir que le voyage à Kiel ne se justifiait pas et qu'il froisserait profondément le sentiment national. Le président du Conseil. M. Ribot, se chargeait de réfuter leurs observations; puis, à la fin de sa réplique, s'adressant plus particulièrement au premier de ses contradicteurs, il s'écriait :

J'ai le droit de dire à M. Flourens qu'il a une singulière notion du patriotisme et de la dignité nationale, s'il ne comprend pas que l'on peut garder au fond du cœur tous les souvenirs et toutes les espérances, et, en même temps, remplir avec fierté et avec dignité un devoir de courtoisie internationale... Nous avons le cœur plus haut, et nous ne croyons pas que la France abdique quoi que ce soit des souvenirs qu'il

Digitized by Google

faut garder, que tous les hommes de ma génération gardent au fond du cœur et qu'ils transmettent fidèlement aux jeunes générations; nous pensons qu'on peut garder tous ces souvenirs, tous ces enseignements du passé, et, en même temps, remplir, comme il convient, en pleine paix, un simple devoir de courtoisie, qui n'implique aucun abandon ni de la politique suivie jusqu'à ce jour, ni d'aucun des sentiments les plus respectables de notre conscience...

Après ces explications, l'ordre du jour suivant, accepté par M. Ribot, était voté par 362 voix contre 105. « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Dans cette même séance du 10 juin le débat se poursuivait parallèlement sur l'affaire de Kiel et sur le conflit sino-japonais. Il en jaillissait une lumière qui éclairait d'un jour nouveau la situation internationale de la France. Je ne crois donc pas sans intérêt, pour l'histoire même de nos rapports avec l'Italie, de compléter ici, par une courte mention, le compte rendu de cette journée parlementaire.

Comme on l'a vu, M. Millerand n'approuvait pas le gouvernement de la République d'être intervenu dans le conflit sino-japonais, pour faciliter la conclusion de la paix, au risque de s'aliéner le vainqueur. La Russie aurait seule à en profiter. Quelle était donc cette entente avec la Russie qui nous obligeait à agir dans son intérêt, entente dont on parlait depuis plusieurs années, mais sur les conditions de laquelle le parlement n'avait pas encore été officiellement fixé? — M. Flourens allait plus loin, reprochant au gouvernement d'avoir fait le jeu de la Russie, sans exiger de cette puissance des engagements formels pour le jour où la question d'Alsace-Lor-

Digitized by Google

raine se poserait, et une coopération immédiate pour le règlement de la question d'Égypte contre l'Angleterre. — Enfin M. Goblet insistait pour être exactement fixé sur la nature du pacte qui nous liait à la Russie : « — Nous sommes assez forts, s'écriait-il, pour connaître et pour dire la vérité. Si vous avez fait une alliance, publiez-la! »

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères ne faisait pas difficulté de convenir que le gouvernement avait considéré comme un devoir impérieux de ne pas se désintéresser de l'équilibre des forces en Extrême-Orient, au moment où cet équilibre risquait d'être rompu au détriment de la Russie.

La condition essentielle de toute politique étrangère, — continuait M. Hanotaux, — est certainement la continuité dans les desseins et dans l'action. Or, qui ne se fût étonné des incertitudes et de l'inconstance d'une nation qui, après avoir orienté avec éclat sa politique vers une combinaison dont les effets s'exercent heureusement sur tant de points, après avoir multiplié les manifestations où se confondaient les sentiments de confiance et d'amitié de deux grands peuples, eût tout à coup désavoué cette politique et se fût dérobée, par une abstention inexplicable, à l'appui qu'on lui demandait? On peut nous adresser d'autres critiques; nous n'aurons pas du moins encouru ce reproche. Nous sommes restés fidèles à nous-mêmes, et le ministre des affaires étrangères qui est devant vous croit avoir été l'interprète sincère des sentiments du pays, lorsque, au cours d'un télégramme adressé à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'est exprimé en ces termes : « La France met au premier rang de ses préoccupations la considération de *ses alliances*... Nous sommes donc disposés à appuyer, avec toute l'efficacité possible, les vues du gouvernement impérial concernant les conditions de la paix entre la Chine et le Japon... »

Il y avait donc *alliance* entre la France et la Russie. Le mot était dit pour la première fois. Et ce mot n'avait pas

Digitized by Google

échappé à l'improvisation du ministre, puisqu'il figurait dans une dépêche diplomatique, délibérément produite au grand jour de la tribune parlementaire. Le président du Conseil, M. Ribot, n'hésitait pas, d'ailleurs, à le reprendre dans un éloquent discours qu'il prononçait à son tour pour justifier notre intervention en Extrême-Orient :

... Oui! — s'écriait-il, — nous avons *allié* aux intérêts d'une grande nation les intérêts de la France; nous l'avons fait pour la sauvegarde de la paix et le maintien de l'équilibre de l'Europe. Et s'il n'y a rien de changé dans les aspirations, dans la direction supérieure, dans le but suprême de notre politique, *il y a pourtant quelque chose de changé en Europe depuis 1891.*

Vous avez connu, monsieur Goblet, le ministère des affaires étrangères à une époque difficile, et ce n'est pas moi qui vous reprocherai aucun acte de la politique que vous avez suivie. J'ai toujours rendu justice à mes prédécesseurs; ils ont tous été des patriotes sincères; ils ont fait ce qu'ils ont pu. Mais vous étiez dans une période difficile et vous n'aviez pas la sécurité que nous avons puisée dans cette *alliance*, qui est et doit rester la garantie de la paix du monde...

Depuis la rencontre de Cronstadt (juillet 1891), l'entente franco-russe était généralement admise comme un fait établi. Il y avait doute seulement sur la nature de cette entente. En janvier 1893, on avait entendu le comte de Caprivi entretenir le Reichstag de l'existence d'une convention militaire entre la Russie et la France. Il n'en restait pas moins, à Paris comme ailleurs, un grand nombre d'incrédules, qui arguaient de la réserve des gouvernements intéressés pour nier la possibilité même d'une alliance entre l'empire autocratique et la république démocratique. Les plus résistants devaient se rendre après les déclarations formulées par MM. Hano-

Digitized by Google

taux et Ribot dans la séance parlementaire du 10 juin 1895 (1).

Les fêtes de Kiel allaient d'ailleurs fournir à la France et à la Russie une occasion nouvelle d'affirmer, au regard du monde, le caractère et la solidité des liens qui les unissaient.

Le 11 juin, c'est-à-dire le lendemain même de cette séance historique, un courrier extraordinaire était expédié de Saint-Pétersbourg pour porter à Paris le collier de Saint-André, conféré par l'empereur de Russie au président de la République française.

Le 17 juin, — j'insiste ici sur les dates dont le rapprochement contribue à la clarté des faits, — le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, était reçu à l'Élysée en audience solennelle, et remettait à Félix Faure les insignes de l'ordre impérial.

Ce même jour (17 juin), à la même heure, une escadre russe et une escadre française, composées, l'une du cuirassé *Imperator Alexandre II* et du croiseur le *Rourik*, et l'autre du cuirassé *le Hoche* et du croiseur *le Dupuy-de-Lôme*, entraient ensemble dans les eaux allemandes et s'engageaient à la file dans les passes de Kiel. Dès l'arrivée, l'amiral Ménard, qui commandait notre division navale,

(1) D'autres déclarations, non moins autorisées, ont complété depuis lors les renseignements donnés en 1895 sur l'alliance franco-russe. Je citerai notamment le passage suivant d'un discours adressé, le 21 janvier 1900, par M. de Freycinet aux délégués sénatoriaux de la Seine :

« Il ne suffit pas qu'un pays soit fort militairement et il est bon qu'il ne soit pas seul. L'Allemagne elle-même avait senti le besoin de chercher des alliés. Il a semblé au gouvernement que je présidais qu'il devait en chercher un aussi. Cet allié, il était dans le sentiment de la France : c'était la Russie. J'ai eu le bonheur de voir signer les préliminaires de l'acte qui a lié nos deux pays. J'ai rédigé la convention militaire, qui a été approuvée par l'empereur dès 1892, mais n'est devenue officielle que deux ans plus tard... »

(Voir le journal *le Temps* du 23 janvier 1900).

Digitized by Google

envoyait au ministre de la marine à Paris la dépêche suivante : « Nous avons trouvé l'escadre russe à la sortie du grand Belt, au cap sud de l'île Langeland. Nous avons échangé les saluts et fait route de conserve jusqu'à l'entrée du port de Kiel. »

Était-ce le résultat d'une entente négociée entre Saint-Pétersbourg et Paris? Les deux amiraux avaient-ils arrêté spontanément un horaire commun? Peu importait. La jonction des deux escadres, leur venue simultanée au rendez-vous donné par l'Allemagne apparaissaient à tous les yeux comme une démonstration voulue et préméditée. Les journaux de Rome et de Londres auraient pu, sans inconvénient, se dispenser d'en signaler le sens par leurs commentaires de la première heure. C'était, à n'en pas douter, une solennelle affirmation de la double alliance, constituée en vue de faire contrepoids au groupement des puissances centrales, et de rétablir, dans des conditions nouvelles, la stabilité de l'équilibre européen.

Le 19 juin, jour fixé pour le commencement des fêtes officielles, les commandants des escadres se rendaient par le chemin de fer à Hambourg, où l'empereur d'Allemagne les avait précédés. Le soir, ils se réunissaient à l'hôtel de ville, pour un banquet de gala, où Guillaume II, répondant au toast du bourgmestre, faisait entendre le langage le plus rassurant. On en jugera par les extraits suivants de son discours :

... Les mers ne séparent pas, elles réunissent; et les mers seront à leur tour réunies par cette voie nouvelle, qui servira cause de la paix parmi les peuples.

Les puissants bâtiments cuirassés qui sont réunis dans le port de Kiel présentent en même temps une image de la paix, de la collaboration de toutes les nations civilisées à l'effet de maintenir la mission de civilisation qui incombe à l'Europe...

Digitized by Google

Les peuples désirent et demandent la paix. Ce n'est qu'en temps de paix que le commerce du monde peut se développer, ce n'est que par la paix qu'il peut prospérer; et c'est la paix que nous voulons maintenir et que nous maintiendrons.

Le lendemain, 20 juin, inauguration officielle. Embarqué sur le *Hohenzollern* et suivi par une longue file d'avisos et de yachts allemands et étrangers, l'empereur explorait toute la longueur du canal. Après huit heures de traversée, la flottille, partie de Brunsbuttel, arrivait à Holtenau vers le milieu du jour. Comme le proclamait l'empereur à la fin d'un nouveau banquet qui réunissait à Kiel ses hôtes étrangers, « les écluses du canal « Empereur Guillaume » étaient ouvertes au commerce pacifique des nations. »

Le 21 juin, Guillaume II passait en revue les bâtiments réunis dans la rade de Kiel à l'occasion de la solennité; dans la même journée, il se rendait successivement à bord du croiseur russe et de trois autres vaisseaux portant les couleurs de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie. Le lendemain, il allait encore faire une visite spéciale aux bâtiments de chacune des puissances représentées à l'inauguration du canal. Mais, dans la nuit du 21 au 22 juin, l'escadre française avait repris la mer, conformément au programme convenu, afin de se trouver dans les eaux françaises pour l'anniversaire de la mort du président Carnot (24 juin).

L'Italie n'avait pas manqué le rendez-vous de Kiel. Comme on l'a vu déjà, le roi Humbert, à l'ouverture de la session parlementaire, avait exprimé « la satisfaction qu'il éprouverait à unir ses navires aux autres flottes qui allaient célébrer l'œuvre accomplie par son ami et allié l'empereur d'Allemagne. »

Pour confirmer la parole royale, le vice-amiral Accinni

Digitized by Google

avait conduit dans la mer Baltique une division composée de quatre vaisseaux cuirassés : *Re Humberto*, *Andrea Doria*, *Sardegna* et *Ruggiero di Lauria*, de deux croiseurs : *Stromboli* et *Etruria*, et d'un croiseur-torpilleur, *Partenope*. Arrivée le 17 juin dans les eaux allemandes, cette flotte imposante y séjournait jusqu'à la fin du mois, le temps de faire apprécier la valeur des éléments qui la composaient et, par suite, les progrès réalisés par la marine royale. M. Luigi Chiala a dit plus tard (1) que l'Italie n'avait pas été la dernière des puissances à applaudir aux fêtes de Kiel, et qu'elle avait contribué à en rehausser la splendeur par l'envoi des plus beaux et des plus admirables cuirassés de sa flotte. L'observation n'est que juste. De l'aveu de tous les hommes de mer, l'Italie avait fait grande figure à Kiel et saisi l'occasion opportune de faire admirer les formidables engins dont les efforts suivis des Saint-Bon et des Brin avaient doté sa puissance navale.

En quittant la rade de Kiel, l'escadre italienne gagnait les côtes anglaises, suivant le programme annoncé dans le discours royal. La plus flatteuse réception lui était ménagée à Portsmouth, où elle était passée en revue par le prince de Galles (9 juillet). Il n'était pas de prévenances que l'amirauté britannique et la population du port n'eussent pour leurs hôtes. Affaire de sympathies traditionnelles, sans doute; peut-être, aussi, de diplomatie naturelle. A la suite des modifications survenues dans les groupements des forces européennes, les Anglais devaient redoubler de soins pour s'assurer la confiance de l'Italie et, le cas échéant, le concours de sa flotte dans la Méditerranée. Le jeu était trop clair pour qu'on en prît ombrage ailleurs. Personne n'était surpris, au lendemain de

(1) *Pagine di storia contempor.*, p. 619.

Digitized by Google

la rencontre navale de Portsmouth, de lire la déclaration suivante dans un grand journal romain : « Dans presque toutes les grandes questions européennes, notamment dans celles qui regardent le maintien du *statu quo* méditerranéen, l'Italie et l'Angleterre ne forment qu'une seule nation. » Il ne pouvait déplaire à Londres qu'on le dît à Rome, ni même qu'on le crût.

Si les Italiens revenaient satisfaits des fêtes de Kiel, nous n'avions pas non plus à regretter d'y avoir montré notre pavillon. Nous y avions rempli un devoir de courtoisie, qui n'avait entraîné ni abdication ni sacrifice de dignité, et nous en rapportions, avec la confirmation d'une alliance déclarée, un gage nouveau de sécurité et de force. La *triplice* et la *duplice* constituaient désormais, pour l'Europe, les éléments définitifs d'un équilibre stable. La paix générale n'en pouvait que bénéficier; il n'en était pas de même, malheureusement, des rapports entre la France et l'Italie, qui se trouvaient classées, plus solidement que jamais, en des camps opposés, nonobstant leurs traditions et leurs intérêts.

Des fêtes d'un autre genre survenaient à propos pour faire diversion et tempérer, par une note sentimentale, les dissonances de la politique. Dans le discours du 10 juin, le roi Humbert avait convié les représentants du pays à s'associer au bonheur de sa famille, « réjouie par d'heureux événements. » C'était une allusion au prochain mariage du duc Emmanuel d'Aoste, son neveu, avec la princesse Hélène d'Orléans, seconde fille du comte de Paris.

Les fiançailles étaient conclues déjà depuis plusieurs semaines, et la nouvelle en avait été bien accueillie, à Rome comme à Turin, par ceux-là même qui faisaient

Digitized by Google

profession déclarée de sympathies allemandes. On rappelait les alliances antérieurement contractées entre la maison de Savoie et la maison de France : c'était un anneau de plus à une chaîne déjà longue. On rendait, d'ailleurs, au gouvernement de la République la justice de croire que, loin d'en prendre humeur, il voyait avec satisfaction une princesse française entrer dans la famille régnante. Nos amis d'Italie en tiraient de favorables augures pour la conciliation désirée entre les deux pays.

Personne n'oubliait pourtant que la fiancée était sœur du duc d'Orléans, à qui l'accès du territoire français restait interdit par nos lois. Mais on se persuadait qu'avec un peu de bon vouloir réciproque, les difficultés résultant de la situation pourraient être facilement aplanies ou tournées.

La princesse Hélène est née à Twickenham. C'est en Angleterre aussi que son mariage fut célébré le 25 juin 1895.

Le 6 juillet suivant, les jeunes époux arrivèrent à Rome pour les présentations officielles. Ils y furent reçus par les témoignages du plus sympathique respect. Aucune note discordante ne se fit entendre sur le passage du cortège. La foule se répandit en acclamations de bienvenue. Quelques journaux francophiles en étaient si touchés, qu'ils n'hésitaient pas, le lendemain, à attribuer un sens politique à ces manifestations populaires, en les notant comme une consécration nationale du choix fait par le prince, comme un hommage spontané « à la belle et charmante fille de France ». Le *Diritto* insistait sur l'enthousiasme de la population, allant jusqu'à soutenir que, deux années auparavant, cette même population n'avait eu pour l'empereur d'Allemagne « qu'une grande curiosité, mêlée d'une notable indifférence ». Il y avait là de l'exa-

Digitized by Google

génération : effet des sympathies de la feuille libérale pour l'entente italo-française.

En sens inverse, quelques-uns de nos compatriotes moroses faisaient observer que les autorités romaines, dans l'organisation de la solennité, s'étaient abstenues de tout ce qui aurait pu évoquer le souvenir de la France et rappeler la nationalité de l'épousée. Pas un drapeau français n'était arboré sur le parcours des Termini au Quirinal. Lors du mariage du duc de Bragance avec une autre princesse d'Orléans, les rues de Lisbonne avaient été pavoisées aux couleurs portugaises et aux couleurs françaises. L'administration italienne ne s'était pas conformée à ce précédent; peut-être ne lui avait-il pas été signalé.

A neuf ans d'intervalle, les caprices de la diplomatie me rappelaient, comme représentant de la République, à complimenter une princesse française à l'occasion de son mariage à l'étranger.

Le 22 mai 1886, je me trouvais à Lisbonne, où l'on célébrait l'union du prince royal don Carlos, — aujourd'hui roi de Portugal, — avec la princesse Amélie d'Orléans, sœur aînée de la duchesse Hélène d'Aoste. Huit jours auparavant, pour les fiançailles de sa fille, le comte de Paris avait donné, à l'hôtel Galliera, une brillante réception, à laquelle il avait convié les ambassadeurs étrangers et toutes les notabilités du parti royaliste. Puis il s'était rendu à Lisbonne, pour assister aux cérémonies nuptiales. Là, il bénéficiait, comme père de la fiancée, de préséances et d'honneurs qui auraient convenu à un souverain; il s'appliquait, d'ailleurs, à en faire figure, affectant d'ignorer le représentant officiel de son pays. Déjà les dépêches de Paris annonçaient la préparation d'une loi destinée à fermer notre territoire aux membres des

Digitized by Google

familles ayant régné sur la France. Accrédité, pour la circonstance, comme ambassadeur extraordinaire, je me trouvais, — on en conviendra, — dans une passe assez délicate. Durant une série de réceptions et de fêtes, qui se prolongeaient toute une semaine, il s'agissait, pour l'ambassadeur de la République, de concilier son patriotisme avec la courtoisie; de sauvegarder contre toute atteinte la dignité de son gouvernement, sans manquer aux égards dus à une cour amie. Chaque jour amenait des incidents nouveaux, qui mettaient à l'épreuve le tact et le sang-froid des partenaires engagés dans la rencontre. Si nos relations confiantes avec le Portugal n'en ont été affectées d'aucune manière, le mérite en revient, pour une très grande part, à la prudence et au bon vouloir du roi don Luiz et de la reine Maria Pia.

En juillet 1895, l'ambassadeur de France à Rome n'était pas exposé à des embarras comparables. L'union de la seconde fille du comte de Paris avec le comte d'Aoste venait d'être célébrée en Angleterre. Le prétendant était mort depuis plus de dix mois; quant au duc d'Orléans, son héritier, il voyageait hors de l'Italie. Aucun conflit de préséance n'était donc à redouter. Le représentant de la République avait simplement à offrir ses compliments et ses vœux à une princesse française, devenue italienne par son mariage : ce ne pouvait être qu'un mandat facile et agréable à remplir.

Les membres du corps diplomatique étaient convoqués, pour les présentations d'usage, à une soirée qui avait lieu au Quirinal. Le 8 juillet, à dix heures du soir, tous les chefs de mission, accompagnés de leur personnel, se réunissaient dans un des salons brillamment illuminés : d'un côté, les messieurs en grand uniforme, de l'autre, les dames en toilette de bal. Qu'on se figure, sous le feu

Digitized by Google

des lumières électriques, l'éclat des dorures, le scintillement des diamants, le frou-frou des soies et le bourdonnement des propos entre-croisés!

Tout à coup une porte s'ouvre à deux battants et le couple princier apparaît, suivi des dames et des gentilshommes de service. Échange de saluts à distance. Silence solennel.

Puis le duc d'Aoste va, sur la gauche, serrer la main de notre doyen, tandis que la duchesse se dirige à droite, vers l'ambassadrice de France, qui fait, ce soir-là, fonction de doyenne. Et le cercle commence. Durant plus d'une heure, les deux héros de la fête vont successivement entretenir chacun des assistants, sous le contrôle d'oreilles fines et d'yeux indiscrets qui ne laisseront échapper ni un mot ni un geste.

Pour le prince Emmanuel, rien d'imprévu. Il n'en est point à ses débuts. Il a maintes fois accompagné le roi, son oncle, dans les cérémonies de ce genre, et il en sait tous les rites Il connaît ses hôtes, et il est préparé aux compliments auxquels il doit répondre.

Bien différente est la situation de la princesse Hélène, qui aborde un terrain nouveau et n'a devant elle que des figures inconnues pour la plupart. Elle est visiblement émue. On le serait à moins. Mais elle est brave et va courageusement au feu. Elle a pour elle la fraîcheur de sa jeunesse, l'attrait de son sourire et la franchise de son doux regard. Élancée et svelte, elle sait incliner sa haute taille par un mouvement gracieux qui ajoute à l'affabilité de son abord. Nul embarras dans son langage, qui coule facilement. Elle questionne avec à-propos, riposte avec esprit. Elle veut plaire et n'a, pour gagner les sympathies, qu'à laisser faire le charme de son naturel.

Arrivée à moi, la princesse débutait en rappelant

Digitized by Google

qu'elle m'avait déjà rencontré à Lisbonne, au mariage de sa sœur. « A cette époque, — disait-elle, — je n'étais encore qu'une fillette. » Le soin qu'elle prenait d'évoquer à ce sujet les souvenirs de ma mission en Portugal lui était suggéré par une délicate pensée, à laquelle je ne pouvais qu'être sensible. Je répondais en me félicitant d'avoir, cette fois encore, la bonne fortune d'être le premier Français à lui adresser des vœux de bienvenue dans sa nouvelle patrie.

— « Je prie Votre Altesse, — ajoutais-je, — de croire à la sincérité de mes souhaits. Comme j'ai eu l'honneur de le dire autrefois à la princesse Amélie, nos dissentiments de politique intérieure ne sont pas articles d'exportation. Si bons républicains que nous sommes, nous ne pensons ici qu'au pays, et nous nous réjouissons, sans arrière-pensée, de l'heureux événement qui appelle une compatriote à la cour d'Italie, pour y faire aimer la France. »

— « Je vous remercie de vos paroles », — répliquait la princesse. — « J'ai été jusqu'ici Française et bonne Française. J'appartiens maintenant à l'Italie, et me suis donnée sans retour à ma seconde patrie, que j'aime de tout cœur. Mais je n'oublierai pas mon pays d'origine ni mes anciens compatriotes. Puisse la Providence, dans la situation où elle m'a appelée, me permettre de contribuer à l'entente des deux pays ! C'est mon vœu le plus cher... »

Je ne m'excuse pas de divulguer ici ces déclarations : elles ont été entendues de mes voisins de cercle, et elles ne contiennent rien qui puisse prêter à la critique ici ou là, rien qui ne soit inspiré par les sentiments les plus corrects et les plus élevés. La duchesse d'Aoste ne les désavouera pas, et je garde la certitude que sa douce influence ne manquera jamais, si l'occasion lui en est fournie, de s'employer pour l'accord des deux nations.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

CHUTE DU MINISTÈRE CRISPI

La « question morale » et la lettre de Cavallotti (juin 1895). — Extradition Santoro. — Dénonciation du traité italo-tunisien (15 août). — Le 25e anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome (15 septembre). — Prise de Tananarive (30 septembre). — Ministère Léon Bourgeois (3 novembre). — Suppression du *Pensiero* de Nice. — La bataille d'Adua (1er mars 1896). — Démission du second ministère Crispi (5 mars).

1895-1896

Ouverte à Rome le 10 juin 1895, la session parlementaire débutait par une série d'incidents, qui tournaient à l'avantage du ministère. On s'attendait à ce que l'examen de « la question morale » ou, pour parler plus clairement, des accusations dirigées contre Crispi fût repris, dès les premiers jours, au point où il avait été interrompu par la prorogation du 15 décembre 1894. Durant tout l'intérim parlementaire, Cavallotti, qui menait la campagne, s'était montré impatient de recommencer l'attaque et résolu à n'user d'aucun ménagement. Mais, après la réunion des Chambres, des raisons de tactique l'obligeaient tout d'abord à temporiser.

Les partis commençaient par mesurer leurs dispositions et leurs forces respectives à propos de l'élection du président de la Chambre des députés. M. Biancheri, qui avait occupé cette haute charge durant de nombreuses législatures, et dont le nom se serait imposé à tous, se récusait

Digitized by Google

obstinément. Le gouvernement mettait en avant la candidature de M. Villa; ses adversaires s'entendaient pour porter un homme de la droite, universellement considéré, M. le duc de Sermoneta-Caetani. C'est M. Villa qui était élu, à la majorité des deux tiers.

Ainsi l'engagement commençait par une victoire ministérielle. Elle était due, pour partie, à l'indiscipline des socialistes, qui, pour une protestation stérile, avaient porté leurs voix sur le nom d'un des leurs, M. Barbato, condamné par les tribunaux militaires et, par conséquent, inéligible.

M. Villa est l'un des plus brillants avocats de la péninsule. Il appartenait, depuis onze législatures à la Chambre, dont il avait été vice-président à plusieurs reprises. Ce n'était pourtant pas sans quelque difficulté que les ministres l'avaient imposé au choix de leurs amis. Sa situation personnelle ne le gênerait-elle pas pour exercer, avec toute l'autorité nécessaire, le rôle d'arbitre entre les partis? N'était-il pas le défenseur de Tanlongo? Sa parole n'avait-elle pas contribué à l'issue du procès où l'on cherchait encore à impliquer le président du conseil? Mais tous les scrupules avaient dû fléchir devant l'insistance de Crispi. Le succès ministériel n'en ressortait, par suite, que plus éclatant.

Après cette première épreuve, la cohésion de la majorité semblait assurée. Aussi n'y avait-il aucune hésitation à remettre au nouveau président de la Chambre, suivant l'usage traditionnel, le soin de constituer la commission chargée de vérifier la régularité des élections. Nul doute que celui-ci ne répondît à cet acte de confiance par la désignation de commissaires bien disposés. Quelle ne fut pas la surprise générale, lorsqu'on apprit, vingt-quatre heures plus tard, que M. Villa avait composé la commis-

Digitized by Google

sion de douze membres de la majorité et de neuf membres de la minorité, parmi lesquels les principaux chefs de l'opposition, MM. di Rudini, Brin, Zanardelli et surtout Cavallotti, l'adversaire le plus déterminé de Crispi? Pour apprécier l'émoi produit, il faut savoir que le nombre des élections contestées s'élevait à plus de 120, et que, sauf de rares exceptions, elles appartenaient toutes au parti ministériel. Grâce à l'autorité de ses commissaires, l'opposition allait donc se trouver en mesure de mettre en lumière les actes de pression administrative dont les candidats agréables avaient bénéficié, d'imposer peut-être une série d'invalidations et de compromettre ainsi le crédit de la majorité. L'attitude du président faisait honneur à son impartialité; mais on s'explique la colère qu'elle déchaînait chez ses électeurs de la veille.

Sans se laisser émouvoir, le chef du cabinet s'appliquait à prévenir le danger par une initiative hardie. Dans la soirée même du 14 juin, il réunissait ses amis à la Consulta, réchauffait leur courage par l'exaltation de leur premier succès, et leur promettait la victoire finale, s'ils continuaient à observer, sous sa direction, une discipline inébranlable. Et, le lendemain, profitant de leur zèle retrempé, il faisait voter un ordre du jour portant que toutes les interpellations seraient renvoyées après le règlement de la question financière et le vote du budget.

Son plan se devinait sans peine. En obtenant la priorité pour les débats financiers, il ajournait de nouveau tout débat sur « la question morale ». L'étude du budget et des décrets-lois édictés durant les mois précédents ne demandaient pas moins de sept à huit semaines. On atteindrait ainsi la fin de juillet et le fort de la saison chaude. Couvert alors par un bill d'indemnité pour le passé et nanti des moyens légaux de gouverner pour

Digitized by Google

l'avenir, Crispi pourrait proroger de nouveau la session et gouverner encore sans contrôle. Le reste s'arrangerait avec le temps.

L'opposition ne désespérait pas de déjouer ce calcul. Sans doute, elle trouverait dans l'examen de certaines élections contestées et dans les discussions financières des motifs suffisants pour provoquer un engagement décisif. Peut-être aussi réussirait-elle à provoquer un réveil d'opinion qui seconderait ses projets belliqueux.

A cet effet, Cavallotti s'avisait bientôt de relever contre le président du Conseil les griefs dont les papiers Giolitti avaient fourni les éléments. La voie régulière des interpellations lui étant fermée, c'est le public qu'il saisissait directement de la cause. Le 24 juin, il publiait une première lettre adressée « aux honnêtes gens de tous les partis ». Dans ce violent factum, il s'appliquait d'abord à établir une série de faits, dont il s'autorisait pour déconsidérer Crispi et le présenter comme dépourvu de sens moral. Puis il reprenait l'exposé des rapports du ministre avec les Banques, appuyant ses accusations sur les témoignages formulés par les administrateurs et sur les livres de comptabilité. Enfin il terminait par l'histoire scandaleuse d'une décoration conférée à Cornélius Herz, sur la proposition de Crispi, puis retirée sur l'ordre du roi mieux éclairé, histoire corroborée par une déposition de M. di Rudini et par une lettre de M. Rattazzi, ancien ministre de la maison royale.

On imagine les sentiments éprouvés par les plus sceptiques à la lecture d'un pareil réquisitoire. Il était impossible que le parlement y restât indifférent, le ministre semblant résolu à ne pas traduire son accusateur en justice.

Le 24 juin, un député de la gauche, Bovio, professeur

Digitized by Google

à la faculté de Naples, ouvrait le débat par un dilemme pressant : « Il y a parmi nous, — disait-il, — un calomniateur ou un concussionnaire; il faut, dans l'intérêt du parlement et du pays, qu'une délibération solennelle intervienne ».

Cavallotti acceptait que la question fût posée en ces termes.

Quant à Crispi il se refusait encore à répondre.

La séance était levée au milieu du tumulte.

Dans la soirée, le ministre convoquait les membres de la majorité à une réunion privée, pour les exhorter à l'union et les décider à en finir par un vote de confiance. Sur le fond, il se bornait à proclamer qu'après une vie consacrée au service du pays, il avait le droit de dédaigner les attaques auxquelles il était en butte.

Le lendemain, la Chambre des députés était saisie, par des membres de la minorité, de deux propositions tendant, l'une, à instituer une commission d'enquête au cas où le président du conseil ne déférerait pas son accusateur aux tribunaux; l'autre, à imposer au gouvernement lui-même le mandat de provoquer les résolutions convenables pour clore le litige.

Mis ainsi en demeure de se prononcer, Crispi déclarait fièrement qu'il était décidé à ne pas recourir aux tribunaux et qu'il repoussait toute enquête parlementaire. Sûr de sa conscience et fort de ses cinquante-trois années de dévouement patriotique, il se jugeait au-dessus de toutes les calomnies. Aussi ne voulait-il accepter que la motion présentée par un membre de la majorité et concluant au renvoi du débat à six mois; il ajoutait, du reste, que le vote de cette motion impliquerait le rejet de toutes les autres.

En prenant une attitude aussi hautaine, Crispi n'avait

Digitized by Google

pas trop présumé de sa clientèle : le vote de confiance qu'il espérait lui était donné par 283 voix contre 115. Dans la minorité figuraient les hommes les plus considérables et les plus considérés de la Chambre, MM. di Rudini, Brin, Zanardelli, Colombo, Sermoneta et beaucoup d'autres.

Ce n'en était pas moins, pour le chef du cabinet, un succès, qui lui permettait de repousser désormais, par l'exception de la chose jugée, toute tentative faite en vue de rouvrir son procès devant la juridiction parlementaire. Il ne lui manquait plus, pour se consolider au pouvoir jusqu'à la fin de l'année, qu'à obtenir les moyens financiers dont son gouvernement ne pouvait se passer.

A l'une des premières séances de la session, le ministre du trésor présentait le projet de budget pour l'exercice suivant (du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896), et plusieurs projets de loi qui en formaient le complément. M. Sonnino prenait soin d'en faire ressortir l'économie dans un discours habilement composé en vue d'accréditer l'idée que le déficit était définitivement enrayé, l'équilibre rétabli et les finances remises sur la voie d'une prospérité nouvelle.

Une année auparavant, le ministère s'était trouvé en présence d'un déficit de 177 millions de lires, héritage de ses prédécesseurs. Ses efforts n'avaient réussi encore qu'à en combler une partie. Mais la tâche serait achevée sous peu, si les Chambres ratifiaient les mesures dont il avait pris l'initiative en leur absence, et si elles donnaient leur assentiment à ses propositions complémentaires. Sa méthode se résumait en deux termes; d'une part, il réalisait 100 millions d'économies sur les dépenses; d'autre part, il demandait aux contributions remaniées et à

Digitized by Google

quelques impôts nouveaux une recette supplémentaire de plus de 77 millions. Les taxes, qu'il avait déjà édictées par des décrets-lois, donnaient un revenu de 68 millions. On n'avait donc plus qu'à trouver 9 millions. Ses propositions nouvelles étaient calculées en vue de ce résultat. Si elles étaient votées, non seulement le budget suivant serait en équilibre, mais il se solderait par un excédent. Quant à la dette flottante, la situation n'en avait pas été aggravée durant l'exercice courant, et elle ne le serait pas davantage à l'avenir.

Voilà, dans les lignes essentielles, l'exposé que M. Sonnino faisait passer sous les yeux des législateurs et des contribuables. Il eût été à désirer, pour l'Italie, que le tableau fût conforme à la réalité. Mais que de blancs voulus et d'ombres omises!

D'après M. Sonnino lui-même, les prévisions accusaient, au début, un déficit de 177 millions pour l'exercice qui allait se clore le 30 juin. Les économies réalisées et les impôts créés depuis six mois en avaient diminué de moitié le total; mais il avait fallu pourvoir à des dépenses extraordinaires, motivées notamment par le rachat des monnaies divisionnaires d'argent. Tous comptes faits, on était amené à constater que le déficit effectif excéderait le chiffre originaire. M. Sonnino n'y contredisait pas dans son discours : « Les résultats de l'exercice 1894-95, — disait-il, — sont, en gros, ceux annoncés dans l'exposé financier du 10 décembre. » Et c'était tout. Cette façon détachée de glisser sur un énorme déficit suffisait pour éveiller la défiance de ses censeurs. Aussi, ne craignaient-ils pas de contester l'exactitude des chiffres présentés par le ministre à l'appui de ses affirmations optimistes pour l'avenir. Dans ses calculs ils signalaient l'omission de dettes incessamment exigibles, des recettes

Digitized by Google

fictives et des majorations non justifiées des produits attendus des contributions directes.

En ce qui touche la situation du trésor, leurs critiques n'étaient pas moins graves. Dans le montant de la dette flottante on aurait dû, d'après eux, comprendre des chiffres qui n'y figuraient pas. Ils faisaient observer qu'on en avait distrait, pour la reporter au compte de la dette perpétuelle, la somme de 200 millions afférente aux bons à longue échéance émis en 1892 et dont l'amortissement, suivant l'expression ingénieuse de M. Luzzatti, devait se faire « avec les forces vives du budget restauré ». Ils s'élevaient aussi contre d'autres opérations, qui avaient encore pour effet de grever la dette perpétuelle au profit de la dette flottante.

En définitive, les contradicteurs de M. Sonnino retenaient à son actif un courageux effort pour enrayer l'augmentation continue des dépenses et même pour en diminuer le montant d'une centaine de millions. Mais ils niaient qu'il eût réussi à faire concorder les dépenses budgétaires avec les recettes effectives. A leur avis, l'équilibre proclamé n'était qu'apparent, parce qu'il résultait d'une série de combinaisons équivalant à des emprunts déguisés (conversion des rentes possédées par les œuvres de bienfaisance; consolidations des bons à longue échéance, etc.); il fallait s'attendre à ce que l'exercice se soldât encore par un gros déficit, sans parler de l'augmentation, déjà consommée, de la dette perpétuelle.

Les financiers de l'opposition étaient, comme on le voit, loin de compte avec le ministère, qui se glorifiait d'avoir réalisé l'équilibre et qui annonçait même un excédent. C'était aux représentants du pays qu'il appartenait de trancher souverainement la controverse.

Dès les derniers jours de juin, la Chambre des députés

Digitized by Google

se mettait à la tâche avec une activité qui témoignait de son impatience d'en atteindre le terme et de se dérober à l'atmosphère surchauffée du Montecitorio. Deux séances avaient lieu chaque jour. Celles du matin étaient consacrées à la discussion du budget; celles de l'après-midi à l'examen des propositions destinées à en établir les ressources *(provedimenti finanzieri)*. Ces propositions comprenaient la création de 27 millions d'impôts nouveaux; elles impliquaient, en outre, l'approbation des décrets dictatoriaux, au moyen desquels le gouvernement avait procédé, depuis six mois, à la perception de taxes dont le produit annuel ne devait pas s'élever à moins de 68 millions.

On s'attendait à ce que les représentants du pays se livrassent à un sévère examen des responsabilités encourues et des combinaisons proposées, avant de concéder au ministère un bill d'indemnité et de sanctionner la création de charges nouvelles. Mais la majorité avait son siège fait. Confiante en Crispi, résolue à ne lui refuser aucun moyen de gouvernement, elle ne voulait plus rien savoir du passé; elle s'en rapportait à lui pour le présent comme pour l'avenir. Les hommes les plus compétents de la droite faisaient la critique des méthodes employées; M. Colombo signalait le danger des décrets-lois, qui constituaient des actes inconstitutionnels et risquaient de pousser les contribuables à une résistance insurrectionnelle; M. Luzzatti démontrait que la limite d'élasticité des impôts était atteinte, que les sources de la production menaçaient de tarir, et que le déficit n'en persisterait pas moins. Paroles inutiles; démonstrations perdues! La majorité ne se laissait toucher par aucune considération; elle se gardait, d'ailleurs, de répondre aux objections formulées, s'en remettant aux ministres du soin de justifier

Digitized by Google

leurs propositions, et bien décidée à leur donner son vote quand l'heure en paraîtrait venue.

Cependant les opposants ne renonçaient pas au combat, malgré l'infériorité du nombre et la perspective d'une défaite probable. Ils multipliaient les objections, les amendements et les questions; ils usaient de tous les moyens réglementaires pour faire ressortir les inconvénients des lois projetées, en retarder la sanction et émouvoir l'opinion. En dépit de cause, ils recouraient à la voie de l'obstruction, n'hésitant pas à réclamer le scrutin par appel nominal, toutes les fois que l'occasion paraissait favorable. A diverses reprises ils parvenaient ainsi à infliger une sorte d'échec au ministère, en faisant constater que la Chambre n'était pas en nombre et en provoquant le renvoi des scrutins au jour suivant.

Mais ces efforts désespérés avaient pour seul résultat de prolonger une session que les chaleurs romaines rendaient pénible pour tous. La nation n'y prêtait qu'une oreille peu attentive. Quant à Crispi, il était trop sûr de ses troupes, il avait trop d'intérêt à liquider complètement la question financière, pour ne pas user jusqu'au bout de ses avantages. Il s'appliquait à presser les débats et à déjouer les manœuvres de l'opposition; il réunissait ses fidèles dans des réunions privées, pour encourager leur constance. Chaque jour, il était sur la brèche, donnant de sa personne et prêchant d'exemple.

La lutte se prolongeait tout un mois. Enfin les propositions ministérielles finissaient par être votées. Les décrets dictatoriaux, publiés durant la prorogation, étaient convertis en lois. Les plaintes des contribuables et des industries atteints ne l'avaient pas emporté sur la volonté bien arrêtée par le gouvernement de demander à l'impôt le complément des ressources dont il avait besoin. Relè-

Digitized by Google

vement des droits douaniers sur un grand nombre d'articles; création de taxes nouvelles sur les spiritueux, sur les huiles minérales, sur les allumettes, sur le gaz et sur l'électricité : aucune catégorie de matière imposable n'était épargnée.

Le 31 juillet, la Chambre des députés achevait sa tâche, et son président déclarait la session close. Le 7 août, le Sénat se séparait à son tour, après avoir confirmé toutes les lois de finance approuvées par l'assemblée élective.

Crispi avait ainsi réalisé son plan. Bill d'indemnité pour le passé; vote de confiance pour le présent; ressources financières pour l'avenir : aucun sacrement parlementaire ne lui faisait défaut. Il n'avait plus à redouter le réveil de « la question morale » ni les attaques personnelles de ses adversaires réduits à l'impuissance. Il était rentré dans la légalité et ne voyait plus d'obstacles sur sa route.

On sait au prix de quels efforts ces résultats avaient été obtenus. Si j'ai cru devoir y insister longuement, c'est qu'il y avait justice à le faire et enseignement à en tirer. Crispi combattait *pro domo;* dans cette campagne suprême, il devait vaincre ou périr : rien d'étonnant à ce qu'il eût mis en œuvre, sans se préoccuper de la régularité des moyens, les ressources et les audaces d'une habileté parlementaire que nul ne lui méconnaît. Mais il y avait de sa part un véritable courage, dans les circonstances, à imposer de nouveaux sacrifices à la nation fatiguée par des efforts continus de vingt-cinq années et récemment éprouvée par une crise économique dont tous les effets n'étaient pas encore conjurés. C'est le mérite de Crispi, de M. Sonnino et de leurs collaborateurs, de n'avoir désespéré ni de la fortune ni du bon vouloir de leur pays.

Digitized by Google

C'est aussi et surtout l'honneur des contribuables d'avoir trouvé, dans leur patriotisme, la force et la résignation suffisantes pour supporter, sans faiblesse ni révolte, les charges nouvelles qui leur étaient imposées au nom du salut et de la grandeur de l'Italie. Il y avait là un spectacle à méditer pour ceux qui auraient pu encore être tentés, chez nous, de faire entrer dans leurs calculs la détresse et le mécontentement de nos voisins.

Tant de vertu méritait mieux que le naufrage où Crispi entraînait son pays par les imprudences de sa politique coloniale, au risque d'y sombrer lui-même.

Un calme complet succédait, durant plusieurs mois, aux agitations qui avaient troublé la vie intérieure du royaume pendant le premier semestre de l'année : c'était l'effet de la clôture de la session parlementaire et aussi de l'été, cette morte-saison de la politique. Je ne m'arrêterai à cette période que pour noter certains incidents qui méritent une place dans l'historique de nos rapports avec l'Italie.

L'un de ces incidents était soulevé, dans le courant de juillet, par une demande d'extradition formulée par le gouvernement royal contre un Italien, nommé Santoro, réfugié en France. Les pièces produites à l'appui de la requête étant régulières, le fugitif était mis tout d'abord en état d'arrestation provisoire à Paris. Mais il protestait aussitôt, se disant victime de persécutions qui l'avaient obligé à quitter son pays. Il faisait valoir un ensemble de graves présomptions tendant à établir qu'il était soupçonné d'avoir fourni à Cavallotti et à d'autres députés de l'opposition des armes pour la campagne dirigée contre Crispi. C'est là que se trouvait, d'après lui, le véritable

Digitized by Google

motif des poursuites dont il faisait l'objet. Enfin il fournissait la preuve que les infractions relevées à sa charge étaient antérieures à sa nomination comme directeur du pénitencier de Porto-Ercole, et que Crispi n'en ignorait rien le jour où il l'avait appelé à ce poste de confiance. Dans ces conditions, l'issue de la procédure ne pouvait être douteuse. Le gouvernement de la République se refusait à donner suite à la demande des autorités royales, se prévalant du principe de droit international d'après lequel les crimes et délits politiques ne donnent pas lieu à extradition (article 3 du traité d'extradition franco-italien du 12 mai 1890). Santoro était rendu à la liberté, et mis en demeure de sortir du territoire français.

La légitimité de cette décision n'était pas contestable. De plus l'administration française, en refusant l'hospitalité à un agitateur peu recommandable, donnait une preuve évidente de bon vouloir. Cependant on n'en voulut pas tenir compte dans la péninsule. La presse dévouée au ministère nous accusa de manquer à nos obligations conventionnelles et de prendre outrageusement parti contre le chef du cabinet italien. Ce fut, durant des semaines, un sujet de récriminations qui ne contribuèrent pas à améliorer les dispositions réciproques des deux peuples.

Le mois suivant voyait s'accomplir un événement qui risquait d'affecter plus gravement les rapports des deux gouvernements. Le 15 août 1895, notre chargé d'affaires à Rome remettait à la Consulta une note portant dénonciation du traité italo-tunisien, du 8 septembre 1868, qui assurait aux Italiens dans la Régence une situation privilégiée. A la suite de cette démarche, ledit traité devait cesser ses effets le 28 septembre de l'année suivante. Le

Digitized by Google

gouvernement royal se déciderait-il à mettre à profit ces treize mois pour négocier avec nous une convention destinée à sauvegarder les intérêts de ses nationaux, mais dont la condition nécessaire devait être la reconnaissance de notre protectorat? Voudrait-il, au contraire, maintenir jusqu'au bout son attitude de protestation et affronter les risques d'une rupture? La question resta longtemps douteuse, et je n'oserais indiquer la solution qui eût prévalu, si Crispi n'eût été renversé avant l'échéance.

Pour plus de clarté, le mieux est de réserver l'histoire de cette délicate négociation, afin d'en présenter, le temps venu, un tableau d'ensemble. Il suffit, pour l'instant, de noter l'inquiétude et le mécontentement suscités en Italie par notre résolution déclarée de mettre fin à un régime qui se prolongeait depuis quatorze ans, bien qu'il fût manifestement incompatible avec les droits acquis par la France.

Dans le courant de juillet (1895), les Allemands avaient fêté, par de grandes démonstrations militaires, le vingt-cinquième anniversaire de leur guerre contre la France et de leur unité nationale. A leur exemple, les Italiens décidaient de célébrer, d'une manière exceptionnelle, le vingt-cinquième anniversaire de leur entrée à Rome.

Une loi récemment votée portait que le 20 septembre serait désormais fête nationale.

Ce jour venu, une foule immense, accourue de toutes les provinces, se pressait dans les rues pavoisées de la capitale. Sur le Janicule, en présence du roi et de ses ministres, on inaugurait une statue monumentale de Garibaldi.

Fermement campé sur son cheval au repos et le sabre au fourreau, le héros populaire domine la ville et le Qui-

Digitized by Google

rinal. Il tient la tête tournée vers le Vatican. C'est un symbole.

Des discours patriotiques étaient prononcés devant la brèche de la Porta-Pia. Des manifestations analogues avaient lieu, à la même heure, dans toutes les cités et dans les moindres villes du royaume. La nation se retrouvait unie dans un solennel témoignage de son attachement pour l'Italie unifiée avec Rome capitale.

Le lendemain, certains journaux relevaient, non sans aigreur, que nous n'avions pas cru devoir nous associer, comme d'autres, à ce jubilé national. Leurs plaintes se seraient adressées plus justement à leurs alliés d'Autriche, qui s'étaient aussi abstenus, pour des motifs aisément concevables. Pour nous, apôtres désintéressés du droit des nationalités et collaborateurs de l'unité italienne, la date du 20 septembre se liait au souvenir de nos malheurs et d'un abus commis à la faveur de notre détresse. Nous avions accepté, sans arrière-pensée, le fait accompli; mais ce n'était pas à nous d'en glorifier la commémoration.

Deux semaines après, le télégraphe annonçait l'entrée victorieuse du général Duchesne à Tananarive (30 septembre 1895). C'était le couronnement d'une campagne poursuivie depuis plus de quatre mois, pour assurer l'établissement de notre protectorat effectif sur l'île de Madagascar. Les opérations avaient demandé de pénibles efforts, coûté beaucoup de vies et d'argent. Il était temps que le succès final vînt calmer l'opinion, qui s'énervait en France.

A cette même époque, l'Italie se trouvait aussi engagée, en Abyssinie, dans une expédition, dont les difficultés et les risques commençaient à préoccuper sérieusement tous les esprits. Nous n'en pouvions qu'être plus sensibles aux félicitations que les membres du gouvernement italien

Digitized by Google

s'empressaient de nous adresser. Il me souvient de certaines observations dont Crispi accompagnait ses compliments, pendant une de mes visites au palais Braschi.

— Ce que j'admire surtout, — disait le ministre, — c'est la constance et la fermeté que la population française a montrées en ces conjonctures...

N'y avait-il pas un peu d'ironie dans un pareil éloge? Le doute était permis et je ne pouvais m'empêcher de le manifester.

— Assurément, — reprenait mon interlocuteur, — je n'ignore pas qu'il y a eu une certaine émotion produite par les épreuves inséparables d'une telle campagne. Mais, en définitive, l'opinion publique n'a pas fléchi. Maintenant le succès obtenu fait oublier le prix qu'il a coûté. Je souhaiterais, pour l'entreprise analogue où nous sommes engagés, de voir chez mes compatriotes la même unanimité et la même force d'âme. Mais, ici, on s'échauffe plus facilement...

Et Crispi levait les mains, complétant sa pensée par un geste significatif.

C'était se montrer quelque peu sévère pour le peuple italien, dont les résistances, comme on le verra plus loin, n'étaient guère gênantes pour le développement de la campagne périlleuse où ses gouvernants s'étaient lancés à la suite du général Baratieri. Mais il ne m'appartenait pas d'émettre un avis à ce sujet, et je n'avais qu'à remercier le ministre et ses collègues de leur courtoisie.

La presse locale, en général, ne montrait pas autant de bonne grâce. L'expression de ses sentiments manquait de chaleur. D'où provenait cette réserve? D'un retour sur soi-même? Des inquiétudes suscitées par l'expédition d'Abyssinie? D'un peu de déception causée par notre bonne fortune?... Au surplus, qu'importe? Je devais seu-

Digitized by Google

lement mentionner le fait, parce qu'il était noté, en France, comme le symptôme d'un état d'esprit dont la persistance attristait les partisans sincères du rapprochement et de l'entente cordiale.

Du reste, l'attention ne s'attardait guère à ce sujet : bientôt un autre événement l'accaparait tout entière, en Italie comme en France.

Le 28 octobre 1895, le ministère présidé par M. Ribot tombait sur une question d'ordre intérieur. Il avait vécu neuf mois, proclamé notre alliance avec la Russie et soumis Madagascar. Sa chute n'inspirait en Italie que des regrets modérés; on rendait justice à la loyauté de son attitude; mais on aurait voulu de nos gouvernants mieux qu'une correcte réserve.

Le 3 novembre, M. Léon Bourgeois constituait un cabinet radical, où il se réservait le ministère de l'intérieur avec la présidence du Conseil. Le portefeuille des affaires étrangères y était confié à M. Berthelot, l'illustre chimiste; celui de la marine à M. Lockroy.

C'est seulement trois jours plus tard, que M. Berthelot notifiait la constitution du cabinet aux représentants de la République à l'étranger. Dans sa dépêche, expédiée en clair, il annonçait que, conformément au programme lu aux Chambres le 4 novembre, il s'appliquerait à suivre, dans les relations de la France avec les puissances, la politique loyale, pacifique et ferme, dont le gouvernement de la République s'était toujours inspiré, politique qui avait valu à la France de précieuses alliances et l'estime de tous.

Ainsi, dès la première heure, le nouveau ministre faisait entendre que rien ne serait changé à l'orientation de notre politique extérieure, ni, par conséquent, à nos rap-

Digitized by Google

ports avec notre allié du nord. Ces déclarations ne surprenaient personne en Italie. On y était préparé : « Bien que les hommes aient changé », écrivait l'*Opinione*, le jour même où la dépêche de M. Berthelot parvenait à Rome, « et qu'ils puissent différer un peu de leurs prédécesseurs, il est certain qu'en principe, les relations franco-russes n'éprouveront aucune altération. »

Notre administration nouvelle n'en rencontrait pas moins, dans tout le royaume et près de tous les partis, le plus encourageant accueil. C'est aux hommes, plutôt qu'à leurs idées, que s'adressait la bienvenue.

M. Léon Bourgeois n'était point un inconnu au delà des Alpes; il avait eu l'heureuse inspiration de venir à Rome, peu de mois auparavant, et de faire un séjour de quelque durée dans plusieurs grandes cités de la péninsule; il s'était mis en rapport avec Crispi, avec Blanc et beaucoup d'autres hommes du parlement; il s'était appliqué à se rendre compte des progrès réalisés depuis vingt-cinq années et n'avait pas hésité à en faire, avec à propos, un éloge motivé; à plus d'une reprise, on l'avait entendu développer, avec une conviction réfléchie, des idées favorables au rapprochement et à l'entente des deux pays; le charme de sa parole et de ses manières avait fait le reste : les sympathies générales lui étaient par avance acquises.

Il en était de même de M. Lockroy. Une sorte de légende entourait son nom. On rappelait son premier voyage en Italie avec Alexandre Dumas, pendant la lutte contre les Bourbons de Naples; ses relations avec Garibaldi; son constant dévouement à la cause de l'unité nationale. Pas un patriote qui ne le tînt pour un des plus sincères et des plus chaleureux amis de l'Italie!

M. Berthelot était moins connu comme homme d'État

Digitized by Google

que comme savant. Sa nomination surprenait; mais le prestige de son nom prévenait toute critique. Il ne pouvait, pensait-on, que continuer avec autorité la politique de M. Hanotaux. On se plaisait, d'ailleurs, à penser qu'il partageait, à l'égard de l'Italie, les vues de M. Bourgeois, et l'on citait en ce sens une lettre de 1891, où l'illustre chimiste avait exprimé le vœu que le concours des deux grandes nations pût se perpétuer pour l'honneur de la science et le bien commun de l'humanité.

Que n'y avait-il pas à attendre d'un cabinet où de tels hommes tenaient un rôle prépondérant?

Un petit fait suffira pour donner la mesure des espérances que leur arrivée au pouvoir éveillait chez nos voisins.

Le 28 novembre, la *Tribuna* publiait un télégramme de son correspondant de Paris, où l'on faisait entendre que les bonnes dispositions de M. Léon Bourgeois à l'égard de l'Italie ne resteraient pas sans effet, et qu'on pouvait envisager désormais, comme une éventualité probable, la conclusion prochaine d'un accord commercial entre les deux pays. La feuille romaine rappelait, à l'appui, un long entretien que M. Léon Bourgeois avait eu à Milan, l'année précédente, avec un député italien : à la suite de cet entretien, les deux interlocuteurs étaient tombés d'accord pour constater que les deux pays avaient un intérêt commun à se rapprocher sur le terrain économique et qu'il convenait de préparer l'opinion publique à la conclusion d'un *modus vivendi* commercial.

Repris et développé par beaucoup d'autres journaux de Rome et des provinces, ce projet trouvait partout créance et favorable accueil. Peut-être même aurait-on pensé bientôt, à la Consulta et au palais Braschi, à en faire le

Digitized by Google

sujet d'une sérieuse étude, si un incident imprévu n'eût tout à coup ébranlé les espérances suscitées par l'avènement du cabinet radical.

Le 16 novembre, l'agence Stefani communiquait à la presse italienne la dépêche suivante :

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres à l'Élysée. Le président du conseil, M. Bourgeois, a annoncé qu'il a interdit la circulation en France du journal *Il Pensiero,* qui se publie à Nice en langue italienne.

La nouvelle causait à Rome autant de surprise que d'irritation. Depuis si longtemps le *Pensiero* poursuivait impunément une campagne antifrançaise, qu'on le croyait à l'abri des poursuites judiciaires comme des rigueurs administratives. Pouvait-on supposer que le premier coup lui fût porté par un cabinet dont l'avènement venait d'être salué, en Italie, par une chaleureuse bienvenue? Et ce coup partait de M. Bourgeois, un ministre libéral et italophile, un ami personnel de Crispi! Quel mécompte! Et aussi quelle indignation!

« Le ministère radical français, » — disait la *Tribuna* le soir même, — « a fait là ce que n'avaient pas osé faire les ministères opportunistes qui l'ont précédé. Son arrêté offense la liberté de la presse et la partie italienne de la population niçoise. S'il existe à Nice un parti séparatiste, cette décision lui donnera force et couleur. S'il n'existe pas, elle le créera. »

La *Riforma* tenait un langage aussi aigre :

Bien que l'expérience nous eût enseigné que, dans le pays voisin, un ministère, quel qu'il soit, a coutume de suivre, au lieu de les réfréner, les courants injustement hostiles à l'Italie, nous ne nous attendions pas à ce que le nouveau cabinet de Paris s'engageât aussi vite sur cette voie. Dans cette adminis-

Digitized by Google

tration il y a des hommes, comme M. Lockroy, qui ont manifesté hautement le désir de faire cesser tout froissement entre les deux pays. Mais on voit maintenant quelle action peuvent exercer certaines associations et certaines ligues, qui se disent inspirées de vues de concorde!... Le cabinet radical a, sans opportunité, fourni un nouveau prétexte à ceux qui cherchent à diviser les deux nations...

Le lendemain, la *Riforma* revenait sur le sujet, pour formuler les observations suivantes : « Il est bon de rappeler qu'à Rome on peut publier des journaux en langue française et s'inspirant d'une hostilité absolue contre notre pays, sans que la circulation en soit jamais défendue dans le royaume. » A la fin de l'année 1894, trois journaux rédigés en français paraissaient à Rome : l'*Italie*, le *Journal de Rome* et la *Correspondance de Rome*. En novembre 1895, le premier des trois subsistait seul, ministériel achevé. Quant aux deux autres, ils avaient cessé de vivre, à la suite du départ de leurs directeurs, expulsés, comme des criminels, par voie administrative. La feuille de Crispi avait la mémoire courte.

La mesure prise contre le *Pensiero* n'en était pas moins présentée, par presque toute la presse italienne, comme un acte de provocation et de mauvais voisinage. Bientôt elle faisait l'objet d'une question à la Chambre des députés, qui reprenait ses travaux vers le même temps. Au cours de la séance du 4 décembre, un député du midi, M. Cirmeni, appelait, à ce propos, l'attention du ministre des affaires étrangères sur le défaut de protection des intérêts italiens dans la ville de Nice.

Mais il n'entrait pas dans les intentions de Crispi de grossir l'incident. Avant même que M. Cirmeni prît la parole, le président du conseil faisait observer que « le gouvernement royal n'avait pas à s'occuper des faits sur-

Digitized by Google

venus à Nice et à Trieste, parce qu'il s'agissait de questions relevant de la politique intérieure de pays étrangers. » Chargé de répondre à l'interpellant, M. Adamoli, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, déclarait à son tour que le gouvernement royal n'avait pas à intervenir à propos d'une question intérieure, d'un acte accompli par un gouvernement étranger dans l'exercice incontestable de sa souveraineté. Et le débat se terminait sans autre conclusion, après un échange d'observations, dont l'attitude du consul général d'Italie à Nice avait fait principalement les frais.

L'incident s'était réglé sans éclat, comme il convenait : mais on en gardait, en Italie, un souvenir amer, qui compromettait le crédit si largement ouvert à notre ministère radical.

Le 21 novembre, après quatre mois de vacances, le parlement italien reprit ses travaux. La majorité ministérielle revenait encore animée des sentiments de confiance et de discipline qui avaient permis à Crispi, dans la première partie de la session, de faire passer tous ses projets législatifs et de braver toutes les attaques personnelles. La preuve en apparaissait dès la seconde séance.

En exécution d'un engagement pris avant la prorogation, le garde des sceaux communiquait à la Chambre des députés la procédure instruite contre M. Giolitti à propos des fameux « papiers ». Que la phalange ministérielle se laissât entamer, et l'incident permettait aux députés de l'opposition de relever les griefs articulés contre Crispi à l'occasion de ses rapports avec la Banque romaine. Le péril fut bientôt écarté. Sur la proposition de son président, la Chambre renvoyait le dossier à une commission spéciale. Sept des commissaires élus, sur neuf, comp-

Digitized by Google

taient parmi les amis déclarés du ministère. Ainsi la majorité se montrait résolue à écarter définitivement « la question morale ». Pas plus que par le passé, elle ne voulait marchander son dévouement à Crispi, tenu encore pour l'homme nécessaire.

La constance de ce zèle ne pouvait qu'être encouragée par le nouvel exposé de la situation financière que le ministre du Trésor présentait le 25 novembre. D'après les calculs de M. Sonnino, l'exercice, clos le 30 juin, laissait un boni de quelques centaines de mille francs; quant au budget en cours, il devait, sauf accident, se solder par un excédent de plus d'un million. C'en était donc fait de la période néfaste, qui s'était prolongée durant des années. L'ère du déficit était close : M. Sonnino le proclamait avec une fière insistance. L'équilibre budgétaire se trouvait désormais assuré, grâce aux économies réalisées, grâce aux sacrifices consentis, grâce à la sagesse de l'administration. Les représentants du pays avaient les meilleures raisons de se féliciter de l'œuvre accomplie et de maintenir leur confiance au ministère.

Ces déclarations ne soulevaient, il faut le dire, qu'un mouvement de discrète satisfaction. D'après la presse indépendante, M. Sonnino était passé maître en l'art de combiner agréablement les chiffres; mais toute son habileté ne faisait pas que la réalité répondît aux apparences. On faisait observer que l'exercice clos se serait soldé par un déficit de près de cent millions, si l'on n'avait fait intervenir, à la dernière heure, une somme équivalente provenant de l'excédent du « mouvement des capitaux », c'est-à-dire d'un compte complaisant qui échappait à tout contrôle. Même remarque pour le budget en cours, dont l'excédent était réalisé grâce à une recette de même nature. Ce résultat n'était même obtenu qu'en maintenant

Digitized by Google

les prévisions originaires pour les entrées et pour les dépenses; cependant le produit des contributions diminuait d'une manière continue et le chiffre des dépenses allait croissant pour plusieurs motifs, notamment à cause des frais extraordinaires de la campagne d'Abyssinie, qui commençait à prendre une fâcheuse tournure. Beaucoup de bons esprits se refusaient donc à partager l'optimisme ministériel. Mais leurs critiques se perdaient dans le concert des dithyrambes officieux. Il fallait autre chose pour ébranler une majorité confiante en l'étoile de son chef et décidée à le suivre jusqu'au bout.

La session fut courte et peu remplie. Elle fournit cependant au gouvernement l'occasion d'exposer ses vues sur la crise orientale et sur les affaires d'Abyssinie, deux questions dont le règlement nous intéressait également à des titres divers.

L'année qui finissait avait vu se poursuivre en Asie-Mineure les abominables violences commencées en 1894 sur les Arméniens par les Turcs. Devant l'indignation du monde civilisé, les puissances avaient dû intervenir, pour rappeler à ses devoirs le gouvernement ottoman, complice ou tout au moins responsable des horreurs commises au nom d'une politique qui se proposait l'extermination d'une race. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement italien maintenait une escadre dans les eaux de l'archipel. Le bruit courait qu'il avait noué une entente avec l'Angleterre, en vue d'une action à deux, qui risquait de compromettre le concert européen. Dans un discours, prononcé le 28 novembre devant la Chambre des députés, Crispi jugeait bon de dissiper ce soupçon.

« Nous avons, — disait-il, — envoyé notre flotte en

Digitized by Google

Orient; mais nous ne l'avons mise au service de personne. Les six puissances sont maintenant d'accord pour une œuvre de paix et de civilisation, et l'on peut avoir confiance que la paix ne sera pas troublée. Mais si, par malheur, elle devait l'être, les anciennes erreurs ne se renouvelleraient pas, et nos droits seraient sauvegardés. »

Il eût été difficile de faire tenir plus de pensées en moins de mots. Les chauvins de la péninsule se croyaient, dès lors, assurés que la flotte royale ne resterait pas à la remorque de l'escadre anglaise, et qu'en cas de congrès, l'Italie ne serait pas réduite, comme en 1878, à la politique des mains nettes. La France, comme les autres puissances, n'en devait pas moins savoir gré à Crispi de son intention déclarée de maintenir l'accord européen.

En ce qui concerne l'Abyssinie, le président du conseil avait fort à faire pour concilier les assurances pacifiques, dont il avait toujours été prodigue, avec l'activité conquérante du général Baratieri, qui venait d'envahir le Tigré, après une série de combats heureux contre les Abyssins. Mais il escomptait le succès final, qui justifierait toutes les initiatives; et il prévenait les critiques par une de ces déclarations épiques, qui caractérisent sa manière :

— « En Afrique, — s'écriait-il, — nous n'avons fait que nous défendre. Ce n'est pas notre faute si, en nous défendant, nous avons été vainqueurs. Ce ne serait pas italien s'il en était autrement. »

Après Crispi, le baron Blanc, ministre des affaires étrangères, développait des explications analogues sur la politique extérieure du gouvernement. Lui aussi insistait sur son ferme propos de consolider l'entente des puissances afin d'assurer le règlement des affaires arméniennes; lui aussi ne manquait pas de répudier avec éner-

Digitized by Google

gie toute velléité d'action séparée. Quant à l'Afrique, il affirmait qu'après s'être annexé le Tigré, la colonie italienne aurait complété la mesure rationnelle et suffisante de son développement territorial. A son avis, la soumission de l'Éthiopie n'était plus qu'affaire de temps et de circonstances, compte à régler à l'heure que l'Italie jugerait convenable, « personne ne pouvant intervenir entre elle et Ménélik. »

Les discours des deux ministres ne passaient pas sans contradiction. Reprenant chacune des questions traitées par eux, M. di Rudini faisait le procès le plus sévère de leur gestion. Les campagnes africaines; la répression à outrance, érigée en méthode de gouvernement et employée comme arme contre les adversaires; l'incertitude de la politique religieuse; les erreurs financières; les fautes de l'administration militaire : tous les points étaient touchés de main de maître. L'orateur ne se bornait point à une œuvre de critique négative; il n'oubliait pas d'indiquer le mode de règlement que comportait, d'après lui, chacune des difficultés signalées. Son discours devenait ainsi un programme complet de gouvernement, le programme de l'administration qui succéderait à celle de Crispi. Personne ne doutait plus que, le jour venu, M. di Rudini ne fût l'homme d'État désigné pour en assurer l'exécution.

Mais l'heure d'un changement de régime n'avait pas encore sonné. Prolongés durant huit séances consécutives les débats se terminaient le 3 décembre, en faveur du ministère, par le vote d'une motion de confiance, qui réunissait 267 voix contre 131.

Quatre jours plus tard (7 décembre), l'avant-garde du corps expéditionnaire italien en Abyssinie était massacrée, à l'Amba-Alagi, par l'armée de Ménélik. Si glorieux qu'il fût pour les armes italiennes, l'échec ne laissait pas que

Digitized by Google

d'être grave, puisqu'il entraînait la perte de deux mille hommes et l'obligation, pour les envahisseurs, de reporter leur ligne de défense à plus de cent kilomètres en arrière des positions antérieurement conquises.

A Rome et dans toute l'Italie, la nouvelle éveillait un sentiment de douloureuse inquiétude. Quelques-uns parlaient déjà de mettre fin à une entreprise qui risquait d'aboutir à un désastre; beaucoup se demandaient s'il convenait d'en laisser la direction au seul homme qui ne pût, en raison de ses précédents, entrer en pourparlers avec le Négus. Mais Crispi ne se laissait pas ébranler par un accident et remontait la fermeté de ses amis.

Le 19 décembre, la Chambre des députés lui accordait un crédit de 20 millions, jugé nécessaire pour la suite de la campagne. En même temps, elle votait un ordre du jour, où, tout en s'affirmant de nouveau contraire à une politique d'expansion coloniale, elle exprimait la confiance que le gouvernement saurait tenir haut le prestige des armes italiennes. Enfin elle s'ajournait au 20 juin suivant.

Une fois encore, Crispi se trouvait muni d'une sorte de blanc-seing, qui lui permettait de suivre librement ses inspirations. Il n'était pas homme à faire machine arrière. Avec cette obstination tenace qui faisait, à la fois, sa force et sa faiblesse, il allait de l'avant, prêt à tous les sacrifices et à toutes les responsabilités, résolu surtout à ne pas reprendre contact avec le parlement avant le jour où un succès décisif lui assurerait une glorieuse absolution.

Le 12 janvier 1896, un décret royal prorogeait *sine die* la session, qui devait se rouvrir la semaine suivante. Aucun motif n'était donné à l'appui de cette résolution prise en vertu de l'art. 9 du statut, qui confère au roi le

Digitized by Google

droit de convoquer les Chambres et de proroger les sessions. Mais le langage de la presse officieuse confirmait l'opinion généralement accréditée que le gouvernement ne se souciait pas d'affronter le contrôle parlementaire, dans l'espoir qu'une victoire au Tigré lui fournirait une occasion plus favorable de rendre ses comptes aux mandataires du pays.

Malheureusement, les dépêches de l'Érythrée se succédaient de plus en plus alarmantes.

Après le massacre de l'Amba-Alagi et la mort héroïque de Toselli, survenait la capitulation de Galliano à Macallé (21 janvier). C'était l'invasion du Tigré par les Abyssins et l'inaction du général Baratieri lui-même, immobilisé durant des semaines, loin de Massouah, dans un pays hostile, en présence des forces très supérieures du Négus; enfin la bataille d'Adua (1er mars), où, malgré des prodiges de valeur, l'armée royale succombait, écrasée sous le nombre.

Tout était perdu, fors l'honneur.

La nouvelle du désastre parvenait en Italie dans la nuit du 2 au 3 mars. Elle y jetait la consternation. Un cri de colère indignée s'élevait contre le ministère, tenu tardivement pour responsable des fautes commises et du deuil national. Sa condamnation était certaine : le mieux était de la prévenir.

Les Chambres étaient convoquées pour le 5 mars. Au début de la séance, Crispi annonçait que le cabinet était démissionnaire. Le parlement s'ajournait sans débats, obligé d'attendre la solution de la crise, pour délibérer sur la situation et faire le départ des responsabilités. Mais, au Sénat comme à la Chambre des députés, des réunions privées fournissaient aux représentants du pays

Digitized by Google

le moyen de se prononcer contre toute combinaison impliquant le maintien de tout ou partie du ministère déchu.

Ainsi Crispi disparaissait de la scène, sous le coup de la réprobation générale. A cette fin lamentable aboutissait la quasi-dictature, qu'il avait exercée durant vingt-six mois! Quel emploi avait-il fait de ses pleins pouvoirs? Quelle part lui revenait dans le désastre national, où il ne voyait sans doute qu'un accident de guerre et une trahison de la fortune? Avait-il bien mérité de son pays, comme il en conservait l'intime conviction?

Ses compatriotes ont seuls qualité pour répondre à ces questions. Au point de vue où je dois me tenir, c'est-à-dire au point de vue de nos rapports avec l'Italie, je me crois seulement autorisé à déclarer que sa gestion avait été sans résultats profitables. D'autres, moins indulgents, ne manqueraient peut-être pas d'arguments pour en faire le procès et conclure par un jugement rigoureux. Quoi qu'il en fût, les deux années de son second consulat ne pouvaient être enregistrées que comme un temps perdu pour notre œuvre de rapprochement. Comme amis de l'Italie, nous déplorions la catastrophe qui précipitait la chute de Crispi; mais, à ce titre même, nous ne pouvions qu'envisager avec une satisfaction mêlée d'espoir l'arrivée des hommes courageux qui allaient accepter son héritage et dont l'administration s'inspirerait d'autres méthodes.

Avant d'aborder cette période nouvelle, il convient de revenir sur l'entreprise d'Abyssinie, où s'abîmait la fortune de Crispi. J'en ai volontairement laissé de côté l'histoire depuis 1891, c'est-à-dire depuis la rupture de Ménélik avec l'Italie. Cette étude ne serait pas complète, si une place n'y était ménagée aux événements qui avaient

Digitized by Google

amené la collision fatale. Du reste, ces événements n'ont pas été sans exercer parfois une influence sur nos relations avec l'Italie : le rapide exposé qui va suivre contribuera à démontrer la correction de notre attitude, durant les phases successives de la campagne, et l'injustice des soupçons souvent formulés contre nous

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

GUERRE D'ABYSSINIE

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

L'ENTREVUE DU MAREB

Rapports de l'Italie avec l'Abyssinie en février 1891. — Commission d'enquête en Érythrée. — Mission du docteur Traversi au Choa. — L'entrevue du Mareb (6-8 décembre). — Remboursement anticipé par Ménélik des avances de la Banque d'Italie (février 1892). — Débats parlementaires sur la politique coloniale (1er avril). — Démission du ministère Rudini (15 mai).

1891-1892

On sait déjà comment l'Italie avait été amenée à rompre avec Ménélik, à la fin du premier ministère Crispi. La mésintelligence provenait principalement de la rédaction vicieuse de l'article 17 du traité d'Uccialli : le gouvernement italien s'autorisait de cette clause pour revendiquer sur l'Abyssinie tout entière un droit de protectorat; le Négus repoussait une pareille interprétation, en souverain jaloux d'une indépendance dont il n'avait jamais entendu abdiquer la moindre parcelle. En novembre 1890, le comte Antonelli avait été envoyé au Choa pour tenter l'arrangement amiable des difficultés pendantes; mais, après deux mois d'efforts infructueux, il s'était vu dans la nécessité de cesser les pourparlers et de quitter l'Abyssinie avec tous les résidents italiens. La rupture était complète.

Au moment où la nouvelle en arrivait à Rome, Crispi venait d'être renversé du pouvoir (31 janvier 1891). Son

Digitized by Google

successeur, M. le marquis di Rudini, se décidait bientôt à publier, dans un *Livre vert*, tous les renseignements nécessaires pour mettre le pays en mesure d'apprécier l'état des choses. Ces révélations troublaient la quiétude où les esprits avaient été entretenus jusqu'alors par le silence de l'administration précédente. Sous la première impression, on estimait généralement que le plus sage était de ramener l'entreprise africaine à des limites plus restreintes, de renoncer au protectorat sur l'Abyssinie et de ne pas s'exposer, en vue de bénéfices très incertains, aux périls d'une guerre difficile et onéreuse. Beaucoup même parlaient d'abandonner l'Érythrée.

M. Rudini était loin d'envisager avec faveur la politique d'expansion coloniale : à plus d'une reprise, il avait pris soin de le faire connaître. Cependant il résistait aux conseils du découragement, n'entendant pas se laisser entraîner à des résolutions précipitées. Ses premiers actes révélaient les vues de prudente conservation dont il s'inspirait.

Les 24 mars et 15 avril 1891, il signait avec l'ambassadeur d'Angleterre deux protocoles, qui fixaient les limites de l'action réservée aux deux puissances dans l'Afrique orientale, en laissant dans la zone d'influence italienne l'Abyssinie tout entière, depuis Ras Kasar, sur la mer Rouge, jusqu'au fleuve Giuba, sur la mer des Indes. En même temps, il manifestait l'intention de réduire l'occupation effective de l'Érythrée au triangle Massouah-Kheren-Asmara, tout en cherchant à entretenir des rapports de bon voisinage avec les ras du Tigré et à renouer pacifiquement une entente avec Ménélik, sur la base du traité d'Uccialli.

La situation internationale de l'Italie en Afrique se trouvait consolidée par les arrangements passés avec

Digitized by Google

l'Angleterre. D'autre part, on pouvait attendre du temps et de la diplomatie le développement progressif de l'établissement colonial. C'était une politique de recueillement, qui réservait l'avenir, sans engager le pays dans les risques d'une aventure belliqueuse. Telles étaient les lignes essentielles du plan adopté par M. Rudini.

Ce programme plus modeste ne rencontrait d'abord de contradicteurs que parmi les partisans du ministère déchu. On verra par quel enchaînement de circonstances le gouvernement italien allait être amené à s'en écarter, pour reprendre la politique d'expansion qui devait le conduire à un dénouement funeste.

Résolu à faire une complète lumière sur la question coloniale et à s'assurer ainsi du concours éclairé de l'opinion publique, M. Rudini confiait à un groupe d'hommes compétents, choisis dans le parlement et dans l'administration, le mandat d'étudier sur place l'organisation, les besoins et les conditions de l'Érythrée. Arrivée à Massouah dans le courant d'avril 1891, cette commission d'enquête passait plusieurs semaines dans la colonie, la parcourait dans tous les sens, inspectant les ressources, l'outillage et les populations des diverses provinces, le fonctionnement des services et les moyens de défense, allant jusqu'à se mettre en rapports directs avec les ras du Tigré. Partis de Rome sous une impression pénible et pour la plupart contraires à l'entreprise africaine, les délégués trouvaient, dans les vallées de l'Abyssinie, leur chemin de Damas. C'est, du moins, l'impression qui se dégageait du long rapport où ils consignaient, à leur retour (juillet 1891), les résultats de leur étude. D'après eux, l'Érythrée n'était pas, — comme l'opinion tendait à s'en accréditer, — une région ingrate, condamnée à

Digitized by Google

rester inféconde en dépit des plus coûteux efforts : la colonisation en pouvait devenir productive; les populations en étaient assimilables ; la réouverture du trafic avec le Soudan en consoliderait, un jour, la prospérité commerciale. Mais, pour assurer la sécurité de la colonie et le jeu régulier de ses organes, il convenait de ne pas l'enserrer dans des limites trop étroites. Ce serait une grave erreur de borner l'occupation au triangle Massouah-Kheren-Asmara; à tout prix il fallait maintenir les frontières actuelles, qui s'étendaient, au sud, jusqu'à la ligne du Mareb.

Tel était aussi l'avis du gouverneur de l'Erythrée, le général Gandolfi, revenu à Rome en même temps que la commission d'enquête, afin de compléter l'ensemble des informations dont le gouvernement avait besoin.

Quelques semaines plus tard, le docteur Traversi, qui occupait, avant la rupture, le poste de résident à Let-Marefia, s'embarquait à Naples pour gagner le Harrar et le Choa. Il était ouvertement chargé par la Société de géographie de Rome de rétablir une station géographique. Mais on ne tardait pas à savoir qu'il était, en outre, muni d'un mandat officiel.

Après la rupture des négociations avec le comte Antonelli, Ménélik avait adressé au roi d'Italie des lettres qui semblaient témoigner de son intention de rapprochement : le Négus y rappelait les dispositions conciliantes dont il avait fait preuve pour la détermination des frontières ; il y expliquait son refus d'admettre l'article 17 du traité d'Uccialli, qui impliquait une obligation inconciliable avec ses droits de souveraineté indépendante ; enfin il protestait de son désir de rester l'ami de l'Italie, et il allait même, — d'après les renseignements publiés par

Digitized by Google

l'agence Stefani, — jusqu'à faire entendre qu'il ne se refuserait pas à user de l'intermédiaire du gouvernement royal pour le règlement de ses intérêts avec l'Europe. Une pareille démarche pouvait être considérée comme une ouverture indirecte, comme une tentative faite pour rouvrir la porte à des pourparlers. C'était une occasion qu'il convenait de ne pas négliger, du moment que le recours aux moyens violents était exclu du plan ministériel. Aussi n'était-on pas surpris d'apprendre que le docteur Traversi était porteur de la réponse du roi Humbert au Négus. La teneur des lettres royales était ignorée ; mais on avait des motifs de penser qu'elles étaient aussi conçues dans une forme conciliante et destinées à préparer la reprise des rapports interrompus depuis le commencement de l'année. L'incertitude ne portait que sur la mesure des concessions auxquelles le gouvernement royal était disposé en ce qui concernait la question du protectorat, cause essentielle du différend.

Le 12 octobre, le général Gandolfi quittait à son tour l'Italie, pour regagner Massouah. Il y retournait avec le double titre de gouverneur civil et militaire de l'Érythrée : c'était une satisfaction donnée à la commission d'enquête qui avait exprimé le vœu de voir la colonie placée sous un gouvernement civil. On savait de plus que, tout en maintenant l'occupation effective du triangle Massouah-Kheren-Asmara, il était autorisé à étendre son action jusqu'au Mareb. On apprenait enfin que, conformément à ses vues personnelles et aux conclusions mêmes de la commission d'enquête, le général devait se mettre en rapport avec les ras du Tigré pour passer des arrangements de frontières.

Ces indications suffisaient pour déterminer le programme définitivement adopté par le gouvernement royal.

Digitized by Google

Du reste, M. Rudini prenait soin d'en préciser lui-même les éléments, dans un discours prononcé à Milan, le 9 novembre. Maintenir fortement l'occupation du triangle Massouah-Kheren-Asmara ; exercer sur les régions limitrophes une influence et une protection suffisantes pour constituer, en quelque sorte, des marches qui pussent servir de tampons et garantir la sécurité des routes commerciales jusqu'au Mareb et à Kassala ; s'entendre directement avec les ras du Tigré, Mangascia et Alula, pour prévenir les difficultés de voisinage ; enfin s'appliquer à ramener Ménélik, en lui donnant des témoignages de bon vouloir et en lui prouvant que l'on ne cherchait nullement à porter atteinte à son indépendance : telles étaient les lignes essentielles de la politique adoptée par le ministère après une étude de plusieurs mois. Le plan s'en complétait, — comme je l'ai dit plus haut (tome I, livre II, chap. VIII), — par l'ouverture de pourparlers avec la France pour délimiter les zones limitrophes des deux pays sur la mer Rouge.

Ce programme différait sensiblement du programme de recueillement absolu, auquel M. Rudini avait paru tout d'abord disposé à se rattacher à son arrivée au pouvoir. Ses adversaires lui reprochaient de n'avoir pas su prendre nettement parti entre les deux politiques contraires, qui partageaient dès lors l'opinion et comptaient des partisans également convaincus. L'une, qu'on appelait la *politique choane* et qui avait prévalu jusqu'alors, impliquait la reconnaissance de Ménélik comme souverain de l'Abyssinie tout entière; c'était avec lui que l'on avait passé le traité dont on se prévalait, au regard de l'Europe, pour revendiquer une influence exclusive sur la région ; c'était avec lui encore qu'on devait continuer à négocier pour le règlement de toutes les difficultés pen-

Digitized by Google

dantes, sauf à le considérer, en cas de résistance, comme un protégé rebelle. L'autre politique, qu'on désignait sous le nom de *politique tigrine*, faisait, au contraire, bon marché de la souveraineté de Ménélik, jugeant plus conforme aux intérêts de l'Italie de diviser les Abyssins et de créer dans le Tigré, sur les confins de l'Érythrée, un État ami, qui pourrait être opposé au Négus et aurait intérêt à se ménager l'appui de la colonie italienne. Si la politique choane avait les préférences du gouvernement royal, mieux placé pour avoir des vues d'ensemble et apprécier le côté international du problème, la politique tigrine ne pouvait manquer d'être soutenue par les généraux chargés de présider à l'administration de la colonie, préoccupés d'en assurer la sécurité, sensibles au surcroît d'influence qui devait résulter pour eux du rôle de négociateurs avec les ras et de protecteurs du Tigré.

Il semblait que le ministère eût cherché à poursuivre simultanément les avantages de ces deux politiques contradictoires. Sans doute, il considérait comme demeurant en vigueur le traité d'Uccialli et il envoyait un plénipotentiaire au Choa, en vue d'une entente impliquant la reconnaissance de Ménélik comme négus de l'Abyssinie, mais, en même temps, il autorisait le gouverneur de l'Érythrée à entamer des négociations directes avec les ras du Tigré. De pareilles démarches ne seraient-elles pas de nature à exciter les défiances de Ménélik ? Ne serait-il pas fondé à y voir une méconnaissance de ses droits souverains, une tentative faite pour détacher de lui ses grands vassaux et encourager leur rébellion ? Quelle foi pourrait-il ajouter aux assurances de Traversi ? De leur côté, les ras du Tigré se risqueraient-ils à prêter l'oreille aux ouvertures du général Gandolfi, lorsqu'ils verraient l'Italie poursuivre parallèlement des pourpar-

Digitized by Google

lers avec leur suzerain? Quelle confiance pourraient-ils avoir dans les garanties promises contre ses vengeances? C'était un double jeu qui n'aboutirait à aucun résultat profitable, et dont le seul effet serait peut-être de rapprocher plus étroitement le Négus et ses ras dans une coalition contre l'étranger.

Ces critiques, que les adversaires du ministère formulaient contre son programme, n'étaient pas dénuées de fondement. J'ai cru bon d'y insister, parce qu'elles fournissent une première explication des difficultés qui devaient conduire l'entreprise coloniale de nos voisins à un échec final.

Dans les derniers jours d'octobre. le général Gandolfi revenait en Érythrée et se préoccupait, sans tarder, de l'entente à nouer avec les chefs du Tigré. Quelques semaines avant le retour du gouverneur, le ras Mangascia avait adressé au roi Humbert une lettre où il protestait de ses dispositions amicales. Le roi, dans sa réponse, en avait pris acte, ajoutant qu'il envoyait au Tigré le docteur Nerazzini et M. de Martino, pour conférer des questions pendantes, et que, si un accord semblait possible, il autoriserait le général Gandolfi à avoir une entrevue solennelle avec Mangascia.

Les pourparlers préliminaires établirent que les ras du Tigré s'engageraient volontiers à respecter les frontières *actuelles* de la colonie italienne, moyennant certains arrangements, jugés acceptables, dont le résultat serait de rétablir les relations commerciales entre les possessions respectives et de faciliter aux Abyssins les moyens de repousser les attaques éventuelles des Derviches. Rien ne s'opposait donc à l'entrevue projetée entre le gouverneur italien et les chefs tigrins.

Digitized by Google

La première rencontre eut lieu le 6 décembre, sur la rive droite du Mareb, c'est-à-dire sur territoire italien, où se rendit Mangascia, accompagné du vieux ras Alula, le vainqueur de Dogali, et de ses principaux officiers. Le 8 décembre, le général Gandolfi, avec une brillante escorte, passa le fleuve, à son tour, pour rendre, sur territoire abyssin, la visite reçue l'avant-veille. Dans ces deux entrevues, les parties confirmèrent les arrangements préparés par MM. Nerazzini et de Martino, et en scellèrent les clauses par un serment solennel, dont le protocole abyssin avait fourni la formule : *Mes ennemis sont tes ennemis, mes amis sont tes amis.*

Les paroles ainsi échangées constituent ce qu'on a appelé depuis « le traité du Mareb ». Les stipulations n'en étaient consignées dans aucun acte écrit, et n'avaient d'autre garantie que la bonne foi des contractants.

Le traité du Mareb n'en fut pas moins considéré par le gouverneur de l'Érythrée comme un succès de sa diplomatie personnelle. En Italie aussi, la nouvelle en fut généralement accueillie avec satisfaction : on y voyait le gage d'une période de tranquillité, qui pourrait être mise à profit pour réduire les dépenses militaires et organiser la colonie accrue des deux provinces méridionales du Seraé et de l'Oculé-Cusai.

Il ne manquait pas cependant de voix discordantes pour critiquer la négociation intervenue. Le comte Antonelli en signalait les inconvénients, dès le 19 décembre, dans un article publié par la *Riforma*. « On dit, — écrivait-il, — qu'un accord a été conclu, sur la base du *statu quo* et de la reconnaissance du Mareb comme frontière entre la colonie italienne et l'Éthiopie. Mais comment concilier la situation des chefs du Tigré, placés sous la dépendance du Négus, avec la légalité d'un traité déterminant la

Digitized by Google

frontière d'un pays qui ne leur appartient pas? » Antonelli en concluait que le traité était sans valeur et de nature à aliéner les dispositions de Ménélik. N'annonçait-on pas que le Négus venait d'envoyer des présents au président de la République française? N'était-ce pas la preuve qu'en bon diplomate, il cherchait de nouveaux appuis en dehors de l'Italie? La situation, en Abyssinie, devenait évidemment plus difficile, et l'on pouvait redouter des complications à brève échéance. La mission du docteur Traversi n'allait-elle pas être compromise par l'entrevue du Mareb? On venait d'apprendre l'arrivée au Choa de l'envoyé italien; mais on savait aussi qu'il n'avait pas encore été reçu par le Négus, parti pour Borumieda, où il avait convoqué les chefs du Tigré. « Que va-t-il se passer? — se demandait Antonelli. — Si le ras Mangascia et le ras Alula se rendent à l'appel, l'accord passé entre le général Gandolfi et eux sera officiellement déclaré nul. S'ils ne vont pas au rendez-vous, ils se mettront en rébellion, et alors ils demanderont à l'Italie des armes et de l'argent pour résister à l'empereur. Le cas échéant, le gouvernement italien voudra-t-il renoncer à son influence sur l'ensemble de l'Abyssinie, pour localiser son action dans la province la plus pauvre du pays? Faudra-t-il que l'Italie arme ses anciens ennemis et les rende assez forts pour qu'ils lui réclament ensuite les territoires qu'elle a annexés en vertu des traités passés avec l'empereur?... »

Ces questions n'allaient pas sans troubler la satisfaction tout d'abord causée par les démarches du général Gandolfi. La presse officieuse y répondait, en faisant observer que les arrangements du Mareb avaient été passés sous la réserve expresse des droits de Ménélik. Il y avait donc lieu de penser que le Négus n'en prendrait pas ombrage; et l'on citait, à l'appui, une lettre adressée

Digitized by Google

par lui à la Société de géographie à Rome et d'où l'on détachait les extraits suivants : « Votre représentant, le docteur Traversi, est heureusement arrivé près de nous. J'ai voulu le recevoir avec les marques d'estime et les honneurs dus à la Société de géographie et de la même manière qu'autrefois; il ne manquera pas de vous faire part de son heureuse arrivée. » Mais cette lettre était datée du 13 novembre, c'est-à-dire antérieure à l'entrevue du Mareb. Du reste, aucune dépêche postérieure ne permettait de croire que le docteur Traversi eût été admis à s'acquitter de sa mission diplomatique; on ne savait rien des démarches qu'il avait dû tenter pour rétablir officiellement les rapports rompus depuis le mois de février.

Bientôt même les nouvelles qui se succédaient d'Abyssinie, venaient accroître l'inquiétude.

Dans le courant de février 1892, on apprenait que Traversi, immobilisé au Choa, n'avait encore obtenu aucun résultat. Quant au Négus, il restait à Borumieda, menaçant le Tigré avec une armée, assuré du concours de son fidèle lieutenant Makonnen, qui avait amené à Entoto les troupes du Harrar; le 17 janvier, Ménélik avait reçu un envoyé de Mangascia, qui était venu faire acte de soumission au nom de son maître : c'était la preuve qu'en dépit du traité du Mareb, les ras du Tigré ne se sentaient pas de force à engager la lutte contre leur suzerain.

Le 19 février, une dépêche d'Aden annonçait que Ménélik venait de faire verser au consulat italien un second acompte de 20,000 thalers, pour le remboursement des deux millions avancés par la Banque d'Italie. Fait par anticipation, puisque le prêt était consenti pour vingt années, ce paiement attestait, de la part du Négus, le

Digitized by Google

désir de se libérer le plus tôt possible de tout engagement avec l'Italie. Dans son empressement à recouvrer sa liberté d'action, il était difficile de voir un symptôme de dispositions favorables.

Enfin, au commencement de mars, une lettre de Massouah annonçait qu'un chef abyssin, au service de la garnison italienne de Massouah, avait déserté avec la bande placée sous ses ordres; le capitaine Bettini, commandant supérieur des troupes indigènes, en cherchant à le rejoindre, avait été massacré, dans une embuscade, avec son escorte. La province de l'Asmara était en proie à une agitation telle, qu'en vue de prévenir un soulèvement général, le gouverneur de l'Érythrée avait dû se porter dans la région et y proclamer l'état de siège. Le fait semblait d'autant plus inquiétant qu'à ce moment même Gandolfi venait d'être remplacé, comme gouverneur, par le général Baratieri (mars 1892) et se préparait à revenir en Italie. Ce n'était donc pas sans de très graves motifs qu'il s'était décidé à différer son départ et à se rendre dans l'Asmara.

Rien d'étonnant à ce que, dans une situation aussi troublée, le parlement italien mît les ministres en demeure de renseigner le pays et d'exposer leur politique. A la suite d'une interpellation présentée par M. Martini, la question faisait, à la Chambre des députés, l'objet de débats qui remplissaient toute la séance du 1er avril.

M. Lucifero et le comte Antonelli voulaient savoir si le traité d'Uccialli était toujours en vigueur, et si, malgré la notification de cet acte aux puissances, quelques-unes ne continuaient pas à entretenir des rapports directs avec Ménélik; ils critiquaient, d'ailleurs, l'entrevue du Mareb et en signalaient les inconvénients. Martini ne voyait

Digitized by Google

aucun motif pour se fier à Ménélik plutôt qu'aux chefs du Tigré; il insistait sur les dangers de l'inaction où le gouvernement semblait se complaire depuis des mois, et le pressait de prendre nettement parti. Damiani, l'ancien sous-secrétaire d'État de Crispi, s'élevait contre tout abandon des vues du précédent cabinet et des droits acquis par l'Italie sur la mer Rouge et la mer des Indes.

Dans sa réponse, M. Rudini se prononçait nettement contre toute expansion nouvelle en Afrique. Préoccupé des charges financières qui en résulteraient pour l'Italie, il allait jusqu'à réserver la question de savoir si l'on devait conserver les postes de la côte Somali. L'entrevue du Mareb s'était, contrairement à ses prévisions, transformée en négociation politique, mais n'avait produit, somme toute, que d'heureux résultats; on ne devait pas y voir une tentative pour soulever les chefs du Tigré contre le Négus; la validité du traité d'Uccialli n'en pouvait être affectée. Des divergences, survenues à propos de l'interprétation de l'article 17 de ce traité, avaient amené la rupture des rapports de l'Italie avec Ménélik. A vrai dire, la situation ne s'était pas modifiée depuis le retour du comte Antonelli. Cependant tout n'était pas fini. On avait, depuis lors, écrit à Ménélik; celui-ci avait répondu. Peut-être arriverait-on à dissiper l'obscurité qui couvrait encore la clause litigieuse. Cette clause devait être considérée comme restant en vigueur, tant qu'elle ne serait pas modifiée, comme elle devrait l'être probablement. Quant aux gouvernements étrangers, leur attitude avait été identique au moment de la notification du traité; quelques-uns avaient été plus expansifs, d'autres moins, — on devinait facilement lesquels. — « M. Martini, ajoutait l'orateur, — accuse le gouvernement d'éprouver comme un sentiment d'ennui contre la politique africaine.

Digitized by Google

Ce n'est pas un sentiment d'ennui, mais bien d'amertume. Nous sommes, en Afrique, comme une sentinelle à son poste; nous y resterons; mais, quant à moi, — laissez-moi vous le dire, — je n'y reste pas de bon cœur! »

Les déclarations du président du conseil n'éclairaient pas d'un jour bien vif les projets ministériels. Un seul fait se dégageait clairement de son discours : la lassitude que lui causait le problème africain, la volonté de n'en pas brusquer la solution et de prolonger une politique de prudente conservation. Ce n'était point assez pour satisfaire les interpellateurs. Cependant le débat prenait fin, sans qu'aucune motion fût soumise au vote de l'assemblée. La question n'avait pas fait un pas. C'était la prolongation du *statu quo*, avec les dangers de la double action engagée au Choa et au Tigré, avec les risques des entraînements auxquels les autorités militaires de la colonie restaient exposées par leur contact avec des ras turbulents, sur une frontière mal définie.

Telle est l'incertitude de l'état des choses que le marquis di Rudini laissait à ses successeurs, en abandonnant le pouvoir (15 mai 1892).

En ce qui concerne nos relations avec l'Italie, les affaires d'Abyssinie n'allaient pas sans certains frottements, qui ne contribuaient point à en améliorer le caractère. Il n'entrait certainement ni dans nos intérêts ni dans nos intentions de contrarier l'entreprise coloniale de nos voisins : j'en ai déjà exposé les motifs. Mais la situation de nos établissements de la mer Rouge nous imposait des réserves, qui n'étaient pas comprises de l'autre côté des Alpes et ne manquaient pas d'être présentées comme des marques de mauvais vouloir.

Au début de l'année 1891, des pourparlers s'étaient

Digitized by Google

engagés entre les deux gouvernements pour une délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale : on sait comment ils avaient été interrompus, en juin, lors du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. Bien qu'on se fût appliqué, de part et d'autre, à conserver à ces pourparlers un caractère confidentiel, quelque chose en avait transpiré. L'insuccès nous en était imputé dans la péninsule, où l'on opposait à nos résistances les facilités dont l'Angleterre s'était montrée prodigue dans la négociation des protocoles des 24 mars et 15 avril.

Après sa rupture avec Antonelli, Ménélik avait adressé à plusieurs puissances européennes une lettre circulaire, pour affirmer sa souveraineté et protester contre le protectorat revendiqué par l'Italie. Au mois de septembre suivant, le cabinet de Rome était chargé par le cabinet de Londres de transmettre au Négus la réponse de la reine Victoria. Les journaux italiens faisaient ressortir la correction d'un procédé qui attestait, de la part de l'Angleterre, la volonté persistante de se servir de l'intermédiaire de l'Italie, sans tenir compte des protestations abyssines. Ils en tiraient argument pour se plaindre de la France, qui avait fait parvenir directement sa réponse au Choa, par l'intermédiaire de son résident à Obock. Pouvaient-ils être touchés des objections de notre presse, unanime à démontrer que nous n'avions pas à reconnaître un protectorat contesté par le principal intéressé et dont le respect n'était pas assuré par l'entretien d'une autorité suffisante, conformément aux articles 34 et 35 de la déclaration de Berlin?

En décembre 1891, on apprenait que Ménélik envoyait à Paris une mission chargée de porter au président de la République une lettre autographe, une décoration et des

Digitized by Google

présents. Cette mission était placée sous la direction d'un Français, M. Chefneux, qui résidait depuis plusieurs années à la cour du Négus et que les Italiens considéraient comme un ennemi déclaré de leur influence. Inutile d'insister sur l'impression produite dans la péninsule par le courtois accueil que les envoyés du Négus trouvaient à l'Élysée.

Tous ces faits étaient notés successivement et commentés avec aigreur. Les journaux des deux pays en faisaient l'objet de polémiques incessantes. Aucun effet préjudiciable n'en résultait pour les rapports des deux gouvernements, qui s'appliquaient, par un commun désir d'entente, à en réduire les proportions. Mais l'opinion publique en restait péniblement impressionnée à Rome et s'habituait, dès lors, à nous considérer comme des adversaires de la politique coloniale où l'Italie était engagée. De là à nous tenir pour responsables des échecs réservés à cette politique, il n'y avait qu'un pas à franchir. Il convenait, par conséquent, de noter, dès l'origine, ces dispositions, où l'on trouvera la clef des malentendus plus graves qui surgirent ensuite entre les deux pays.

Digitized by Google

CHAPITRE II

DÉNONCIATION DU TRAITÉ D'UCCIALLI

Politique coloniale du ministère Giolitti (mai 1892). — Dénonciation par Ménélik du traité d'Uccialli (27 février 1893). — Débats parlementaires (juin). — Seconde mission du docteur Traversi. — Voyage à Rome du général Baratieri (septembre). — Démission du ministère Giolitti (novembre).

1892-1893

La politique coloniale n'était pour rien dans les difficultés parlementaires qui avaient provoqué la retraite de M. Rudini, en mai 1892. Aussi MM. Giolitti et Brin, qui lui succédaient, l'un à la présidence du conseil, l'autre au ministère des affaires étrangères, n'annonçaient-ils pas l'intention de modifier son programme. Il était permis de supposer pourtant que le système de recueillement, inauguré par lui, aurait en eux des partisans moins convaincus : n'avaient-ils pas été les collaborateurs de Crispi durant la période active de 1889 à 1890? En tous cas, ils ne pouvaient, à ce titre, laisser mettre en question le protectorat revendiqué depuis trois ans, ni ébranler l'autorité du traité d'Uccialli par des démarches qui eussent impliqué une méconnaissance des droits souverains du Négus.

Les événements ne tardaient pas, d'ailleurs, à fournir au nouveau ministère l'occasion d'affirmer ses intentions par des actes.

Digitized by Google

Au commencement de juillet 1892, le docteur Traversi revenait en Italie, après avoir pu enfin conférer avec Ménélik. Dans le message dont il l'avait chargé, le Négus continuait à protester de ses bonnes dispositions, en rappelant les preuves nombreuses qu'il en avait données; mais il persistait à demander que l'article 17 du traité d'Uccialli reçût une interprétation compatible avec sa dignité de souverain indépendant; il réclamait des explications sur les arrangements conclus, en dehors de lui, entre le général Gandolfi et les chefs du Tigré; enfin il insistait pour obtenir livraison des deux millions de cartouches, qu'il avait achetées et payées, à la suite du traité de Naples, et qui étaient retenues à Assab depuis le début des mésintelligences pendantes.

Le gouvernement italien n'hésitait pas à donner un gage de ses intentions conciliantes, en autorisant immédiatement la remise des munitions. Tout porte à croire qu'il en corroborait l'avis par des explications combinées en vue de dissiper les défiances du Négus et de laisser la porte ouverte à la reprise des pourparlers pour la revision de l'article 17.

En même temps, il envoyait à Massouah des instructions qui, tout en autorisant le gouverneur de l'Érythrée à conserver le *statu quo* territorial et à maintenir les arrangements passés avec les ras tigrins, lui recommandaient les ménagements nécessaires pour ne causer aucun ombrage au Négus. Dans ses « mémoires d'Afrique » (1), le général Baratieri reproduit le passage suivant de la note ministérielle du 16 juillet 1892 : « Faire en sorte que, par rapport aux puissances européennes, l'empereur (Ménélik) reste dans l'orbite de l'influence italienne;

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, édition française (1899), p. 36.

Digitized by Google

faire également en sorte que l'empereur soit amené à adopter et à garder vis-à-vis de nous une attitude telle, que les chefs tigrins soient empêchés de prendre vis-à-vis de la colonie de Massouah une attitude moins correcte et moins déférente. »

Le rôle imposé au gouverneur de l'Érythrée était des plus ingrats. Comment pourrait-il, sans éveiller les susceptibilités du Négus, entretenir la foi des ras tigrins dans les arrangements du Mareb, qui impliquaient en quelque sorte la reconnaissance de leur indépendance, en leur garantissant l'appui de l'Italie. Le général Baratieri s'en rendait compte. « Du moment, — écrit-il encore (1), — que l'on n'avait pas cru opportun d'adopter franchement le système du *divide et impera*, inauguré par le général Gandolfi avec le traité du Mareb, il était indispensable de tenir la balance en parfait équilibre, chose toujours difficile, mais plus particulièrement dans les circonstances d'alors... Le ras Mangascia regardait avec jalousie toute avance que nous faisions au Choa; et les ennemis des Italiens, dans le Tigré, en profitaient pour accuser le gouvernement de l'Érythrée de s'entendre avec le Choa pour le partage du Tigré. Ménélik, de son côté, ayant la tête montée par des indigènes et par des étrangers, alarmé par notre précédente politique, voyait dans toutes nos actions un piège tendu pour lui enlever la souveraineté de l'Éthiopie. »

Les événements se chargèrent bientôt de confirmer les inconvénients de cette politique double.

Malgré son acte de soumission au Négus, le ras Mangascia doutait des intentions de son suzerain et se croyait menacé par lui dans son fief du Tigré. Au mois de sep-

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 42.

Digitized by Google

tembre 1892, il adressait au résident italien à Adua, M. de Martino, un secret appel, en invoquant le serment prononcé au Mareb : *Mes ennemis sont tes ennemis, mes amis sont tes amis*. Quelques semaines plus tard, il s'adressait directement au gouverneur de l'Érythrée, pour lui demander une entrevue. Le général Baratieri jugeait, avec raison, qu'une pareille rencontre risquerait de réveiller les soupçons du Négus, et il en ajournait la réalisation sous des prétextes courtois. Sa réserve ébranlait naturellement la confiance et les dispositions de Mangascia. Dès ce moment, une série d'observations concordantes établissaient que le choix de ce dernier était fait, et que, ne croyant plus à l'efficacité du concours italien, il n'hésiterait pas, en cas de conflit, à se soumettre effectivement au Négus et à prendre avec lui parti contre l'étranger.

Cependant Ménélik ne cessait pas de se préoccuper des menées de ses feudataires du Tigré et des rapports continués par eux avec les Italiens. Il avait pris livraison des cartouches, dont les autorités d'Assab avaient été enfin autorisées à se dessaisir. Mais il n'était pas satisfait des assurances vagues qu'il avait reçues de Rome en dernier lieu, moins encore de la réponse dilatoire du gouvernement royal au sujet de la revision de l'article 17. Aussi se décidait-il à une résolution grave, qui devait, dans sa pensée, dissiper toute incertitude et trancher le différend.

Le 27 février 1893, Ménélik adressait à Rome une note portant dénonciation du traité d'Uccialli. De plus, il prenait soin d'en faire part à chacune des puissances européennes, auxquelles le traité avait été notifié par les soins du gouvernement italien.

C'est au mois de juin seulement que la nouvelle, jus-

Digitized by Google

qu'alors tenue secrète, en venait à la connaissance du public italien, à la suite des informations communiquées à Paris par M. Chefneux. On peut juger du trouble qu'elle jetait dans les esprits, par les commentaires dont une feuille ministérielle de Rome la faisait suivre au premier moment. D'après la *Tribuna*, le protectorat italien sur l'Abyssinie n'avait jamais existé, ni en droit, ni en fait. En révélant les protestations de Ménélik, son envoyé ne faisait qu'enfoncer une porte ouverte et détruire des illusions que personne ne concevait plus. L'Italie n'avait donc point à s'offenser de ce que certains gouvernements maintenaient des relations directes avec le Négus; il y avait pour elle tout avantage à renoncer à un protectorat dangereux et à bannir le rêve d'un grand empire africain, pour limiter ses efforts à la consolidation et à la mise en valeur de l'Érythrée.

Crispi n'était pas homme à s'accommoder d'une pareille philosophie. Aussi *la Riforma*, interprète habituelle de ses vues, ne laissait-elle pas écouler vingt-quatre heures sans mettre les ministres en demeure de faire connaître s'ils partageaient la résignation de *la Tribuna*. A son avis, les fautes commises étaient encore réparables. Mais, si le protectorat cessait d'être, la responsabilité en incomberait à ceux qui n'auraient pas su conserver les conquêtes d'une diplomatie plus active et mieux avisée.

Quelles étaient les intentions du gouvernement? Une interpellation développée à la chambre des députés par le comte Antonelli et par Damiani, dans la séance du 17 juin, dissipait toute incertitude à cet égard. Voici, d'après les journaux, le compte rendu des déclarations faites par le ministre des affaires étrangères :

Digitized by Google

M. Brin commence par remercier M. Damiani de la confiance qu'il lui témoigne...

Il continue en exposant l'historique du traité d'Uccialli. Il rappelle les divergences survenues relativement à l'interprétation de l'article 17, divergences qui remontent à l'époque où Ménélik a pris le titre d'empereur d'Éthiopie, et qui trouvent leur raison d'être dans la différence de deux expressions employées, l'une dans le texte abyssin, l'autre dans le texte italien du traité. Chacune des deux parties, s'en référant à sa langue nationale, y attachait dès ce moment un sens différent.

L'honorable Antonelli fut plus tard envoyé en Abyssinie, pour arranger le litige; mais, au lieu d'en diminuer la gravité, il en est arrivé à une rupture avec Ménélik.

Cependant, au mois de février dernier, Ménélik a notifié aux puissances son intention de dénoncer le traité. D'après l'article 16 de cet acte, les deux parties peuvent s'entendre, après cinq années, pour y introduire des modifications; mais le traité, n'ayant pas de terme fixe, ne saurait prendre fin par la volonté d'une seule d'entre elles. Aussi le gouvernement italien a-t-il fait connaître aux puissances que, jusqu'à ce qu'un accord intervînt, il considérerait le traité comme demeurant entièrement en vigueur, dans les termes où il avait été conçu à l'origine.

A la suite de cette notification, l'Angleterre a répondu, par notre intermédiaire, qu'elle considérait le traité comme étant en vigueur. L'Allemagne en a fait autant, et même elle a donné à son consul à Aden l'ordre de ne plus recevoir aucune lettre de Ménélik. L'Autriche-Hongrie n'a pas encore reçu la lettre de Ménélik, mais adoptera, le cas échéant, la même attitude. La Russie n'a rien reçu non plus. Quant à la France, elle a reçu la lettre de Ménélik; mais elle a déclaré qu'elle n'y répondrait pas.

Le ministre ajoute que, dès la fin de 1892, par les soins du docteur Traversi, des démarches ont été commencées en vue de trouver une solution; que les pourpalers se poursuivent et qu'il y a lieu d'espérer qu'ils pourront aboutir à un résultat suffisant.

Quant à la colonie Érythrée, où nous avons de grands et véritables intérêts, elle est trop éloignée de Ménélik pour que

Digitized by Google

nous ayons à redouter de lui quoi que ce soit; d'ailleurs nous y sommes forts et respectés.

Ces déclarations ne laissaient subsister aucun doute sur le système auquel le gouvernement italien entendait se tenir. Il était évidemment résolu à se consolider en Érythrée. Quant à ses rapports avec le Négus, il estimait qu'ils continueraient à être régis, jusqu'à nouvel ordre, par le traité d'Uccialli, et que les stipulations de cet acte devaient être respectées par les puissances. Du reste, son intention n'était pas d'en imposer par la force l'observation à Ménélik, puisqu'il espérait arriver, par des négociations amiables, à une entente réservant à l'Italie la situation privilégiée que la politique de Crispi s'était efforcée de lui assurer en Éthiopie.

Dans son discours, Brin avait pris acte, avec un empressement significatif, de l'assentiment donné par certaines puissances à ses théories internationales concernant la validité du traité d'Uccialli. Que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie continuassent à reconnaître le protectorat italien, il n'y avait là rien qui fût de nature à surprendre, étant connus les rapports des quatre puissances, le peu d'intérêt que les affaires d'Abyssinie offraient pour les cabinets de Berlin et de Vienne, la collaboration que l'Angleterre et l'Italie se prêtaient, depuis des années, sur la mer Rouge. Mais l'orateur avait fait entendre, en outre, que la France elle-même avait implicitement donné son assentiment aux revendications italiennes, en déclarant qu'elle ne répondrait pas à la lettre de Ménélik. Il y avait, sur ce point, un malentendu ou une équivoque. Notre ministre des affaires étrangères, M. Develle, avait bien déclaré à l'ambassadeur d'Italie qu'il n'avait pas répondu à la notification du Négus et

Digitized by Google

qu'il n'avait pas l'intention d'y répondre; mais sa résolution ne s'inspirait pas des motifs qu'on pouvait lui attribuer d'après le discours de Brin. Le gouvernement de la République, n'ayant pas reconnu le traité d'Uccialli, n'avait ni à l'interpréter, ni à prendre parti dans les débats qu'en soulevait l'interprétation. Sa réserve ne signifiait donc pas qu'il reconnût le traité ni qu'il donnât son adhésion à l'interprétation de l'Italie. C'est un fait qu'il convient de noter et sur lequel des explications échangées entre les deux gouvernements n'ont dû laisser aucun doute.

Brin avait annoncé que le gouvernement royal poursuivait les démarches commencées en 1892, pour trouver une solution amiable des difficultés soulevées par l'interprétation de l'article 17. En effet, le docteur Traversi avait été renvoyé au Choa, muni d'instructions conciliantes et chargé de reprendre les négociations. Des dépêches de Massouah annonçaient déjà son arrivée à Addis-Ababa, résidence du Négus, près duquel il avait trouvé un accueil encourageant. Puis le silence se faisait sur sa mission, et de longs mois se passaient sans qu'aucune nouvelle permît d'un escompter le succès. Le fait n'a rien de surprenant si, comme le général Baratieri l'a plus tard révélé dans ses mémoires d'Afrique, le négociateur italien était « chargé de présenter à l'empereur plusieurs formules contenant toutes le principe que l'Éthiopie resterait dans la sphère d'influence de l'Italie ». Ménélik était fermement résolu à repousser tout accord impliquant l'idée du protectorat, quelle que fût d'ailleurs la rédaction de la formule.

Au mois de septembre 1893, le gouverneur de l'Érythrée était appelé en Italie, pour s'entendre avec le gouvernement sur l'administration de la colonie qui allait

Digitized by Google

être, conformément à un vœu du parlement, rattachée au ministère des affaires étrangères, avec un budget unique. Il voyait, dit-il, toutes ses vues approuvées par Brin, et obtenait même l'autorisation de concerter avec Mangascia une entrevue solennelle.

Baratieri se trouvait encore à Rome, en novembre 1893, quand les affaires de la Banque romaine provoquaient la chute du ministère Giolitti.

Comme on vient de le voir, la dénonciation du traité d'Uccialli n'avait provoqué aucun changement radical de direction dans la politique suivie par le précédent cabinet. Le gouvernement royal n'avait pas abandonné l'idée de maintenir son protectorat, ni par conséquent cessé de reconnaître les droits de Ménélik sur l'Abyssinie tout entière, afin de ne pas compromettre la valeur des revendications italiennes au regard des puissances; il n'avait pas non plus renoncé à l'espoir de ramener le Négus par d'amicales négociations. Mais il encourageait en même temps le gouverneur de l'Érythrée à continuer des rapports directs avec les ras du Tigré, à entretenir leur amitié, à assumer, en quelque sorte, à leur égard, le rôle de protecteur contre le Choa. Baratieri insiste, dans ses mémoires, sur l'énorme difficulté qu'il y avait « à concilier ces deux politiques oscillantes, sans créer des soupçons, des embarras et des craintes, qui devaient augmenter l'aversion de Ménélik contre les Italiens et leur aliéner Mangascia. »

Le seul résultat du système, où MM. Giolitti et Brin avaient jugé opportun de persévérer durant leur gestion de dix-neuf mois, avait été de réserver les titres revendiqués sur l'Abyssinie et le *statu quo* territorial en Érythrée. On va voir le parti que l'administration plus entreprenante de Crispi allait tirer de la situation.

Digitized by Google

CHAPITRE III

BATAILLE D'AGORDAT

Second ministère Crispi ; ses premières déclarations sur la politique coloniale (décembre 1893). — Bataille d'Agordat (21 décembre). — Débats parlementaires (7 avril 1894). — Soumission au Négus des ras du Tigré (avril). — Protocole anglo-italien de délimitation africaine (5 mai) ; réserves de la France et de la Russie. — Démission du comte Antonelli (4 mai). — Déclarations de Crispi (15 juin).

1893-1894

Le 15 décembre 1893, Crispi reprenait la présidence du conseil et le portefeuille de l'intérieur, avec le concours du baron Blanc aux affaires étrangères et du général Mocenni à la guerre.

Sa première déclaration aux Chambres était muette, en ce qui concerne la politique coloniale. On se demandait pourtant, en raison de ses idées bien connues, si une activité nouvelle n'allait pas y être imprimée. Le soin qu'il avait pris de confier le sous-secrétariat des affaires étrangères au comte Antonelli semblait en confirmer l'hypothèse. Mais il s'empressait de prévenir les inquiétudes qu'on aurait pu concevoir, en annonçant l'intention de réduire dans une forte mesure le budget de l'Érythrée. Antonelli lui-même, d'accord avec le baron Blanc, ne laissait pas échapper une occasion de se déclarer converti au système de recueillement et résigné à concentrer ses efforts sur la mise en valeur de la colonie réduite au

Digitized by Google

triangle Massouah-Kheren-Asmara. Le gouvernement ne voulait pas se laisser distraire par des aventures lointaines de sa tâche de réorganisation intérieure.

Un programme aussi sage rencontrait l'assentiment unanime de la nation. Restait à savoir si les circonstances, les entraînements des autorités coloniales et les mirages de conquêtes faciles permettraient d'y persévérer.

Peu de jours après l'installation du nouveau ministère, une dépêche de Massouah annonçait à Rome une brillante victoire remportée, à Agordat, par le colonel Arimondi, gouverneur intérimaire de l'Érythrée. C'était aux Derviches, et non pas aux Abyssins, que les troupes italiennes avaient eu affaire.

La nouvelle causait, dans toute la péninsule, autant d'étonnement que de satisfaction. Depuis les premiers temps de l'établissement, aucune agression sérieuse des bandes mahdistes ne s'était plus produite. Fallait-il donc se préparer à la lutte sur les frontières occidentales de la colonie et compter avec de nouveaux ennemis?

Les autorités coloniales n'avaient pas été surprises par une attaque imprévue. Dès la fin de novembre 1893, elles savaient que le Khalife avait décidé de faire la guerre aux Italiens et confié à son neveu, Ahmed-Ali, la direction de la campagne projetée. Partie du Ghedaref, une colonne mahdiste arrivait à Kassala dans les premiers jours de décembre et reprenait bientôt sa marche vers l'est. Le colonel Arimondi prenait aussitôt les mesures nécessaires pour repousser l'invasion, en réunissant autour du fort d'Agordat, au passage des routes allant du Gasce à la région de Kheren, un corps d'environ 2,000 hommes, soutenus par huit pièces d'artillerie et

Digitized by Google

quelques centaines de cavaliers. La rencontre avait lieu le 21 décembre 1893; elle se terminait, après un combat acharné, par un succès complet pour les armes italiennes. Les Derviches, qui se trouvaient en nombre beaucoup supérieur, étaient obligés à une retraite désordonnée, laissant sur le terrain un millier de morts, parmi lesquels Ahmed-Ali, soixante-douze étendards et plus de sept cents fusils.

Le gouvernement royal avait été naturellement avisé de la marche des Derviches et des préparatifs faits pour la défense de la colonie. Mais il avait eu soin de n'en rien ébruiter, afin de ne pas compromettre l'efficacité des dispositions prises et de ne pas compliquer, par des soucis extérieurs, l'agitation entretenue à l'intérieur par la durée de la crise ministérielle. L'émotion causée par les bulletins de la glorieuse journée n'en était que plus vive. « Ce fut une belle victoire que celle d'Agordat, — écrit le général Baratieri dans ses mémoires, — et elle fut chère au cœur des Italiens et des indigènes. La nation la célébra avec enthousiasme. La victoire d'Agordat avait sauvé la colonie d'un grave péril, en en chassant un envahisseur heureux et aguerri. Elle avait démontré la capacité de nos officiers, la valeur de nos soldats, la cohésion de nos troupes. Elle avait augmenté notre autorité et notre prestige, non seulement dans le Soudan et l'Abyssinie, mais encore dans tout le monde civilisé; elle avait été le véritable baptême du feu de la jeune colonie... »

Le colonel Arimondi, héros de la journée, était promu au grade de général, et le roi, se faisant l'interprète de la gratitude nationale, lui adressait un chaleureux télégramme d'éloge. Inutile d'ajouter que nous joignions nos sincères félicitations à celles que toutes les puis-

Digitized by Google

sances amies s'empressaient d'adresser au gouvernement royal.

Au moment où l'action s'engageait contre les Derviches, le gouverneur de l'Érythrée avait le regret de se trouver encore à Rome, où il avait été appelé trois mois auparavant; il y était retenu par les négociations de la crise ministérielle, où son nom avait été prononcé pour le portefeuille de la guerre. Le jour même où la bataille d'Agordat était annoncée à Rome, il partait, en toute hâte, pour regagner la colonie et pourvoir aux mesures que la situation militaire comportait.

Dès son retour, le général Baratieri s'appliquait à augmenter ses moyens d'action, en complétant les fortifications d'Agordat et en créant à Kheren un camp d'observation. Il procédait à l'organisation de six compagnies de cette milice indigène qui allait, durant les campagnes prochaines, servir ses nouveaux maîtres avec autant de fidélité que de bravoure. Enfin il ouvrait avec Mangascia des négociations, pour déterminer le ras tigrin à faire cause commune avec l'Italie contre les Derviches, en menaçant le Ghedaref sur les confins de Sciré.

Ces dispositions n'allaient pas sans un surcroît de dépenses, qui ne concordait guère avec les réductions projetées à Rome sur le budget colonial. Mais le ministre de la guerre, d'accord avec le président du conseil, y donnait son approbation, en déclarant que « le gouvernement ne mettait aucune limite à la défense de la colonie ». Le 24 janvier 1894, le général Mocenni écrivait encore à Massouah que, « se prêter à une diminution de territoire ou d'influence, au lendemain de la victoire d'Agordat, qui a eu plus d'écho en Égypte et en Angleterre que chez

Digitized by Google

nous (en Italie), serait non seulement une erreur, mais une faute et une faute grave ».

Ainsi le gouverneur de l'Érythrée pouvait se croire encouragé à une politique active dans le temps même où le ministère continuait, par des déclarations publiques, à confirmer son programme de paix.

Appelé à prendre la parole à la Chambre des députés, Antonelli répétait, le 7 avril 1894, que le gouvernement entendait suivre, en Afrique, une politique de recueillement et d'économies; et il en donnait pour preuves, d'une part, qu'on n'avait pas voulu profiter de la victoire d'Agordat pour étendre l'occupation; d'autre part, que le budget de l'Érythrée venait d'être réduit de 600,000 livres. Antonelli parlait au nom du ministre des affaires étrangères. Traduisait-il aussi fidèlement la pensée des autres ministres? Déjà l'on avait des raisons de douter qu'il y eût concordance parfaite entre ses vues et celles qui prévalaient à la présidence du conseil.

Les débats parlementaires du 7 avril avaient été motivés par une interpellation relative à un voyage mystérieux, entrepris par le colonel Piano.

Attaché dès le début à l'expédition africaine, retenu quelque temps en captivité par le ras Alula, préposé en dernier lieu à l'organisation de la milice indigène, le colonel Piano était particulièrement au courant des choses de l'Abyssinie. Il avait été appelé à Rome, à la fin du mois de décembre, et en était reparti peu après pour une destination inconnue, à la suite de fréquentes visites à la Consulta. Le bruit courait qu'il avait été envoyé au Choa, pour y rejoindre le docteur Traversi. Au Montecitorio, Antonelli démentait qu'une mission officielle lui eût été confiée. C'était jouer sur les mots : « Le colonel Piano, — lit-on dans les mémoires de Baratieri, — était envoyé à Addis-

Digitized by Google

Ababa, avec une mission confidentielle du ministre des affaires étrangères. Le but spécial de cette mission était d'apaiser Ménélik et d'obtenir de lui, sous une forme ou sous une autre, une phrase équivalente à celle contenue dans l'article 17 du traité d'Uccialli. »

La mission du colonel Piano devait rester sans résultat; on en comprend aisément les raisons. Comme leurs prédécesseurs, les ministres italiens s'obstinaient à négocier avec le Négus sur la base du protectorat, tout en laissant le gouverneur de l'Erythrée traiter les ras du Tigré en chefs indépendants et passer avec eux des arrangements directs : stratégie dangereuse, qui devait entretenir les défiances au Choa comme au Tigré. — « Tout le monde, à la cour d'Addis-Ababa, disait que les Italiens devaient se trouver en de bien mauvais draps; car, après avoir conclu solennellement, sur le Mareb, une convention avec le ras Mangascia, en le traitant en souverain indépendant, après lui avoir promis aide et protection contre le Choa, ils s'étaient tout à coup tournés du côté du roi des rois, et lui avaient fait un cadeau aussi précieux que les millions de cartouches, et lui avaient envoyé un ambassadeur d'un rang aussi élevé que le colonel Piano (1) ». — De leur côté, les chefs du Tigré ne répondaient plus aux avances des autorités de l'Erythrée, soupçonnant de la part des Italiens un double jeu, qui les compromettrait au regard du Négus, sans les assurer d'un appui efficace contre lui.

La mission du colonel Piano fut-elle pour quelque chose dans les motifs qui déterminèrent les ras du Tigré à prendre définitivement parti? Toujours est-il qu'au mois d'avril 1894, ils se décidaient à aller à la cour du

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, p. 72.

Digitized by Google

Négus pour lui rendre hommage et procéder personnellement à l'acte de soumission qu'ils avaient jusqu'alors différé sous des prétextes divers. Mangascia se présentait à Addis-Ababa, accompagné du vieux ras Alula et d'une nombreuse escorte. Deux mois plus tard, il regagnait le Tigré, satisfait des égards dont il avait été l'objet, confirmé dans le gouvernement de sa province et libéré des inquiétudes que lui inspiraient auparavant les menaces d'une agression choane.

A partir de ce jour, l'Italie n'avait plus à faire fond sur les rivalités entretenues entre Ménélik et les grands vassaux du nord : c'était avec tous les contingents, réunis sous la main du Négus, qu'elle aurait à compter, au cas où les mésintelligences pendantes aboutiraient à la guerre. L'événement survenait d'autant moins à propos, qu'en ce temps même, les Derviches semblaient se préparer à une nouvelle campagne, en vue de la revanche d'Agordat. Ainsi l'Érythrée pouvait être exposée, sur l'ouest et sur le sud, aux attaques simultanées de deux ennemis. Quelle prudence une situation aussi périlleuse ne devait-elle pas conseiller au gouverneur de la colonie et aux ministres responsables?

A Rome, cependant, on ne renonçait pas à l'organisation du grand empire colonial dont Crispi avait jeté les bases durant son premier ministère.

En avril 1894, l'opinion publique s'était préoccupée, à diverses reprises, d'une mission qui avait conduit en Angleterre un des hauts fonctionnaires de la Consulta. M Silvestrelli dirigeait alors le bureau des affaires coloniales institué au cabinet du ministre des affaires étrangères à Rome. Précédemment il avait fait partie de l'ambassade italienne à Londres, et il avait pris une part

Digitized by Google

active aux pourparlers qui avaient abouti à l'échange des déclarations des 24 mars et 15 avril 1891. C'en était assez pour qu'on assignât un but politique au mandat dont il était de nouveau chargé près des autorités britanniques. Ces suppositions se confirmaient bientôt.

Le 5 mai 1894, le baron Blanc communiquait à la Chambre des députés un protocole, signé le matin même par Crispi et sir Francis Clare-Ford, ambassadeur d'Angleterre à Rome, et destiné à compléter les déclarations échangées en 1891 pour la délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale. Le ministre omettait d'ajouter que le protocole était complété par une déclaration confidentielle de même date et confirmant la reconnaissance par l'Angleterre du protectorat italien sur l'Éthiopie et ses dépendances. Voici d'ailleurs les renseignements que la presse recevait sur la négociation, dès le lendemain, par la voie officieuse de l'Agence Stefani :

Hier, 5 mai, à onze heures, au palais Braschi, a été signé par le président du conseil et par l'ambassadeur d'Angleterre le protocole de délimitation des sphères d'influence italienne et anglaise dans les régions du golfe d'Aden. Les négociations relatives à cet arrangement ont été conduites à Londres, pour le gouvernement britannique, par sir Thomas Sanderson et par sir Stenart Bayley, et, pour le gouvernement du roi, par l'ambassadeur comte Tornielli et par le chevalier Giulio Silvestrelli.

La délimitation commence à partir de Gildessa, parce que les territoires somalis, qui se trouvent à droite de la ligne Lavadu-Bia-Catuba-Gildessa, arrêtée à la frontière du Harrar, ont été, en 1888, laissés par l'Angleterre à la France.

La sphère d'influence italienne reste constituée du Harrar, de presque tout l'Ogaden et de la péninsule migertine de Guardafui.

Dans la sphère d'influence anglaise restent les tribus Issa,

Digitized by Google

Gadabursi, Abr Aual, Abr Gheragis, Abr Folgela, Al Giableh, Uarsangueli et Dolbohanta.

Les engagements commerciaux de l'article 2 du protocole nous assurent le libre transit à travers le protectorat britannique pour pénétrer dans notre sphère d'influence, et nous ouvrent les ports anglais du golfe d'Aden.

Cette délimitation complète celles déjà stipulées par les protocoles des 24 et 15 avril 1891.

Les protocoles de 1891 avaient eu pour résultat de circonscrire, à l'intérieur du continent africain, la zone d'influence italienne, par une ligne continue, qui partait de la Giuba, sur la mer des Indes, pour gagner le Nil et aboutir au cap Ras Kasar, sur la mer Rouge. Dans cette zone se trouvaient enclavées les possessions de l'Angleterre et de la France sur le golfe d'Aden et sur la mer Rouge, possessions dont l'*hinterland* restait indéterminé. On comprend l'intérêt qui poussait l'Italie à conclure des traités de délimitation avec ses voisins, afin de donner des frontières conventionnelles au vaste empire colonial dont elle poursuivait la fondation, et d'en assurer par là même la reconnaissance officielle de la part des deux seules puissances dont elle eût à redouter la concurrence.

L'Angleterre s'était prêtée facilement aux vues du cabinet de Rome, tant qu'il ne s'était agi que de délimitations géographiques à tracer dans les pays somalis et du côté du Soudan. Elle y avait mis quelque hésitation, quand elle avait été sollicitée de se clore à Zeilah et de borner son expansion vers le Choa; peut-être était-elle retenue aussi par le souvenir de l'arrangement passé avec nous en 1888 et par lequel elle s'était engagée à respecter l'indépendance du Harrar. Le nouveau protocole témoignait qu'elle s'était décidée à passer outre, puisqu'il enfermait les possessions britanniques du golfe d'Aden dans

Digitized by Google

des limites étroites et plaçait le Harrar dans la zone d'influence italienne.

Après la publication de l'arrangement du 5 mai 1894, Ménélik ne pouvait plus douter que le gouvernement italien ne fût décidé à revendiquer le protectorat de l'Abyssinie, malgré la dénonciation du traité d'Uccialli. On imagine l'humeur qu'il en ressentait et l'attention qu'il devait prêter aux ouvertures conciliantes dont le docteur Traversi et le colonel Piano étaient chargés près de lui. Du même coup il était éclairé sur la mesure du concours qu'il avait à attendre de l'Angleterre pour la sauvegarde de son indépendance.

Pour compléter les effets des trois protocoles de 1891 et de 1894, il ne manquait plus à Crispi que de conclure avec la France un accord analogue à celui du 5 mai pour la délimitation de nos possessions d'Obock. Peut-être eût-il songé, en vue de ce résultat, à rouvrir les pourparlers interrompus en 1891, s'il n'avait été prévenu par une démarche qui ne laissait aucune incertitude sur nos dispositions.

Après examen du nouvel arrangement anglo-italien, il avait paru au gouvernement de la République que les stipulations n'en étaient pas conciliables avec les déclarations échangées entre la France et l'Angleterre, à la date du 2 février 1888, relativement à la démarcation de leurs possessions de la côte Somalis. Dès la fin de mai, M. Casimir-Perier, alors ministre des affaires étrangères, chargeait nos ambassadeurs à Londres et à Rome de faire connaître que le gouvernement français croyait devoir formuler des réserves expresses à l'égard de l'acte en question, et qu'il entendait protester contre toute atteinte éventuelle, directe ou indirecte, à la situation actuelle du Harrar.

Digitized by Google

La réponse du cabinet de Rome ne tardait pas à parvenir à Paris et le sens en était porté, le 1er juin, à la connaissance du public par la note suivante de l'Agence Stefani :

L'ambassadeur Ressman a remis au ministère français des affaires étrangères la réponse du gouvernement italien aux réserves faites par la France contre le protocole de délimitation italo-anglais du 5 mai. La note italienne rappelle que le protectorat italien sur l'Éthiopie, y compris le Harrar, a été régulièrement notifié aux puissances en octobre 1889, conformément aux termes de l'article 34 de l'acte général de Berlin, et que le gouvernement français a formellement donné acte de cette notification.

Le protocole anglo-italien a donc pour base un état de droit déjà existant et reconnu, et l'Italie ne pourrait prendre acte de réserves ou de protestations qui tendraient à l'altérer.

Il n'y avait point accord, entre Paris et Rome, sur la portée que le gouvernement italien attribuait à sa notification de 1889 et à notre réponse. En admettant même que le protectorat italien sur l'Éthiopie eût été régulièrement établi à l'origine, nous aurions pu encore décliner l'obligation d'en reconnaître la légitimité, puisque l'Italie négligeait d'y assurer, conformément aux prescriptions impératives de l'article 35 de l'acte de Berlin, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle avait été stipulée. Mais quelle utilité y aurait-il eu à entamer sur ce point une discussion, qui n'aurait pas été exempte d'inconvénients. L'arrangement du 5 mai n'ayant de valeur que pour les parties contractantes et ne nous étant pas opposable, il nous suffisait, pour la sauvegarde de nos droits et de nos relations avec le Négus, des réserves que nous venions de formuler à Rome et à Londres, et qui devaient être

Digitized by Google

étendues, en juillet suivant, à la déclaration confidentielle, annexée au dernier protocole anglo-italien.

Du reste, nos protestations ne restaient pas isolées, et la Russie ne tardait pas à y joindre les siennes. Dans les arrangements anglo-italiens du 5 mai, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voyait qu'une conséquence et une confirmation du traité d'Uccialli, dont il n'avait jamais reconnu la validité. Ses résolutions, relativement aux nouveaux arrangements anglo-italiens, ne pouvaient dès lors différer de celles qu'il avait cru devoir prendre en ce qui concernait les transactions antérieures. Pour écarter toute possibilité de malentendu, le chargé d'affaires de Russie à Rome était chargé d'en prévenir officiellement le président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Dès les premiers jours de juillet, le baron de Meyendorf s'acquittait de sa double mission.

Régulièrement, le représentant de la Russie aurait pu se dispenser d'entretenir de la question le président du conseil, un diplomate étranger n'ayant à traiter qu'avec le ministre des relations extérieures du pays où il est accrédité. Dans le cas actuel, cette dérogation aux règles ordinaires s'expliquait sans doute par le fait que le protocole anglo-italien du 5 mai avait été signé, non par le baron Blanc, mais par le président du conseil. Crispi entendait évidemment se réserver la haute direction et la responsabilité de la politique africaine. La diplomatie en tenait compte, en le saisissant directement de ses observations.

En Italie, nos réserves avaient été notées avec aigreur par la presse ministérielle. Celles de la Russie ne rencontraient pas un meilleur accueil. Certaines feuilles, comme la *Tribuna*, ne voulaient y voir qu'une démarche inspirée au gouvernement impérial par le désir d'être agréable à

Digitized by Google

la France, « dont l'habitude est de protester contre tout acte de politique africaine qui s'accomplit en dehors de son influence. » Il ne s'agissait d'ailleurs, — on l'espérait du moins, — que d'une démonstration platonique, la Russie ne pouvant songer, pour le protectorat du Harrar qui l'intéressait médiocrement, à compromettre la cordialité de ses rapports avec l'Italie.

L'humeur suscitée par l'attitude de la France et de la Russie apparaissait dans ces commentaires. Cependant l'expression en était contenue par le souci de ne pas accroître les préoccupations dont l'opinion publique commençait à être visiblement hantée. C'était l'effet des symptômes qui concordaient pour indiquer, de la part du ministère, la résolution prise, bien que non avouée, d'en finir avec le système de recueillement.

La nouvelle inattendue de la retraite du comte Antonelli contribuait à accréditer les suppositions formulées à ce sujet.

Le 4 mai 1894, la veille même de la signature du protocole anglo-italien, le conseil des ministres avait dû prendre acte de la démission donnée par le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et maintenue malgré les instances de Crispi et du baron Blanc.

Depuis son entrée à la Consulta, Antonelli avait prouvé, par son langage et par ses actes, qu'il était sincèrement rallié au système de simple observation coloniale, jugeant que les grandes entreprises n'étaient pas compatibles avec les ressources actuelles du pays, appréciant avec compétence les dangers d'un conflit et les avantages d'un arrangement pacifique avec l'Abyssinie. Sa retraite volontaire ne pouvait être motivée que par un désaccord sur les vues nouvelles dont les ministres entendaient s'inspirer pour la direction de la politique afri-

Digitized by Google

caine. Il voyait avec inquiétude la résolution, confirmée par la signature du protocole anglo-italien, de poursuivre l'établissement d'un protectorat effectif sur l'Abyssinie, sans tenir compte des dangers d'une guerre avec le Négus; il désapprouvait la liberté d'action laissée au gouverneur de l'Érythrée, dont les préparatifs semblaient dès lors révéler un plan conçu en vue d'étendre, sur l'ouest et sur le sud, les limites de l'occupation, au risque d'une double lutte avec les Derviches et avec les Abyssins. Ses avis n'ayant pas prévalu, il n'avait plus qu'à se retirer. Bientôt même, il résignait son mandat de député, ne voulant pas faire une opposition ouverte à Crispi, ni combattre la politique qu'ils avaient inaugurée ensemble par la négociation du traité d'Uccialli.

Quelques mois plus tard, Antonelli s'embarquait pour Buenos-Ayres, avec le titre de ministre plénipotentiaire d'Italie près la République Argentine... Combien il devait s'applaudir, par la suite, de sa digne et sage résolution! Quels regrets pour lui, à la nouvelle de la guerre abyssine et de la catastrophe d'Adua, de n'avoir pas réussi à imposer ses conseils de prudence! Mais aussi quelle satisfaction de n'avoir aucune responsabilité dans le désastre!

Avant d'abandonner son mandat législatif, Antonelli rendait à Crispi un dernier service, en lui fournissant une occasion de s'expliquer publiquement sur la validité du traité d'Uccialli. La question posée par le député était adressée au président du conseil et au ministre des affaires étrangères. C'est Crispi qui, dans la séance du 15 juin, prenait la parole pour répondre, comme s'il entendait donner une preuve nouvelle de sa volonté de se réserver la haute main sur la politique coloniale, dont la direction relevait régulièrement du ministre des affaires

Digitized by Google

étrangères. D'après ses explications, la dénonciation notifiée par Ménélik n'avait nullement affecté la validité du traité d'Uccialli, qui était perpétuel et ne pouvait être modifié que par un accord entre les parties contractantes. Le gouvernement royal ne voyait, d'ailleurs, aucune urgence à procéder à la délimitation de frontières prévue par cet acte et par la convention additionnelle.

Après la publication du protocole du 5 mai et les déclarations ministérielles du 15 juin, Ménélik ne pouvait conserver aucune illusion sur le compte qu'on entendait tenir à Rome de ses protestations et de son indépendance. Tout arrangement amiable devenait impossible. La situation pouvait se prolonger tant que les adversaires observeraient le *statu quo*. Le Négus prendrait-il l'initiative d'une agression? Serait-ce, au contraire, les mouvements des Italiens qui détermineraient le contact et le choc?

Pour suivre les événements qui vont se précipiter, il convient de retourner en Érythrée et de voir à l'œuvre le général Baratieri, conduit par la fatalité comme un héros des tragédies classiques.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

KASSALA, HALAI, COATIT ET SÉNAFE

Occupation de Kassala (17 juillet 1894). — Défaite de Batha-Agos à Halai (18 décembre). — Campagne de presse contre la France. — Expédition du général Baratieri à Adua (28 décembre). — Invasion de l'Érythrée par le ras Mangascia; victoires italiennes de Coatit et de Sénafé (13, 15 janvier 1895). — Expulsion des lazaristes français (23 janvier).

1894-1895

Après leur défaite à Agordat, les bandes mahdistes s'étaient repliées sur Kassala, puis avaient regagné le Ghedaref menacé par les ras tigrins. Aussi venait-il à la pensée du gouverneur de l'Érythrée qu'il aurait avantage à profiter de l'occasion pour tenter un coup de main sur les forts de Kassala, défendus alors par une faible garnison. C'était le moyen de prévenir une nouvelle offensive des Derviches, en ruinant une place qui pouvait encore leur servir de base d'opération; l'armée italienne aurait ensuite une complète liberté de mouvements, pour agir sur le sud, au cas où l'attitude des Abyssins deviendrait menaçante.

Dès le 11 mai 1894, le général Baratieri écrivait à Rome en ce sens. Le 8 juin, il revenait à la charge, insistant sur l'intérêt qu'on avait à prévenir les attaques probables et simultanées des Derviches et des Abyssins. Son intention n'était pas, d'ailleurs, comme il prenait soin de l'indiquer, d'occuper définitivement la place, trop

Digitized by Google

éloignée de Khéren et d'Agordat; il ne songeait qu'à une pointe hardie, suffisante pour décourager l'ennemi et abattre son prestige. Enfin, le 9 juillet, il télégraphiait que, sauf contre-ordre, il se disposait à tenter l'opération, les circonstances y étant favorables.

Jusqu'alors le ministère n'avait fait aucune réponse à ces suggestions. Le 12 juillet, il se décidait à envoyer à Massouah la dépêche suivante :

« Le gouvernement du roi vous laisse libre de prendre les dispositions qui vous sembleront opportunes pour agir contre Kassala. »

Le sort en était jeté. L'Italie prenait l'offensive. Les événements allaient désormais l'entraîner, sans possibilité de retour. C'était le commencement d'une campagne, qui devait se prolonger vingt mois, avec des alternatives de glorieux succès et de pénibles échecs, pour aboutir au dénouement fatal.

Muni de l'autorisation gouvernementale, Baratieri ne perdait pas une heure. Dans la journée même du 12 juillet 1894, il quittait le camp d'Agordat avec quatre bataillons indigènes, un escadron de cavalerie et une section d'artillerie, en tout : 2,600 hommes. Le 16 juillet, il franchissait la gorge de Sabderat et arrivait en vue de Kassala, surprenant l'ennemi par la rapidité de sa marche. Le 17, il était maître de la ville, après un combat de quelques heures.

La garnison mahdiste, forte de près de 3,000 hommes, fuyait en désordre dans la direction de El-Fascar, laissant le terrain jonché de morts, abandonnant aux vainqueurs deux canons, un grand nombre de fusils et cinquante-deux bannières. L'affaire coûtait à l'armée italienne une trentaine de morts et autant de blessés.

Digitized by Google

La nouvelle en était portée à la connaissance du Sénat italien, le 19 juillet suivant, par une communication verbale de Crispi. Le ministre y expliquait que, depuis quelques temps, les Derviches opéraient des razzias dans la direction d'Agordat, et que, pour prévenir une nouvelle invasion de leur part, le gouverneur de l'Érythrée avait dû se porter en force à leur rencontre. Il m'est agréable, — concluait le président du conseil, — de pouvoir vous lire le télégramme dans lequel « notre cher et illustre général » expose les préparatifs et l'issue de l'opération.

Accueillie au Sénat par de vifs applaudissements, la communication du président du conseil soulevait dans tout le pays un mouvement de satisfaction patriotique. Après ce glorieux fait d'armes, les adversaires de l'expansion coloniale n'avaient plus à élever la voix. Rassurée par les victoires d'Agordat et de Kassala, l'opinion ne doutait plus de la supériorité des armes italiennes : elle était de nouveau conquise à la politique du ministre, dont la confiante ténacité se trouvait confirmée par deux succès glorieux.

On sait que le général Baratieri n'avait pas l'intention de se maintenir à Kassala : à son avis, l'occupation permanente de la place, située à plus de 200 kilomètres d'Agordat, aurait imposé un effort disproportionné avec les effectifs maintenus en Érythrée.

Il y avait, en outre, à tenir compte de considérations d'un autre ordre.

Dans le protocole anglo-italien de 1891, le gouvernement anglais avait pris soin de réserver les droits de l'Égypte sur Kassala, en maintenant la place en dehors de la zone d'influence italienne. L'Italie avait obtenu, il est vrai, la faculté de l'occuper, au cas où elle serait

Digitized by Google

obligée de le faire pour les besoins de sa situation militaire. Mais il était convenu entre les deux gouvernements que l'occupation resterait purement temporaire, et qu'elle cesserait quand l'Égypte serait en mesure d'y reprendre l'exercice de ses droits. — Eu égard à ces stipulations, l'Angleterre n'allait-elle pas protester contre la conquête italienne?

Aucune réclamation ne devait se produire. Peut-être le cabinet de Rome avait-il pris soin, préalablement à l'expédition, de se concerter avec le cabinet de Londres. S'il avait négligé cette précaution, on s'explique encore qu'aucune représentation ne lui fût adressée. Du moment que l'Angleterre conservait le droit de revendiquer la place au nom de l'Égypte, elle ne pouvait que voir avec faveur les Italiens s'y installer provisoirement. Leur présence y aurait pour effet de détourner contre eux une partie des forces mahdistes, et de créer une diversion utile pour la lutte suprême que le gouvernement de la reine se réservait d'engager, à son heure, en vue de reconquérir le Soudan.

Dans cet état de choses, l'Italie avait-elle un réel intérêt à maintenir, à ses frais et à ses risques, une occupation dont elle ne devait retirer aucun profit final? Peut-être ses gouvernants espéraient-ils, en faisant ainsi le jeu de l'Angleterre, « unir les deux puissances par une solidarité d'intérêts qui s'imposerait à leur action politique dans tout le nord de l'Afrique, depuis la mer Rouge jusqu'au Maroc. » Telle est du moins la pensée qui se dégage des explications données plus tard au Sénat (8 décembre) pour justifier l'occupation de Kassala. Rêve décevant, que les ministres italiens caressaient depuis douze ans, où ils se complaisaient encore en dépit des épreuves réitérées que leur infligeait la diplomatie anglaise.

Digitized by Google

Le plus probable est que Crispi n'attachait qu'une importance relative aux stipulations du protocole de 1891; il comptait sur le fait accompli pour créer à l'Italie, en ce qui concernait la possession définitive de Kassala, des titres que le temps consoliderait. C'est la pensée qui se faisait jour dans les commentaires consacrés à l'événement par la presse ministérielle. *La Tribuna*, par exemple, n'oubliait point de noter le caractère provisoire que l'occupation devait conserver d'après le protocole anglo-italien; « mais cette réserve, — continuait-elle, — est analogue à celle par laquelle l'Angleterre s'est éventuellement engagée à évacuer l'Égypte, quand l'ordre y sera assuré. » Il est permis de penser, comme on va le voir, que la feuille officieuse traduisait ainsi la pensée de Crispi et de ses collègues.

Le 21 juillet, en effet, Baratieri recevait de Rome un télégramme l'invitant à pourvoir aux mesures convenables pour l'occupation définitive de Kassala (1). Malgré ses objections antérieures, il se décidait à se conformer à ces instructions, persuadé, dit-il, que ses troupes seraient renforcées en conséquence, et que les Anglais allaient, par une marche incessante sur le Soudan, obliger les Derviches à détourner de l'Atbara une partie de leurs forces. Mais aucune de ces prévisions ne devant se réaliser, il se voyait obligé de puiser dans ses ressources normales les éléments nécessaires pour mettre la place en état de défense et protéger sa ligne d'opération. De là, un affaiblissement notable de ses moyens pour les entreprises où il allait bientôt se voir engagé sur un autre théâtre.

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 87.

Digitized by Google

Les soucis de la dernière campagne n'avaient point empêché le gouverneur de l'Érythrée d'exercer une active surveillance sur les régions du sud. Après la prise de Kassala, il continuait les pourparlers avec les chefs du Tigré, ne désespérant pas, malgré leur soumission récente au Négus, de les amener à faire cause commune contre les Derviches. Mais le ras Mangascia s'excusait, tout en rassemblant des troupes dans le Sciré, de telle sorte que ses intentions restaient douteuses et même inquiétantes pour la colonie italienne.

On atteignait ainsi le mois de décembre 1894, avec tous les embarras d'une situation qui obligeait le général Baratieri à maintenir la défensive sur deux frontières éloignées.

Pour compenser la faiblesse relative de ses troupes régulières, le gouverneur de l'Érythrée avait été amené, comme on l'a vu, à organiser plusieurs bataillons indigènes. Les mêmes considérations l'avaient déterminé à placer un certain nombre de provinces excentriques sous le commandement de chefs abyssins, qui semblaient sincèrement ralliés à la cause italienne. Parmi les plus sûrs, on comptait alors le *degiac* Batha Agos, qui gouvernait depuis quatre ans l'Oculé Cusai, sur les confins du Tigré.

Ce chef abyssin avait, dès 1889, combattu sous les ordres du général Baldissera; en 1893 et en 1894, il n'avait montré aucune hésitation à conduire ses bandes à Agordat et à Khéren, pour la lutte engagée contre les Derviches. Il était tenu en telle estime qu'au printemps dernier, il avait été appelé par Baratieri à Massouah, pour y recevoir un sabre d'honneur. L'événement allait pourtant démontrer que sa fidélité n'était pas à l'abri de toute épreuve.

Au commencement de décembre 1894, le gouverneur de

Digitized by Google

l'Erythrée se disposait à faire venir les troupes de l'Oculé Cusai au camp de Khéren, en prévision d'une invasion des Mahdistes. Au lieu de répondre à l'appel, Batha Agos retirait vers le sud ses postes avancés et faisait couper les communications télégraphiques. Bientôt il se proclamait chef indépendant de l'Oculé Cusai, ennemi de l'Italie et allié de Mangascia, qui rassemblait à Adigrat des forces menaçantes.

Plus de doute possible : il y avait défection préméditée et complot concerté; c'était l'explosion de la lutte ouverte, que les négociations s'appliquaient à prévenir depuis trois ans et dans laquelle les Italiens auraient à compter, non seulement avec les bandes du Tigré, mais peut-être avec les forces de l'Abyssinie tout entière.

Au premier avis, le gouverneur de l'Érythrée prenait les mesures nécessaires pour écraser rapidement l'insurrection. Sur son ordre, le major Toselli partait en toute hâte de l'Asmara pour l'Oculé Cusai, avec son bataillon et une batterie d'artillerie. Le 16 décembre, cet énergique officier arrivait en vue de Saganeiti, position dominante qui aurait pu opposer une forte résistance. Mais, après une tentative de vaines négociations, Batha Agos s'éloignait vers le sud, avec l'intention manifeste de gagner le Tigré. Toselli s'élançait à sa poursuite. Le 18 décembre, il le rejoignait à Halai, où se trouvait une petite garnison italienne. Prises entre deux feux, les bandes rebelles ne tardaient pas à être mises en déroute : Batha Agos était au nombre des morts qu'elles laissaient sur le champ de bataille.

A Rome, les dépêches de Massouah apportaient en même temps la nouvelle de l'insurrection et de sa défaite. La satisfaction causée par la victoire ne suffisait pas pour

Digitized by Google

tempérer l'inquiétude inspirée par la conduite de Batha Agos. La défection du chef indigène était si peu prévue, qu'au premier moment on voulait y voir l'effet d'intrigues étrangères.

En annonçant l'arrivée à Obock de thalers frappés en France à l'effigie et pour le compte du Négus, la *Tribuna* ajoutait que « des thalers de même espèce étaient peut-être pour quelque chose dans la conduite de Batha Agos, le rebelle de Saganeiti ». Reproduites ailleurs, ces insinuations malveillantes restaient heureusement sans crédit, grâce à l'intervention d'un autre journal ministériel de Rome. « Exprimer devant le public, — disait le *Popolo Romano*, — le soupçon que Batha Agos ait été payé par la France pour se révolter contre l'Italie, cela nous semble une injustice manifeste et, plus encore, une grave imprudence... Ainsi se perpétuent entre les deux pays des rancunes qui n'ont absolument aucune raison d'être. . L'Italie n'a nullement à se plaindre du gouvernement de la République; elle a même plusieurs motifs de s'en louer... » Après ces équitables observations l'incident était clos : je devais cependant le noter, comme un symptôme des défiances entretenues contre la France dans une partie de l'opinion italienne et dont l'aigreur allait croître avec les embarras toujours grossissants de l'entreprise africaine.

Au premier avis de la défection de Batha Agos et de ses intelligences avec les chefs du Tigré, le gouverneur de l'Érythrée avait écrit à Mangascia pour le sommer de licencier les troupes rassemblées sur la route d'Adua à l'Oculé Cusai, et de livrer les rebelles réfugiés dans l'Entiscio. La réponse à cet ultimatum parvenait à Asmara après quelques jours : elle contenait encore des protesta-

Digitized by Google

tions d'amitié, mais ne disait rien du licenciement des troupes ni de l'extradition des rebelles. Nouvelle insistance du commandant italien; mais, cette fois, nulle réponse de Mangascia, qui continuait à rassembler deux armées, l'une dans l'Entiscio, l'autre dans le Sciré.

La situation devenait menaçante. Peut-être y avait-il un moyen de prévenir l'invasion des Tigrins, en prenant l'offensive, pendant que leurs forces étaient encore divisées et en état de formation.

Le général Baratieri n'hésitait pas. Le 27 décembre 1894, il franchissait le Mareb, avec une colonne expéditionnaire; le 28, il campait sous Adua.

Sa marche audacieuse, son apparition au cœur même de la contrée allaient-elles démoraliser les chefs tigrins et les décider à un arrangement? Ces espérances semblaient confirmées, tout d'abord, par les ouvertures des membres du haut clergé d'Adua et d'Axum, qui se montraient disposés à s'entremettre pour le maintien de la paix. Mais bientôt on constatait que Mangascia poursuivait la concentration de ses bandes avec une fébrile activité, que les populations du Tigré et du Sciré prenaient une attitude hostile.

Attaquer Mangascia sur les positions qu'il occupait avec des forces très supérieures, c'eût été courir au-devant d'un désastre! Rester à Adua, c'eût été s'exposer à se voir bientôt couper les lignes de retraite. La démonstration avait manqué son effet: la retraite s'imposait.

Le 3 janvier 1895, Baratieri avait abandonné Adua, repassé le Mareb et gagné Adi Ugri, où il concentrait ses troupes pour surprendre en flanc l'invasion, qui menaçait la colonie par la voie de Belesa, Coatit, Digsa.

Digitized by Google

En Italie, l'émotion était grande. Personne n'y avait prévu la rupture déclarée de Mangascia ni la marche de Baratieri sur Adua. Les dépêches, qui en apportaient la nouvelle à Rome, y annonçaient en même temps la retraite du général italien et l'invasion probable de la colonie. Les succès de Kassala et de Halai étaient oubliés. L'inquiétude succédait à la confiance. Le ministère était pris à partie par les feuilles d'opposition.

« Nous ne sommes qu'au commencement, — écrivait le *Don Quichotte*. — En annonçant la marche sur Adua, le gouvernement a cru faire connaître à l'Italie une brillante opération; il n'a fait que lui révéler le danger. En tous cas, ce sont encore des centaines de milliers de lires jetées là-bas, pour un but inconnu, par la volonté du ministère ou du gouverneur de l'Érythrée, sans même que l'Italie ait été avertie, sans l'autorisation du Parlement... La conquête de Kassala, qui devait nous asseoir plus solidement à Khéren, a mis contre nous, d'un côté, les Derviches, de l'autre, le Tigré; et l'Éthiopie devient menaçante. » Le *Secolo* s'exprimait dans le même sens. « C'est bien la reprise des hostilités avec les chefs du Tigré, — disait la feuille de Milan, — lutte qui met en sérieux danger la sécurité même de la colonie sur la ligne du Mareb, notre frontière géographique du côté de l'Abyssinie... Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'abord, nous n'étions menacés que par les Derviches, et qu'après la marche d'Adua, voilà les Abyssins qui se lèvent aussi contre nous! »

Les feuilles ministérielles avaient peine elles-mêmes à dissimuler leurs préoccupations. Leur humeur les entraînait encore à détourner sur nous l'orage. Voici, par exemple, ce que la *Riforma* écrivait, le 3 janvier, au moment où le général Baratieri rejoignait Adi Ugri :

Digitized by Google

Des télégrammes de Paris annoncent que le *Journal des Débats* considère comme très grave la marche des Italiens sur Adua, et dit qu'il ne faut pas oublier que la violation de cette ville, située sur le territoire abyssin, pourrait donner lieu à de graves complications. Or, et avant tout, le général Baratieri n'a nullement l'intention d'occuper Adua d'une manière permanente. Il a simplement voulu accomplir, et il a heureusement accompli, une démonstration militaire, qui, jointe à la défaite et à la mort de Batha Agos, ôtera aux chefs du Tigré, on peut le croire, l'envie de se révolter contre l'Italie. En second lieu, le Tigré, de même que tout le reste de l'Éthiopie, est sous le protectorat de l'Italie, comme la France l'a reconnu elle-même, sous le ministère de M. E. Spuller. Aucune puissance européenne ni africaine n'a de motifs ni de droits pour intervenir entre l'Italie et ses protégés. En troisième lieu, s'il est quelqu'un qui doive faire semblant de ne pas s'apercevoir de ce qui se passe en Abyssinie, c'est justement la France. Et pour cause!

Les insinuations de la feuille officieuse étaient aussi injustes que malveillantes, puisqu'elles tendaient, sans motifs, à rejeter sur nous la responsabilité des embarras pendants. Ce n'était pas, d'ailleurs, d'une intervention européenne que l'Italie avait des complications à attendre, mais de l'effort direct des Abyssins, placés par une politique imprudente dans la nécessité de recourir à une lutte suprême pour la sauvegarde de leur indépendance.

Déjà Mangascia s'avançait sur les frontières de la colonie, avec ses bandes fortes d'environ 19,000 hommes armés de fusils ou de lances. Il se dirigeait sur Coatit, avec l'intention évidente de traverser rapidement l'Oculé Cusai, pour envahir l'Asmara.

La nécessité s'imposait d'agir sans retard, pour lui barrer la route.

Le général Baratieri ne disposait que de 4,000 hommes, appartenant, pour le plus grand nombre, à la milice indi-

Digitized by Google

gène, d'un peloton de cavalerie et d'une batterie de montagne. Mais il avait, pour suppléer au nombre, la supériorité de la discipline, de l'armement et de la tactique.

Le 9 janvier, il occupait Chenafena, en vue du Mareb; le 12, il se portait sur Coatit, sans que les ennemis, dont l'avant-garde avait déjà dépassé la place, eussent soupçonné son arrivée et ses dispositions. Le 13, l'artillerie italienne ouvrait le feu dès l'aube, et la bataille engagée se prolongeait tout le jour, sans que la victoire se prononçât. Le combat reprenait dans la matinée du 14 et durait encore jusqu'au soir, les Tigrins s'épuisant en efforts infructueux pour déloger les Italiens de leur position dominante. Enfin, dans la nuit suivante, Mangascia se décidait à la retraite, entraînant ses bandes décimées par des sentiers difficiles, qui le conduisaient à Senafé, sur la route de Halai à Adigrat.

Baratieri ne lui laissait pas le loisir de s'y reformer, d'y attendre des renforts et de préparer peut-être un nouveau plan d'invasion. Dès le lendemain, il se mettait à sa poursuite. Dans la soirée même du 15, il atteignait le col de Sénafé, d'où il dirigeait immédiatement une vive canonnade contre le camp du ras. Surpris et renonçant à la lutte, Mangascia profitait encore de la nuit pour se dérober. Mais, cette fois, il reprenait précipitamment la route d'Adigrat, abandonnant aux vainqueurs ses tentes et jusqu'à une cassette contenant sa correspondance.

Dans ces trois journées, les Abyssins n'avaient pas perdu moins de 3,000 hommes tués ou blessés. L'affaire coûtait à l'Italie une centaine de morts, dont cinq officiers ou sous-officiers européens, et le double de blessés; mais elle avait permis d'éprouver la fidélité de la milice indigène, qui avait combattu avec bravoure. Elle avait enfin pour résultat essentiel d'écarter pour longtemps le danger

Digitized by Google

d'une invasion tigrine. L'Italie et son général pouvaient légitimement s'enorgueillir de cette victoire.

La presse ministérielle n'en poursuivait pas moins, dans toute la péninsule, la campagne d'insinuations commencée contre la France depuis quelques semaines. La *Tribuna* publiait une lettre de son correspondant de Massouah assurant que le complot de Batha Agos avait été évidemment tramé sous la direction des Français. Une note de l'agence Stefani donnait à entendre que les lazaristes français, établis en Abyssinie, avaient leur part de responsabilité dans le mouvement insurrectionnel du Tigré; elle ajoutait qu'on avait vu débarquer à la pointe de Buri deux Français, « peut-être deux officiers », dont on avait perdu la trace et qui allaient probablement diriger les opérations des révoltés. L'*Agence libre* affirmait qu'à la bataille de Coatit, dix mille Abyssins étaient armés de fusils de fabrication française. *La Nazione* de Florence disait que des navires, expédiés de Toulon, débarquaient à Obock des armes destinées à l'Abyssinie, et que des agents français avaient fourni à Ménélik et à Mangascia les plans des fortifications de l'Érythrée. Les petits journaux illustrés publiaient une série de croquis symboliques, où l'on voyait la République soufflant le feu de la guerre et excitant Ménélik. Il y avait comme une entente tacite pour crier haro sur la France et lui faire porter la responsabilité des embarras survenus en Afrique.

Après quelques semaines d'un pareil travail, l'opinion était mûre pour une résolution gouvernementale, qu'elle allait accueillir comme un acte de légitimes représailles. Je veux parler de l'expulsion des lazaristes français établis en Abyssinie.

Digitized by Google

Ces religieux étaient depuis longtemps en Érythrée, où leur action s'exerçait depuis Khéren jusqu'au Tigré. Les Italiens les y avaient trouvés à leur arrivée à Massouah; non seulement ils n'avaient pas songé à les écarter, mais ils avaient tiré bon parti de leur intermédiaire. La preuve en est dans le subside de 24,000 lires, qui, en 1888 encore, leur était alloué sur le budget colonial. Durant les dix premières années de l'occupation, aucun nuage ne s'était élevé entre la mission et les nouveaux maîtres du pays.

A cette époque, pourtant, la question de savoir si les intérêts italiens ne réclamaient pas le concours d'un clergé exclusivement national commençait à se poser à Rome. La commission d'enquête envoyée à Massouah, en 1891, n'hésitait pas à conclure en ce sens. « Ce serait une injustice, — disait-elle dans son rapport, — de ne pas reconnaître que les membres de la mission lazariste ont donné et continuent de donner des preuves d'une activité, d'une persévérance et d'une intelligence peu communes... Mais, malgré tous ses mérites, cette mission a un caractère exclusivement français, et, pour ce motif, il y a lieu de craindre que son action et son influence ne soient pas de nature à consolider, dans l'esprit de ses nombreux prosélytes, cette haute idée de l'Italie, cette confiance en sa force matérielle et morale, ce respect pour le nom du roi, qu'il importe tant à l'Italie de répandre. » La conclusion était que le gouvernement royal devrait, aussitôt que possible, et même au prix de quelques sacrifices, trouver le moyen d'établir dans la colonie un clergé catholique exclusivement italien; que, s'il ne pouvait donner tout de suite satisfaction à ce vœu, tout au moins ferait-il bien de s'entendre avec la mission pour qu'elle admît dans ses rangs un certain nombre d'Ita-

Digitized by Google

liens qui fussent exclusivement chargés de l'enseignement.

Aucune suite immédiate n'était donnée aux conclusions de ce rapport. Peut-être M. Rudini, qui était au pouvoir, éprouvait-il quelques scrupules à accroître les difficultés alors pendantes par des démarches qui pouvaient se heurter à l'opposition de la Propagande. Durant plusieurs mois, les polémiques dirigées contre la mission restaient donc suspendues.

Après la retraite de M. Rudini, la trêve cessait, les adversaires des lazaristes français ayant sans doute l'espoir de rallier à leurs vues le nouveau ministère. Le 14 juillet 1892, la *Riforma* publiait une lettre où l'un de ses correspondants relevait tous les griefs antérieurement articulés : le maintien de la mission française en Érythrée y était signalé comme un acte malveillant de la Propagande, qui n'avait pas hésité jadis, pour seconder notre établissement en Tunisie, à en laisser partir les capucins italiens; on y dénonçait les lazaristes comme s'étudiant, malgré la correction apparente de leur attitude, à sauvegarder l'influence française en Abyssinie; on engageait les ministres du roi à intervenir pour réserver l'Érythrée à l'action exclusive de religieux italiens. La question se trouvait bientôt posée en des termes qui obligeaient le gouvernement à chercher un arrangement en vue de donner à l'opinion publique un commencement de satisfaction.

Au mois d'octobre 1891, Mgr Crouzet, missionnaire apostolique d'Abyssinie, venait à Rome, où il était reçu de la façon la plus courtoise. Les pourparlers qu'il entamait avec MM. Giolitti et Brin aboutissaient bientôt à un accord consacré par un échange de lettres. Le chef de la

Digitized by Google

mission française y prenait l'engagement : 1° d'assurer le service religieux dans l'armée d'occupation au moyen de missionnaires italiens; 2° de faire desservir par des prêtres italiens les églises construites par le gouvernement royal; 3° d'admettre dans la mission un certain nombre d'Italiens, au fur et à mesure qu'il pourrait disposer de sujets aptes aux offices dont ils seraient pourvus. Sous ces conditions, le gouvernement royal garantissait son bienveillant appui à la mission.

Un pareil arrangement pouvait être considéré comme la consécration officielle des établissements lazaristes en Érythrée, comme la charte des rapports consolidés entre eux et les autorités coloniales. Plusieurs mois d'expérience confirmaient d'ailleurs le caractère pratique du *modus vivendi*, qui fonctionnait régulièrement à la satisfaction des parties contractantes. Le plus sûr de tous les témoignages se trouve dans l'extrait suivant du rapport soumis à la Chambre italienne des députés, en mai 1893, sur l'administration de la colonie Érythrée :

> Le gouvernement italien a trouvé la suprématie religieuse catholique dans les mains des lazaristes français. Ceux-ci possèdent à Krour et à Khéren, depuis plusieurs années, de vastes propriétés; ils connaissent le pays; ils ne s'occupent pas de politique intérieure; ils obéissent aux autorités italiennes. Aussi, au mois d'octobre dernier, le gouvernement s'est-il mis d'accord avec Mgr Crouzet sur les termes d'un *modus vivendi*, par lequel l'évêque d'Abyssinie a promis de prendre dans sa mission des religieux italiens et de leur confier le service des églises fréquentées par les troupes italiennes et par la colonie européenne.

Cet état de choses se prolongeait durant deux années entières, sans qu'aucun incident, porté à la connaissance du public, vînt altérer les rapports établis entre la mission

Digitized by Google

et les autorités coloniales. Mais Crispi, revenu au pouvoir, démontrait bientôt qu'il n'était pas homme à s'accommoder d'un arrangement jugé insuffisant. Le premier résultat de ses démarches se manifestait par un décret de la Propagande, en date du 13 septembre 1894, qui instituait une préfecture apostolique de l'Abyssinie et la confiait à des missionnaires italiens.

Veut-on connaître les conséquences de cette organisation nouvelle? On en trouvera un exposé très net dans un *Livre vert* communiqué postérieurement aux Chambres sur l'administration civile dans l'Érythrée : « Ainsi, disait une note consacrée à la question dans ce recueil officiel, a pris fin dans notre colonie l'œuvre de la mission lazariste, qui nous avait plusieurs fois créé de sérieux embarras, son action s'inspirant plus volontiers des préférences et des ressentiments politiques injustifiés de ses membres, que d'un pur sentiment de charité et de morale universelle. »

Un si sévère jugement ne concordait guère avec l'hommage rendu aux lazaristes par le ministère précédent; mais il n'y avait aucune exagération dans l'appréciation des effets produits par le décret de la Propagande. Après la création de la préfecture apostolique, l'importance de la mission française se trouvait pour ainsi dire annulée. Nos religieux n'avaient plus aucune juridiction ecclésiastique dans l'Érythrée proprement dite; ils devaient même abandonner Khéren, où ils avaient leur principal établissement; leur action ne pouvait plus s'exercer que dans les régions méridionales, dont l'accès leur était difficile.

Ce n'était point encore assez.

Vers la fin de 1894, à l'époque où les difficultés survenues avec Mangascia dégénéraient en lutte ouverte, l'opi-

Digitized by Google

nion était de nouveau déchaînée, en Italie, contre les lazaristes. Une agence officieuse, comme je l'ai déjà dit, faisait entendre qu'ils n'étaient pas étrangers à l'insurrection du Tigré. Un journal de Rome, *la Capitale*, affirmait que le gouverneur de l'Érythrée avait recueilli et communiqué au gouvernement des témoignages ou des documents établissant leur responsabilité directe dans les derniers événements. Ces accusations étaient reprises et amplifiées par cent journaux de province, sans qu'aucune preuve fût d'ailleurs produite à l'appui. Quelques semaines de ce travail suffisaient pour préparer les esprits à une mesure méditée en vue de porter le dernier coup à la mission française.

Le 23 février 1895, le général Baratieri, avec l'autorisation du gouvernement, publiait la proclamation suivante :

Le gouverneur de la colonie, vu l'article 39 du décret royal du 8 décembre 1892, considérant que la présence des Pères lazaristes du vicariat apostolique d'Abyssinie en Érythrée tend à amoindrir l'autorité et le prestige du gouvernement italien dans la colonie et qu'elle est incompatible avec la tranquillité publique, a décrété, le 23 janvier, que :

Article premier. — Les Pères lazaristes de nationalité européenne sont expulsés de la colonie.

Art. ii. — Les Pères lazaristes expulsés s'embarqueront au plus tard sur le paquebot qui part de Massouah le 4 février prochain.

Art. iii. — Les commissaires royaux de l'Asmara et de Khéren et le chef des affaires civiles sont chargés de l'exécution du présent décret.

L'*Italia militare*, de Rome, se chargeait de justifier le dispositif de ce décret dans l'article suivant :

Je ne sais pas si, comme on a voulu le supposer, l'expulsion des lazaristes français a eu pour cause leur connivence avec

Digitized by Google

les rebelles de l'intérieur ou avec les ennemis du dehors. Le bruit public, que personne ne peut cacher ni faire taire, les accusait d'avoir poussé Batha Agos à la révolte, d'avoir su que Mangascia s'armait contre les Italiens et d'avoir gardé le silence. Le sentiment populaire, aussi prompt à la malédiction qu'à l'enthousiasme, s'égare facilement et je ne puis admettre une pareille énormité.

Les motifs qui, à mon avis, ont décidé le gouverneur de la colonie à expulser les lazaristes doivent être recherchés seulement dans les considérants très significatifs du décret...

Les lazaristes, en effet, abusant de l'hospitalité donnée à des étrangers, nous jetaient à pleines mains la boue à la face, au point d'en être eux-mêmes salis dans l'opinion publique. Aux chrétiens indigènes ils représentaient les Italiens comme les ennemis de la croix, comme les amis des musulmans;... dans les écoles, ils négligeaient non seulement l'italien, mais aussi le latin, et n'enseignaient que le français... Ils affectaient de combattre tout ce qui était italien.

Oubliant leurs prédécesseurs les Pères Jacobis, Biancheri, Stella et Sapeto, ils abandonnaient leur patron saint Vincent de Paul pour saint Ignace de Loyola. Ce n'était plus une mission catholique, mais une mission française. Aussi les lazaristes faisaient-ils mauvais accueil à la mission italienne des capucins. Ils conseillaient aux sœurs de charité, — elles aussi Françaises, — de fermer les portes de leur église au préfet apostolique italien, qui voulait y célébrer la messe.

En somme, comme le dit le décret, ils portaient atteinte au prestige et à l'autorité des Italiens, et leur séjour plus prolongé dans la colonie était incompatible avec la tranquillité publique.

L'expulsion des lazaristes mettait fin à leur apostolat en Érythrée.

En Italie, cette mesure était accueillie comme un châtiment mérité, comme un avertissement à la France, comme un acte de légitime défense et de vigilante fermeté.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvions, sans regret, assister à la ruine de l'œuvre que nos missionnaires,

Digitized by Google

bien avant l'occupation italienne, poursuivaient avec dévouement, et dont bénéficiait le bon renom de la France en Abyssinie. Mais le décret d'expulsion n'était de nature à motiver de notre part aucune réclamation officielle. Comme je l'ai déjà dit plus haut, il était naturel que le gouvernement royal n'attendît pas de religieux étrangers un dévouement suffisamment efficace, et qu'il tînt à s'assurer, dans sa jeune colonie, l'action patriotique d'un clergé exclusivement national. C'est ce que les Allemands avaient fait au Cameroun, ce que nous avions fait nous-mêmes en Tunisie. Toutefois, nous ne pouvions être insensibles aux procédés auxquels on avait eu recours pour atteindre le but. Qu'était-il besoin, après plus de dix années de bons offices réciproques et de rapports corrects, de se livrer à d'injurieuses insinuations contre nos compatriotes, de les rendre suspects de trahison, de soulever contre eux l'indignation populaire? Aucune preuve ne devait jamais être produite à l'appui de griefs odieux, contre lesquels protestaient le caractère, les antécédents et la parole des religieux accusés. Aussi la mesure prise était-elle sévèrement appréciée en France. L'opinion manifestait un pénible froissement; elle croyait avoir de bons motifs pour y voir une application nouvelle des méthodes intransigeantes de Crispi, une preuve complémentaire de son mauvais vouloir, une diversion tentée pour détourner sur nous le mécontentement provoqué par les mécomptes de l'entreprise africaine.

Digitized by Google

CHAPITRE V

OCCUPATION DU TIGRÉ

Le général Baratieri occupe Adigrat et le Tigré (25 mars 1895). — Déclarations du baron Blanc (14 juin). — Voyage de Baratieri en Italie (9 juillet). — Débats parlementaires (13-25 juillet). — Symptômes d'une guerre prochaine avec le Négus. — Retour de Baratieri en Afrique (15 septembre).

1895

Les victoires de Coatit et de Sénafé avaient eu pour résultat de repousser l'invasion tigrine et d'assurer la soumission, compromise depuis plusieurs semaines, des provinces du Séraé et de l'Oculé Cusai. Mais, comme le général Baratieri l'écrit dans ses mémoires, cela ne suffisait pas pour résoudre la question abyssine.

L'Italie avait encore à opter entre deux politiques : l'une, conforme aux déclarations souvent rééditées devant les Chambres, consistait à maintenir la défensive dans les limites actuelles de la colonie, pour attendre du temps et des négociations le rétablissement de rapports pacifiques avec l'Abyssinie ; l'autre, plus hardie, conseillait de pousser de l'avant, pour profiter de la démoralisation de l'ennemi, écraser définitivement les forces du Tigré et amener le Négus à composition.

Les préférences du général Baratieri semblaient tout d'abord acquises à la première. Non sans raison, il jugeait que la faiblesse relative de ses effectifs ne lui permettait

Digitized by Google

pas, sans excès de témérité, de se lancer dans une expédition sur le sud, en laissant derrière lui des populations frémissantes et le danger toujours menaçant d'une invasion mahdiste sur l'ouest. Ainsi s'explique la halte de plusieurs semaines qu'il s'imposait après ses victoires, bornant son activité à la consolidation des frontières et à l'organisation de nouveaux bataillons de milice indigène.

Mais, à Rome, d'autres conceptions prenaient faveur. Le 18 janvier 1895, trois jours après la journée de Sénafé, Crispi télégraphiait à Massouah : — « Le Tigré est ouvert à l'Italie ; ce sera de l'indulgence de notre part, si nous ne voulons pas l'occuper. » A la même date, le ministre de la guerre annonçait l'envoi en Afrique de quatre nouveaux bataillons, et le ministre des affaires étrangères télégraphiait que le gouvernement attendait les propositions de Baratieri sur la façon de tirer parti du succès. Le 22 janvier, le baron Blanc ajoutait, dans une nouvelle dépêche au gouverneur : « Les portes du Tigré étant ouvertes à l'Italie, si Votre Excellence croit pouvoir agir, qu'elle le dise franchement, et nous maintiendrons l'envoi des renforts annoncés. »

Le 24 janvier, Baratieri répondait : « L'occupation du Tigré et de l'Agamé offre de notables avantages politiques et militaires *et sera mon objectif ;* mais je considère comme imprudent de le faire avant d'avoir augmenté les forces et préparé l'opération. En attendant, nous avons des nouvelles de l'attitude des Choans, qui rentrent actuellement de leur expédition vers le sud, avec leurs forces réunies. Nous verrons si les Derviches continuent à rester inactifs et si la garnison de Kassala est suffisante pour les maintenir... »

Ainsi les hésitations du général n'avaient duré que quelques jours. Convaincu par les dépêches de Rome que les

Digitized by Google

ministres penchaient pour l'offensive, ne doutant pas de leur empressement à compléter ses moyens d'action, il passait outre aux considérations de prudence et se décidait pour la politique d'action. Toute initiative lui était laissée : héros, si le succès couronnait son audace ; voué aux gémonies, si la fortune le trahissait. La responsabilité suprême n'en devait pas moins remonter au gouvernement, qui autorisait et encourageait l'aventureuse partie.

A la suite de ses défaites, Mangascia s'était retiré à Macallé, vers les frontières méridionales du Tigré. Quelques semaines plus tard, il envoyait de là au général italien un messager, porteur de propositions pacifiques. Mais, dans le même temps, il procédait à la réorganisation de ses forces, qu'il disposait en deux camps, sur la route d'Adigrat ; il écrivait à Ménélik, pour lui demander des secours ; il tentait même des démarches pour s'entendre avec les Derviches.

Informé de ces menées, Baratieri concentrait à Sénafé un corps de 4,000 hommes et deux batteries de canons. Puis il envoyait à Mangascia l'invitation de licencier les bandes réunies au sud d'Adigrat. Le 19 mars, il télégraphiait à Rome : — « Si Mangascia ne nous donne pas des garanties sûres, je considère comme nécessaire l'occupation d'Adigrat ».

Le 23, il télégraphiait de nouveau : — « Mangascia n'obéissant pas à l'ordre qu'il a reçu de désarmer et continuant à molester l'Agamé, je franchirai demain la frontière, et, après-demain, je serai à Adigrat à la tête des troupes. »

Enfin, le 25 mars 1895, le général expédiait à Rome la dépêche suivante, datée d'Adigrat, où il était entré sans coup férir :

Digitized by Google

Agos Tafari est venu à ma rencontre, et, aujourd'hui, à trois heures, je suis arrivé à Adigrat. Le pays est tranquille, confiant; les populations admirent la beauté et la discipline de nos troupes.

Les blancs marchent très bien; ils sont pleins d'enthousiasme et en très bonne santé. Ils ont fait une grande impression dans le pays.

Le marché ordinaire a lieu aujourd'hui à Adigrat.

Le ras Mangascia a été abandonné par beaucoup des siens. Il est maintenant à environ 50 kilomètres d'ici. Le bruit court qu'il veut se retirer chez les Azebou Gallas, pour y attendre les secours de Ménélik.

J'expédie une colonne volante pour tâcher de le rejoindre et de le mettre en fuite. Je fortifie Adigrat.

Le 27, j'aurai le télégraphe jusqu'ici.

De Kassala aucune nouvelle.

Agos Tafari, mentionné au début de cette dépêche, était un chef abyssin, resté jusqu'alors fidèle aux Italiens et qui leur avait servi d'éclaireur.

Baratieri s'était rendu maître de l'Agamé et du Tigré, où il envoyait un détachement tenir garnison près d'Adua.

Après ces conquêtes, la situation se trouvait complètement modifiée : il ne restait plus rien de l'accord du Mareb, ni même des arrangements passés antérieurement avec Ménélik. Déjà l'on devait envisager la perspective d'une lutte avec toutes les forces de l'Abyssinie réunies sous la main du Négus.

L'occupation d'Adigrat était accueillie, en Italie, comme un nouveau succès de l'armée nationale, et représentée, par la presse ministérielle, comme une opération stratégique qui libérait la colonie de toute menace d'invasion. Cependant la satisfaction n'était pas générale. Une partie de l'opinion se montrait réfractaire, et les feuilles indé-

Digitized by Google

pendantes ne manquaient pas de signaler les dangers de l'expédition nouvelle.

« Ne connaît-on pas Adigrat depuis très longtemps ! — disait le *Corriere della Sera*. — N'est-ce pas là qu'a passé et repassé l'expédition anglaise de 1868? N'avons-nous pas eu le temps, depuis que nous sommes en Afrique, de constater tous les avantages stratégiques de cette position? Alors pourquoi semble-t-on, maintenant seulement, en découvrir l'importance? Pourquoi veut-on forcer l'opinion publique à accueillir avec enthousiasme la nouvelle de cette occupation? La raison en est bien simple : c'est que le gouvernement veut appliquer son programme d'expansion coloniale. Qui veut la fin veut les moyens. »

Le *Don Quichotte* écrivait aussi : « L'occupation d'Adigrat est représentée comme une nécessité pour prévenir toute nouvelle attaque de Mangascia sur le territoire de l'Érythrée. Les victoires de Coatit et de Sénafé ne semblent donc pas une solution définitive. Voilà pourquoi il faut construire et armer un fort à Adigrat. C'est que, si Mangascia reçoit des secours de l'intérieur de l'Abyssinie, la possibilité de surprises nouvelles n'est pas exclue. »

Beaucoup d'autres journaux tenaient un langage analogue, insistant sur les dangers à prévoir et censurant l'initiative prise en Abyssinie sans l'assentiment des Chambres. L'heure était grave. A quelles résolutions les ministres et le gouverneur de l'Érythrée allaient-ils s'arrêter?

Le 10 avril, seize jours après l'occupation d'Adigrat, Crispi télégraphiait à Massouah : « En ce moment, il faut se limiter à l'entreprise tigrine, et, puisque les derniers bataillons ont été envoyés, sans une véritable néces-

Digitized by Google

sité de la défense, le ministère est d'avis que deux d'entre eux pourraient être rapatriés. »

Inquiété par ces déclarations que sa dépêche trop confiante du 25 mars avait peut-être suggérées, le général Baratieri se hâtait de répondre qu'il considérait comme indispensable de tenir Adigrat et Adua; qu'il avait à prévoir une reprise prochaine des hostilités, et que, dans un pareil état de choses, il ne pourrait acquiescer à une réduction d'effectifs, en conservant la responsabilité de la défense.

Le président du conseil n'en insistait pas moins pour réduire de 13 à 9 millions le budget colonial : « N'as-tu pas le moyen — écrivait-il au gouverneur — de résoudre le problème avec les ressources que t'offre le pays? Napoléon Ier faisait la guerre avec l'argent des vaincus. » Crispi ne savait-il pas que l'armée coloniale n'avait rien à tirer d'un pays pauvre et déjà épuisé? Cependant, le 22 avril, il télégraphiait encore à Massouah, de concert avec M. Blanc : « Le gouvernement du roi ne peut certes pas vouloir que le ras Mangascia s'empare d'Adua, et Votre Excellence trouvera certainement moyen de l'empêcher. Notre désir est d'avoir, dans le Tigré, une position qui nous assure contre la nécessité de nouvelles occupations, sans nous faire perdre toutefois les avantages obtenus. »

Ainsi Crispi était d'accord avec le gouverneur de l'Érythrée pour conserver les conquêtes faites et tenir les positions avancées de l'Agamé et du Tigré; mais, en même temps, il répugnait à l'idée de renforcer le corps expéditionnaire et persistait même dans l'intention de diminuer les effectifs de l'armée coloniale. On connaît les considérations d'économies dont il s'inspirait. Il était alors engagé dans une grosse partie à l'intérieur. Les scandales de la Banque romaine avaient rendu impos-

Digitized by Google

sibles ses rapports avec la Chambre des députés, qu'il avait résolu de dissoudre (8 mai). Il avait à préparer des élections générales; il avait à pourvoir à une crise financière des plus intenses et à demander aux contribuables de nouveaux sacrifices. Les victoires africaines ne pouvaient que faciliter sa tâche, par la satisfaction qu'en ressentait le pays; encore fallait-il que l'effet n'en fût pas compromis par l'augmentation de la carte à payer. De là ces résolutions contradictoires, qui tendaient à diminuer les moyens d'action du gouverneur de l'Érythrée, au moment où l'obligation de conserver les conquêtes faites lui imposait des efforts nouveaux et extraordinaires.

Baratieri se rendait compte de la situation critique où il risquait d'être ainsi jeté. Il avait essayé, sans succès, d'ouvrir des pourparlers avec Mangascia; il apprenait, de source certaine, que le Négus faisait appel à ses grands vassaux pour repousser les Italiens; qu'un corps de 12,000 hommes, sous les ordres du ras Alula, campait déjà sur les frontières du Choa; qu'un choc formidable était à prévoir pour l'automne suivant. Aussi se décidait-il, le 23 avril, à expédier à Rome le télégramme suivant :

Je comprends que l'opinion publique soit alarmée et que le gouvernement doive chercher à la calmer au moment suprême des élections... Je crois que la meilleure manière de calmer les esprits est de me rappeler. Un autre gouverneur, qui ne serait pas autant engagé que moi, pourrait tenter, en Afrique, de s'entendre avec Mangascia et avec Ménélik, de façon à réduire notablement les dépenses. Il pourrait peut-être abandonner quelques parcelles du territoire. J'aiderais le gouvernement par mes déclarations, et je me préparerais à passer le service.

Mais les ministres répondaient qu'ils ne croyaient pas à la possibilité d'un arrangement avec les Abyssins et

Digitized by Google

qu'ils étaient loin d'ailleurs de songer à se priver du concours de Baratieri. Le *statu quo* se prolongeait durant plusieurs semaines.

Puis survenaient, à Rome, les élections générales des 26 mai et 2 juin, qui assuraient au ministère une majorité considérable. Quelques jours plus tard, les Chambres étaient réunies, après un interrègne parlementaire de six mois.

Le bruit d'une guerre prochaine avec l'Abyssinie s'accréditait alors en Italie. Les journaux ministériels semblaient y préparer l'opinion, en annonçant l'envoi de renforts qui gagneraient l'Afrique en automne, c'est-à-dire après la saison des pluies. Dans ces conjonctures, il était naturel que le parlement réclamât des éclaircissements. Interrogé à la Chambre des députés le ministre des affaires étrangères se décidait, le 14 juin, à donner les explications suivantes :

Le parlement a été mis par moi, dans la précédente législature, au courant des idées fondamentales sur lesquelles se base la politique italienne en Érythrée. Les événements qui se sont produits dans ces derniers temps n'ont fait qu'expliquer ces idées d'une manière plus large et plus pratique. Mesurant progressivement notre action aux moyens dont nous disposons, prévenant et repoussant les attaques, faisant une distinction essentielle entre les mesures militaires d'ordre transitoire pour la défense et le développement régulier d'une colonie qui ne doit pas être une source de dépenses, mais de revenus pour la métropole, nous avons assuré ce développement, conformément à nos intérêts généraux en Afrique, et en tenant compte des relations de l'Italie avec les autres puissances qui ont le plus d'intérêts sur le continent noir.

L'occupation de Kassala nous a fait avancer vers la solution de la partie internationale du problème, en confirmant la solidarité de droit et de fait qui unit l'Italie et l'Angleterre. C'est

Digitized by Google

au nom de cette solidarité que l'Angleterre a pris certaines mesures à Zéila.

En occupant l'Agamé et une partie du Tigré, non seulement nous nous sommes assuré des bases solides de défense en vue d'attaques possibles du côté du Sud, dirigées par des chefs indigènes manquant à leurs engagements et pratiquant encore l'esclavagisme, mais nous avons identifié nos intérêts avec ceux des populations du Tigré, qui ont toujours constitué la véritable force de l'Éthiopie et qui ont fait appel à notre protection contre l'anarchie provenant de la défection des autres.

Après avoir établi, suivant les règles du droit international, notre protectorat de droit et nos sphères d'influence de la mer Rouge à l'Océan indien, nous voulons développer des relations d'ordre économique de l'Érythrée à la côte des Benadirs, de l'Atbara à la Giuba...

Aussi bien dans la paix, toujours visée par nous, que dans la guerre, que nous n'avons pas provoquée et qui nous a conduits à la victoire, telle a été et telle continuera d'être la pensée qui inspire notre politique. Les documents que je présenterai bientôt au parlement, prouvent, j'en ai la confiance, que nous sommes entrés pratiquement dans une voie qui d'abord était modeste et prudente, mais qui promet maintenant un avenir prospère...

Le baron Blanc n'avait pas dit un mot des mouvements menaçants du Négus ni des renforts dont l'envoi était préparé. A l'entendre, on aurait pu croire qu'il n'y avait aucun nuage dans le ciel de l'Érythrée. Les événements devaient bientôt dévoiler les illusions dont se berçait son optimisme. Un des interpellateurs s'inquiétait des lacunes signalées dans le discours ministériel; mais il se bornait à faire « les plus amples réserves » sur la politique suivie en Afrique, et les débats étaient clos sans autre conclusion. Le gouvernement se trouvait donc en règle avec les chambres, qui lui laissaient encore toute liberté d'action.

Le général Baratieri ne pouvait se contenter de déclarations vagues, qui ne l'éclairaient ni sur les vues qui

Digitized by Google

prévalaient à Rome, ni sur l'attitude qu'il avait à prendre. Il voyait l'orage grossir sur le sud, Ménélik affirmer son hostilité en faisant emprisonner l'ingénieur italien Capucci, envoyé peu auparavant au Choa pour entamer de nouvelles négociations; les Abyssins concentrer toutes leurs forces en vue d'une expédition pour l'automne. Pouvait-il espérer qu'un arrangement avec le Négus interviendrait en dehors de lui? Devait-il tenter encore des pourparlers avec les chefs du Tigré et consentir, pour en assurer le succès, à la cession de tout ou partie des territoires conquis? Ses effectifs étaient faibles; le territoire occupé dépassait, en superficie, la moitié de l'Italie; de Kassala à Adigrat, on ne comptait pas moins de 600 kilomètres; et le corps expéditionnaire comprenait, en tout, moins de 3,000 hommes de troupes blanches et moins de 9,000 indigènes. Quelles difficultés pour maintenir des garnisons à 200 kilomètres de la base, pour assurer le transport des approvisionnements et des munitions dans un pays montagneux, par des chemins à peine tracés!

Le général insistait donc sur la nécessité de prendre un parti. Et, comme aucune réponse satisfaisante ne lui parvenait, il demandait encore une fois son rappel.

Enfin, le 8 juillet, il envoyait à Rome le télégramme suivant :

Mes précédents télégrammes indiquent clairement que, si j'ai offert ma démission, c'est à cause de la prohibition catégorique de l'augmentation des effectifs et à cause de l'ordre de diminuer les dépenses. Je considère les préparatifs actuels comme insuffisants pour nous permettre de maintenir, contre une attaque probable de Ménélik, en automne, les positions que le gouvernement du roi défend absolument d'abandonner. Je dois donc insister pour avoir l'autorisation de conserver les troupes italiennes existant actuellement, d'augmenter immé-

Digitized by Google

diatement les troupes indigènes, ainsi que les moyens de transport. Il est impossible d'improviser. Sans cette autorisation, ma conscience et mon patriotisme m'obligent à maintenir la démission que j'ai donnée, dans l'espoir qu'un autre pourra conserver la colonie avec des ressources moindres et conclure une paix honorable et durable...

La réponse du gouvernement parvenait à Massouah dans les vingt-quatre heures. Elle était signée par le président du conseil et par ses collègues des affaires étrangères et de la guerre. En voici le texte :

Le gouvernement ne peut délibérer sur un aussi grave sujet sans en avoir d'abord conféré verbalement avec Votre Excellence. Nous vous prions donc de prendre immédiatement les dispositions opportunes pour votre courte absence de la colonie. Nous aurons ainsi le temps de nous entendre sur ce qu'il y a à faire et d'y pourvoir, le cas échéant, avant l'automne.

Le 17 juillet 1895, Baratieri s'embarquait à Massouah, laissant le commandement au général Arimondi; le 27, il arrivait à Rome.

Quelques jours auparavant, le 13 juillet, on y avait appris l'arrestation, au Choa, de l'ingénieur Capucci. Questionné à ce sujet, le ministre des affaires étrangères avait fait entendre, à la Chambre des députés, que M. Capucci n'était chargé d'aucune mission officielle et que, d'ailleurs, on devait accueillir avec réserve la nouvelle de l'arrestation : — « Comment? — répliquait l'interpellateur, M. Taroni, — depuis quatre jours vous ne savez rien encore de précis à ce sujet? Ne sommes-nous donc plus les alliés de Ménélik? L'arrestation de M. Capucci est symptomatique. » — « J'ai remarqué d'ailleurs une chose dans les déclarations de M. Blanc, continuait M. Imbriani, — il a avoué que nous sommes en guerre avec Ménélik! » — « Je n'ai pas dit cela! — s'écriait alors le

Digitized by Google

baron Blanc. — En droit international, on ne peut pas appeler guerre les opérations de défense contre un protégé rebelle. Il peut y avoir des hostilités intermittentes, mais Ménélik, en droit, est protégé italien, en vertu d'actes européens, et l'Italie ne retire pas son drapeau d'où elle l'a une fois planté! »

Le 25 juillet, le ministre des affaires étrangères était de nouveau appelé à s'expliquer, à la Chambre des députés, sur les difficultés africaines, que certains orateurs, relevant les insinuations répandues dans les journaux, attribuaient à des menées françaises. Le baron Blanc n'hésitait pas à déclarer que le gouvernement de la République n'était pour rien dans les manœuvres de certains particuliers qui intriguaient auprès de Ménélik. Il rappelait qu'au début de notre campagne à Madagascar, nous avions interdit l'achat, sur notre territoire, des armes et des munitions pour l'étranger, et pris des mesures pour en empêcher l'introduction en Abyssinie par la voie d'Obock. « De notre côté, — ajoutait-il, — nous avons loyalement adopté, pour nos relations de bon voisinage avec la France dans ces régions, une attitude analogue à celle que nous avons observée dans la question commerciale, déclarant que la reprise du traitement de la nation la plus favorisée dépend entièrement du gouvernement de la République. Il dépend aussi de lui de régler la délimitation qu'il avait proposée et que nous avions acceptée au mois de mai 1891. » Quant à la situation en Abyssinie, le ministre se bornait à confirmer les explications précédemment données sur les rapports avec Ménélik et sur la politique suivie par le gouvernement royal.

Ces déclarations faisaient justice des griefs qu'une presse malveillante continuait à articuler contre nous. J'en prends acte, une fois pour toutes. Elles suffisent

Digitized by Google

pour me dispenser de revenir sur les injustes accusations dont nous devions, à plus d'une reprise encore, faire l'objet durant les mois suivants.

Ce qu'il importe aussi de retenir, c'est qu'après les déclarations ministérielles, aucun doute ne pouvait plus subsister, en Italie, sur la gravité de la situation en Abyssinie. Jusqu'alors on s'était complu à douter des intentions de Ménélik, comptant, pour le contenir, sur l'effet des récentes victoires et de l'occupation d'Adigrat. On savait maintenant qu'on était avec le Négus « en état d'hostilités intermittentes ». La guerre menaçait d'éclater en automne : nul ne pouvait s'en dissimuler l'éventualité ni les dangers.

A son arrivée à Rome, le général Baratieri n'en était pas moins, — comme il le dit lui-même dans ses mémoires, — « accueilli par la nation et par le parlement avec des démonstrations qui dépassaient toute mesure. » Les honneurs officiels lui étaient prodigués; les ovations se multipliaient devant ses pas. L'enthousiasme populaire l'exaltait à chacune des étapes d'un rapide voyage qu'il faisait dans les provinces du nord. N'avait-il pas donné le baptême de gloire à la jeune armée de l'Italie unifiée? La nation lui en savait gré, en le recevant en triomphateur. C'était justice... Mais l'enivrement de ces radieuses journées ne pouvait calmer ses préoccupations d'avenir; peut-être songeait-il déjà que la roche tarpéienne est près du Capitole.

Dans tous les cas, il n'épargnait aucun effort pour éclairer le ministère sur les difficultés qu'il prévoyait à brève échéance. Il savait, après la déclaration du baron Blanc aux Chambres, que « l'Italie ne retire pas son drapeau d'où elle l'a une fois planté ». Aussi s'appliquait-il à

Digitized by Google

obtenir les moyens nécessaires pour sauvegarder ses dernières conquêtes. Il y réussissait en partie. On lui accordait le maintien des deux bataillons blancs qui devaient être rapatriés, la conservation de toutes les milices indigènes et, par suite, l'augmentation temporaire, de 13 à 14 millions, du budget colonial. On lui promettait l'envoi de renforts en cas de besoin, et cet engagement était confirmé devant le parlement par le ministre des affaires étrangères.

Dans ces conditions, le général ne maintenait pas sa démission, gagné peut-être par la confiance qui persistait dans les conseils du gouvernement, fermant les yeux sur les risques d'une situation qu'il jugeait insoutenable quelques semaines auparavant.

Les rapports du gouverneur intérimaire de la colonie n'avaient cessé tout d'abord d'être rassurants. D'après ses renseignements, les troupes du Harrar étaient congédiées; Ménélik avait regagné Addis-Ababa; l'ingénieur Capucci avait été rendu à la liberté; travaillées par le capitaine Persico, délégué près du sultan d'Aussa, plusieurs tribus danakyls se montraient disposées à faire cause commune avec les Italiens, en menaçant les Abyssins d'un mouvement sur l'est. Il y avait des chances pour que le Négus renonçât à se mettre en campagne après la saison des pluies.

Mais, peu après, le caractère des informations transmises de Massouah se modifiait sensiblement. Certains indices faisaient croire à une levée prochaine de boucliers dans le Tigré. De fortes bandes se rapprochaient des frontières méridionales de cette province, sous le commandement du ras Mangascia et du ras Ollié. Les troupes du Harrar, sous les ordres de Makonnen, étaient de nou-

Digitized by Google

veau appelées à rejoindre le Négus à Entotto, pour marcher vers le nord.

Dans les premiers jours de septembre, le général Arimondi était convaincu que la guerre était imminente, et il exprimait le désir que le commandant en chef ne différât pas son retour dans la colonie.

Baratieri n'hésitait pas à se rendre à cet appel. Le 14 septembre, il gagnait Naples, où le président du conseil était en villégiature. « Dans cette conférence suprême, — lit-on dans les mémoires d'Afrique, — l'honorable Crispi m'exprima sa confiance absolue; il se montra désolé de ne pas pouvoir augmenter les dépenses, et il promit de résoudre le grave problème de la manière la plus conforme à mes demandes et de façon à assurer la sécurité et l'avenir de la colonie. Il ne voulut point entendre parler de mes préoccupations ni de mes doutes sur les complications probables que je considérais comme prochaines, et il affirma sa ferme espérance en de nouvelles victoires. Tout semblait nous sourire, et je ne pouvais me soustraire à l'exaltation générale, surtout en pensant à nos récents succès. Toutefois, comme j'avais exprimé au ministre de la guerre les craintes qui me troublaient à la veille de complications probables, j'obtins cette réponse qui me fut faite en présence du commandeur Municchi, préfet de Naples : — *Ne craignez rien; je suis heureux, et sous mes ordres, même en Afrique, tout doit bien marcher.* »

Le 15 septembre, Baratieri s'embarquait à Brindisi. Il allait retrouver en Afrique la situation qu'il y avait laissée. Ses démarches n'avaient abouti qu'à assurer le maintien des forces dont il disposait au départ. Tout le reste n'était que promesses vagues, dont la réalisation, subordonnée aux événements, risquait d'être tardive. Et il avait à

Digitized by Google

défendre ses conquêtes contre une attaque dont il soupçonnait l'imminence et la force. « Je commis alors l'erreur, — dit-il, — ou plutôt j'eus le malheur de m'en retourner en Afrique, où j'étais appelé par le péril qui me semblait menacer la colonie, sans avoir rien conclu définitivement avec le ministère. »

Cette erreur devait coûter cher à son pays comme à lui-même; mais il n'est que juste d'en reporter plus haut une large part de responsabilité.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

L'AMBA ALAGI

Combat de Debra-Aila (9 octobre 1895). — Négociations avec Makonnen ; missions de Nerazzini et de Felter. — Projet d'expédition au Harrar; l'escadre de l'océan indien (octobre). — Déclarations ministérielles (28 novembre). — La catastrophe de l'amba Alagi (7 décembre). — Ajournement des Chambres italiennes (19 décembre).

Octobre-décembre 1895

Pendant que le gouverneur de l'Érythrée poursuivait sa traversée de retour, de nouveaux renseignements venaient confirmer, à Rome, les intentions belliqueuses des Abyssins. D'après les dépêches du général Arimondi, Ménélik se montrait de plus en plus disposé à la guerre, et Mangascia rassemblait ses troupes au sud d'Antalo, sur les frontières méridionales du Tigré.

A son arrivée à Massouah, Baratieri télégraphiait à son tour : « L'attitude de Ménélik et de Mangascia me décide à appeler la milice mobile et à me rendre à Adigrat. »

Le 3 octobre 1895, il était à Adigrat, où il reprenait le commandement des troupes. Il disposait d'environ 9,000 hommes, dont un millier seulement de blancs, et de dix canons.

D'après les informations des éclaireurs, Mangascia occupait, à trois journées de marche, la position montagneuse de Debra-Aila, avec cinq à six mille hommes; mais il devait y être bientôt rejoint par les bandes du ras

Digitized by Google

Ollié, parvenues déjà à la hauteur du lac Ascianghi, et il comptait sur le concours du Négus, qui continuait à réunir ses forces au nord du Choa.

Ces indications suggéraient au général italien l'idée de prendre l'initiative d'une attaque, avant la jonction des coalisés. Dès le 30 septembre, il avait télégraphié à Rome : « Il est nécessaire de prévenir les défections, de décider les indécis et de s'imposer à l'ennemi, avant l'arrivée éventuelle des Choans, qui nous est annoncée de différents côtés. »

Se jugeant suffisamment autorisé par le silence des ministres, il commençait son mouvement le 6 octobre. Le gros de ses troupes marchait directement par la route d'Adigrat à Antalo, pendant qu'une colonne, placée sous le commandement du major Toselli, s'avançait rapidement sur la gauche, pour dépasser l'ennemi, qui devait ainsi être pris entre deux feux.

L'opération était conduite avec autant de précision que de célérité. Dans la matinée du 9 octobre 1895, les troupes royales occupaient les hauteurs d'Antalo et commençaient l'attaque de Debra-Aila. Après un combat meurtrier de quelques heures, l'amba était enlevé, et les défenseurs survivants fuyaient en désordre. Pour la dernière fois, la fortune souriait au hardi général.

Malheureusement, cette nouvelle victoire n'entraînait pas tous les effets qu'il en avait espérés. Mangascia ne s'était pas laissé cerner : il avait prévenu le mouvement tournant du major Toselli, en se retirant en temps utile. C'est à une partie seulement de son arrière-garde, laissée à la défense de l'amba, que les Italiens avaient eu affaire.

Les premières nouvelles qui parvenaient à Rome présentaient la journée de Debra-Aila comme décisive. Les

Digitized by Google

places de Macallé et d'Antalo, les deux clefs du Tigré, étaient occupées; Mangascia fuyait avec les débris de ses troupes désorganisées; Ménélik, effrayé, n'oserait lui venir en aide. C'était la soumission assurée d'une nouvelle province, en même temps que tout danger conjuré.

Peu de jours suffisaient pour dissiper ces illusions. Bientôt on savait que Mangascia n'avait pas été surpris. A Debra-Aila figurait seulement une partie de son arrière-garde, chargée de couvrir la retraite du ras, qui, refusant le combat, se retirait vers le sud, pour rallier les forces des autres chefs abyssins et du Négus lui-même. Le but de l'entreprise était manqué, et la jonction des alliés n'en pouvait qu'être précipitée.

Le 14 octobre, la situation était exposée au public, sous un jour assez sombre, par l'*Agenzia italiana* de Rome :

Les télégrammes du général Baratieri font connaître que Ras Ollié est arrivé avec ses forces à Ascianghi. En abandonnant le Lasta, ce chef se serait donc rapproché du Choa, avec l'intention probable d'y attendre Ménélik et d'agir avec lui contre la colonie.

Le général Baratieri lui-même ne dissimule pas que tels soient leurs projets.

La fuite de Mangascia, la révolte de nombreuses tribus soumises, les périls qui menacent Ménélik de plusieurs côtés n'ont pas eu pour effet, paraît-il, de le faire changer d'avis.

Aussi ne croyons-nous pas que le gouvernement italien ni le général Baratieri se fassent encore des illusions sur la possibilité de ramener Ménélik à la raison et à la soumission.

Une action énergique, impliquant même l'envoi en Afrique de nouveaux renforts, s'impose comme une nécessité inéluctable à laquelle il ne nous est plus donné de nous soustraire.

Conscient de ses devoirs et de la grave responsabilité qui lui incombe, le gouvernement italien, nous en sommes certains, ne restera pas au-dessous de cette tâche.

Digitized by Google

Les chambres italiennes étant alors en vacances, on n'avait que des renseignements vagues sur les avis qui prévalaient dans les conseils du gouvernement. On disait seulement que des divergences s'y faisaient jour. Si Crispi et ses collègues des affaires étrangères et de la guerre inclinaient à pousser à fond les opérations commencées, M. Saracco s'y montrait opposé, ainsi que M. Sonnino, soucieux de ne pas compromettre le résultat de ses efforts pour assurer l'équilibre budgétaire. De là une indécision fâcheuse dans les résolutions réclamées par l'état des choses. C'est à Baratieri qu'il appartenait d'agir.

Après Debra-Aila, le général n'était pas resté inactif. Il avait pris des mesures pour assurer la soumission du pays occupé, organiser de nouvelles troupes indigènes et fortifier ses positions avancées; il avait poussé jusqu'au delà de l'amba Alagi, et obligé Mangascia à se retirer plus avant dans le sud. Mais il comprenait le danger auquel il se serait exposé en s'avançant davantage. Il se trouvait déjà à plus de 350 kilomètres de sa base d'opérations, au milieu de populations hostiles, avec un nombre à peine suffisant de troupes et de transports pour les approvisionnements et la protection des étapes. Il y aurait eu, de sa part, grande imprudence à poursuivre Mangascia, au risque de se heurter aux forces réunies des Abyssins. Le seul parti qui lui parût convenable était de se consolider fortement à Adigrat et d'en faire le pivot de la défense, en maintenant l'occupation de l'amba Alagi, d'Antalo et de Macallé, comme points extrêmes vers le sud. Au cas où des forces prépondérantes s'avanceraient du Choa, rien ne l'empêcherait, pensait-il, d'évacuer ces positions en temps utile pour contenir définitivement l'invasion au débouché d'Adigrat. Mais il pouvait espérer que l'ennemi hésiterait à prendre l'offensive.

Digitized by Google

C'est en ce sens que le général écrivait au ministère et qu'il donnait des instructions à son brigadier Arimondi, institué commandant du Tigré et de l'Agamé. Après quoi, vers la fin d'octobre, il retournait à Massouah, pour présider lui-même à l'organisation des services nécessités par les nouvelles conquêtes.

En revenant sur la côte, il voulait aussi se trouver en meilleure situation pour suivre certaines négociations engagées au Harrar et qui pouvaient, — il l'espérait du moins, — aboutir à un accord avec le Négus.

Pendant que le général était encore à Rome, le gouvernement royal avait envoyé à Zeila le docteur Nerazzini, médecin major de la marine, avec la mission de continuer des pourparlers entamés précédemment avec Makonnen par le chevalier Felter, représentant de l'Italie au Harrar. Le ras Makonnen, vice-roi du Harrar, paraissait disposé à faciliter l'arrangement du conflit italo-abyssin, en servant d'intermédiaire près du Négus. Les premières dépêches de Nerazzini permettaient d'espérer que, grâce aux bons offices du ras, on pourrait traiter de la paix sur la base des possessions alors occupées par les Italiens.

Il y avait, de ce côté, une chance de solution qu'il importait de ne pas négliger. Mais, par l'effet des distances et de regrettables contre-temps, ces négociations ne devaient servir qu'à favoriser les mouvements des Abyssins, en inspirant peut-être à leurs adversaires une sécurité trompeuse.

Le 25 octobre, Makonnen, qui avait gagné le Choa avec ses troupes, répondait aux ouvertures dont il avait été saisi. Sa lettre ne parvenait que le 16 novembre à Zeila, où elle était attendue par les envoyés italiens. En voici le

Digitized by Google

résumé que M. Nerazzini télégraphiait d'Aden à Massouah :

Makonnen écrit de Debac (Choa) qu'il a reçu l'ordre de se rendre dans le Tigré, pour conférer avec le gouverneur général de l'Érythrée. Ménélik reste, avec ses troupes, chez les Volo-Gallas, sans attitude hostile, en attendant le résultat des négociations. Makonnen recommande au gouvernement italien de ne pas faire de démonstrations hostiles du côté de Zeila et il désire que Felter accompagne le gouverneur général de l'Érythrée.

Quelques jours plus tard, Makonnen faisait parvenir aux avant-postes italiens, à l'amba Alagi, une seconde lettre destinée au général Baratieri, et dont voici le texte :

Balomata, 26 novembre 1895.

Que la paix et le salut soient avec vous!

Envoi de ras Makonnen, gouverneur du Harrar et de tous les pays qui dépendent de lui.

Si vous me demandez des nouvelles de ma santé, jusqu'à ce moment je me porte bien.

Quand j'étais dans le Harrar, M. Felter et moi nous avons conféré sur ce qui concerne le bien pour votre gouvernement et pour le nôtre. Il me dit que ses paroles sont de votre gouvernement.

Maintenant, si cette affaire peut être conclue, dans une conversation personnelle entre vous et moi, ce serait un bienfait, pour ne pas verser sans motif le sang chrétien.

Sa Majesté m'a envoyé vers le Tigré, avant tout pour conférer avec vous et pour terminer. J'espère maintenant que vous me ferez savoir immédiatement ce qui vous convient. Si M. Felter est absent, il serait bon de l'appeler.

Pour prévenir de nouveaux retards, Baratieri télégraphiait aussitôt, de Massouah à Adigrat, qu'il était disposé à entrer en pourparlers avec Makonnen et qu'il invitait M. Felter à venir d'urgence à Adigrat. Il priait le com

Digitized by Google

mandant du Tigré d'en aviser directement le ras, en s'informant de l'endroit où l'entrevue pourrait avoir lieu. Le 3 décembre, il confirmait cet avis, en adressant à Makonnen la lettre suivante :

Que la paix et la santé soient avec vous. Je suis content que vous jouissiez d'une excellente santé. Moi aussi, grâce à Dieu, je me porte bien.

Quand le sang chrétien est versé, même si la victoire m'est favorable, c'est une grande douleur pour moi. Aussi je serai très content si un entretien entre nous deux peut éviter l'effusion du sang. Je suis convaincu que vous, de votre côté, vous viendrez à l'entrevue muni des pleins pouvoirs de S. M. le négus Ménélik.

J'ai chargé le major Toselli de régler tous les détails de l'entrevue. Envoyez, vous aussi, une personne qui puisse s'entendre avec le major Toselli.

M. Felter m'a rendu compte de tous les entretiens qu'il a eus avec vous; et, comme vous êtes de véritables amis, je l'ai envoyé chercher à Zeila. N'ayez aucune crainte pour votre pays.

Je souhaite que Dieu vous accorde la santé, à vous et à toute l'Éthiopie.

Quand cette lettre parvint au camp de Makonnen, il était trop tard pour qu'il en pût sortir un effet utile : les hostilités s'étaient engagées et le premier choc en était marqué par un accident douloureux pour les armes italiennes.

Pendant les deux mois écoulés depuis le retour du gouverneur en Érythrée, on ne voit pas que des résolutions efficaces aient été prises, en Italie, pour augmenter les chances de la guerre prévue. Ce n'est pas que l'opinion publique parût indifférente aux périls éventuels de la situation; mais, insuffisamment renseignée, elle s'attardait à des récriminations sans portée contre les menées

Digitized by Google

étrangères, où elle voyait la cause des difficultés pendantes. Tantôt elle s'en prenait à la Russie, qui avait envoyé une mission près du Négus. Tantôt elle se retournait contre la France, accusée encore de faire passer des subsides aux Abyssins : le correspondant de *la Tribuna* écrivait qu'à Debra-Aila les soldats tigrins étaient munis de fusils Gras; peu après il ajoutait qu'à l'amba Alagi les troupes italiennes s'étaient emparées d'une mitrailleuse de fabrication française.

Le gouvernement royal laissait dire, voyant, sans grands regrets peut-être, la reprise d'une campagne de presse qui détournait les préoccupations. Ce qu'on apprenait même de ses dispositions n'était pas fait pour détruire les suspicions entretenues contre la France.

Vers la fin d'octobre, on commençait à parler de préparatifs commencés en vue d'une expédition contre le Harrar, pour le cas où les pourparlers avec Makonnen n'aboutiraient pas. Le projet en avait été conçu, disait-on, par le gouverneur de l'Érythrée lui-même. Menacé sur le sud par la coalition des Abyssins, il y voyait un moyen de diviser leurs forces, en les obligeant à se prémunir contre une double attaque.

L'exécution d'une pareille entreprise présentait de sérieuses difficultés, sans parler des frais entraînés par la formation et le transport d'un nouveau corps expéditionnaire. On ne pouvait songer à prendre Assab comme point de débarquement et base d'opération : trop longue et trop difficile est la route qui mène de là au Harrar par le désert. Restait la ressource de s'adresser à l'Angleterre, pour obtenir le passage par Zeila : on ne voulait pas douter que le gouvernement de la reine, par amitié et par gratitude, ne s'empressât de satisfaire à la requête de l'Italie.

Digitized by Google

Le 20 octobre, *la Riforma* publiait une lettre où l'on se plaisait à lire l'expression des vues ministérielles : « On doir ressentir vivement, — écrivait l'amiral Amezaga, — le besoin d'occuper le Harrar, pour bloquer le Choa vers le sud, tandis qu'on le serre sur les flancs à l'ouest, par l'Aussa. On ne doit pas perdre de vue que c'est seulement et uniquement au moyen du Harrar qu'il nous sera donné de dominer la baie de Tadjourah, qui se lie à Obock et qui conduit à Ankober, la principale des résidences de Ménélik. » L'insertion d'un pareil avis dans le journal qui servait d'organe personnel à Crispi était assez significative pour faire croire tout au moins au désir d'accoutumer l'opinion publique à la pensée de l'entreprise.

La supposition en était confirmée par d'autres mesures qui semblaient combinées en vue d'une prochaine expédition maritime. N'était-ce pas à cet ordre d'idées qu'il fallait rattacher la décision prise par le gouvernement d'augmenter ses forces navales dans la mer Rouge? Voici, en effet, la note officieuse qui était communiquée à la presse vers la fin de ce même mois d'octobre :

Le ministre de la marine, conformément à une promesse antérieure, a pris les dispositions opportunes pour constituer, au mois de décembre prochain, une division navale, qui, en raison de sa destination, sera appelée l'*escadre de l'Océan indien* et exercera aussi son action sur la mer Rouge. Cette division sera composée des bâtiments : *Etna*, vaisseau amiral, qui passera dans la catégorie de réserve à Venise le 11 novembre; *Volturno*, qui passera aussi bientôt en réserve; *Vomero*, *Dogali* et *Curtatone*, qui se trouvent déjà dans la mer Rouge. Le bâtiment *Scilla*, qui est aussi parti pour la mer Rouge, s'y arrêtera seulement pour compléter les travaux hydrographiques déjà commencés.

La mission de cette escadre n'était-elle pas de faciliter l'envoi d'une expédition, en même temps que de surveiller

Digitized by Google

l'accès de nos établissements d'Obock et de paralyser éventuellement notre action? C'était du moins la conclusion qui ressortait de tous les commentaires de la presse.

Les choses en étaient là, le 21 novembre, quand le parlement italien reprit sa session, après quatre mois de vacances. La question d'Abyssinie fut bientôt évoquée à la Chambre des députés par voie d'interpellation. Dans la séance du 28 novembre, le ministre des affaires étrangères et le président du conseil se succédèrent pour donner les explications attendues par le pays.

D'après le baron Blanc, la campagne entreprise en octobre n'avait pas eu d'autre objectif que celui qui avait été atteint. C'est à Rome même, d'accord avec le commandant en chef, qu'avaient été déterminées les lignes-frontières jugées nécessaires pour la protection de la colonie. Le général Baratieri avait victorieusement réalisé son programme dans les conditions convenues. Et, s'il n'avait pas poussé plus loin, c'était seulement parce qu'il avait atteint le but fixé. Maintenant le Tigré était définitivement incorporé aux possessions italiennes et mis à l'abri de toute atteinte. « Les confins actuels, — ajoutait le ministre, — qui sont, on peut le dire, des confins naturels par leur position et par leur nature, ont été pourvus de travaux de fortification et donnent toutes les garanties désirables de sécurité à la colonie, désormais arrivée à à cette rationnelle et suffisante assiette territoriale qui était nécessaire au tranquille développement d'une activité profitable. »

Le baron Blanc n'oubliait pas que le Négus campait, avec son armée, à quelques marches des nouvelles frontières; qu'il avait réuni les forces de tous ses vassaux et semblait peu résigné à laisser le champ libre aux Italiens.

Digitized by Google

Mais il restait persuadé et voulait convaincre ses compatriotes qu'aucun danger sérieux n'était à craindre de ce côté : « Personne, — disait-il encore, — ne peut intervenir entre Ménélik et nous; c'est un compte qu'il appartient à l'Italie seule de régler au moment et de la manière qui lui sembleront le plus convenables... Les Choans eux-mêmes en semblent désormais convaincus, et c'est à cela probablement qu'est due l'attitude purement défensive qu'ils ont prise sur les confins du Choa, après avoir tout d'abord proclamé l'offensive contre nous. »

Quant à Crispi, il se bornait à la fière déclaration que j'ai déjà citée : — « En Afrique, — disait-il, — nous n'avons fait que nous défendre. Ce n'est pas notre faute, si, en nous défendant, nous avons été vainqueurs. Ce ne serait pas italien *(non sarrebbe da Italieni)*, s'il en était autrement! »

Les discours ministériels ne passaient pas sans contradiction. Cependant les débats se terminaient, le 3 décembre, par le vote, à une forte majorité, d'un ordre du jour de confiance.

A cette date, les avant-postes italiens étaient déjà refoulés sur les confins de la nouvelle frontière, par la masse irrésistible de l'armée abyssine.

A la fin de novembre, le corps préposé à la défense du Tigré et placé sous le commandement du général Arimondi, s'élevait à environ mille hommes et disposait d'une seule batterie d'artillerie. Le gros de ces forces occupait la position d'Adagamus, en avant d'Adigrat; le reste tenait la route du Choa, échelonné sur une distance de plus de 100 kilomètres, avec les forts de Macallé et d'Alagi pour points d'appui.

Baratieri n'avait pas encore quitté Massouah. Ses ins-

Digitized by Google

tructions prescrivaient au commandant du Tigré de se maintenir à Adigrat et d'en faire le centre de la défense. Dans le cas où des forces prépondérantes viendraient du Choa, les troupes italiennes devaient abandonner les positions avancées, en détruisant toutes les ressources, et se concentrer à Adigrat pour faire tête à l'ennemi.

Le 24 novembre, le major Toselli partait de Macallé, avec trois compagnies indigènes et une batterie de montagne, pour faire une reconnaissance sur le sud. Les rapports de ses émissaires annonçaient un mouvement des Choans vers le lac Ascianghi : il tenait à se rendre compte de la situation, espérant peut-être que son arrivée suffirait pour contenir l'ennemi. Quelques jours plus tard, il dépassait l'amba Alagi et prenait position à Belago, au delà des frontières du Tigré. C'était une imprudence qui l'exposait au danger d'être tourné et enveloppé. Il en avait bientôt conscience et réclamait des instructions.

Le 30 novembre, le général Arimondi lui répondait : « Je vous laisse libre de vous maintenir en position à Belago ou bien de vous replier aux pieds de l'amba Alagi, selon les circonstances. »

Le même jour, Baratieri télégraphiait de replier les troupes à Macallé.

Ces instructions ne parvenaient-elles pas en temps utile à Adigrat, ou bien étaient-elles mal comprises? Toujours est-il qu'elles n'étaient suivies d'aucun effet. Toselli demeurait livré à ses seules inspirations.

Le 2 décembre, les intentions de l'ennemi n'étaient plus douteuses : il était évidemment résolu à pousser sa marche vers le nord. Les avant-postes des deux partis prenaient contact et échangeaient des coups de fusil. L'armée du Négus était signalée non loin du lac Ascianghi.

Digitized by Google

Toselli ne pouvait plus hésiter. Serré de près par les Abyssins, il rétrogradait sur l'amba Alagi, où il se fortifiait, résolu à résister jusqu'à l'arrivée des secours qu'il réclamait avec insistance. Il occupait une position dominante, posté sur un rocher difficilement accessible; mais il n'avait que deux mille hommes et quatre canons

Le 6 décembre, le général Arimondi partait d'Adigrat, avec six compagnies et une section d'artillerie, pour couvrir la retraite de son lieutenant; il prenait soin, naturellement, de l'en informer par l'envoi de deux dépêches lui fixant pour point de ralliement une position au sud d'Antalo. Mais aucun de ces avis ne devait parvenir au destinataire.

Déjà l'amba Alagi était enveloppé par les bandes placées sous le commandement direct des ras Makonnen, Ollié, Micael et Sabath.

L'attaque commençait dans la matinée du 7 décembre 1895. Durant cinq heures, un combat acharné se prolongeait. Les troupes italiennes faisaient des prodiges de valeur. Mais, en dépit des avantages de la situation et du feu plongeant de l'artillerie, le cercle d'investissement se resserrait de moment en moment. A midi, il ne restait plus qu'un sentier libre sur le nord. Toselli, voyant sa petite garnison décimée et ses munitions épuisées, ordonnait la retraite. Quelques instants plus tard, il tombait héroïquement dans la mêlée. Quelques centaines d'hommes seulement échappaient au massacre. Les Abyssins occupaient l'amba.

A Rome, la nouvelle de cet échec était annoncée, le 9 novembre, par la communication à la Chambre des députés de la dépêche suivante, expédiée, la veille, de Massouah :

Digitized by Google

Le général Baratieri télégraphie de Barachit que la colonne Toselli, composée de cinq compagnies, et qui se trouvait à l'amba Alagi, a été attaquée à l'improviste et enveloppée par toute l'armée choane.

Le général Arimondi avait envoyé au major Toselli l'ordre réitéré de se replier. Il paraît que l'ordre ne lui est pas parvenu. Le général Arimondi, qui s'était avancé pour soutenir le major Toselli, est arrivé, à quatre heures du soir, à mi-route entre Macallé et l'amba, sur la position d'Adera. Là, ayant rencontré les colonnes ennemies, il engagea le combat, s'unit aux officiers et aux trois cents ascaris (soldats indigènes) revenus de l'amba et concentra toutes ses troupes dans le même ordre à Macallé. Il s'est rendu ensuite à Adagamus, laissant Macallé pourvue d'une garnison et de munitions.

Les officiers Bodrero, Pagella et Bazzani se sont joints au général Arimondi. Les nouvelles du major Toselli manquent.

On calcule que le nombre des Choans s'élevait à vingt mille. Des témoins oculaires disent que leurs pertes ont été très élevées.

Le général Baratieri continue sa route vers Adigrat.

Le ministre de la guerre terminait la lecture de cette dépêche par un appel au calme et au patriotisme, ajoutant que les mesures nécessaires étaient déjà prises pour sauvegarder la dignité et le prestige des armes italiennes. Et le président de la Chambre s'empressait de lever la séance, pour laisser aux esprits le temps de se reprendre.

Dans toute l'Italie, c'était d'abord un mouvement de surprise et de consternation. Après les déclarations confiantes que Crispi et le baron Blanc avaient fait entendre au Montecitorio le 28 novembre, nul n'était préparé à une aussi poignante épreuve. Le 3 décembre encore, sur la foi des agences officieuses, on escomptait le résultat des négociations pacifiques qui devaient intervenir entre Baratieri et Makonnen

Digitized by Google

Le premier moment de stupeur passé, les colères populaires se retournaient, une fois de plus, contre la France, tenue pour responsable du mouvement offensif des Choans. « Cette levée générale de boucliers, — disait *la Riforma*, — ce renouveau de concorde entre les ras jusqu'à présent en querelle, leur rapide union en vue d'une entreprise que tout devait faire supposer téméraire, ne peuvent s'expliquer que par une pression exercée avec insistance sur l'esprit mobile de Ménélik, qui n'aurait certainement pas trouvé en lui-même la conception, la vigueur et l'autorité nécessaires pour agir. Cette supposition, qui est fondée sur des observations antérieures et que nous avons déjà émise, se trouve confirmée d'une manière plus positive encore par le fait que, dans la coalition, le personnage le plus en relief est le ras Makonnen, auprès duquel de perfides voisins auront tout d'abord exercé leur mauvaise influence et mis en œuvre leurs maléfiques suggestions. »

Le thème une fois donné, tous les journaux ministériels faisaient chorus pour en accréditer les conclusions. Nul doute que l'attaque de Ménélik n'eût été provoquée par la France, assistée peut-être de la Russie, pour engager l'Italie dans une lutte destinée à l'épuiser en Afrique et à l'affaiblir en Europe. Mais le peuple italien, dédaignant de pareilles intrigues, se montrerait supérieur à la mauvaise fortune; sa ferme constance se proposerait en exemple à d'autres nations, qui n'avaient pas hésité à s'en prendre à leur gouvernement, dans des conjonctures aussi douloureuses, au risque d'en compliquer inopportunément les conséquences par une crise ministérielle.

Ainsi défendu par ses amis, le ministère faisait preuve lui-même du plus remarquable sang-froid, en s'occupant de pourvoir aux besoins de la situation.

Digitized by Google

Le 15 décembre, Crispi se présentait à la Chambre des députés pour rendre compte des mesures prises et formuler des propositions. En réponse à un fulminant réquisitoire de Cavallotti, il n'hésitait pas à affirmer que, « deux fois dans cette année même, la Chambre avait approuvé la politique du gouvernement, et que, depuis lors, il n'était rien survenu qui pût raisonnablement modifier la confiance du parlement. C'était une injustice de dire que le gouvernement eût manqué à ses promesses. » — Mais, — criait-on de divers côtés, — et l'invasion du Tigré et la pointe sur l'amba Alagi? — « Si nous sommes allés à l'amba Alagi, — répliquait le ministre, — ce n'est pas pour occuper des territoires, mais par suite d'un simple mouvement stratégique. »

Comme conclusion, Crispi demandait un crédit supplémentaire de 20 millions de lires, qu'il jugeait nécessaire et suffisant pour l'envoi immédiat en Afrique, l'entretien pendant six mois et le rapatriement ultérieur de six mille hommes d'infanterie et de deux batteries d'artillerie. D'autre part, en vue de combler les vides produits dans l'armée continentale par le départ de ces renforts, un décret royal rappelait à l'activité la partie de la classe 1873, qui avait été envoyée en congé quelques mois auparavant.

Voilà pour les moyens à employer. Quant au but à atteindre, il était indiqué de la manière suivante : « Il s'agit, — disait l'exposé des motifs présenté à l'appui de la demande de crédits, — de protéger les provinces occupées et de raffermir le prestige du drapeau national, en le reportant là où il a été planté, non par un désir ambitieux d'expansion, mais par nécessité de défense; de nous établir solidement sur les terres baignées du sang de nos fils et d'assurer notre suprématie sur le Tigré. »

Digitized by Google

— C'était la déclaration formelle que Crispi entendait persévérer dans la politique de conquête poursuivie depuis le traité d'Uccialli et qu'il ne renonçait pas à l'intention de consolider le protectorat italien sur l'Abyssinie.

Après le discours du président du Conseil, la Chambre consacrait plusieurs séances à un débat approfondi, où M. di Rudini unissait sa voix à celles des orateurs de de l'extrême gauche pour condamner la politique ministérielle et faire un appel patriotique à la prudence de la majorité.

Le 19 décembre, les députés n'en votaient pas moins, par 255 voix contre 148, cette motion de confiance :

La Chambre, ayant confiance que le gouvernement saura tenir haut le prestige de nos armes, rétablir la paix dans les possessions africaines et pourvoir à leur sécurité pour l'avenir, prenant acte des déclarations du gouvernement et s'affirmant de nouveau contraire à une politique d'expansion, passe à la discussion de l'article unique de la loi.

Le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20 millions était ensuite approuvé à une majorité considérable, et la Chambre s'ajournait au 20 janvier suivant.

Elle ne devait plus se réunir que pour enregistrer les derniers résultats de la politique où sa confiance encourageait Crispi à persévérer.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

ADUA

Projet d'expédition sur le Harrar (décembre 1895). — L'escadre italienne dans la mer Rouge. — Siège de Macallé (janvier 1896). — Dernières négociations avec le Négus (février). — Remplacement de Baratieri par Baldissera. — Conseil de guerre du 28 février. — Bataille d'Adua (1er mars).

1895-1896

Le gouvernement royal ne bornait pas son activité aux mesures annoncées au Parlement, c'est-à-dire à l'envoi de renforts au général Baratieri; il étudiait de nouveau les moyens de tenter l'invasion du Harrar, en vue d'obliger le Négus à diviser ses forces.

L'opinion publique en était avertie par une série d'articles où *la Riforma* faisait ressortir les avantages de la combinaison. D'autres feuilles ministérielles parlaient, d'après leurs correspondants de Londres, de démarches commencées par l'ambassade royale pour obtenir du gouvernement anglais l'autorisation de débarquer des troupes à Zeila. C'était, pour l'exécution du projet, une condition préalable et nécessaire.

L'Angleterre était-elle disposée à se prêter à une entente, qui eût constitué, au regard du Négus, une flagrante violation de la neutralité? En admettant même qu'une pareille objection ne pesât pas d'un grand poids dans ses

Digitized by Google

conseils, ne devait-elle pas être retenue par ses engagements avec la France?

Les déclarations échangées, le 2 février 1888, entre lord Salisbury et notre ambassadeur, Waddington, comprenaient la clause suivante, qui n'avait pas cessé d'être en vigueur :

Les deux gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar.

Permettre le débarquement à Zeila d'un corps italien, destiné à l'invasion du Harrar, c'eût été, de la part de l'Angleterre, un acte contraire à l'esprit, sinon à la lettre, des déclarations de 1888; c'eût été fournir à la France un motif d'intervention, faire naître un sujet de complications nouvelles.

Ces considérations n'échappaient point à la perspicacité des publicistes italiens qui conservaient encore leur sang-froid. L'ancien organe de la droite libérale, l'*Opinione*, rappelait l'arrangement anglo-français de 1888, en l'accompagnant des réflexions suivantes :

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et M. de Amezaga continue à répéter son *delenda*, c'est-à-dire : occupons le Harrar!

Quand même on pourrait le faire, il faudrait voir et voir encore. Mais si on ne le peut pas? Et nous avons déjà démontré qu'on ne le peut pas, que nous n'en avons pas le droit, et qu'au contraire d'autres nations auraient le droit de s'opposer à toute tentative de notre part en ce sens.

Pourquoi donc continuer une politique qui ne peut pas avoir d'autre effet que de fournir à ceux qui nous guettent en France un motif de nous tirer dessus?

Digitized by Google

D'autres faisaient observer que, pour mener à bien une campagne contre le Harrar, il faudrait un corps d'une dizaine de mille hommes; que l'expédition entraînerait une dépense d'une cinquantaine de millions; que les avantages tardifs n'en compenseraient ni les frais ni les risques.

Le gouvernement royal a-t-il passé outre à ces objections et réellement tenté, auprès du cabinet de Londres, des démarches officielles pour obtenir le transit à Zeila? Nombre de journaux, qu'on pouvait croire bien informés, l'ont affirmé à cette époque. Un document officiel confirme leurs renseignements.

Je veux parler d'un télégramme adressé, le 23 décembre, à Baratieri et par lequel Crispi pressait le général de décider s'il convenait de prendre l'offensive ou de se tenir sur la défensive. « Dans le premier cas, — disait le ministre, — pense que le passage par Zeila nous est permis, sans cependant que nous puissions nous y arrêter. »

A ce moment, Crispi se croyait donc assuré qu'un débarquement à Zeila ne rencontrerait pas d'obstacles diplomatiques. On peut en conclure que le représentant de l'Italie à Londres avait été chargé tout au moins de pressentir officieusement les dispositions du gouvernement de la reine.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers le milieu de janvier 1896, le projet d'une expédition par Zeila était tenu pour définitivement abandonné.

Quelques semaines plus tard, l'idée en était reprise encore; mais il s'agissait, cette fois, de choisir Assab, en territoire italien, comme point de débarquement. L'exécution de l'entreprise eût été plus difficile encore par une pareille voie, en raison de la distance à parcourir dans le

Digitized by Google

désert. C'est à ce plan nouveau qu'il faut sans doute rattacher l'organisation d'un petit corps expéditionnaire, qui s'embarquait à Naples, le 6 février 1896, pour Assab, sous le commandement du colonel Pittaluga. Mais les événements, qui se précipitèrent alors en Abyssinie, obligèrent d'en changer la destination. Le colonel Pittaluga et ses hommes furent débarqués à Massouah, pour gagner le Tigré et renforcer les troupes de Baratieri.

Pendant qu'on étudiait, à Rome, les chances d'une expédition au Harrar, l'*escadre de l'Océan indien*, dont j'ai noté plus haut la formation, était arrivée à Massouah, sous les ordres du contre-amiral Turi. Le *Curtatone*, le *Dogali* et l'*Etruria* en étaient bientôt détachés pour faire des croisières dans la mer Rouge, en poussant jusqu'à la hauteur d'Obock. Leur mission avouée était d'empêcher le débarquement des armes sur la côte. Aucun résultat utile n'en pouvait être attendu, puisque nos établissements, comme ceux de l'Angleterre, devaient rester, jusqu'à la fin de la guerre, fermés au commerce de la contrebande de guerre. Mais la surveillance des croiseurs italiens risquait de provoquer des incidents regrettables. On pourrait mentionner, à ce titre, une démarche insolite, faite par le commandant du *Dogali* près de notre résident d'Obock, et la capture d'un navire hollandais, le *Dœlwyk*, affrété par un chargeur français pour un transport de fusils dans nos établissements. Le premier de ces incidents fut réglé à l'amiable, après un échange d'explications courtoises entre Paris et Rome; quant au navire saisi, il fut rendu, conformément à une sentence du conseil italien des prises, après la cessation des hostilités. Il serait donc sans intérêt d'insister sur des difficultés acci-

Digitized by Google

dentelles, qui ne devaient laisser aucune trace dans les rapports des deux pays.

J'en ai dit assez pour permettre d'apprécier les résolutions prises par le gouvernement royal après l'ouverture des hostilités avec le Négus. Il convient maintenant de rejoindre le théâtre de la guerre, où l'action courait vers le dénouement fatal.

Au premier avis de la marche des Abyssins sur l'amba Alagi, le général Baratieri avait quitté Massouah, en toute hâte, pour regagner Adigrat. C'est là qu'il persistait, conformément à son plan antérieur, à maintenir le centre de la défense. Sur son ordre, tous les détachements échelonnés sur la route d'Antalo se repliaient à Adagamus, laissant seulement une petite garnison dans le fort d'Enda Jésus, qui dominait la combe de Macallé et barrait le passage.

A son arrivée à Adigrat, il recevait une lettre de Makonnen : le ras y exprimait encore des dispositions conciliantes et se disait disposé à traiter, si un homme de confiance lui était envoyé. Bientôt après parvenaient au camp italien de nouvelles communications de Makonnen, qui insistait sur son désir de conclure un arrangement. Baratieri transmettait ces ouvertures à son gouvernement; mais les instructions qu'il recevait ne l'encourageaient pas à y donner suite. Après l'échec d'Alagi, le point d'honneur détournait les esprits de toute idée de négociations pacifiques, à Rome et même à Adigrat.

Les informations réunies durant les derniers jours avaient éclairé le général italien sur la masse formidable de l'armée ennemie, dont il allait subir le choc. Dès ce moment, il en évaluait l'effectif à plus de 100,000 hommes. Aussi ne cessait-il de demander des renforts. Le 13 dé-

Digitized by Google

cembre, il était avisé que cinq bataillons allaient lui être expédiés. Le 18, il réclamait l'envoi de quatorze autres bataillons et de cinq batteries, insistant pour qu'ils fussent munis de tous les approvisionnements nécessaires à la guerre en pays de montagne.

Ses exigences se bornaient là. On devait plus tard lui reprocher de n'avoir pas réuni une armée plus forte et d'avoir accepté la lutte en un état d'infériorité numérique que ne pouvaient compenser ni la tactique, ni la discipline, ni le courage. Mais pouvait-il, comme il le faisait observer dès ce moment, demander des renforts plus considérables, alors qu'il n'était pas en mesure d'en assurer la subsistance dans un pays dénué de ressources?

Le gouvernement ne l'en poussait pas moins à une action résolue. On lui avait laissé d'abord toute liberté de décision. Mais bientôt son inaction provoquait des remontrances. Le 7 janvier 1896, Crispi lui télégraphiait : « Le gouvernement t'a envoyé tout ce que tu as demandé en hommes et en armes. Le pays attend une autre victoire, et moi je l'attends authentique (1), telle qu'elle termine pour toujours la question abyssine. Fais attention à ce que tu fais. Il y va de ton honneur et de la dignité de notre Italie... »

L'expectative prolongée du général s'expliquait par de bonnes raisons.

Après l'amba Alagi, les Abyssins avaient poursuivi leur marche vers le nord. Leur avant-garde avait bientôt atteint et cerné la position de Macallé, dont la garnison, concentrée dans le fort d'Enda Jésus, se préparait à une belle résistance. A ce moment, Baratieri ne disposait, à Adigrat, que d'une dizaine de mille hommes. Devait-il son-

(1) Crispi a plus tard affirmé que le mot *authentique* ne figurait pas dans la dépêche.

Digitized by Google

ger à prendre l'offensive, à tenter une marche de plus de cent kilomètres, pour dégager les assiégés et offrir le combat aux 30,000 Abyssins qui enveloppaient la place? Il se voyait obligé d'attendre les renforts annoncés. Mais ces renforts ne pouvaient parvenir à leur poste avant la fin de janvier. Le fort de Macallé devait tenir jusque-là.

Le major Galliano, qui le commandait, n'avait que quatre pièces de montagne et moins de 1,400 hommes. Dès le 9 décembre, ses communications avec Adigrat étaient coupées. Mais il complétait rapidement ses moyens de défense. En peu de jours, il était en mesure de tenir en respect les ennemis, dont le nombre croissait continuellement. Il avait des vivres pour trois mois, et se croyait assuré de ne pas manquer d'eau. Ses troupes disciplinées étaient pleines d'entrain. Il envisageait avec confiance l'issue d'une défense dont il comprenait tout l'intérêt, puisqu'elle avait pour résultat d'immobiliser l'ennemi et de ménager au général en chef le temps de compléter ses forces.

Durant les premières semaines, tout se bornait, de la part des Abyssins, à un blocus rigoureux et à des propositions d'arrangement fièrement déclinées. Le 1er janvier seulement commençaient les opérations d'attaque. Les assiégeants disposaient de plusieurs canons. Quoique vigoureusement repoussés, leurs premiers assauts les rendaient maîtres de la source qui approvisionnait le fort. A partir du 9 janvier, les défenseurs n'avaient plus à compter que sur une petite provision d'eau, qu'ils avaient à l'intérieur. « Mais ni la menace de la soif, ni la crainte d'être massacrés en cas de sortie, ni la vue des hordes qui les entouraient, ni le sacrifice des animaux chassés de l'enceinte parce qu'ils n'avaient plus à boire, ni les souffrances des blessés, abrités dans un espace

Digitized by Google

étroit, ne purent ébranler l'énergie du commandant (qui venait d'être promu lieutenant-colonel pour sa conduite héroïque pendant la défense de Macallé), pas plus que la bravoure des officiers, pas plus que l'ardeur des troupes (1). »

A ce moment, les premiers renforts, envoyés d'Italie, commençaient seulement à débarquer à Massouah. Baratieri pouvait d'autant moins se porter au secours de son lieutenant, que l'armée assiégeante se trouvait dès lors accrue de toutes les forces de Ménélik, parvenu lui-même en vue de Macallé. Plus de 60,000 ennemis s'interposaient à trois étapes d'Adigrat.

A défaut d'une opération de vive force, Baratieri se décidait à tenter de nouveau la voie des négociations. Le 17 janvier, le chevalier Felter, qu'il avait envoyé au camp du Négus, revenait porteur d'une réponse inespérée : Ménélik offrait, sans conditions d'aucune sorte, de laisser la garnison de Macallé sortir avec armes et munitions, pour rejoindre Adigrat.

Le commandant en chef n'hésitait pas à considérer ces propositions comme acceptables; toutefois, pour prévenir toute surprise, il faisait passer au colonel Galliano une lettre par laquelle il lui laissait le soin de conclure, en lui donnant « l'ordre de n'abandonner le fort que lorsqu'il aurait obtenu toutes garanties que les conditions convenues seraient pleinement observées ». M. Felter retournait au camp abyssin avec la mission de servir d'intermédiaire entre le Négus et Galliano, pour déterminer les garanties nécessaires à l'évacuation de la place et à la retraite de la garnison.

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, p. 317.

Digitized by Google

Le 25 janvier, six jours après le départ de M. Felter, l'arrangement était conclu et l'exécution en commençait. Il était temps : la garnison, à bout de ressources, se voyait dans l'alternative de capituler ou de tenter une sortie désespérée, pour s'ensevelir dans un désastre aussi inutile que glorieux.

En traitant, le Négus faisait preuve d'une modération qui n'était pas sans habileté. Il avait promis de permettre aux assiégés d'évacuer la place et de regagner Adigrat, mais il n'avait pris aucun engagement relativement à la route qu'ils auraient à suivre dans leur retraite. Pour assurer leur sécurité et les protéger contre les attaques possibles des bandes abyssines, il prenait soin de les faire envelopper par une puissante escorte. Ainsi composée, la colonne se dirigeait d'abord de Macallé sur Dongolo; mais, de là, elle était détournée de la route directe d'Adigrat et dirigée sur la gauche, vers Ausien et Adua, suivie de toute l'armée choane.

Ainsi le Négus se servait du bataillon de Galliano comme d'un bouclier, pour couvrir sa marche contre une attaque de flanc et tourner la position d'Adigrat. Le mouvement terminé, il donnait les ordres nécessaires pour assurer l'exécution définitive de l'arrangement.

Le 30 janvier, le bataillon de Galliano rejoignait le camp d'Adagamus.

L'habileté du Négus lui avait assuré le double avantage d'occuper Macallé sans grands sacrifices et de transférer, sans aucun risque, toute son armée au cœur même du Tigré.

Baratieri se trouvait ainsi placé dans la situation la plus embarrassante. Il avait reçu les renforts expédiés d'Italie pendant le mois de décembre et il disposait désor-

Digitized by Google

mais d'une vingtaine de mille hommes et de plusieurs batteries. Il pouvait compter sur l'expérience et sur la fermeté de ses brigadiers, les généraux Arimondi, Albertone et Dabormida, tous les trois bons manœuvriers et familiarisés avec la nature du terrain. Mais si ses moyens d'action avaient augmenté durant les dernières semaines, les difficultés à surmonter s'étaient singulièrement accrues par suite des mouvements de l'ennemi, dont les forces restaient encore supérieures de près des quatre cinquièmes.

Pendant le siège de Macallé, l'armée italienne s'était fortement retranchée en avant d'Adigrat, pour y attendre le choc. Mais tout ce travail était devenu sans utilité, puisque les Abyssins avaient réussi à tourner la position par l'ouest. Ils occupaient maintenant les hauteurs d'Adua, menaçant de se porter sur la route d'Asmara, de couper les communications de l'armée royale et d'envahir la colonie.

Telle était la situation respective des belligérants au commencement de février 1896.

On a reproché, plus tard, au commandant italien de n'avoir pas, dès ce moment, pris résolument le parti de se replier sur le nord, à Gura ou à Asmara, afin d'échapper au risque d'être enveloppé, et d'y attendre l'attaque de l'ennemi dans une position plus sûre. Baratieri estimait qu'un recul aussi précipité aurait pour effet de déprimer le moral de ses troupes et d'augmenter la confiance de ses adversaires, en leur livrant des provinces où ils auraient plus facilement trouvé les subsistances qui se faisaient rares dans le Tigré. Il y voyait des inconvénients d'un autre ordre. « Cette retraite, — ajoute-t-il, — aurait dû se faire au moment où tout le monde, en Italie, dans

Digitized by Google

la colonie et dans le camp, poussait à l'offensive! Aujourd'hui, après le désastre, la retraite peut paraître prudente; alors elle aurait paru pusillanime (1). »

Le plus sage lui paraissait donc de se tenir à Adigrat, où il était en bonne position pour observer les ennemis et profiter de leurs fautes. Prendre l'initiative d'une marche offensive, pour les déloger d'Adua, c'était une témérité à laquelle il ne songeait pas tout d'abord. Mais les Abyssins se décideraient peut-être à venir eux-mêmes l'attaquer : toutes les chances de la victoire seraient alors de son côté. Dans le cas, au contraire, où ils commettraient l'imprudence de pousser de l'avant vers l'Asmara, il se verrait dans les meilleures conditions pour les prendre sur le flanc et les briser d'un coup.

Pour assurer le succès de ce plan de prudente temporisation, il détachait du camp d'Adagamus, dans les premiers jours de février, une forte colonne, qui occupait, sans coup férir, les hauteurs de l'Entiscio, à mi-chemin d'Adigrat et d'Adua. De là il était en mesure d'observer, à bonne portée, les mouvements des ennemis, prêt à les bien recevoir, s'ils venaient à lui, prêt aussi à leur fondre dessus, s'ils marchaient sur l'Asmara. Il ne pouvait être mieux placé pour voir venir les événements; et il avait de sérieux motifs de penser que la patience des Abyssins serait la première à se lasser.

Divers symptômes le confirmaient dans cet espoir. Je veux parler notamment des nouvelles ouvertures qui lui parvenaient d'Adua, en vue d'un arrangement.

Après l'évacuation de Macallé, Ménélik avait encore demandé qu'un officier italien lui fût envoyé pour traiter

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 335.

Digitized by Google

de la paix. Le 6 février, un parlementaire abyssin apportait une lettre dans laquelle Makonnen proposait une entrevue au général Baratieri, ajoutant que l'empereur resterait six jours à Gundapta pour négocier.

Le major Salsa se rendait au camp abyssin et en rapportait bientôt les conditions du Négus : celui-ci réclamait le rétablissement des anciennes frontières et la modification du traité d'Uccialli, exigeant la suppression de toute clause relative au protectorat de l'Ethiopie.

A Rome, ces propositions étaient jugées inacceptables. Voici le texte même de la réponse expédiée, le 8 février, par le président du Conseil :

Vous êtes autorisé par le Conseil des ministres à traiter *ad referendum*, en vous en tenant, autant que possible, aux clauses du projet de traité que le ministre des affaires étrangères vous a envoyé le 18 janvier dernier. Les bases des négociations doivent être, au moins, la possession définitive pour l'Italie des territoires occupés en août 1895, ligne Adigrat-Adua, et la confirmation du traité d'Uccialli. Demandez aussi l'occupation temporaire de Macallé et d'Amba-Alagi. Gardez-vous des pièges. Ne suspendez les hostilités que si ceci vous est utile. Vous aurez les renforts demandés hier.

CRISPI.

Le lendemain, 9 février, nouveau télégramme de Crispi :

J'ai obtenu de mes collègues que l'on t'envoyât deux autres brigades et tout ce que tu avais demandé. Rappelle-toi qu'Amba-Alagi et Macallé sont deux insuccès militaires, bien qu'ils soient glorieux. Souviens-toi que tu as dans tes mains l'honneur de l'Italie et celui de la monarchie.

CRISPI.

Le projet de traité mentionné dans la première de ces dépêches impliquait la cession à l'Italie du Tigré jusqu'au lac Ascianghi, la reconnaissance du protectorat italien

Digitized by Google

sur tout le reste de l'Abyssinie, le droit pour le gouvernement italien de la représenter devant le monde civilisé et de limiter les forces militaires du Négus. Baratieri ne pouvait songer à en faire accepter les clauses. Aussi se bornait-il, le 11 février, à renvoyer le major Salsa au camp de Ménélik avec les propositions suivantes : renouvellement du traité d'Uccialli, cession à l'Italie de tout le territoire où le drapeau italien avait été planté. Comme il devait s'y attendre, Ménélik refusait de prêter l'oreille à ces nouvelles ouvertures et les négociations étaient définitivement rompues.

Le dénouement suprême restait abandonné aux hasards des batailles.

Les motifs qui avaient jusqu'alors empêché Baratieri de prendre l'offensive conservaient encore toute leur valeur. Il ne pouvait, sans s'exposer à un désastre presque certain, se porter contre la puissante armée du Négus. « La prudence élémentaire, — dit-il, — nous imposait de rester sur la défensive, jusqu'à ce qu'une attaque des ennemis contre nous, dans une bonne position, ou la division et le désaccord, ou bien leur nombre diminué par le manque de vivres, ou bien une autre cause quelconque nous eût fourni un prétexte à l'offensive. Pendant ce temps, nous devions borner notre audace à préserver la colonie de l'invasion, en maintenant les hostilités à la frontière. » Il s'en tenait donc à ce plan, tout en continuant de surveiller l'ennemi, de l'occuper par de fréquentes reconnaissances, de consolider ses positions en vue d'une agression attendue.

Durant quelques jours, il pouvait espérer que les chances allaient tourner en sa faveur. Vers le 20 février, les rapports de ses espions annonçaient que les ennemis descendaient vers le Mareb. Déjà il se demandait s'il ne devait

Digitized by Google

pas les prévenir ou tenter de les surprendre en cours de marche. Mais ce n'était qu'une fausse alerte. Bientôt toute l'armée abyssine se concentrait de nouveau dans la combe d'Adua. Le commandant italien se voyait encore réduit à l'expectative et à des engagements d'avant-garde, qui ne décidaient pas l'ennemi à offrir la bataille.

Ce système de temporisation n'était pas compris à Rome, où l'on attendait, pour réunir les Chambres, la nouvelle d'un succès décisif. L'opinion publique se montrait anxieuse et s'en prenait au ministère.

La patience échappait à Crispi. Le 25 février, il expédiait à Baratieri le télégramme suivant :

Ceci est une phtisie militaire et non pas une guerre. Ce sont de petites escarmouches dans lesquelles nous sommes toujours inférieurs en nombre à l'ennemi. C'est gaspiller de l'héroïsme en pure perte. Je n'ai pas de conseils à te donner, parce que je ne suis pas sur place, mais je constate que la campagne est conduite sans aucun plan, et je voudrais qu'il y en eût un d'établi. Nous sommes prêts à tous les sacrifices pour sauver l'honneur de l'armée et le prestige de la monarchie.

CRISPI.

Ce blâme était aussi mal avisé que blessant. Il ne peut s'expliquer que par un mouvement irréfléchi de colère ou par une inexcusable ignorance de la situation militaire. Quel effet en pouvait-on attendre, si ce n'était de pousser le commandant en chef à jouer son va-tout dans une partie désespérée?

De pareilles représentations étaient d'autant plus inopportunes qu'à ce moment même une résolution grave venait d'être prise à Rome. Par un décret royal du 22 février, Baratieri avait été relevé de son commandement et remplacé par le général Baldissera, qui devait s'embarquer d'urgence pour l'Afrique. Aucun avis offi-

Digitized by Google

ciel n'en était donné au principal intéressé. N'y avait-il pas là un motif nouveau de lui épargner des reproches cruels, qui risquaient de lui suggérer un dangereux coup de tête?

Après le dénouement fatal, on devait chercher dans ce concours de circonstances un nouveau chef d'accusation contre le général malheureux. On lui reprochait de s'être précipitamment lancé dans une action prématurée et d'avoir joué sur un dé la fortune de son pays, afin de n'avoir pas à remettre le commandement à un autre. Disons tout de suite qu'il n'est rien resté de cette infamante conjecture. D'après une enquête postérieure, la nouvelle de la nomination de Baldissera, tenue secrète, n'est parvenue au quartier général que le 5 mars. A cette date, tout était fini.

Dans ses mémoires, Baratieri affirme que le télégramme du 25 février, tout en remplissant son cœur d'amertume, ne le fit pas changer d'avis. On peut se demander seulement si ce télégramme n'a pas été pour quelque chose dans l'activité qu'il déploya, les jours suivants, pour contraindre ses adversaires à engager la lutte. Mais tout se borna, en définitive, à la reconnaissance des positions où ils persistaient à se maintenir.

Cependant la situation de l'armée italienne s'aggravait, avec le temps, de la manière la plus inquiétante. Le pays se soulevait sur les derrières; le 25 février, le colonel Stevani livrait, à Mai-Maret, un combat victorieux aux bandes du ras Sebath, soutenu par les populations insurgées; mais on devait y laisser une forte colonne, pour garder les communications avec l'Érythrée. De graves nouvelles arrivaient de Kassala, dont la petite garnison était menacée par un retour offensif des mahdistes; on

Digitized by Google

devait songer aux moyens de lui porter secours et se préoccuper des éventualités d'une double guerre aux deux extrémités de la frontière. Au camp d'Adigrat, comme dans l'Entiscio, les vivres se faisaient rares; les animaux mouraient par centaines et les moyens de transport étaient insuffisants pour les besoins de plus de vingt mille hommes. L'intendance déclarait que, dans peu de jours, elle ne pourrait plus approvisionner le corps expéditionnaire.

Le temps des résolutions suprêmes était venu. « Il fallait soit battre en retraite, sans attendre davantage, soit tenter un mouvement rapide qui fît sortir l'ennemi de son inaction ou fût la poussée amenant la dispersion de ses forces (1). »

En cette extrémité, Baratieri se décidait à réunir ses brigadiers pour délibérer sur le parti à prendre. Leur nombre s'était accru, depuis quelques jours, par l'arrivée du général Ellena, directeur général de l'artillerie au ministère de la guerre, auquel était confié le commandement de deux régiments de réserve.

Dans ce conseil, tenu le 28 février, tous les éléments de de la situation faisaient l'objet d'un examen approfondi. Après quoi, chacun des assistants était appelé à exposer sa manière de voir. Les quatre brigadiers se trouvaient d'accord pour écarter l'idée d'une retraite qui, sans parler de l'impression produite en Italie, anéantirait les résultats obtenus par une résistance de deux mois, ouvrirait la colonie à l'invasion, démoraliserait l'armée et la conduirait, après une marche difficile, à accepter le combat dans une position moins favorable. Le mieux était donc de rassembler le plus grand nombre de forces disponibles et de marcher à l'ennemi.

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 389.

Digitized by Google

« Le conseil est hardi, disait Baratieri; l'ennemi est brave et il méprise la mort. Comment est le moral de nos soldats? »

« Excellent! » — répondaient les quatre généraux.

Le commandant en chef avait réservé sa décision. Mais il voyait lui-même des raisons pour se ranger à l'avis de ses lieutenants. L'inaction ne pouvait être prolongée davantage. La retraite était périlleuse et n'aurait d'autre effet que de transférer la guerre au cœur même de la colonie, où les troupes découragées auraient à subir le choc d'un ennemi confiant et assuré de vivre sur les ressources du pays. Mieux valait tenter une opération, qui offrait des chances de succès et ouvrirait une communication plus directe avec l'Asmara, d'où l'armée pourrait être facilement ravitaillée.

Quelques heures plus tard, le général avait arrêté son plan et donné des ordres pour en commencer l'exécution. Dans la nuit du 28 au 29 février, il allait porter son corps d'opération vers Adua, jusqu'à une autre position reconnue, à peu de distance du camp du Négus. Si la bataille s'engageait dans les conditions prévues, il croyait avoir toutes les chances de remporter une victoire, qui aurait pour effet de désagréger les Abyssins surpris et de les contraindre à un recul pour conserver leurs communications avec le sud. En cas de résistance ou même d'échec, il disposerait d'une triple ligne de retraite, qui lui permettrait de se replier sur ses positions antérieures.

Dans la soirée du 29 février, le corps d'opération, divisé en trois colonnes sous le commandement des généraux Dabormida, Arimondi et Albertone, se mettait en marche pour occuper les cols de Chidane-Meret et de Robbi-Arienni, d'où l'on débouche par deux voies sur

Digitized by Google

Abba-Garima et sur la combe d'Adua. Le commandant en chef accompagnait la réserve, dirigée par le général Ellena.

La première partie du mouvement prescrit s'exécutait avec une complète régularité. Le 1er mars 1896, à l'aube, les deux cols étaient occupés par les colonnes des généraux Arimondi et Dabormida, sans que la vigilance de l'ennemi eût été éveillée. C'est là que son agression devait être reçue par les troupes concentrées dans des positions dominantes.

Malheureusement le général Albertone avait déjà dépassé le point de ralliement. Parvenu le premier au col de Chidane-Meret et trompé par une erreur géographique (le nom de Chidane-Meret était aussi attribué à un autre col), il ne s'y était pas arrêté pour attendre les troupes d'Arimondi qui allaient y arriver par un autre chemin. Sa marche le conduisait jusqu'aux avant-postes choans, contre lesquels il se heurtait au lever du jour.

L'alarme était ainsi donnée dans le camp des ennemis, qui se portaient en masse contre la brigade isolée. Bientôt le général Albertone se voyait enveloppé par des forces supérieures et coupé de ses communications avec le reste du corps d'opération.

Pendant ce temps, toute l'armée du Négus avait pris les armes et fondait sur les deux autres colonnes, séparées par une assez grande distance et placées dans l'impossibilité de se prêter un appui mutuel.

La bataille s'engageait dans des conditions bien différentes de celles que le commandant en chef avait combinées.

Une autre erreur ne tardait pas à en aggraver les difficultés. Recevant l'ordre de se porter sur la gauche, au secours de la brigade Albertone, le général Dabormida

Digitized by Google

s'engageait dans une direction qui l'écartait du but, pour le conduire sur la droite et le mettre aux prises avec les troupes choanes, campées dans la combe de Mariam-Sciantu.

Dès neuf heures du matin, l'action s'étendait sur toute la ligne; les trois colonnes italiennes avaient perdu le contact et chacune avait affaire à des masses ennemies de beaucoup supérieures en nombre. Une retraite en bon ordre n'était plus possible. Il fallait vaincre ou succomber.

Durant le combat, qui se prolongeait toute la journée, les troupes italiennes rivalisaient de courage et de fermeté, vaillamment secondées par les milices indigènes. Mais les Abyssins ne manquaient non plus ni de bravoure ni d'élan, et ils avaient pour eux la supériorité du nombre. Artillerie et feux de salve étaient impuissants à arrêter leurs masses formidables, qui se succédaient sans relâche, comblant les vides creusés par les projectiles, se précipitant comme de noires avalanches, renversant tous les obstacles humains par un choc irrésistible.

Vers onze heures du matin, la brigade Albertone n'existait plus; ses munitions étaient épuisées, ses pièces perdues, après de terribles corps à corps, ses officiers tombés successivement; les hommes survivants se retiraient par petits groupes, ne prolongeant la lutte que pour se frayer un chemin de retraite. Pendant ce temps, la brigade Dabormida se trouvait aux prises avec un ennemi non moins nombreux, à l'extrême droite, dans la combe de Mariam-Sciantu, si loin du quartier général que le bruit de son canon n'y était pas entendu : le même sort lui était réservé. Au centre, la brigade Arimondi, soutenue par la réserve, était engagée la dernière; mais bientôt quelques-uns de ses bataillons indigènes lâchaient

Digitized by Google

pied, ouvrant passage aux Abyssins, qui parvenaient à tourner ses positions.

Dès midi, il n'y avait plus d'espoir à garder. La bataille était perdue et la route coupée sur l'Entiscio. Le général en chef ne pouvait plus songer qu'à organiser la retraite par le nord, vers Gundapta et Sauria.

Mais il était déjà trop tard. Les troupes fuyaient dispersées, par des sentiers étroits, harcelées par l'ennemi. Le désordre était complet. Séparé du quartier général, le commandant en chef se voyait lui-même obligé de mettre l'épée à la main et ne devait son salut qu'à l'héroïque dévouement d'un groupe de bersagliers. Toutes ses tentatives pour reconstituer son arrière-garde demeuraient vaines. Vers trois heures, le chemin de Sauria se trouvait aussi fermé par les Abyssins. Un seul débouché restait ouvert sur le nord, par la route du Sembri qui conduit à Belesa. C'est par là que se précipitaient, d'instinct, les débris de l'armée échappés au massacre. Baratieri les suivait, la mort au cœur, multipliant ses efforts, avec quelques-uns de ses officiers, pour prolonger la résistance et couvrir la retraite.

La nuit seule mettait fin à la lutte.

Dans la matinée du lendemain, 2 mars, le général vaincu atteignait Adi-Caié par delà la Belesa, au centre de la région où, une année auparavant, il avait illustré son nom par les combats de Coatit et de Sénafé. C'est là que, dans les conditions les plus défavorables, il avait à réorganiser maintenant les éléments d'une résistance suprême, pour sauvegarder la colonie contre l'invasion menaçante.

Mais son rôle était fini. En l'exemptant de nouvelles épreuves, la fortune cruelle lui enlevait toutes chances de réparation et de revanche.

Digitized by Google

Le Négus, après sa victoire, se bornait à assurer l'occupation des territoires situés au delà du Mareb, qu'il assignait comme limite à ses États; soit modération, soit impuissance, il renonçait à profiter de ses avantages pour continuer la guerre, et il reprenait bientôt le chemin du Choa avec la majeure partie de son armée.

Le 6 mars, le général Baldissera arrivait à Asmara. Baratieri lui remettait le commandement; il n'avait plus qu'à rendre compte de sa gestion au tribunal militaire, constitué à Massouah pour en connaître. Quelques semaines après, son procès se terminait par une sentence d'absolution qui lui laissait l'honneur. Et il quittait cette terre d'Afrique, où il avait passé de l'enivrement de la gloire à l'amertume de la défaite, pour méditer, dans une retraite oubliée, sur la part de responsabilité qui lui incombait dans le malheur national (1).

Des troupes qui avaient pris part à la bataille d'Adua, il ne restait que quelques bataillons; les autres avaient été détruits, faits prisonniers ou dispersés. Le nombre des morts s'élevait à plusieurs milliers, parmi lesquels les généraux Arimondi et Dabormida, le colonel Galliano et beaucoup d'autres officiers supérieurs. Le général Albertone était tombé aux mains des Choans. L'artillerie, qui se composait d'une soixantaine de pièces, était perdue. L'ennemi occupait toutes les provinces antérieurement conquises au delà du Mareb, à l'exception du fort d'Adigrat, dont l'évacuation s'imposait, si on voulait le soustraire aux périls d'un siège. La colonie, réduite à ses anciennes limites, demeurait sous la menace de l'invasion abyssine et d'une agression mahdiste; elle ne pouvait compter, pour les besoins d'une défense immédiate, que

(1) Baratieri est mort à Sterzing (Tyrol), le 7 août 1901.

Digitized by Google

sur les troupes désorganisées qui se ralliaient péniblement à Asmara, et sur une faible colonne de secours que le commandant de Massouah y avait conduite en toute hâte.

C'était un désastre.

La première nouvelle en parvenait à Rome dans la nuit du 2 au 3 mars. Inutile d'insister sur les impressions douloureuses qu'elle produisait dans tout le royaume. Mais ce n'est que justice de constater la fermeté et le calme observés par la nation sous cette épreuve inattendue. En Sicile, à Rome, à Milan, quelques manifestations sans importance. En général, l'attitude de la population rendait superflus les appels que les feuilles ministérielles adressaient à son patriotisme.

Cependant des symptômes significatifs établissaient que l'opinion était unanime à tenir le ministère pour responsable de la catastrophe. Les Chambres ne devaient se réunir que le 5 mars; mais il était facile de prévoir que leur verdict serait inexorable. Aussi Crispi prenait-il le parti d'en prévenir les effets.

Le 4 mars, une note officieuse annonçait que le roi avait accepté la démission du cabinet.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE III

RAPPROCHEMENT COMMERCIAL

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LA PAIX AVEC MÉNÉLIK

Second ministère Rudini (10 mars 1896); son programme africain. — Expédition anglo-égyptienne sur Dongola. — Voyage de l'empereur Guillaume en Italie (avril). — Ministère Méline (29 avril). — Débats parlementaires sur la politique africaine (5, 9 mai). — Evacuation d'Adigrat (mai); rétrocession de Kassala (décembre 1897). — Intervention de Léon XIII près du Négus en faveur des prisonniers italiens. — Traité de paix avec Ménélik (26 octobre 1896).

1896-1897

Après la démission de Crispi, le roi Humbert, en vue de la solution de la crise, prenait l'avis des présidents des Chambres et de ses conseils ordinaires. Presque tous se montraient d'accord pour suggérer la formation d'un ministère dont le programme impliquât un changement radical dans la politique africaine. L'homme d'État désigné pour présider à cette évolution ne pouvait être que le marquis di Rudini, à qui l'opinion publique associait le général Ricotti et M. Brin, tous deux contraires à l'expansion coloniale, tous deux favorables à un régime d'économies, de recueillement et de paix.

Cependant, les pourparlers se prolongèrent plusieurs jours, sans aboutir. Un moment même, on parla de la désignation de M. Saracco, et ce bruit réveilla les espérances des partisans de Crispi, qui ne pouvaient qu'envisager avec faveur le maintien au pouvoir d'un de ses principaux

Digitized by Google

collaborateurs. Mais la force des choses ne tarda pas à l'emporter sur toutes autres considérations.

Le 10 mars 1896, la *Gazette officielle* annonçait que, la démission de Crispi acceptée, le roi avait donné au général Ricotti le mandat de composer une administration nouvelle.

Le marquis di Rudini était nommé à la présidence du Conseil et à l'intérieur, le général Ricotti à la guerre, le duc de Sermoneta aux affaires étrangères. MM. Brin, Costa, Perazzi, Branca, Colombo, Gianturco, Guicciardini et Carmine recevaient les portefeuilles de la marine, de la justice, des travaux publics, des finances, du trésor, de l'instruction publique, de l'agriculture et des postes.

Comment se faisait-il que le chef du nouveau cabinet n'eût pas été officiellement chargé d'en diriger la constitution? On cherchait la cause de cette anomalie dans l'hésitation qu'il aurait manifestée, au début de la crise, à prendre des engagements fermes sur certaines questions d'ordre intérieur et même sur l'entreprise africaine. Si ces conjectures étaient fondées, la solution intervenue n'avait d'autre effet que de lui laisser, pour l'avenir, une plus entière liberté d'action.

On ajoutait que le choix de Ricotti n'avait pas été sans soulever quelques difficultés. Le général n'était-il pas acquis à un système qui eût réduit, de 12 à 10, le nombre des corps d'armée? Sa nomination était interprétée en ce sens qu'il avait dû céder sur ce point aux vues prévalant en haut lieu. Il était résigné, disait-on, à obtenir, par de moindres réformes, les ressources pour atteindre son but, c'est-à-dire pour augmenter les effectifs maintenus sous les drapeaux en temps de paix.

La direction de la politique extérieure était confiée au duc de Sermoneta, chef de l'illustre famille des Caetani,

Digitized by Google

vice-président de la Chambre des députés, ancien syndic de Rome. En 1893, il avait déjà refusé cette haute charge, qui lui avait été offerte par Crispi : il s'était réservé, pour la tenir de M. Rudini, dont il était l'ami politique et personnel. Galant homme et libéral, il jouissait, à tous les titres, de la considération de tous. On le savait, d'ailleurs, partisan de la Triple-Alliance et l'on se rappelait l'éclat d'une fête qu'il avait offerte à l'empereur d'Allemagne dans l'antique palais des arrière-neveux de Boniface VIII. On lui attribuait aussi, — je dois le dire, — certains propos témoignant qu'il envisageait avec quelque scepticisme les efforts tentés pour le rapprochement avec la France; on pouvait se demander, par suite, s'il ne s'exagérait pas les difficultés suscitées entre les deux pays par la divergence de leurs intérêts et de leurs aspirations.

MM. Colombo et Branca avaient déjà figuré dans le premier ministère de M. Rudini. Leurs noms, joints à ceux de leurs collègues, signifiaient une rupture décidée avec les méthodes de l'administration antérieure. C'en est assez pour expliquer la faveur qui, malgré quelques réserves, accueillait, de l'autre côté des Alpes, la nomination des nouveaux ministres.

Personnellement, je ne pouvais que me féliciter du retour de M. Rudini au pouvoir. Son premier passage aux affaires m'avait permis d'apprécier la courtoisie de ses manières, la franchise de sa parole et la sûreté de son commerce. Durant les quatre années précédentes, nous n'avions pas cessé d'entretenir des rapports mondains, ni d'échanger, à l'occasion, nos vues sur les événements qui intéressaient les rapports des deux pays. Sans doute, il était l'artisan du renouvellement de la Triple-Alliance; mais l'épreuve du passé permettait de penser que, dans ses mains, l'épée n'en serait plus tournée contre la France.

Digitized by Google

Nous pouvions compter sur ses dispositions pacifiques. Avec son loyal concours, il ne serait pas impossible de ramener la confiance par un échange continu de bons procédés, de rétablir peu à peu dans les esprits la conviction que rien ne s'opposait à une entente. Cela suffisait.

Il y avait pourtant certains de nos compatriotes qui ne partageaient pas cette manière de voir. Au début même de la crise, l'un d'eux, qui résidait en Italie depuis nombre d'années, m'écrivait une lettre dont je détache la conclusion : « Bien que mon opinion puisse sembler paradoxale, — disait-il, — je pense qu'il est regrettable que M. Crispi soit tombé. M. Crispi était le meilleur ministre que l'Italie pût avoir au point de vue des intérêts français. Sa mégalomanie, faite surtout de haine contre nous, entraînait nos voisins à la banqueroute et à la révolution par la voie des désastres militaires. Il était le dissolvant le plus sûr de la Triple-Alliance. En un mot, il faisait nos affaires, sans que nous eussions à nous en mêler. J'en suis donc à souhaiter qu'il revienne au pouvoir... » Ce n'était là qu'un paradoxe, comme mon correspondant le disait lui-même. Fallait-il attendre que le bien sortît de l'excès du mal? Il y avait mieux à faire.

Pour leurs premiers pas, les nouveaux ministres avaient à surmonter les plus sérieux obstacles. Issus pour la plupart des groupes de la droite, réussiraient-ils à rallier une majorité dans une Chambre élue sous le patronage de Crispi, et dans laquelle ils devaient avoir pour adversaires naturels les hommes de l'extrême gauche? Pour la liquidation de la guerre d'Abyssinie, qui s'imposait d'urgence, pourraient-ils obtenir le concours des députés du centre, qui en avaient sanctionné l'entreprise? Des résolutions

Digitized by Google

hardies et promptes étaient nécessaires pour entraîner les hésitants.

Dès le 14 mars, pour la fête du roi, M. Rudini faisait proclamer une amnistie destinée à effacer le souvenir des répressions exercées à la suite des troubles civils de 1893. Les chefs du mouvement étaient rendus à la liberté; les députés socialistes, détenus depuis deux ans, recouvraient la faculté de siéger au Montecitorio. Cette mesure d'oubli produisait un effet immédiat d'apaisement et conciliait au ministère la neutralité bienveillante du parti radical.

Restait pour M. Rudini à faire connaître ses vues sur la question africaine. C'était l'objet de la première communication faite par lui à la Chambre des députés le 17 mars.

Après un salut donné aux victimes d'Adua et un hommage rendu à l'armée, le chef du cabinet remémorait les difficultés et les tristesses de l'heure présente. « On dirait, — s'écriait-il, — que tous les maux dont la nation était affectée depuis de longues années se sont exaspérés en ce moment, pour porter au comble le malaise et le découragement. Mais les paroles que je dois vous adresser, à vous et au pays, doivent être des paroles de réconfort et d'espoir. Pour un peuple fort, qui veut fortement, les plus pénibles épreuves se surmontent par un vigoureux effort de volonté, tandis que les périls encourus fournissent des enseignements et indiquent la voie du salut. »

Après cette affirmation de mâle confiance, le ministre abordait, avec une complète franchise, les diverses questions dont tous les esprits se préoccupaient.

Confirmant une nouvelle déjà répandue par l'agence Stefani, il annonçait que des pourparlers en vue de la paix étaient engagés avec les Abyssins. Mais ce n'était pas lui qui en avait pris l'initiative, comme ses adversaires le lui reprochaient. Dès le 8 mars, le général Bal-

Digitized by Google

dissera avait reçu de Crispi l'ordre de traiter dans les meilleures conditions possibles pour le salut de la colonie et l'honneur de l'Italie; il avait même été autorisé, si les circonstances l'exigeaient, à abandonner Adigrat et Kassala. Le nouveau ministère poursuivrait les négociations avec prudence, avec la ferme résolution de repousser toute proposition incompatible avec la dignité nationale. Son intention était de continuer la guerre tant qu'il n'obtiendrait pas une transaction honorable. Du reste, il répudiait toute politique d'expansion. Non seulement il n'aspirait pas à la conquête du Tigré, mais il en refuserait même la concession, si elle était offerte, convaincu que la possession de cette province entraînerait pour l'Italie des difficultés nombreuses et une dépense d'énergie sans profit.

M. Rudini allait plus loin encore : « Nous ne devons pas, — disait-il, — en courant après l'inconnu, affaiblir ou perdre notre position de grande puissance en Europe. Et, si les événements nous amenaient à signer un traité de paix, nous ne voudrions absolument pas y inscrire, comme condition, notre protectorat sur l'Abyssinie. Je maintiens, sur ce point, l'avis que j'ai déjà exprimé en 1891 et en 1892, à savoir que nous ne pouvons pas déduire d'une formule équivoque un droit parfait. Et, si ce droit existait, il conviendrait d'y renoncer, dans notre intérêt même.

« Nous voulons la paix; mais nous ne voulons pas une paix quelconque; et, pour y parvenir dans des conditions conformes à nos intérêts et à notre prestige, nous devons nous préparer à continuer la guerre. »

Comme sanction d'un programme aussi net, M. Rudini demandait au parlement l'ouverture d'un crédit de 140 millions, une partie étant destinée à l'acquittement

Digitized by Google

des dépenses déjà engagées, le reste aux faits à prévoir jusqu'à la fin de l'année.

L'accueil fait aux déclarations ministérielles, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, prouvait qu'elles étaient conformes au sentiment de la majorité. Dès cet instant, M. Rudini avait cause gagnée, en dépit de la campagne violente que les journaux restés fidèles à l'administration précédente commençaient déjà contre « le ministère du déshonneur ». Les débats parlementaires n'en remplissaient pas moins plusieurs séances, tous les groupes tenant, par l'organe de leurs principaux orateurs, à exposer leurs vues sur la situation. Beaucoup d'éloquence y était dépensée sans autre profit que de marquer les progrès accomplis dans les esprits par le désir de liquider l'entreprise africaine, et le nombre, devenu très restreint, de ceux qui voulaient encore la continuation de la guerre.

Le ministère semblait tout d'abord résolu à ne pas intervenir dans la discussion, ayant annoncé qu'il ne réclamait pas la confiance immédiate des représentants du pays, et qu'il s'appliquerait à la mériter. Mais les attaques de l'opposition l'obligeaient à sortir de sa réserve. M. Rudini acceptait résolument le combat, confirmant son programme sur l'entreprise coloniale, y ajoutant même, sur certains autres points de la politique extérieure, des déclarations intéressantes sur lesquelles j'aurai à revenir.

Au dernier moment, M. Sonnino, ministre du trésor dans le cabinet de Crispi, proposait l'ordre du jour pur et simple, en prenant soin d'expliquer que le vote n'en pourrait être considéré comme un témoignage de confiance. Le président du Conseil n'acceptait pas la situation que ses adversaires voulaient lui faire : il se résigne-

Digitized by Google

rait, disait-il, à un vote de défiance, non pas à un vote de commisération.

Le 21 mars, la Chambre des députés repoussait la proposition de M. Sonnino par près de 100 voix de majorité et votait les crédits réclamés. Elle prenait ensuite la résolution de s'ajourner au 28 avril, concédant ainsi au gouvernement une période de tranquillité qu'il devait mettre à profit pour se consolider à l'intérieur et poursuivre les négociations de paix avec le Négus.

Le 25 mars, le Sénat, à son tour, autorisait l'ouverture des crédits, en joignant à son vote une motion de confiance.

De ce baptême parlementaire le ministère de M. Rudini recevait la force dont il avait besoin pour la solution des graves problèmes qui s'imposaient à son activité. En renonçant à toute revendication de protectorat sur l'Abyssinie, il avait écarté du premier coup le seul obstacle qui fût de nature à empêcher le règlement honorable de l'entreprise africaine. Si les amis de Crispi ne devaient jamais lui pardonner cette résolution virile, son pays avait de justes motifs de lui en savoir gré.

La déclaration ministérielle du 17 mars avait consacré une courte mention aux alliances de l'Italie. « Dans la politique extérieure, — y était-il dit, — nous suivrons, comme nous l'avons fait autrefois, cette ligne de conduite prudente qui nous a procuré des amitiés et des alliances, auxquelles nous entendons conserver intacte notre foi. » Des commentateurs subtils faisaient observer que cette formule, tout en impliquant l'observation loyale des engagements conclus, ne contenait aucun mot d'où l'on pût déduire l'intention d'en renouveler les clauses, à l'échéance. Une pareille interprétation rencontrait un fort

Digitized by Google

petit nombre d'adhérents. Le maintien de la Triple-Alliance restait évidemment la base du programme ministériel. D'après ce qu'on savait de l'administration antérieure de M. Rudini et des vues particulières du duc de Sermoneta, on ne pouvait se faire l'illusion d'attendre de leur initiative un changement de système. Tout ce qu'il nous était permis d'espérer, c'était que, dans les rapports avec la France, ils s'appliqueraient à donner à leur politique un caractère pacifique et conciliant, conformément aux assurances qu'ils se plaisaient à formuler eux-mêmes.

Il n'était pas non plus indifférent de savoir si le nouveau ministère aurait pour l'Angleterre une aussi complète déférence que les administrations antérieures. Quelques semaines écoulées n'avaient point effacé le souvenir du refus opposé par le cabinet de Londres au passage d'une expédition italienne par les établissements anglais de la mer Rouge. En conservait-on de l'humeur à Rome? Voudrait-on s'y autoriser de l'épreuve pour reprendre une plus libre attitude à son égard? Les débats engagés devant le parlement italien fournissaient déjà une réponse à ces questions.

Dans les premières explications données, au Montecitorio, sur son programme de politique extérieure, M. Rudini prenait soin de déclarer que l'amitié traditionnelle avec l'Angleterre complétait le système des alliances de l'Italie. Cette amitié avait, d'après lui, une base inébranlable dans les sentiments et dans les intérêts mêmes du pays, qui en appréciait toute la valeur. Il tenait à ce qu'aucun doute ne subsistât sur la gratitude avec laquelle on avait accueilli, dans le royaume, « les témoignages de grande bienveillance », que les Communes avaient fait parvenir à Rome après la journée d'Adua. « Et c'est en

Digitized by Google

considération de cette amitié, — ajoutait-il, — que le gouvernement royal vient de donner son consentement au prélèvement de 500,000 livres sur le fonds de réserve de la dette égyptienne, en vue d'une démonstration militaire sur Dongola, consentement qui a été également donné par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie. »

Cela demande quelques explications.

Le 16 mars, le gouvernement de la reine avait avisé les puissances qu'il avait résolu de faire exécuter par l'armée égyptienne une action militaire en vue d'occuper Dongola. C'était le premier acte du plan dont le général Kitchener, avec autant de ténacité que de méthode, allait poursuivre l'exécution jusqu'à l'écrasement complet de la domination mahdiste sur le Soudan. Ce projet devant entraîner des dépenses supérieures aux ressources dont le gouvernement khédivial disposait, le gouvernement anglais aurait voulu que les commissaires de la dette égyptienne autorisassent l'affectation à l'entreprise d'une somme de 500,000 livres, prélevable sur le fonds de réserve. Mais il fallait l'assentiment des puissances.

L'Allemagne avait immédiatement déclaré qu'elle y consentirait, parce que l'opération projetée constituait, à ses yeux, une diversion utile à l'Italie. L'Autriche-Hongrie suivait l'exemple.

La Russie, au contraire, faisait connaître que, le territoire égyptien n'étant menacé d'aucun côté, elle ne voyait pas de motifs pour affecter les ressources de ce pays à une expédition, dont il était impossible de prévoir la durée ni l'étendue.

Quant au gouvernement de la République, il considérait que le prélèvement demandé devrait sans doute être suivi d'autres dépenses et risquerait de compromettre, au point de vue financier, les intérêts des nombreux

Digitized by Google

créanciers français de l'Égypte. Il estimait, par suite, que la proposition anglaise exigeait le concours unanime des puissances. Au point de vue politique, il ne se dissimulait pas les modifications profondes que l'entreprise projetée apporterait nécessairement aux conditions de l'occupation de l'Égypte, ni le contre-coup qui pouvait en résulter sur les régions placées sous une autre domination. En tous cas, elle tendait à prolonger une occupation dont le caractère provisoire restait hors de discussion. Dans ces conditions, le gouvernement français croyait devoir réserver son concours jusqu'à plus amples éclaircissements. Tel était le sens des déclarations formulées à la tribune du Palais-Bourbon, par M. Berthelot, notre ministre des affaires étrangères.

La valeur de ces considérations ne pouvait être méconnue par l'Italie, qui avait à sauvegarder des intérêts similaires dans la vallée du Nil. Mais pouvait-il lui venir à la pensée, dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait, de se séparer de ses alliés du nord? Son hésitation ne fut pas longue. Dans les quarante-huit heures, son assentiment fut donné à la proposition. Il est vrai qu'à l'appui, le cabinet de Londres faisait valoir le bénéfice que l'expédition procurerait à l'Italie, engagée dans une guerre contre les Derviches à Kassala. Mais on ne devait se faire aucune illusion, à Rome, sur le profit d'une diversion opérée du côté de Dongola, à une énorme distance de la frontière abyssine. Ce n'était évidemment qu'un prétexte imaginé à Londres pour justifier une expédition décidée dans l'intérêt exclusif de la domination anglaise. La presse italienne était unanime à se prononcer en ce sens, et à mettre le gouvernement royal en garde contre les ouvertures dont il pourrait être saisi en vue d'une action commune contre le Soudan. M. Rudini

Digitized by Google

n'avait pas besoin d'être prévenu contre de pareils entraînements. Il n'avait aucun goût pour de nouvelles aventures, et il savait à quoi s'en tenir sur l'influence que les intérêts italiens avaient pu exercer sur les résolutions anglaises. Aussi n'y faisait-il aucune allusion dans ses déclarations à la Chambre des députés. C'était exclusivement par des considérations tirées de l'amitié traditionnelle de l'Italie pour l'Angleterre qu'il justifiait l'assentiment donné au prélèvement des 500 mille livres.

Sa décision n'en marquait que plus clairement sa volonté de ne pas altérer les rapports établis entre Rome et Londres.

La France et l'Europe savaient désormais que le nouveau ministère italien maintiendrait, sans déviation, le système de politique extérieure où son pays était engagé depuis des années. Tout se bornerait à des différences d'application et de méthode. C'était beaucoup, c'était assez, du moins, pour que la diplomatie des cabinets de Paris et de Rome pût aborder utilement, avec un même esprit d'entente, l'étude des graves questions qui se proposaient à leur sollicitude.

Sur ces entrefaites, un incident d'un autre ordre venait, pour quelques jours, alléger les préoccupations entretenues, dans la péninsule, par les affaires d'Afrique et les déclarations ministérielles.

Le 24 mars, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne arrivaient à Gênes et s'y embarquaient pour un voyage de circumnavigation sur les côtes d'Italie. L'itinéraire en était combiné de manière à les faire toucher Venise, dernière escale, où les souverains d'Italie devaient les rejoindre.

Digitized by Google

Le moment était bien choisi.

Bien que passant incognito, Guillaume II ne négligeait aucune occasion de réchauffer les sympathies de ses hôtes. A Naples, il envoyait la musique de son bord jouer dans un concert organisé pour les blessés d'Afrique. De Syracuse il télégraphiait au roi Humbert ses félicitations pour un combat victorieux livré aux Derviches par le commandant de Kassala. A chaque étape, il trouvait des paroles flatteuses pour les autorités locales et des louanges pour le pays. Tant de bon vouloir n'était pas dépensé en pure perte. L'accueil des populations du sud devenait de jour en jour plus chaleureux. A Messine, à Taormina, à Syracuse, l'enthousiasme se mettait de la partie pour rehausser l'éclat des réceptions, où ne manquaient ni les fleurs ni les arcs de triomphe.

A Naples, l'empereur se ménageait deux entrevues avec le cardinal San Felice, ami personnel de Léon XIII et l'un des membres *papables* du Sacré Collège. On disait que, dans leurs entretiens, il n'avait pas été seulement question de la situation de l'Église catholique en Prusse, mais aussi des éventualités du prochain conclave, le souverain allemand ayant des motifs de compter que l'influence du cardinal napolitain s'emploierait dans un sens favorable aux intérêts de l'empire. On ajoutait que l'empereur, regrettant de voir l'Italie engagée en Afrique, aurait suggéré au cardinal l'idée de s'entremettre auprès du roi pour l'en détacher. Le cardinal s'était récusé, pour des motifs de respect et d'incompétence, non sans insinuer que le conseil ne manquerait pas d'être entendu, s'il venait du souverain d'une puissance alliée. Et l'empereur avait parlé d'autres choses, se bornant à objecter qu'il lui serait difficile d'aborder un pareil sujet avec le roi. Voilà, du moins, ce que racontaient, à Naples, des

Digitized by Google

personnes tenues pour bien informées. Elles en concluaient que l'Allemagne n'était pas d'accord avec l'Angleterre pour retenir l'Italie sur la mer Rouge et la pousser à y développer ses établissements. Personne n'ignorait, d'ailleurs, les motifs qu'on avait à Berlin pour détourner un allié d'une entreprise où il risquait d'épuiser ses forces. Cela suffisait pour donner à l'anecdote un caractère de vraisemblance.

A Venise, où ils débarquaient le 11 avril, les touristes impériaux étaient reçus par le roi, la reine d'Italie et le prince de Naples, accompagnés du président du Conseil et du ministre des affaires étrangères. On y remarquait aussi la présence du comte Lanza et de M. Nigra, l'un ambassadeur d'Italie à Berlin, et l'autre à Vienne. Peut-être les Vénitiens ne montraient-ils pas, sur le passage du cortège, autant de chaleur que leurs compatriotes du sud : effet de latitude et de race; mais la curiosité suppléait à l'enthousiasme. Les sénateurs et les députés de la province prenaient soin, d'ailleurs, d'exprimer les sentiments de leurs mandants dans une adresse où ils insistaient sur la haute signification que la visite impériale empruntait aux circonstances mêmes où elle avait été décidée. Inutile d'ajouter que les souverains échangeaient, durant la rencontre, les témoignages publics de la plus intime amitié, comme pour marquer que les événements n'avaient fait que resserrer les liens de leur entente. Dans la soirée du 13, l'empereur et l'impératrice reprenaient la mer pour gagner Trieste, puis Vienne, où ils étaient attendus par François-Joseph.

La visite de Venise, comme les précédentes, excitait la verve des nouvellistes, qui s'ingéniaient à imaginer les combinaisons diplomatiques dont les deux souverains auraient jeté les bases ou même arrêté les termes. D'après les uns,

Digitized by Google

c'était la Triple-Alliance, qui venait d'être renouvelée; d'après les autres, c'était tout un plan concerté pour adjoindre le renfort de l'Angleterre au faisceau des puissances centrales. Y avait-il réellement un secret dans l'entrevue? Les observations de la première heure et les éclaircissements fournis par le temps permettent encore d'en douter. Ni le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire, ni le baron Marschall, ministre des affaires étrangères, ne se trouvaient en Vénétie : il était difficile d'admettre que des arrangements diplomatiques eussent été préparés en leur absence. En dehors des réceptions et des banquets de gala, les souverains n'avaient eu que de courts entretiens particuliers ; il en était de même des ministres italiens et des ambassadeurs. Nul indice que des spéculations de haute politique eussent fait l'objet d'aussi rapides conciliabules. Le plus probable était que l'empereur, le roi et leurs conseils s'étaient bornés à un échange de vues générales, dont le résultat avait été de confirmer leur intention de maintenir l'entente établie entre les deux monarchies.

Une seule question se posait, celle de savoir si les deux souverains ne s'étaient pas entendus pour laisser, à l'échéance prochaine, se prolonger le traité de la Triple-Alliance. On se souvient qu'en 1891 ledit traité avait été prorogé pour douze années, avec faculté, pour chacune des parties, d'en faire cesser les effets au bout de cinq ans. Un accord avait-il été conclu, à Venise, pour renoncer de part et d'autre à l'usage de cette faculté? Je ne sais. La question n'a plus, d'ailleurs, aucune importance, puisqu'à l'échéance de 1897 le traité n'a pas été dénoncé et qu'il est resté en vigueur jusqu'au terme extrême primitivement fixé.

L'entrevue de Venise n'apportait donc à la situation

Digitized by Google

politique aucun changement dont les puissances eussent à se préoccuper. L'empereur Guillaume n'en avait pas moins atteint son but, s'il s'était proposé seulement de se rattacher plus étroitement les sympathies de ses alliés du sud. Après les épreuves des derniers mois, la nation italienne et son roi ne pouvaient qu'être touchés du nouveau gage d'amitié qu'il était venu spontanément leur donner. L'accueil dont il avait fait l'objet, à toutes les étapes de son voyage, marquait suffisamment combien on appréciait les sentiments qui avaient inspiré sa démarche.

Le voyage impérial n'avait été suivi, en France, que d'un œil assez distrait. L'attention publique y était retenue sur les réformes financières du ministère, sur le conflit engagé entre les deux Chambres, sur les affaires d'Egypte, sur le régime définitif à conférer à l'île de Madagascar, soumise depuis un an à notre protectorat effectif. Le 29 mars, M. Berthelot donnait sa démission « pour des raisons de santé et de famille ». M. Léon Bourgeois, président du Conseil, après quelques tentatives pour s'assurer la collaboration d'un diplomate de carrière, se décidait à prendre lui-même la direction des affaires étrangères, en confiant à M. Sarrien le portefeuille de l'intérieur (29 mars 1896). C'était le commencement de la crise aiguë, qui devait, quelques semaines plus tard, emporter notre premier ministère radical.

Le 21 avril, le Sénat était appelé à délibérer sur une demande de crédits destinés à l'entreprise de Madagascar et déjà votés au Palais-Bourbon ; mais la haute assemblée prononçait, à une forte majorité, l'ajournement de la question, « jusqu'à ce qu'elle eût devant elle un ministère constitutionnel, ayant la confiance des deux Chambres ». Le surlendemain, le cabinet présidé par M. Léon Bour-

Digitized by Google

geois remettait sa démission au président de la République.

Le 29 avril 1896, un autre ministère était formé sous la présidence de M. Méline, qui prenait le portefeuille de l'agriculture. Il avait pour collaborateurs M. Hanotaux aux affaires étrangères et M. Henry Boucher au commerce. Les autres départements étaient confiés à MM. Darlan (justice), Barthou (intérieur), Cochery (finances), le général Billot (guerre), le vice-amiral Besnard (marine), Rambaud (instruction publique), Turrel (travaux publics) et Lebon (colonies).

Dès le lendemain, la nouvelle administration avait à subir l'assaut des groupes avancés de la Chambre des députés, qui lui reprochaient d'avoir été constituée en dehors de la majorité et d'être la protégée de la droite. Ses déclarations n'en étaient pas moins approuvées par un vote de confiance, qui réunissait 299 voix contre 256. Elle avait devant elle une carrière de deux années.

A Rome et dans le reste du royaume l'arrivée au pouvoir de M. Méline et de ses amis suscitait des impressions diverses. Les premiers commentaires de la presse locale permettaient de constater la coexistence de deux courants entretenus, l'un par la clientèle de Crispi, l'autre par les partisans de son successeur. Les premiers se montraient franchement malveillants, tandis que les autres s'appliquaient, quoique avec une certaine réserve, à réagir contre les préventions qui pouvaient contrarier les rapports de l'Italie avec notre nouvelle administration.

Les amis de Crispi s'étaient plu, comme on sait, à escompter les sympathies attribuées aux membres de notre cabinet radical : il entrait maintenant dans leur jeu, par tactique d'opposants, de provoquer un état d'opinion défavorable aux tentatives de M. Rudini et de ses col-

Digitized by Google

lègues pour améliorer les relations des deux pays. Est-il besoin de quelques citations à l'appui de cette remarque? Voici, par exemple, ce que le *Popolo Romano* écrivait le 29 avril :

La crise française est finie et le ministère Méline est désormais constitué. Selon notre coutume, nous nous abstiendrons de toute appréciation sur les hommes, qui sont tous des hommes de valeur, et nous nous bornerons à peu de mots sur leurs tendances à notre égard. En ce qui concerne la politique extérieure, M. Hanotaux est parmi les hommes d'État français le plus habile et le plus actif dans sa manière de procéder contre la Triple-Alliance, de même que M. Méline est l'adversaire le plus tenace de tout projet de changement à apporter dans les rapports commerciaux, puisque c'est dans cette ténacité même que réside la force qu'il tient des classes agricoles. Donc la nouvelle combinaison et toutes les inductions qu'elle suggère ne sauraient échapper aux yeux perçants des hommes de la Consulta, et il sera bon qu'ils les tiennent encore mieux ouverts que par le passé.

Le journal *Roma* exprimait explicitement le vœu que le nouveau cabinet français n'eût pas longue vie, « afin que l'Italie n'éprouvât pas les funestes effets de la politique suivie par des hommes ouvertement hostiles, » et il continuait en ces termes, dans un article aussi daté du 29 avril :

M. Méline, l'apôtre féroce du protectionnisme agricole, a contribué plus que tout autre, par sa politique commerciale, à perpétuer entre les deux pays latins cet état de haine plus ou moins latente, qui va même jusqu'à se changer parfois en hostilités ouvertes, en donnant lieu à des conflits continuels, à des provocations réitérées et douloureuses... M. Hanotaux a été deux fois ministre des affaires étrangères, et il y a eu en France des gens qui l'ont proclamé le Richelieu des temps modernes. Et cette renommée, il l'a acquise notamment par les continuelles piqûres faites hypocritement à l'Italie par de

Digitized by Google

petits moyens, qui ont été tenus pour des actes de haute sagesse politique. C'est un homme à idées étroites, mais un homme qui sait ce qu'il veut, et c'est beaucoup; un homme qui, une fois ministre, se donne la tâche de barrer continuellement la route à l'Italie, en se glissant tantôt entre l'Allemagne, tantôt entre l'Angleterre. Et c'est là ce qui explique le trouble de la politique italienne, toutes les fois que M. Hanotaux a été au pouvoir...

Nous sommes partisans de l'alliance latine; mais, étant donné la façon dont nos frères d'au-delà des Alpes nous traitent et même nous méprisent, nous ne croyons pas que le jour soit encore venu de nouer le pacte fraternel. Et nous le croyons d'autant moins que nous voyons arriver aujourd'hui au pouvoir des hommes, dont la venue fait penser à l'ancien mot latin : *cave canem!*

Ces extraits — et j'en pourrais citer beaucoup d'autres, — suffisent pour caractériser la bienvenue faite au cabinet français par les organes de l'opposition italienne. Les feuilles ministérielles réagissaient, dans une certaine mesure, se bornant, pour la plupart, à insister sur la valeur de nos nouveaux gouvernants, pour y trouver un gage des bonnes relations qu'ils s'appliqueraient à entretenir avec l'Italie. Voici, par exemple, ce que le journal l'*Opinione*, où l'on cherchait volontiers l'expression des idées du président du Conseil, écrivait à la date du 3 mai :

On a fait observer que le ministère français ne sera l'ami de l'Italie ni sur le terrain politique ni sur le terrain économique, parce que M. Hanotaux est un chaud partisan de l'alliance avec la Russie et que M. Méline est l'apôtre du protectionnisme. Pour rester sur le terrain économique, nous dirons franchement que ces raisons ne sont pas décisives. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler l'histoire du traité de commerce franco-suisse. Repoussé par la Chambre française dans un accès aigu de protectionnisme, renoué après une guerre de tarifs qui a nui aux deux parties, il a été énergiquement défendu à la Chambre par M. Méline lui-même, et c'est à lui

Digitized by Google

surtout qu'en est due l'approbation. Le mobile de cette apparente contradiction est bien clair : c'est la raison politique, cette même raison pour laquelle l'Italie ne pourra obtenir en sa faveur une exception aux principes du protectionnisme, qui commande et gouverne maintenant en France. Mais elle n'a pu non plus l'obtenir dans le passé. Et c'est pour cela que nous ne croyons pas que le ministère Méline doive être plus contraire à l'Italie que les précédents, puisque tous lui ont été contraires. Et l'on ne peut espérer qu'il en soit autrement. tant que l'orientation politique de l'Europe sera ce qu'elle est maintenant... Aussi, quel que soit le ministère qui gouverne la nation voisine, nous devons chercher à vivre dans le meilleur accord possible avec l'un et l'autre, sans attendre rien d'eux et sans nous préoccuper plus qu'il ne convient de l'humeur des hommes qui régissent la République.

Après cela, il est manifeste que M. Méline et ses collaborateurs n'avaient pas, comme on dit, une bonne presse en Italie. On se trompait sur leur compte. Secondé par les loyaux efforts de M. di Rudini et de ses collègues, leur sens politique devait les conduire à triompher de tous les préjugés et à rapprocher les deux nations sur le terrain économique. Deux années allaient leur suffire pour franchir les étapes qui les séparaient du but.

Le 28 avril, le parlement italien reprenait ses travaux parlementaires. Il s'était ajourné, un mois auparavant, pour donner au gouvernement une période de tranquillité qui lui permît de se consolider à l'intérieur et de terminer les négociations de paix avec le Négus. Aucun de ces résultats n'était encore atieint.

Les amis de Crispi n'avaient point accordé à la nouvelle administration « la trêve de Dieu », que leur patron avait lui-même sollicitée et obtenue en 1893, en des circonstances moins critiques. Ils n'avaient cessé de poursuivre contre elle une campagne sans merci, la représen-

Digitized by Google

tant comme incapable de maintenir l'ordre, lui reprochant de compromettre au dehors la dignité nationale. On pouvait se demander si leurs polémiques n'avaient pas réussi à ébranler l'opinion.

Quant à la paix avec l'Abyssinie, la conclusion en restait encore douteuse. Après Adua, Ménélik avait pris lui-même l'initiative des pourparlers. Envoyé une première fois au camp abyssin, le major italien Salsa en avait rapporté des conditions jugées inacceptables. A la fin de mars, le même officier était retourné au Tigré, avec les contre-propositions du gouvernement italien. Mais il n'y avait plus retrouvé les choses en l'état. Le Négus avait quitté Adua et repris la route du Choa, avec ses troupes, ne laissant derrière lui qu'une trentaine de mille hommes, qui bloquaient la place d'Adigrat, tenue encore par une petite garnison italienne. Le 21 avril, une dépêche de Massouah annonçait que Ménélik, — mécontent de l'accueil fait à ses ouvertures, — réclamait la restitution de ses lettres, ajoutant qu'il retiendrait jusque-là, en otage, le major Salsa. Cette notification était généralement considérée comme une rupture des pourparlers. Aux préoccupations suscitées par l'événement se joignaient les instances des familles, inquiètes du sort des prisonniers retenus par les vainqueurs.

Du côté de Kassala, la situation se présentait sous un jour moins sombre. Au commencement de mars, au plus fort de la lutte avec les Abyssins, la garnison en était serrée de près par les Derviches. Un moment même, on avait pensé à la rappeler, pour s'en tenir à la défense de Khéren et d'Agordat. Mais, sur les représentations du cabinet de Londres, qui faisait valoir l'intérêt de la diversion tentée vers Dongola, on avait décidé de prolonger la résistance. Le colonel Stevani, à la tête d'une petite

Digitized by Google

colonne expéditionnaire, avait même réussi à ravitailler la place et, par un combat heureux, livré le 2 avril, à repousser les assiégeants, qui s'étaient momentanément éloignés. Mais on pouvait craindre que leur retraite ne fût suivie, à brève échéance, d'un retour en force.

En se retrouvant devant les Chambres, le ministère italien n'avait donc aucune information réconfortante à communiquer sur les choses d'Afrique. Et c'était sur cette question, qui obsédait tous les esprits comme un cauchemar, qu'il était mis en demeure de s'expliquer tout d'abord.

Les débats commençaient, le 5 mai, sur la situation, dont tous les éléments étaient connus, grâce à la publication d'un volumineux *Livre vert*. Crispi n'y intervenait que par une interruption, pour se défendre d'avoir poussé le général Baratieri à prendre l'offensive, en réclamant de lui « une victoire authentique ». « Le mot n'existe pas, — s'écriait-il, — c'est un mensonge! » L'ancien président du Conseil jugeait opportun de s'effacer, laissant à ses amis le soin de requérir contre « la politique d'humiliation » inaugurée par le nouveau cabinet. Ceux-ci ne s'y épargnaient pas. Mais, en dépit de tous leurs efforts, il devenait bientôt évident qu'ils ne parviendraient pas à rallier la majorité.

Après eux, le duc de Sermoneta pouvait, sans soulever de tempête, affirmer que l'opinion italienne, mûrie par les épreuves, ne voulait plus d'expéditions nouvelles; que le ministère n'avait fait que son devoir en dévoilant toute la vérité dans le *Livre vert* et en sapant « les bases artificielles d'illusions dangereuses ». Et il continuait par les déclarations suivantes :

Certes, il n'entre pas dans notre pensée d'abandonner l'Érythrée. Quitter Massouah ce serait aujourd'hui une légèreté

Digitized by Google

impardonnable. Mais les événements nous ayant forcés à nous retirer du Tigré, nous devons renoncer à l'occupation de cette province...

Quand nous avons su que l'Angleterre, pour sauvegarder l'Égypte et nous venir en aide, entreprenait une expédition sur le haut Nil, nous avons compris l'opportunité politique de conserver Kassala, dont le général Baldissera avait proposé l'évacuation. Le général ne cache pas, d'ailleurs, que l'occupation de cette place nous coûtera beaucoup d'argent, parce que la guerre entreprise par les Anglais, bien que l'issue en soit assurée, sera longue et difficile. Il faut définir et résoudre la question de Kassala, — d'intérêt essentiellement italien, — en tâchant toujours de maintenir avec l'Angleterre ces rapports de cordiale amitié et d'intérêts communs, qui durent depuis tant d'années et qui forment l'un des principaux pivots autour desquels se meut la politique de l'Italie...

Depuis le traité d'Uccialli, l'Abyssinie est devenue un puissant instrument militaire, qui se retournera probablement contre nous, le jour où nous serons engagés dans une guerre européenne... Nous devons donc suivre vis-à-vis de l'Éthiopie une politique de recueillement.

Le ministre de la guerre exposait ensuite que l'intention du gouvernement était de ne pas dépasser le Mareb et le Belesa, dont le cours formait définitivement les limites de la colonie italienne sur le sud. A ceux qui réclamaient encore la guerre à outrance, le général Ricotti n'hésitait pas à répondre que, pour leur donner satisfaction, il ne faudrait pas moins de 150,000 hommes, de deux années et d'une dépense d'un milliard. Au contraire, pour réaliser le programme ministériel, il suffirait de fortifier quelques points, et il était à espérer que le crédit de 140 millions, ouvert par le parlement, ne serait pas dépassé.

Enfin le président du conseil concluait par de brèves déclarations, qui ne laissaient aucune incertitude sur les

Digitized by Google

vues du cabinet. La politique a ses exigences, disait-il. Depuis que l'Italie a versé le plus pur de son sang sur la terre d'Afrique, nous ne pouvons plus évacuer l'Abyssinie, mais il nous est permis de désirer que l'Érythrée soit réduite à de plus modestes proportions. — Vous devez rester à Adigrat, — nous disent nos adversaires, — et tâcher de reprendre Adua. — Ce serait aller au-devant d'une défaite analogue à celle du 1er mars. Depuis longtemps déjà, nous négocions avec les Abyssins, sans parvenir à une entente. Nous n'avons pas eu confiance en eux, et, — il faut bien le reconnaître, — ils n'ont pas non plus confiance en nous. Dans ces conditions, un traité est difficile à conclure. Mais une situation de fait est peut-être préférable à un traité. Nos querelles avec Ménélik datent du jour où nous avons occupé le Tigré : si nous nous retirons en deçà du Mareb, toute cause de conflit disparaîtra. Je ne réclame pas un vote de confiance, — ajoutait M. di Rudini, — les votes de confiance doivent se demander quand la Chambre n'a pas à prendre une résolution claire et précise. Ce n'est pas le cas actuel. Aucune préoccupation de personne ne doit entrer maintenant en ligne de compte. Le ministre de la guerre a dit qu'il avait donné l'ordre de ramener les troupes en deçà du Mareb. Rien ne nous forçait à l'annoncer avant que l'opération fût accomplie. Si nous l'avons fait, c'est pour qu'il n'y eût d'équivoque ni dans nos intentions ni dans le vote de la Chambre.

La discussion se terminait, le 9 mai, par une motion de confiance, votée à 145 voix de majorité, et par laquelle la Chambre se bornait à prendre acte des déclarations ministérielles.

C'était un blanc-seing qui permettait au gouvernement de poursuivre l'exécution de son programme, en s'inspi-

Digitized by Google

rant des circonstances. Il pouvait s'en autoriser pour borner la colonie à la ligne du Mareb et s'en tenir, dans ces limites, à une attitude défensive. Toute liberté lui était, d'ailleurs, laissée pour décider du sort de Kassala et pour continuer, sans précipitation, les pourparlers avec le Négus.

Disons tout de suite, pour ne pas quitter le sujet et n'avoir plus à y revenir, le résultat des efforts poursuivis durant les mois suivants par le ministère italien pour achever la liquidation africaine et assurer le règlement honorable des diverses questions qui en compliquaient le travail.

Dès le mois de mai, le général Baldissera avait réorganisé ses troupes et assuré la défense de la colonie sur les frontières du Mareb. Sans lutte sérieuse, il était parvenu à débloquer la place d'Adigrat, qu'il avait abandonnée (mai 1896) après en avoir fait sortir la garnison, les blessés et le matériel transportable. Il était désormais en mesure de tenir tête aux chefs du Tigré, qui ne disposaient pas de forces sensiblement supérieures et témoignaient, d'ailleurs, d'intentions pacifiques. La situation de fait, ainsi établie, pouvait se prolonger indéfiniment, si, comme on devait le craindre, le Négus ne méditait pas de reprendre la campagne après la saison des pluies.

En ce qui concerne Kassala, le gouvernement royal avait annoncé, comme on l'a vu, que la garnison italienne y serait maintenue. Il ne tardait pas cependant à préparer les esprits à l'éventualité de l'évacuation. « La Chambre et le pays savent, — disait M. Rudini, le 30 juin, au Montecitorio, — que l'occupation de Kassala n'a été faite

Digitized by Google

qu'à titre provisoire et qu'elle ne pouvait l'être autrement. Nous la maintiendrons donc, tant que nos intérêts nous le conseilleront. En parlant d'intérêts, nous n'entendons pas des intérêts matériels; nous faisons allusion à une chose tout autre, à cette part juste et proportionnée d'influence qui nous revient dans les affaires d'Égypte, lesquelles, comme tous le savent, se répercutent sur les choses de la Méditerranée. » Ce langage diplomatique était compris comme signifiant que l'occupation cesserait, quand le cabinet de Londres réclamerait la remise de la place à l'Égypte, en exécution des engagements stipulés dans le protocole anglo-italien du 15 avril 1891 (1). — Appelé de nouveau, quelques mois plus tard, à exposer au parlement son programme colonial, M. Rudini saisissait l'occasion de déclarer son intention de mettre le plus tôt possible un terme à une occupation, qui n'était utile ni à la politique de l'Italie ni à la défense de sa colonie. Mais l'Angleterre, engagée dans la période la plus difficile de l'expédition au Soudan, n'en jugeait pas alors le moment venu. La faction de l'Italie à Kassala devait se prolonger encore un an. Au mois de novembre 1897 seulement, on apprenait que les cabinets de Rome et de Londres s'étaient entendus pour la rétrocession de la place. Le 3 décembre suivant, un transport khédivial débarquait à Massouah une colonne anglo-égyptienne, composée d'un millier d'hommes. Elle était accompagnée du sirdar Kitchener, qui avait tenu à en présenter lui-même les officiers au gouverneur de l'Érythrée. Le jour de Noël, elle entrait dans la forteresse, définitivement réoccupée au nom de l'Égypte, tandis que la garnison italienne se repliait sur Sabderat et Agordat, en deçà des nouvelles frontières occidentales de la colonie.

(1) Voir tome Ier, livre II, chapitre VIII.

Digitized by Google

Quant aux négociations de paix avec Ménélik, M. Rudini n'avait pu donner aux Chambres que de vagues éclaircissements. Dans les premiers jours de mai 1896, en effet, rien ne permettait encore d'en préjuger le résultat. Envoyé au camp abyssin, le major Salsa y avait été, comme on le sait, retenu tout d'abord en otage; libéré peu après, il était revenu en Érythrée; mais rien ne permettait de croire que les contre-propositions italiennes fussent jugées acceptables par le Négus.

Dans cet état de choses, le gouvernement royal se décidait à faire partir pour le Choa le docteur Nerazzini, qui devait trouver, dans ses rapports antérieurs avec le ras Makonnen, des facilités spéciales pour l'accomplissement de sa mission. Il était muni de pleins pouvoirs. Ses instructions l'autorisaient à faire connaître que l'Italie n'entendait pas dépasser les limites du Mareb; qu'elle renonçait au traité d'Uccialli et au protectorat sur l'Abyssinie. Son premier soin devait être de négocier la libération des officiers et des soldats italiens faits prisonniers de guerre et retenus au Choa : le règlement de cette question s'imposait d'urgence, dans l'intérêt des familles préoccupées du sort de leurs enfants et dont l'anxiété s'exaspérait avec le temps. Mais le voyage était long et la tâche laborieuse. Que de difficultés pouvaient en retarder l'issue!

Ces considérations décidaient le pape à tenter une démarche en faveur des détenus. Au commencement de juin, le journal l'*Osservatore romano* annonçait que Mgr Cirillo Macario, patriarche-vicaire des Coptes de l'Église d'Alexandrie, gagnait le Choa, pour présenter au Négus la demande du Saint-Père. La nouvelle faisait aussitôt l'objet d'une question à la Chambre italienne des députés. « L'acte accompli par le Souverain Pontife, — répondait M. Rudini, — m'a été connu hier seulement

Digitized by Google

(1er juin) par la note de *l'Osservatore romano*. Ma pensée est simple : c'est celle qui s'inspire immédiatement d'une pensée de gratitude. Je crois que le Souverain Pontife a obéi en cela à un sentiment chrétien, à un sentiment humanitaire, tout à fait concordant avec sa mission sublime, et à un sentiment d'affection pour la grande patrie italienne. Si tel a été son mobile, le sentiment du gouvernement italien ne peut être qu'un sentiment de vive reconnaissance. » La grande majorité de la Chambre applaudissait à ce langage. Seuls, les amis de Crispi trouvaient à redire à l'ingérence du Vatican, où ils voulaient voir l'effet d'un concert établi avec la France et la Russie, et, par suite, une faute nouvelle de M. Rudini, devenu ainsi « l'esclave » de la papauté et l'obligé des deux puissances.

La généreuse tentative de Léon XIII ne devait pas aboutir.

Au mois d'août, Mgr Macario arrivait à Addis Ababa et remettait au Négus la lettre suivante du Souverain Pontife :

Au très puissant Ménélik, négus Neghesti, empereur d'Éthiopie, Léon XIII, pape.

Très puissant négus Neghesti, salut et prospérité.

Il vous a plu jadis de saluer, par un acte spontané, le commencement de notre pontificat, et, dix ans après, à l'occasion de notre jubilé sacerdotal, vous nous avez offert un nouveau témoignage de bienveillance. Si ces manifestations ont réjoui notre cœur, elles honorent le vôtre.

Aussi c'est à votre cœur de monarque et de chrétien que s'adresse aujourd'hui notre parole, pour vous engager à un acte de générosité souveraine.

La victoire a laissé en vos mains de nombreux prisonniers. Ce sont des jeunes gens vigoureux et dignes de respect, qui, à la fleur de l'âge et à l'aurore des plus belles espérances, ont été enlevés à leur famille et à leur patrie.

Digitized by Google

Leur captivité n'augmente ni la mesure de votre puissance ni l'étendue de votre prestige; mais, plus elle se prolonge, plus vive est la douleur dans l'âme de milliers de mères et d'épouses innocentes.

Pour nous, pénétrés de la sainte mission que nous a confiée Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui s'étend à toutes les nations chrétiennes, nous les aimons comme des fils.

Agréez donc la demande que le cœur d'un père vous fait au nom de la Trinité divine, au nom de la Vierge bénie, au nom de tout ce qui vous est le plus cher en ce monde; veuillez, sans retard, leur rendre la liberté, très puissant négus Neghesti; ne vous refusez pas à vous montrer magnanime aux yeux des nations; enregistrez cette page glorieuse dans les annales de votre règne! Que sont, après tout, les droits impitoyables de la guerre à côté des droits et des devoirs de la fraternité humaine?

Dieu vous rendra une riche récompense, car il est père miséricordieux. Mille voix s'élèveront en chœur pour vous bénir, et la nôtre se fera entendre la première. En attendant, nous implorerons du Ciel sur la famille royale tous les biens désirables.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 mai de l'année 1896, de notre pontificat la dix-neuvième.

LEO P. P. XIII.

Tout d'abord, Ménélik se montrait disposé à déférer, dans une certaine mesure, au désir du pape, c'est-à-dire, à libérer le plus grand nombre des prisonniers, pour retenir seulement les officiers comme otages. Mais ses vues se modifiaient à la nouvelle de la saisie par les croiseurs italiens du *Dœlwyk*, le navire hollandais, dont j'ai parlé plus haut et qui portait, — disait-on, — des armes à destination de l'Abyssinie. Considérant cet acte comme une preuve de l'hostilité persistante des Italiens, il se décidait à garder ses prisonniers jusqu'à la conclusion de la paix. Il en avisait le pape par la lettre suivante, que Mgr Macario rapportait à Rome en novembre :

Digitized by Google

Léon, vainqueur de la tribu de Juda, Ménelik, élu du Seigneur, roi des rois d'Éthiopie, à S. S. Léon XIII, salut!

J'ai reçu, par Mgr Macario, la lettre paternelle, où Votre Sainteté, après avoir rappelé gracieusement nos relations antérieures, faisait appel à mes sentiments de clémence en faveur des prisonniers italiens que la volonté de Dieu a mis entre mes mains. J'ajoute que Votre Sainteté ne pouvait choisir, pour interpréter ses sentiments, un envoyé plus éloquent et plus sympathique que S. Exc. Mgr. Cirillo Macario.

J'ai été vivement ému en lisant l'admirable lettre du père commun des chrétiens et en écoutant le langage de son illustre envoyé, et le premier mouvement de mon cœur avait été de donner à Votre Sainteté la satisfaction qu'elle me demandait si noblement; car, moi aussi, je pleure sur les nombreuses et innocentes victimes de cette guerre cruelle, que j'ai conscience de n'avoir pas provoquée.

Malheureusement mon vif désir de réaliser les vœux de Votre Sainteté a été contrarié par l'attitude imprévue du gouvernement italien, qui, après m'avoir exprimé le désir de faire la paix et de rétablir les bonnes relations entre nous, continue à agir à mon égard comme si nous étions en état de guerre. Mon devoir de roi et de père de mon peuple m'interdit, en ces circonstances, de sacrifier la seule garantie de paix qui se trouve entre mes mains à la satisfaction d'être agréable à Votre Sainteté et à moi-même. C'est avec la plus profonde tristesse que, après avoir tout pesé dans ma conscience de monarque et de chrétien, je suis contraint de renvoyer à des temps meilleurs le témoignage d'affection et de haute estime que j'aurais souhaité donner à Votre Sainteté. La voix, que tous les chrétiens entendent avec respect, s'élèvera en faveur de la justice de ma cause, qui est celle de l'indépendance du peuple dont Dieu m'a confié le gouvernement, et elle rendra aussi très prochaine la réalisation de notre commun désir de renvoyer à leurs familles ceux qui en sont séparés. Je puis, en attendant, rassurer Votre Sainteté sur le sort des prisonniers italiens, que je n'ai cessé de protéger et de traiter selon les devoirs de la charité chrétienne, et auxquels, à la considération de Votre Sainteté, j'accorderai encore, s'il est possible, des adoucissements.

Digitized by Google

Écrit à notre ville d'Addis-Ababa, le 22 mascaram 1889 de l'an de grâce (1er octobre 1896).

A Rome, l'insuccès de la mission confiée à Mgr Macario était diversement apprécié. Les uns ne pouvaient se défendre d'une certaine satisfaction, en songeant aux commentaires qui se seraient produits si l'Italie royale avait dû la restitution de ses soldats captifs à l'intervention du pape. Les autres, en plus grand nombre, s'en montraient sincèrement affectés, l'attitude de Ménélik laissant planer une douloureuse incertitude sur le sort des prisonniers et sur la conclusion même de la paix.

Il n'y avait plus à compter que sur la diplomatie du plénipotentiaire italien, qui avait quitté Naples en juin, pour se rendre près du Négus et dont les nouvelles étaient rares.

Au commencement de novembre, une dépêche de Djibouti annonçait enfin que le docteur Nerazzini était arrivé, le 6 octobre, à Addis-Ababa; qu'il avait été reçu par Ménélik et que les pourparlers étaient en bonne voie. Le cours en avait été tout d'abord arrêté par une des conditions proposées par le plénipotentiaire italien : il s'agissait d'une stipulation portant que l'Abyssinie n'accepterait le protectorat d'aucune autre puissance : c'était un engagement que le Négus repoussait, comme inutile, prêtant à l'équivoque et incompatible avec sa souveraineté. Les deux parties s'entendaient bientôt pour tourner la difficulté par l'insertion d'une clause dans laquelle l'Italie reconnaissait l'indépendance absolue de l'empire éthiopien. L'entente était dès lors possible.

Le 17 novembre, une note officieuse, publiée par l'agence Stefani, faisait connaître que le traité de paix

Digitized by Google

avait été conclu le 26 octobre. En voici le texte même, d'après la communication faite plus tard au parlement italien :

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LE ROYAUME D'ITALIE ET LE ROYAUME D'ÉTHIOPIE

Au nom de la Très-Sainte Trinité.

S. M. Humbert Ier, roi d'Italie, et S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie, désireux de mettre fin à la guerre et de faire revivre leur ancienne amitié, ont stipulé le traité suivant.

Pour conclure ce traité, S. M. le roi d'Italie a délégué, comme son envoyé plénipotentiaire, le major docteur César Nerazzini, chevalier des saints Maurice et Lazare, officier de la Couronne d'Italie. Les pleins pouvoirs du major Nerazzini ayant été reconnus en bonne et due forme, S. Exc. le major Nerazzini, au nom de S. M. le roi d'Italie, et S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie et des pays Galla, en son propre nom, ont convenu et conclu les articles suivants :

Article premier. — L'état de guerre entre l'Italie et l'Éthiopie a pris définitivement fin. En conséquence, il y aura paix et amitié perpétuelles entre S. M. le roi d'Italie et S. M. le roi d'Éthiopie, ainsi qu'entre leurs successeurs et sujets.

Art. ii. — Le traité conclu à Outchalé (Uccialli) le 25 miazia 1881 (correspondant au 2 mai 1889), est et demeure définitivement annulé, ainsi que ses annexes.

Art. iii. — L'Italie reconnaît l'indépendance absolue et sans réserve de l'empire éthiopien comme État souverain et indépendant.

Art. iv. — Les deux puissances contractantes n'ayant pu se mettre d'accord sur la question des frontières, et désireuses cependant de conclure la paix, il a été convenu que, dans le délai d'un an à dater de ce jour, des délégués de confiance de S. M. le roi d'Italie et de S. M. l'empereur d'Éthiopie établiront, par une entente amicale, les frontières définitives. Jusqu'à ce que ces frontières aient été ainsi fixées, les deux

Digitized by Google

parties contractantes conviennent d'observer le *statu quo ante*, s'interdisant strictement de part et d'autre de franchir la frontière provisoire, déterminée par le cours des rivières Mareb, Belesa et Mouna.

Art. v. — Jusqu'à ce que le gouvernement italien et le gouvernement éthiopien aient, d'un commun accord, fixé leurs frontières définitives, le gouvernement italien s'engage à ne faire de cession quelconque de territoire à aucune autre puissance. Au cas où il voudrait abandonner de sa propre volonté une partie du territoire qu'il détient, il en ferait remise à l'Éthiopie.

Art. vi. — Dans le but de favoriser les rapports commerciaux et industriels entre l'Italie et l'Éthiopie, des accords ultérieurs pourront être conclus entre les deux gouvernements.

Art. vii. — Le présent traité sera porté à la connaissance des autres puissances par les soins des deux gouvernements contractants.

Art. viii. — Le présent traité devra être ratifié par le gouvernement italien dans le délai de trois mois à partir de ce jour.

Art. ix. — Le présent traité de paix, conclu ce jour, sera écrit en amharigna et en français, les deux textes absolument conformes, et fait en deux exemplaires, signés des deux parties, dont un restera entre les mains de S. M. le roi d'Italie et l'autre entre les mains de S. M. l'empereur d'Éthiopie.

Étant bien d'accord sur les termes de ce traité, S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie, en son propre nom, et S. Exc. le major docteur Nerazzini, au nom de S. M. le roi d'Italie, l'ont approuvé et revêtu de leurs sceaux.

Fait à Addis-Ababa, le dix-sept tekemt mil huit cent quatre-vingt-neuf (correspondant au 26 octobre 1896).

Sceau de Ménélik.

Maggiore Cesar Nerazzini
inviato plenipotenziario
di S. M. il re d'Italia.

Le traité de paix était complété par une convention annexe réglant le sort des prisonniers de guerre.

Digitized by Google

Déclarés libres, ceux-ci devaient être conduits au Harrar, puis dirigés sur Zeila, dès que le Négus aurait reçu avis de la ratification du traité principal. Il était convenu qu'il serait tenu compte au gouvernement éthiopien des frais occasionnés par l'entretien et la concentration des captifs; mais le montant de cette indemnité n'était pas fixé, le Négus s'en remettant entièrement, sur ce point, à l'équité du gouvernement italien.

Cet exposé détaillé des stipulations intervenues me dispense de longs commentaires. La paix signée replaçait les parties contractantes dans les conditions où elles se trouvaient deux ans plus tôt, avant le mouvement tenté par le gouverneur de l'Erythrée pour mettre la main sur le Tigré. Il restait, il est vrai, à délimiter la nouvelle frontière; mais les bases en étaient fixées au Mareb, c'est-à-dire à la ligne convenue depuis six ans. Enfin rien ne subsistait plus du traité d'Uccialli, cause première et permanente du différend; si l'Italie y perdait des titres contestables à un protectorat difficile, elle conservait dans l'est africain la situation privilégiée que lui conféraient ses établissements de l'Érythrée et les arrangements passés tant avec l'Angleterre qu'avec le sultan de Zanzibar. Tous comptes faits, il n'y avait qu'une voix, au dehors, pour rendre hommage à la modération du Négus et considérer la transaction intervenue comme conforme à la dignité et aux intérêts des contractants.

Dès la première heure, on en jugeait de même en Italie. A Rome et dans les provinces, il était évident, d'après les commentaires de la presse, que la nation ne tenait pas pour trop chèrement payée, par les concessions faites, la satisfaction de voir écartée l'éventualité d'une guerre nouvelle et d'obtenir la libération des prisonniers.

Digitized by Google

Ce sentiment se manifestait avec une telle force que le gouvernement royal n'hésitait pas à envoyer d'urgence à Nerazzini l'autorisation de ratifier les accords conclus. Le télégramme rédigé *ad hoc* lui était expédié le 17 novembre, moins de quarante-huit heures après la réception de la dépêche de Zeila annonçant la signature de la paix.

D'après la constitution, le traité du 26 octobre n'avait pas, pour devenir définitif, à être soumis à la sanction parlementaire. Le gouvernement royal n'en prenait pas moins la résolution de réunir les Chambres, qui étaient encore en vacances, pour leur communiquer les résultats de sa diplomatie. Ce n'était pas seulement la liquidation de l'entreprise africaine qu'il allait proposer à leur examen; il avait, en outre, à obtenir leur sanction pour d'autres accords passés avec la France, durant les mois précédents, en vue du règlement de la question tunisienne. Je me borne à les mentionner ici, me réservant de donner, dans le chapitre suivant, un exposé complet de cette importante négociation, qui ouvrait décidément la voie au rapprochement politique et économique des deux pays.

A peine réunie, la Chambre italienne des députés abordait les affaires d'Afrique, qui formaient l'objet de nombreuses interpellations. Les premiers discours prononcés permettaient d'apprécier le revirement que les récentes épreuves avaient provoqué dans les esprits, en ce qui concernait les idées d'expansion coloniale. Les plus chauds partisans de ces idées comprenaient l'impossibilité d'en reprendre la défense. Crispi lui-même ne tentait pas une intervention pour justifier sa politique. Ses adversaires allaient jusqu'à suggérer de compléter la liquidation commencée, en évacuant l'Érythrée; et, dans

Digitized by Google

leurs rangs, on comptait, à côté d'un certain nombre de radicaux, quelques hommes considérables de la droite, comme le duc de Sermoneta, qui avait alors abandonné le ministère des affaires étrangères.

M. Rudini réagissait avec vigueur contre d'aussi excessives propositions. Dans sa réponse, il exposait les motifs qui l'avaient décidé à accepter la responsabilité des affaires, au lendemain de la catastrophe d'Adua, et les principes qu'il s'était efforcé de faire prévaloir dans les négociations. Ce n'était pas sans amertume qu'il avait conclu le traité du 26 octobre, en pensant à tant de sacrifices inutilement faits en Afrique; mais il était convaincu d'avoir accompli une œuvre salutaire par la signature d'une paix qui rendait à l'Italie la liberté de ses mouvements et les moyens de soutenir son rôle de grande puissance en Europe. Quant à ses vues pour l'avenir, elles n'avaient changé que sur un point depuis 1891, les événements passés ne permettant plus de restreindre l'Érythrée au triangle Massouah-Khéren-Asmara. On devait, à son avis, abandonner l'idée d'en faire une colonie militaire, pour la transformer en une colonie purement civile et commerciale. Pouvait-on y parvenir dans des conditions concordantes avec les moyens et les ressources que le pays était en mesure d'y consacrer, sans compromettre des intérêts supérieurs? Il voyait de sérieux motifs de l'espérer, et il s'en autorisait pour demander que l'examen de la question fût renvoyé à d'autres temps.

Imbriani insistait pour que la motion relative à l'évacuation fût discutée immédiatement; mais, le président du Conseil en réclamait l'ajournement et posait sur ce point la question de confiance. Le 2 dé-

Digitized by Google

cembre 1896, le ministère obtenait gain de cause par 184 voix contre 26.

C'était la consécration définitive de la paix africaine et des rapports nouveaux, établis par le traité du 26 octobre entre l'Italie et l'Abyssinie.

Digitized by Google

CHAPITRE II

CONVENTIONS TUNISIENNES

Premières ouvertures pour le règlement des affaires tunisiennes (juin 1896). — Echéance du traité italo-tunisien de 1868. — Ministère Rudini; ses vues sur la question. — Déclarations du duc de Sermoneta. — M. Visconti Venosta à la Consulta (15 juillet). — Nouvelles ouvertures de l'Italie (30 juillet). — Conventions italo-tunisiennes (28 septembre). — Acte franco-italien sur la navigation (1er octobre). — Ratification des conventions tunisiennes (janvier 1897).

1896-1897

Le retour aux affaires de M. di Rudini avait été suivi d'une détente sensible dans nos rapports avec l'Italie. Était-ce l'effet de ses préférences avouées pour une politique de conciliation avec la France ou des enseignements fournis par les péripéties, désormais bien connues, du conflit abyssin? Les deux causes y contribuaient sans doute. Ce qu'il y a de certain, c'est que la campagne, prolongée contre nous par la presse jusqu'au dénouement du drame africain, avait pris fin. On renonçait, des deux parts, à des polémiques injustes, dont les intérêts communs ne pouvaient que souffrir. Ici et là, on revenait à des appréciations plus équitables et à l'idée d'accords combinés en vue de rapprocher les deux nations sur le terrain économique, en dépit du caractère opposé de leurs alliances.

Ce n'est pas que le nouveau cabinet italien se fût ap-

Digitized by Google

pliqué tout d'abord à encourager ce mouvement par des déclarations explicites. Dans son manifeste du 17 mars, il n'avait même fait aucune mention de la France, se bornant à affirmer sa volonté de suivre à l'extérieur « cette ligne prudente qui avait procuré à l'Italie des amitiés et des alliances, auxquelles il entendait conserver sa foi intacte ». Pas un mot non plus, au cours des débats, sur les crédits réclamés pour l'Afrique : à la Chambre des députés et au Sénat, le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères n'avaient cru devoir s'expliquer que sur les rapports de l'Italie avec l'Angleterre, rapports fondés sur l'identité des intérêts et sur les sympathies réciproques, où l'on devait voir seulement, — d'après le duc de Sermoneta, — « une alliance de sentiments », et non « une alliance dans le sens formel de l'expression ».

Il fallut arriver au 25 mai, pour entendre, de la bouche même de M. Rudini, l'exposé des vues qui présideraient dorénavant aux relations franco-italiennes.

Dans une interpellation développée ce jour-là à la Chambre des députés, Imbriani s'élevait avec force contre la Triple-Alliance, qu'il considérait comme funeste et qui risquait de « conduire l'Italie à un autre Abba-Garima en Europe »; il exprimait le regret que la politique suivie par le gouvernement royal eût éloigné les Italiens de la France, leur alliée naturelle, pour en faire les protégés de l'Allemagne; il aurait voulu enfin que le ministère actuel saisît l'occasion de les dégager des liens qui les enchaînaient aux puissances centrales.

M. Rudini s'empressait de répondre que la Triple-Alliance était une nécessité, et que, dans le cas même où elle viendrait à cesser, les Italiens devraient rester unis aux empires du centre, pour maintenir la paix en Europe. A son avis, l'amitié avec l'Angleterre complétait le sys-

Digitized by Google

tème, en sauvegardant les intérêts communs dans la Méditerranée. Mais il tenait à affirmer hautement que les alliances de l'Italie n'impliquaient rien qui menaçât les intérêts des tiers, rien qui s'opposât à une entente amicale avec la France et la Russie. L'Italie pouvait et devait vivre en bons rapports avec la France, comme le faisait l'Allemagne avec la Russie, comme le faisait l'Autriche-Hongrie avec la France elle-même. Il n'entrait nullement dans ses intentions de pratiquer, à l'égard de ces deux puissances, une politique de coups d'épingles (*di punzecchiature*). En un mot, tout en conservant les alliances conclues, M. Rudini voulait conduire sa politique de telle façon que les rapports avec la France n'en fussent pas altérés; et ces rapports, il entendait « les rendre toujours plus amicaux, toujours cordiaux, et, — il osait le dire, — presque affectueusement amicaux. »

Les déclarations du premier ministre ne laissaient aucune incertitude sur sa pensée : alors, comme en 1891, il se proposait de maintenir les arrangements de la Triplice, considérée uniquement comme une garantie de paix, tout en renouant avec la France des rapports de confiance et d'affaires. Cinq ans auparavant, cette conception n'avait rencontré chez nous qu'un froid accueil. Obtiendrait-elle, à présent, une meilleure fortune? Le temps avait amené de notables changements dans l'état des choses et des esprits. Il ne fallait donc pas désespérer du succès, si les procédés du gouvernement royal se conformaient à ses assurances. Une épreuve décisive en allait être fournie par les pourparlers qui s'imposaient pour le règlement des affaires tunisiennes.

L'urgence en était comprise à Rome. Décidés à rompre avec la réserve intransigeante de leurs prédécesseurs, M. Rudini et ses collègues n'hésitaient pas à prendre

Digitized by Google

l'initiative des ouvertures. Dans les premiers jours de juin 1896, l'ambassadeur d'Italie à Paris, conformément aux instructions reçues du duc de Sermoneta, proposait au gouvernement de la République de régler simultanément la question tunisienne et la question commerciale.

C'était le premier acte de la longue négociation, qui devait aboutir au rétablissement des rapports conventionnels entre les deux pays et arrêter enfin les effets dommageables d'une rupture de dix années.

J'ai déjà dit (1) que, le 15 août 1895, le chargé d'affaires de France à Rome avait remis à la Consulta une note portant dénonciation du traité d'établissement qui régissait depuis vingt-huit ans les rapports de l'Italie avec la Tunisie. Une démarche identique avait été faite, deux jours plus tard, auprès de l'agent et consul général d'Italie à Tunis, par notre résident : la précaution n'était pas inutile, comme on le verra bientôt.

Conclu le 8 septembre 1868, ce traité garantissait aux sujets italiens en Tunisie tous les droits que le gouvernement beylical leur avait conférés par des arrangements antérieurs et tous ceux qu'il avait accordés ou accorderait, à l'avenir, à d'autres étrangers. Liberté de commerce et de navigation; traitement national en matière d'escale et de cabotage; exemption des droits de tonnage et d'expédition dans certains cas déterminés; traitement de la nation la plus favorisée pour les taxes de douane et de navigation, dont la quotité ne pouvait être augmentée sans l'assentiment du gouvernement italien; fixation par des commissions mixtes de la valeur moyenne des marchandises, qui devait servir de base à la détermination

(1) Voir tome II, livre Ier, chapitre VII.

Digitized by Google

des taxes de douane; consolidation des immunités et privilèges concédés aux consuls par les capitulations et les usages; liberté de la pêche; assimilation aux nationaux en ce qui concerne les impôts fonciers, etc., etc. : tels étaient, en résumé, les droits principaux, assurés par le traité de 1868 aux Italiens dans la Régence. Une seule modification y avait été apportée par le protocole passé avec la France, le 24 janvier 1884, et aux termes duquel le gouvernement royal avait, non pas *renoncé* à sa juridiction consulaire, mais consenti à en *suspendre* l'exercice au profit des tribunaux français institués en Tunisie.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'en développer les motifs, qu'un semblable régime fût considéré comme incompatible avec l'établissement de notre protectorat. C'était pour nous une nécessité d'en provoquer la revision aussitôt que possible.

Le traité italo-tunisien était conclu pour vingt-huit années, à dater du jour de l'échange des ratifications; mais, d'après l'article 25, il devait se trouver tacitement prolongé pour un temps égal, s'il n'était pas dénoncé douze mois avant l'expiration du premier terme. C'est par application de cette clause qu'au mois d'août 1895, le gouvernement italien avait été officiellement avisé de la résolution arrêtée par le gouvernement beylical, d'accord avec la République, d'en faire cesser les effets. Ainsi le le traité devait prendre fin le 28 septembre 1896, à l'expiration de la vingt-huitième année à partir de l'échange des ratifications.

Depuis plusieurs mois, la question était à l'ordre du jour dans la péninsule. Il était déjà manifeste, d'après les commentaires de la presse dévouée à la politique ministérielle, que l'administration de Crispi ne renoncerait pas de bon gré à la situation privilégiée dont les Italiens jouis-

Digitized by Google

saient en Tunisie. On s'attendait sans doute à ce que le traité fût dénoncé; mais on s'appliquait à établir que l'abrogation de cet acte n'aurait d'autre effet que de faire revivre les conventions antérieures; qu'elle laisserait à l'Italie la faculté de se prévaloir des capitulations, pour revendiquer le traitement de la nation la plus favorisée et, en particulier, les droits concédés à l'Angleterre dans le traité perpétuel, conclu en 1875 par cette puissance avec le bey. L'attitude prise par le ministère Crispi, dès le lendemain de la dénonciation, marquait clairement son intention d'engager la lutte sur ce terrain.

Trois semaines se passaient, sans qu'aucun accusé de réception fût adressé par la Consulta à l'ambassade française. Alors seulement on apprenait, par une note communiquée à la pressse italienne, que le gouvernement royal avait décidé de faire remettre sa réponse au ministre des affaires étrangères du bey, c'est-à-dire à notre résident général, afin de conserver sa situation diplomatique au regard de la Régence et de la France. Dans cette réponse, le représentant de l'Italie prenait soin de réserver les traités antérieurement conclus par les anciens États de la péninsule avec le bey. Inutile d'ajouter que ces réserves étaient déclarées inacceptables par notre résident et que la Consulta était avisée de notre manière de voir.

Après cet échange de communications, nous n'avions plus qu'à attendre, prêts à entamer, dans l'esprit le plus accommodant, des pourparlers pour la conclusion d'un nouvel arrangement, si le gouvernement royal en exprimait le désir, décidés aussi à passer outre aux revendications qu'il pourrait formuler plus tard, en l'absence d'un nouveau traité, revendications qui ne pouvaient être, à notre sens, soutenues par aucun argument valable.

Digitized by Google

Tel n'était pas l'avis des journaux italiens qui passaient pour les organes de la presse ministérielle. L'*Agenzia italiana* rappelait les termes du protocole de 1884, qui garantissait aux Italiens la jouissance des droits assurés par les capitulations et par les traités antérieurs, et elle terminait par cette note belliqueuse : « L'Italie, en outre d'une action parallèle avec l'Angleterre, aura donc beau jeu pour ne pas céder un pouce de ses droits acquis. Si nous sommes bien informés, telle est l'intention de la Consulta. » *La Tribuna* reprenait les mêmes arguments, en ajoutant que, si le gouvernement de la République se refusait à en faire la base de nouvelles négociations, il s'exposerait à voir les Italiens dénoncer le protocole de 1884 et faire revivre leur juridiction consulaire dans la Régence. *La Riforma* disait aussi : « Nous croyons que le gouvernement français est le dernier à penser que le fait de la dénonciation du traité suffit pour changer la situation de l'Italie dans la Régence. Cette situation n'était et n'est pas fondée exclusivement sur ce traité : elle était réglée par d'autres conventions. » Même argumentation dans toutes les feuilles ministérielles : c'était bien, comme on va le voir, la thèse que le gouvernement d'alors était résolu à soutenir.

A la fin de novembre, les Chambres italiennes se réunissaient pour la dernière session qu'elles devaient tenir sous le consulat de Crispi. Un long débat s'engageait sur la politique extérieure du cabinet. Une place y était naturellement faite à la question tunisienne. Crispi, qui avait omis d'en parler dans un premier discours, reprenait la parole, le 3 décembre, et s'exprimait en ces termes :

« Le traité avec la Tunisie était près de venir à échéance, quand il a été dénoncé; d'autre part, le gouvernement français a déclaré à notre ambassadeur être animé des

Digitized by Google

meilleures intentions. Dans tous les cas, une fois même ce traité dénoncé, les traités antérieurs, qui n'ont jamais été dénoncés, subsisteront intégralement. »

La déclaration était brève, mais catégorique. Pour Crispi, les traités conclus avec la Régence par divers États de la péninsule, antérieurement à 1861, demeuraient en vigueur; son intention déclarée était de nous les opposer, si nous ne nous prêtions pas à une transaction conforme à ses vues.

Cette théorie n'était pas soutenable, pour plusieurs motifs.

Tout d'abord, il était facile d'établir, au point de vue juridique, que les traités antérieurs à 1861, — en admettant même qu'ils eussent continué d'exister après la constitution du royaume d'Italie, — avaient été infirmés par le traité de 1868, qui excluait formellement toute clause ayant le caractère de pérennité.

Mais il y avait plus.

Le 25 septembre 1861, la *Gazette officielle* du royaume avait publié une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux consuls de Sa Majesté. Le ministre y demandait à ces agents un rapport sur la situation de leur poste, et il ajoutait :

A ce rapport général je vous prie de joindre un paragraphe spécial où vous mentionnerez si les divers traités qui réglaient auparavant les relations commerciales des divers États de l'Italie contenaient quelques dispositions plus avantageuses que celles des traités stipulés par le gouvernement de Sa Majesté et qui seuls régissent présentement le commerce et la navigation du royaume d'Italie dans ses rapports avec l'étranger, devant être bien retenu que les traités qui existaient avec les divers États d'Italie qui ont été incorporés aux possessions de Sa Majesté ont, de droit et de fait, cessé d'être en vigueur et ne peuvent recevoir application.

Digitized by Google

Ainsi le gouvernement royal avait proclamé la déchéance des traités conclus par les États fondus dans le royaume. Comment aurait-il pu, sans se mettre en contradiction avec lui-même, en évoquer les clauses contre la France?

En faisant allusion, dans son discours du 3 décembre, aux bonnes intentions du gouvernement de la République, Crispi laissait entendre qu'il était également disposé à négocier, pour régler à l'amiable la question tunisienne. Mais les complications précipitées du conflit abyssin retenaient toute sa sollicitude, durant les semaines suivantes. Au commencement de mars 1896, il quittait le pouvoir, emporté par le contre-coup de la catastrophe d'Adua, sans avoir tenté une démarche qui permît d'apprécier ses intentions définitives.

Telle était la situation, quand M. Rudini revint aux affaires, en mars 1896.

L'attention de son ministère se concentrait tout d'abord sur la crise africaine, qui exigeait des résolutions urgentes. Mais, après avoir pourvu au plus pressé, il ne tardait pas à soumettre à un examen approfondi le problème posé par la dénonciation du traité de 1868. Quelques mois seulement restaient à courir avant le 28 septembre, date à laquelle cet acte cesserait d'être en vigueur. Convenait-il d'attendre l'échéance fatale, pour revendiquer alors, au risque d'un conflit, des droits dont la légitimité serait contestée? Ne valait-il pas mieux profiter des dispositions conciliantes, manifestées d'autre part, pour tenter un arrangement qui fût de nature à ménager la transition et à sauvegarder, dans une large mesure, les intérêts en cause? Ne pourrait-on pas même élargir la base des pourparlers et en faire sortir l'occasion d'autres accords, qui

Digitized by Google

eussent pour effet de rétablir, sur tous les points, des relations normales entre les deux pays?

Les plus sérieuses considérations se réunissaient à l'appui du second de ces systèmes, qui concordait avec les idées de conciliation et de paix dont s'inspirait, à Rome, le programme du « nouveau cours ». Le ministère italien prenait donc la résolution de rompre le silence gardé depuis dix mois. Dans les premiers jours de juin 1896, comme je l'ai dit plus haut, l'ambassadeur d'Italie prenait l'initiative des ouvertures auprès du gouvernement de la République.

Les premières propositions du comte Tornielli tendaient au règlement simultané de l'affaire tunisienne et des relations commerciales entre la France et l'Italie.

C'était beaucoup demander à la première heure. Si l'opinion publique était préparée, en France, à l'arrangement de la question tunisienne, il n'en était pas de même des rapports commerciaux. Sous l'influence des doctrines protectionnistes qui continuaient à prévaloir, beaucoup se montraient encore rebelles à l'idée d'abaisser nos barrières de douanes à l'entrée des produits italiens. Une transaction sur ce point n'aurait probablement pas réuni une majorité dans nos Chambres. Il y avait unanimité pour considérer qu'à l'échéance du traité de 1868, l'Italie n'aurait plus aucun droit conventionnel dans la Regence. Personne n'aurait compris que le gouvernement de la République consentît à lier les deux questions. Toute concession sur ce point eût risqué, contrairement au vœu commun des parties, de compromettre le sort de la négociation. La prudence conseillait, selon le mot de Gambetta, de sérier les problèmes.

Nul doute que la réponse de M. Hanotaux ne s'inspirât

Digitized by Google

de ces considérations. Notre ministre des affaires étrangères se trouvait dans la nécessité d'ajourner, comme prématurée, la conversation sur un traité de commerce entre la France et l'Italie. Quant au règlement de l'affaire tunisienne, il ne pouvait que confirmer les dispositions accommodantes dont il n'avait cessé de se montrer animé, sans dissimuler toutefois que, tenant le terrain pour complètement libre après l'échéance du traité de 1868, son consentement à un nouvel accord devait être considéré comme un témoignage de bon vouloir. Aussi s'en autorisait-il pour proposer, à son tour, la conclusion d'un autre arrangement, qui restaurât les rapports conventionnels des deux pays en matière de navigation. Conforme aux intérêts communs, un pareil arrangement ne pouvait soulever, ici et là, aucune opposition, tout en préparant les esprits au rétablissement d'une entente économique sur un terrain plus étendu.

Cette dernière proposition ne fut pas repoussée à Rome, mais on crut devoir y insister pour que la négociation fût complétée par un traité commercial sur la base des tarifs les plus réduits. De nouveaux pourparlers furent nécessaires pour démontrer qu'il y aurait imprudence à s'engager dans cette voie, et que le mieux était de renvoyer la négociation commerciale à un temps plus favorable.

Déjà l'on pouvait envisager la conclusion prochaine d'un double accord aboutissant, l'un au règlement de la situation des Italiens et à la reconnaissance de notre situation privilégiée dans la Régence, l'autre au rétablissement des rapports de navigation sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, quand un incident inattendu remit tout à coup en question le résultat du travail accompli, en relevant, sans opportunité, des obstacles

Digitized by Google

que le bon vouloir des parties s'était appliqué jusqu'alors à tourner.

Le 29 juin, la discussion du budget des affaires étrangères s'ouvrait, à la Chambre italienne des députés, par un discours de M. Nasi, l'un des lieutenants de Crispi, qui nous prenait à partie, insistant, dans les termes les moins mesurés, sur les dangers que notre action, en Tunisie et dans le reste de l'Afrique septentrionale, faisait courir à l'Italie. Le réquisitoire était si violent que, de l'avis exprimé ensuite par un autre orateur, une déclaration de guerre immédiate en aurait dû former la conclusion logique.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères commençait par exposer le programme du cabinet en matière de politique extérieure. Le sens général en était résumé en trois points : fidélité à la Triple-Alliance, intime amitié avec l'Angleterre, rapports cordiaux avec toutes les puissances. En ce qui nous concernait, le duc de Sermoneta débutait en affirmant que la confiance des alliés de l'Italie n'était pas affectée « par l'étude constante que le gouvernement royal consacrait à conformer les relations avec la France à cette sympathie et à cette bienveillance mutuelles qui répondent à l'affinité des races et au souvenir d'inoubliables événements ». Puis, arrivant aux affaires de Tunis, le ministre s'exprimait en ces termes :

Quant à la Tunisie, je dirai que, par suite de la dénonciation notifiée l'année dernière, le traité de commerce italo-tunisien de 1868 prendra fin le 29 septembre prochain. Toutefois, ce traité ne constitue pas tout notre droit conventionnel avec la Tunisie. A côté du traité coexistent, sauf la suspension de la juridiction consulaire, les antiques capitulations.

Digitized by Google

De sorte que si, le 29 septembre, un nouvel accord ne se trouve pas stipulé, accord pour la conclusion duquel notre bonne volonté ne fera certainement pas défaut, — il nous restera encore une situation de droit impréjudiciable, qui permettra au gouvernement du roi de maintenir dans leur intégrité tous ses titres, mais sur laquelle la Chambre comprendra que toute déclaration de ma part serait prématurée et intempestive.

Ainsi le duc de Sermoneta se montrait résolu, si une entente avec nous n'aboutissait pas en temps utile, à s'appuyer sur les capitulations pour revendiquer le bénéfice de la situation dont l'Italie jouissait encore dans la Régence. Mais qu'arriverait-il, si, comme il était probable, nous repoussions de pareilles prétentions, voyant les choses sous un autre jour et tenant les capitulations pour éteintes? Le ministre n'avait-il pas commis une imprudence, en s'avançant de la sorte et en se fermant tout chemin de retraite? La question se présentait immédiatement à l'esprit de ses auditeurs, et Imbriani la posait en ces termes : « Personne n'ignore, — disait-il, — que les capitulations sont opposables aux gouvernements barbaresques, non aux pays civilisés... Quand l'Autriche est entrée en Bosnie-Herzégovine, elle a aboli immédiatement les capitulations. Aussi me demandé-je s'il était prudent, de la part du ministre, de faire une déclaration qui nous placera dans l'alternative de subir une humiliation ou de déclarer la guerre. Non, cela n'était pas prudent : je le dis avec franchise. »

L'incident s'éteignait dans les rumeurs de la Chambre, et les débats se terminaient sans que l'impression en fût amendée. Mais la gravité en était comprise par tous les journaux ministériels, dont les commentaires établissaient qu'une attitude de résistance à outrance n'aurait pas l'appui de l'opinion publique.

Digitized by Google

« Quant au protectorat français, — disait le *Corriere di Napoli*, — nous croyons qu'il nous serait plus avantageux de le reconnaître franchement que de nous perdre en vaines récriminations avec lesquelles nous n'avons rien à gagner. M. Rudini ferait bien de dire sur ce point une parole nette et de dissiper ces illusions dangereuses que les amis de M. Crispi ont intérêt à entretenir : ce serait d'une politique sage et avisée. »

Le journal l'*Italie* allait plus loin :

— Nous sommes convaincus, — disait-il — que rien ne serait plus nuisible que d'ouvrir une campagne diplomatique pour obtenir le rétablissement des capitulations en Tunisie. C'est M. Crispi lui-même qui a tranché cette question. M. Nasi n'a qu'à relire les *Livres verts* et il y trouvera toute une doctrine que M. Crispi non seulement a établie pour son compte, mais qu'il a fait partager aux autres états européens. La France, pour toute réponse, n'aurait qu'à nous renvoyer les notes adressées par la Consulta au quai d'Orsay, et elle nous mettrait par là dans notre tort. Il est vrai que la France n'a jamais annexé la Tunisie, ainsi que nous l'avons fait pour Massouah; mais, si c'était là une difficulté, M. Hanotaux ne tarderait pas d'un jour à proposer au parlement français un projet (d'annexion) analogue à celui qu'il vient de lui faire approuver pour Madagascar. M. Nasi suppose-t-il, par hasard, que l'Europe s'en émouvrait? L'Europe n'a qu'une idée bien arrêtée : maintenir la paix le plus longtemps possible, et écarter toutes les questions qui peuvent amener la guerre. Évidemment nous ne pouvons pas compter sur l'Angleterre, qui, à propos de Zeila, vient de nous prouver, de la manière la plus éclatante, qu'elle tient énormément à ne pas se brouiller avec la France. Elle, l'Angleterre, ne réclame pas pour ses sujets les capitulations en Tunisie, et elle ne comprendrait pas si nous les réclamions pour nous. De même, ni l'Allemagne ni l'Autriche ne nous suivraient jamais dans une politique plus ou moins belliqueuse contre la France à propos de la Tunisie.

Digitized by Google

Inutile de prolonger ces citations. Les avertissements de ses amis étaient assez motivés pour retenir l'attention du gouvernement royal et lui suggérer la pensée de réparer les conséquences de l'imprudence commise.

Est-ce aux difficultés soulevées par cet incident parlementaire qu'il faut attribuer la suspension momentanée des pourparlers commencés entre Paris et Rome? Toujours est-il que les choses restèrent en l'état durant plusieurs semaines. L'embarras eût peut-être persisté, si une crise ministérielle ne fût à propos survenue, à Rome, pour dénouer l'imbroglio.

Le 10 juillet, le ministère italien obtenait encore, à la Chambre des députés, un vote de confiance qui lui ralliait une centaine de voix de majorité; le lendemain, on apprenait qu'il était démissionnaire. M. Rudini en portait lui-même la nouvelle au Montecitorio par la communication suivante :

Le conseil des ministres a décidé hier de renvoyer à novembre la discussion des projets de lois militaires. A cause de cette résolution, M. le ministre de la guerre a donné sa démission. Le cabinet tout entier a cru devoir, par suite, présenter sa démission au roi, qui l'a acceptée et m'a confié le mandat de composer un nouveau ministère. Les ministres resteront chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la constitution du nouveau cabinet.

La crise avait pour cause des divergences survenues dans le conseil sur des questions militaires. Le portefeuille de la guerre était aussitôt offert au général Pelloux, qui l'acceptait, en insistant toutefois pour que le budget de son département fût augmenté de douze millions. Mais cette condition même entraînait la retraite de plusieurs autres membres du cabinet, notamment du duc

Digitized by Google

de Sermoneta, de MM. Colombo, Perazzi et Carmine. Tous quatre se refusaient à entrer dans une combinaison qui semblait impliquer, par suite du relèvement des crédits militaires, un changement au programme du 10 mars. Tel était, du moins, le motif donné officiellement à leur résolution. Peut-être s'y ajoutait-il, en ce qui concernait l'ancien ministre des affaires étrangères, la volonté de mettre à profit l'occasion pour sortir sans éclat de l'impasse où il s'était engagé et pour rendre au cabinet les moyens de poursuivre, avec plus de liberté, la négociation de l'arrangement tunisien. C'est du moins ce qu'on disait au dehors : dans la résolution du duc de Sermoneta on se plaisait à voir un témoignage nouveau de son patriotisme.

Le 15 juillet, le cabinet se trouvait reconstitué par l'adjonction du marquis Visconti Venosta aux affaires étrangères, du général Pelloux, de MM. Luzzatti, Prinetti et Sineo à la guerre, au trésor, aux travaux publics et aux postes. M. Codronchi, sénateur, était nommé ministre sans portefeuille et chargé spécialement de l'administration de la Sicile.

Au point de vue du classement des partis, la combinaison intervenue marquait un pas fait vers la droite. Le cabinet y gagnait en homogénéité, et pouvait encore compter sur la neutralité bienveillante d'une notable partie de l'extrême gauche, qui ne risquerait pas de faciliter le retour de Crispi par une opposition inconsidérée. Avec les hommes de haute valeur dont il s'assurait le concours, M. Rudini était en situation d'attendre, sans inquiétude, le temps où des élections générales rendraient à chacun sa liberté d'action.

Digitized by Google

A l'extérieur, on tenait pour certain qu'aucun changement notable ne serait apporté à la politique dont le président du conseil avait confirmé les lignes générales par de récents discours.

La rentrée du général Pelloux n'impliquait nullement le terme du recueillement que l'Italie s'imposait depuis des mois : il affirmait n'avoir d'autre but que de consolider la puissance défensive de l'armée, et l'on trouvait, dans son administration antérieure, des garanties de sa prudence future.

Les dispositions de M. Luzzatti nous étaient connues depuis son premier passage au ministère, en 1891-92 : nous le savions disposé à user de son influence pour faciliter le règlement des affaires pendantes et notamment l'arrangement tunisien, disposé surtout à presser la négociation d'un traité de commerce, dont il attendait les plus sérieux bénéfices pour la restauration économique et financière de l'Italie.

Mêmes sentiments chez M. Prinetti, nonobstant les sympathies qu'il partageait avec ses collègues pour le système des alliances allemandes.

Le retour du marquis Visconti Venosta à la Consulta retenait plus particulièrement l'attention, en Italie comme en France. Éloigné des affaires depuis vingt années, depuis que la droite en avait abandonné la direction, M. Visconti Venosta se trouvait en villégiature dans la Valteline au moment où un appel avait été fait à son dévouement. Étant donné son caractère, nul ne doutait que de hautes considérations de patriotisme ne l'eussent seules décidé à sortir de la retraite pour donner son concours à la diplomatie italienne, dans les circonstances difficiles qu'elle traversait. Chacun rendait hommage à ses talents et à sa sagesse. Cependant sa nomination n'était

Digitized by Google

pas accueillie, dans son pays même, par une bienveillance unanime. Les journaux encore fidèles à l'administration de Crispi le représentaient comme animé pour la France d'une tendresse excessive et, pour la Triple-Alliance, d'un zèle plus tiède; ils tournaient contre lui les saluts sympathiques de la presse française; ils se plaisaient à évoquer les souvenirs de sa gestion en 1864 et en 1870, pour exciter contre lui des défiances; ils reprenaient, à leur manière, l'exposé des affaires pendantes avec la France, notamment de la question tunisienne, pour le placer dans une position telle, qu'il ne pût se prêter à une transaction, sans encourir le reproche de faiblesse ou de trahison.

Cette campagne, il faut le dire, se prolongeait sans résultats appréciables. Couvert par son passé et par ses services antérieurs, M. Visconti Venosta était au-dessus de pareilles atteintes. Les feuilles ministérielles prenaient une peine inutile en affirmant que « son action serait dirigée de façon à maintenir solidement les rapports de l'Italie avec les puissances alliées, tout en conservant avec l'Angleterre cette intimité qui complétait le système. » Il avait pour lui l'opinion publique, confiante en l'habileté éprouvée d'un homme d'État qui avait fait ses preuves et qui était de taille à résoudre les difficultés de l'heure présente dans des conditions conformes à la dignité et aux intérêts du pays.

En France, on avait aussi gardé le souvenir des actes qui avaient caractérisé l'administration de M. Visconti Venosta dans une autre période. On l'avait revu, quelques années auparavant, à Paris, où il avait passé plusieurs semaines, comme délégué de l'Italie à la commission arbitrale des pêcheries de Behring; il s'y était concilié toutes les sympathies et il y avait laissé, en partant,

Digitized by Google

l'impression que son influence s'exercerait en un sens favorable à l'entente des deux pays. Personne assurément ne s'y faisait d'illusions sur ses idées relatives aux alliances allemandes et aux rapports avec l'Angleterre. Mais ce qu'on savait de son tact, de son expérience et de son autorité fournissait des motifs suffisants pour que son retour au pouvoir fût accueilli avec satisfaction par les nombreux amis de l'Italie et salué comme un gage de succès pour les négociations commencées.

La question tunisienne s'imposait des premières à la sollicitude du nouveau ministre, puisqu'un délai de deux mois et demi restait seulement à courir avant l'échéance fatale du 28 septembre. L'étude à laquelle il s'empressait d'en soumettre les éléments ne tardait pas à le convaincre de la nécessité d'en presser l'arrangement amiable, s'il ne voulait engager l'Italie dans une lutte où les avantages ne seraient pas de son côté. On sait déjà que la perspective d'un conflit n'arrêtait pas les hommes d'un certain parti. Leur obstination passionnée se serait peut-être expliquée, s'ils eussent été fondés à compter, dans la conjoncture, sur un appui du dehors; mais cette carte même leur faisait défaut.

Déjà l'Angleterre, qui jouissait, grâce à son traité perpétuel avec le bey, de la position la plus solide dans la Régence, avait explicitement manifesté la résolution de ne pas s'en prévaloir pour écarter toute idée de transaction avec la France. Le 15 janvier 1896, le baron de Courcel, notre ambassadeur à Londres, avait échangé avec lord Salisbury des déclarations portant règlement de diverses questions pendantes entre les deux gouvernements, notamment des affaires du Siam et du haut Mékong. L'article suivant y avait été ajouté :

Digitized by Google

Cofnormément aux stipulations de l'article 11 de la convention générale, conclue entre la Grande-Bretagne et la Régence de Tunis le 19 juillet 1875, qui prévoit une revision de ce traité, « afin que les deux parties contractantes puissent avoir occasion de traiter ultérieurement et de convenir de tels arrangements qui puissent tendre encore davantage à améliorer leurs relations mutuelles et à développer les intérêts de leurs nations respectives », les deux gouvernements conviennent d'ouvrir immédiatement des négociations, en vue de remplacer ladite convention générale par une convention nouvelle répondant aux intentions annoncées dans l'article qui vient d'être cité.

Ainsi le cabinet de Londres acceptait de s'entendre avec la France pour la revision du traité anglo-tunisien. On ignorait encore, il est vrai, le sort des négociations entamées à ce sujet entre les deux gouvernements; mais il n'était pas douteux qu'elles n'aboutissent à un arrangement qui consacrât, au regard du gouvernement britannique, notre situation privilégiée dans la Régence.

L'Italie pouvait-elle, du moins, compter sur ses alliés du nord? C'était l'un des plus forts arguments des partisans de la résistance. Mais un événement tout récent avait renversé les espérances qu'ils se plaisaient à entretenir à ce sujet. Le 20 juillet, cinq jours après la reconstitution du ministère italien, la République française concluait avec l'Autriche-Hongrie un arrangement, aux termes duquel le gouvernement de l'empereur François-Joseph renonçait à la situation qu'il tenait de ses traités avec le bey, pour se contenter, en Tunisie, du traitement de la nation la plus favorisée; il y déclarait, d'ailleurs, en termes exprès, qu'il n'entendait pas non plus revendiquer le bénéfice du régime établi ou à établir dans la Régence, en matière de douane et de navigation, au profit

Digitized by Google

de la France. C'était reconnaître notre protectorat avec toutes ses conséquences.

Quant à l'Allemagne, elle n'avait aucun traité particulier avec le bey. En vertu des usages, elle jouissait aussi, dans la Régence, du traitement de la nation la plus favorisée. Nous n'avions pas la pensée de lui contester le bénéfice de ce régime. Son attitude antérieure et les intérêts mêmes qui en déterminaient le caractère ne permettaient pas de croire qu'il entrât dans ses intentions de se montrer moins accommodante que l'Autriche-Hongrie.

Enfin les arrangements déjà passés par la France avec la Belgique et la Suisse établissaient que l'organisation de notre protectorat tunisien ne rencontrerait aucun obstacle diplomatique en Europe.

L'attitude des puissances devait donc détourner M. Visconti Venosta des méthodes intransigeantes, s'il n'eût suffi, pour cela, des avantages certains qu'il était fondé à attendre de pourparlers amicaux, conformes d'ailleurs à la pondération de son esprit et aux véritables intérêts de son pays. Son parti était bientôt arrêté.

Le 29 juillet, les Chambres italiennes se séparaient pour les vacances d'été, laissant aux ministres toute liberté de poursuivre les négociations engagées, sans avoir à compter avec des interpellations intempestives. Dès le lendemain, la Consulta nous faisait part de ses vues.

Comme son prédécesseur, M. Visconti Venosta aurait volontiers lié la négociation tunisienne à celle d'un arrangement commercial, qui nous eût garanti dans le royaume le tarif conventionnel italien, contre la concession de notre tarif minimum; mais il n'insistait pas, appréciant la valeur des motifs pour lesquels le gouvernement de la République considérait toute tentative en ce sens comme

Digitized by Google

prématurée et même imprudente. Il n'avait aucune objection de principe contre la conclusion simultanée d'un traité qui renouât, à l'avantage commun, les rapports de l'Italie avec la France en matière de navigation. Quant à la question tunisienne, il se montrait aussi disposé à la régler à notre satisfaction, c'est-à-dire à souscrire un accord qui garantît à l'Italie, dans la Régence, le traitement des nations les plus favorisées, la France étant exceptée de ces nations, bien entendu, et conservant la faculté de régler à sa guise ses propres rapports avec la Tunisie. Il estimait, avec raison, que cette combinaison était acceptable pour nous, et il y voyait l'avantage de traiter, sans avoir à signer une reconnaissance explicite de notre protectorat, qui aurait été de nature à éveiller des susceptibilités dans la péninsule. Mais il aurait désiré, pour ménager la transition, que les effets de l'entente à établir fussent différés jusqu'au jour où l'Angleterre se serait mise d'accord avec nous sur la revision de son traité tunisien. Pour assurer ce résultat, le traité italo-tunisien de 1868 aurait dû être prorogé, non pour un temps fixe, mais jusqu'à la conclusion du nouvel arrangement que l'Angleterre s'était engagée à négocier avec la France.

Les motifs qui suggéraient cette combinaison, n'ont pas besoin de commentaires. Mais on conçoit aussi que, malgré tout notre bon vouloir, il ne nous fût pas possible d'y donner notre assentiment. C'eût été renoncer aux effets attendus de l'échéance du 28 septembre, et consolider, pour une période nouvelle et indéterminée, la situation de l'Italie dans la Régence; c'eût été restaurer les obstacles qu'avait rencontrés jusqu'alors l'exercice d'un protectorat, dont nous supportions les charges, à l'avantage de tous, sans en retirer les bénéfices corrélatifs. Il y

Digitized by Google

aurait eu d'autres inconvénients. Nos rapports avec le gouvernement anglais n'étaient pas sans se ressentir de l'humeur soulevée par une série d'autres questions pendantes entre les deux pays; aussi ne montrait-il pas beaucoup d'empressement à aborder la revision du traité tunisien. Était-ce le moment de tresser de nos mains un lien entre les intérêts italiens et les intérêts anglais dans la Régence, d'ajouter un atout au jeu de nos partenaires, de fournir au cabinet de Londres un nouveau motif de prolonger des atermoiements qui duraient déjà depuis six mois?

Chargé de suivre la négociation, l'ambassadeur d'Italie à Paris n'en insistait pas moins pour décider le gouvernement de la République à une prorogation du traité de 1868. De son côté, M. Hanotaux, notre ministre des affaires étrangères, se montrait inébranlable, faisant valoir les raisons décisives qui l'empêchaient de céder sur ce point spécial, résolu d'ailleurs à se prêter, sur les autres, à toutes les transactions convenables pour faciliter une entente. Durant plusieurs semaines, la discussion se prolongeait, sans avancer d'un pas.

On comprenait enfin qu'il fallait en changer les bases, si l'on voulait aboutir en temps utile. A la fin d'août, le comte Tornielli était mandé à Rome, pour en délibérer avec les ministres. Dans les premiers jours de septembre, il retournait à Paris, muni des instructions nécessaires pour reprendre les pourparlers et les conduire à terme.

Trois semaines seulement restaient à courir : la tâche était grosse, pour un si court délai.

Les conférences se succédaient incessamment entre le comte Tornielli et M. Hanotaux, celui-ci assisté de son directeur des consulats, M. Bompard, qui tenait la plume

Digitized by Google

pour la rédaction des instruments destinés à en fixer les résultats. Me trouvant alors à Paris, en congé, j'y étais naturellement appelé, à titre consultatif. M. Millet, notre résident général à Tunis, était tenu au courant des travaux et transmettait ses avis par voie télégraphique.

Le secret des négociations n'a pas transpiré. On peut juger toutefois, d'après les arrangements intervenus, que la préparation en a été laborieuse et activement menée. Dans la soirée du 28 septembre, on signalait encore plusieurs visites de l'ambassadeur italien au quai d'Orsay : on en concluait que l'entente définitive, retardée par d'épineuses difficultés, n'avait dû s'établir qu'à la dernière minute.

En Italie, l'opinion n'était pas mieux informée de la marche des pourparlers; les feuilles opposantes se chargeaient de la tenir en éveil, surtout après le voyage du comte Tornielli à Rome : leurs commentaires tendaient naturellement à la détourner de toute idée de concession et à représenter la situation de l'Italie comme inexpugnable dans la Régence, même après la dénonciation du traité de 1868. De leur côté, les journaux ministériels s'appliquaient à réagir et à préparer les esprits à une solution transactionnelle, qu'ils justifiaient par de solides arguments.

Le 24 septembre, M. Rudini allait rejoindre à la Spezia le roi Humbert, qui avait quitté sa villégiature de Monza pour assister à des manœuvres navales; le lendemain, il revenait à Rome, avec Sa Majesté, qui réunissait les ministres en conseil extraordinaire. Le bruit se répandait aussitôt que l'affaire tunisienne y avait fait l'objet de résolutions décisives. C'était le signal de nouveaux commentaires et d'un nouveau déchaînement contre le

Digitized by Google

ministère. « Le passage de M. Visconti Venosta à la Consulta, — disait la *Tribuna*, — n'aura pas été inutile, s'il a pu donner à la France une preuve de la soumission du gouvernement italien... Le service qu'il n'a pu rendre à la France en 1870, dans une circonstance bien différente, il le lui rend maintenant à Tunis, à vingt-cinq ans d'intervalle. » Qu'on juge par cet extrait du ton des polémiques! Les journaux ministériels répondaient que l'Italie ne pouvait « contrecarrer une situation de fait établie depuis quinze ans par des traités reconnus par elle au moins implicitement »; l'important était qu'en Tunisie, les Italiens ne fussent pas dans une condition inférieure aux autres étrangers; que leurs privilèges y fussent maintenus et qu'un nouveau traité leur garantît le traitement de la nation la plus favorisée. En définitive, les organes de l'opinion se trouvaient d'accord pour considérer comme imminente la signature d'un arrangement.

Si quelques doutes eussent encore subsisté, ils auraient été dissipés par une note officieuse, publiée dans la soirée du 27 septembre. Il y était dit que, dans la matinée de ce jour, le roi avait signé un décret prorogeant le régime de douane assuré dans la péninsule aux marchandises tunisiennes, et dont les effets devaient cesser avec le traité de 1868 : c'était proclamer que l'accord était conclu ou sur le point de l'être.

Enfin, le 30 septembre, on apprenait que M. Hanotaux et le comte Tornielli avaient signé les arrangements intervenus relativement à la Tunisie et au régime de la navigation entre la France et l'Italie.

La veille, 29 septembre, le télégraphe avait annoncé la promulgation à Tunis d'un tarif général des douanes pour la Régence. Il était temps que l'entente s'établit entre Paris et Rome. A défaut, les marchandises italiennes

Digitized by Google

auraient été soumises, dans la Régence, aux prescriptions nouvelles. L'arrangement intervenu leur assurait le bénéfice d'un tarif de faveur. L'établissement du nouveau régime n'entraînait donc pour elles aucune conséquence dommageable; il témoignait seulement de la résolution arrêtée par le gouvernement de la République d'user de ses droits, à la date fixée, nonobstant toutes contestations éventuelles.

Les arrangements relatifs à la Tunisie sont datés du 28 septembre 1896. Ils portent les signatures de M. Hanotaux et du comte Tornielli, désignés comme plénipotentiaires, l'un par le roi d'Italie, l'autre par le président de la République française, *agissant tant en son nom qu'au nom de Son Altesse le bey de Tunis*. Nécessaire et suffisante, cette mention avait permis d'éviter les difficultés qu'aurait pu soulever la rédaction d'une clause énonçant la reconnaissance plus explicite de notre protectorat. Ils comprennent trois actes :

1° Une convention de commerce et de navigation;

2° Une convention consulaire et d'établissement, complétée par un protocole explicatif;

3° Une convention d'extradition, complétée aussi par un protocole annexe.

L'entente relative aux rapports de la France avec l'Italie, en matière de navigation, est consacrée par une *déclaration*, en double exemplaire, qui porte la date du 1er octobre 1896.

Quelques indications suffiront pour déterminer l'économie et la portée de ces divers actes.

Digitized by Google

CONVENTION DE COMMERCE ET DE NAVIGATION

La convention pose en principe qu'il y aura pleine et entière liberté de commerce et de navigation entre la Tunisie et l'Italie.

Dans la Régence, les navires italiens sont soumis aux mêmes charges et jouissent des mêmes droits que les navires nationaux ou français; réciproquement, les bâtiments tunisiens bénéficient, en Italie, du régime concédé aux bâtiments nationaux ou français. Le traitement national est réciproquement assuré, pour le cabotage. aux Italiens et aux Tunisiens : il y a là, comme on le verra, une différence notable avec le régime établi entre la France et l'Italie, les deux pays ayant réservé l'exercice du cabotage à leur propre pavillon.

Pour la pêche, les Tunisiens jouissent, en Italie, des droits et des avantages accordés aux sujets des puissances étrangères, et les Italiens sont traités, en Tunisie, comme les nationaux et comme les Français : c'est la consolidation de l'état de choses établi par le traité italo-tunisien de 1868.

En ce qui concerne les droits d'importation et d'exportation, les marchandises italiennes et tunisiennes jouissent réciproquement du traitement de la nation la plus favorisée. « Il est d'ailleurs bien entendu que le traitement de la nation la plus favorisée, dont la jouissance est assurée à l'Italie, ne lui donne pas droit au régime douanier qui pourrait être institué entre la Tunisie et la France, mais seulement aux avantages, de quelque nature que ce soit, qui seraient concédés à une tierce puissance quel-

Digitized by Google

conque » : c'est la reconnaissance implicite et la consécration de la situation privilégiée qui résulte pour nous du protectorat.

Un article spécial porte que, dans le cas où les taxes douanières, alors perçues à l'importation en Tunisie (10 pour 100 sur les vins et 8 pour 100 sur les autres articles), viendraient à être modifiées, les droits nouveaux ne pourront être plus élevés que ceux inscrits, pour les mêmes articles, au tarif maximum français. Dans cette clause il était permis de voir l'énonciation d'un principe posé en vue d'une entente plus étendue, un jalon planté pour un arrangement commercial qui ne tarderait pas à intervenir entre la France et l'Italie sur la base de leurs tarifs les plus restreints.

La convention doit rester en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905; si elle n'est pas dénoncée douze mois avant cette date, elle demeurera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié son intention d'en faire cesser les effets.

CONVENTION CONSULAIRE ET D'ÉTABLISSEMENT

Aux termes des premiers articles de cet acte, les Italiens en Tunisie et les Tunisiens en Italie jouissent, en principe, des mêmes droits que les nationaux et les Français.

Ils peuvent y établir toutes sortes de sociétés, en se conformant aux lois du pays; ils ne sont pas soumis, pour la disposition de leurs biens, à d'autres charges ni à d'autres restrictions que les nationaux; sous les mêmes conditions, ils sont admis à ester en justice et à réclamer le bénéfice de l'assistance judiciaire.

Digitized by Google

Les Italiens en Tunisie ne sont justiciables que de la juridiction française ; toutefois, en matière d'immeubles, à moins que ceux-ci ne soient immatriculés ou que les parties en cause ne soient personnellement justiciables des tribunaux français, il sera statué par les tribunaux tunisiens et, en dernier ressort, par S. A. le bey : c'est la confirmation du régime établi depuis 1884, à la suite de l'arrangement par lequel l'Italie a consenti, en faveur des tribunaux français, à la suspension de sa juridiction consulaire dans la Régence. La convention de 1896 remplaçant le protocole du 24 janvier 1884, on peut en considérer les clauses comme abrogeant définitivement les capitulations au regard de l'Italie.

Les jugements rendus en Tunisie par les tribunaux français et les jugements rendus en Italie par les tribunaux italiens sont exécutoires, dans chacun des deux pays, sous les conditions ordinaires consacrées par les traités relatifs à cette manière.

Sont considérés comme sujets tunisiens en Italie et comme sujets italiens en Tunisie, ceux qui ont conservé, d'après les lois de leur pays, la nationalité tunisienne ou italienne. Le protocole annexé à la convention ajoute que ces dispositions ne sont pas applicables aux Italiens qui auraient acquis une autre nationalité en Tunisie, en vertu d'un acte de naturalisation, ou hors de Tunisie, soit en vertu d'un acte de naturalisation, soit par l'effet de la loi. Cette dernière clause n'était pas inutile pour tarir une source de contestations délicates en matière de statut personnel.

Le même protocole ajoute que les indigènes protégés, actuellement inscrits au consulat général d'Italie, à Tunis, auront droit, en Tunisie, au même traitement que les Ita-

Digitized by Google

liens eux-mêmes. C'est la consécration d'un état de droit préexistant; mais, en limitant le privilège aux protégés actuellement inscrits, la clause a eu pour effet de mettre fin à des abus dont le passé avait démontré les inconvénients.

Tous les autres articles de la convention sont consacrés au règlement des droits et privilèges des consuls italiens dans la Régence. Les prescriptions en sont conformes aux clauses de la convention de 1862, qui régit, à ce point de vue, les rapports de la France et de l'Italie. Les consuls italiens jouissent, en Tunisie, sous les mêmes conditions, des immunités et privilèges qui sont garantis à leurs collègues sur notre territoire. Il serait donc sans intérêt de consacrer à ce sujet une analyse détaillée.

En Italie, les consuls français sont chargés de la protection des Tunisiens; ils jouissent à cet effet, de plein droit, des exemptions, prérogatives, immunités, honneurs et privilèges que les conventions consulaires, conclues entre les gouvernements français et italien, leur assurent en Italie en vue de la protection des Français et de leurs intérêts. Encore une clause qui dérive de notre protectorat sur la Tunisie et qui en implique la reconnaissance.

Le système est complété par une disposition qui garantit, d'une manière générale, aux consuls français, pour la protection des Tunisiens en Italie, et aux consuls italiens en Tunisie tous les privilèges, immunités et prérogatives respectivement accordés, en Italie et en Tunisie, aux consuls de la nation la plus favorisée.

Le protocole annexe renferme une dernière disposition qui maintient le *statu quo*, en ce qui concerne les associations, les écoles et les établissements italiens, *actuellement* établis en Tunisie, sans préjudice des droits supé-

Digitized by Google

rieurs appartenant à l'administration locale en matière d'hygiène et d'ordre public pour l'application des lois de police et de sûreté. Cette clause témoigne de l'esprit conciliant qui a présidé à la négociation, en consolidant des institutions respectables, sans toutefois priver l'autorité locale des moyens suffisants de surveillance et de répression.

Comme la précédente, la convention restera en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905 et sera prolongée dans les mêmes conditions, d'année en année, jusqu'à ce que l'une des parties contractantes manifeste l'intention d'en faire cesser les effets.

CONVENTION D'EXTRADITION

Un arrangement spécial était nécessaire pour donner à la procédure d'extradition, en Tunisie, des règles concordantes avec l'exercice de notre protectorat et le fonctionment de nos tribunaux. Les intérêts de la justice répressive souffraient de l'incertitude et du manque de réciprocité, qui continuaient, depuis notre établissement dans la Régence, d'affecter nos rapports avec l'Italie en cette matière. Un malfaiteur condamné ou poursuivi en Tunisie venait-il à se réfugier en Italie : les démarches que nous tentions, au nom des autorités beylicales, pour obtenir sa remise, ne cessaient de rencontrer des difficultés de fait, qui en empêchaient le succès; sous les objections diverses qui nous étaient opposées, il n'était pas difficile de discerner le désir d'esquiver les conséquences d'un acquiescement, qui impliquât la reconnaissance de notre situation politique dans la Régence. Au contraire, un malfaiteur, condamné ou poursuivi dans le

Digitized by Google

royaume, venait-il à se réfugier en Tunisie : les consuls italiens intervenaient, pour exiger la livraison du fugitif, en vertu des capitulations et des usages.

L'attention publique avait été appelée, en France, sur les inconvénients du système par un incident tout récent. Dans les premiers jours du mois de juin 1896, six anarchistes italiens avaient gagné la Tunisie, pour échapper à la justice de leur pays; conformément à la jurisprudence établie, ils avaient dû être arrêtés, sur la requête du consul général d'Italie, et mis à sa disposition. Le fait avait soulevé des réclamations en France, les journaux avancés le présentant comme un abus et reprochant à la Résidence française une condescendance excessive, qui l'aurait amenée, contre toutes les règles, à se prêter à une extradition en matière politique. MM. Millerand et Viviani en faisaient l'objet d'une question à la Chambre des députés. M. Hanotaux répondait qu'à défaut d'une convention spéciale, notre résident avait dû se conformer à la procédure de fait, en vigueur depuis quinze ans; mais il ajoutait qu'un tel état de choses prendrait fin le 29 septembre, c'est-à-dire à l'échéance du traité italo-tunisien. Là-dessus, vives protestations de *la Tribuna* et des feuilles de même couleur, d'accord pour soutenir que l'échéance du traité n'entraînerait pas la fin des capitulations; campagne violente, pour empêcher le ministère royal de transiger sur ce point.

La convention d'extradition du 28 septembre 1896 était donc indispensable, pour couper court à toutes difficultés.

Par l'article premier, les parties contractantes s'engagent à se livrer réciproquement, d'après les règles convenues, les individus réfugiés, soit d'Italie ou des colonies italiennes en Tunisie, soit de Tunisie en Italie ou dans

Digitized by Google

les colonies italiennes, et poursuivis ou condamnés pour des crimes ou délits déterminés.

Toute demande d'extradition doit être faite par la voie diplomatique : c'est dire que le représentant de la France à Rome a qualité pour en saisir la Consulta, au nom du gouvernement beylical.

Quant aux infractions passibles d'extradition et aux règles de la procédure, l'entente intervenue est, sur tous les points, conforme aux conventions de 1870 et de 1873, qui régissent les rapports de même nature entre la France et l'Italie. Je puis, dès lors, me dispenser d'y insister.

Mais il est intéressant de signaler une stipulation particulière, qui fait l'objet d'un protocole annexe. Par cette clause : « Les parties sont convenues que, si la peine capitale était prononcée en Tunisie contre un sujet italien ou un individu extradé par le gouvernement italien, l'attention du président de la République française serait appelée d'une manière toute spéciale, en vue de l'instance en grâce pour la commutation de cette peine, sur l'état actuel de la législation, en Italie, à l'égard de la peine de mort. » Une disposition analogue figurait déjà dans le protocole du 24 janvier 1884, relatif à la suspension de la juridiction consulaire en Tunisie. La loi italienne, sauf en matière militaire, n'admet plus la peine de mort. On se rend compte, par suite, des considérations qui ont amené le gouvernement royal à insister pour l'adoption de la clause susmentionnée, et l'on conçoit le caractère de l'obligation toute morale qui en résulte pour le gouvernement de la République, au cas d'une condamnation à mort prononcée en Tunisie contre un sujet italien.

Comme les deux autres, la convention d'extradition doit rester en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905 et cesser ses effets dans les mêmes conditions.

Digitized by Google

DÉCLARATION RELATIVE AUX RAPPORTS DE NAVIGATION ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

J'ai déjà dit plus haut (1re partie, chapitre III) comment le traité franco-italien de navigation du 13 juin 1862 avait pris fin en 1886, après le rejet, par la Chambre française des députés, d'une convention nouvelle, signée à Rome le 30 avril de cette dernière année. Depuis lors, les deux pays avaient pu se rendre compte du préjudice mutuel qui résultait de la rupture de leurs rapports conventionnels en la matière. Les puissances tierces étaient seules à en retirer un avantage, dont ils faisaient les frais. On s'explique donc que les cabinets de Paris et de Rome aient profité de l'occasion qui s'offrait, en 1896, pour restituer à leurs marines marchandes les facilités dont elles étaient privées depuis si longtemps dans les eaux respectives.

La négociation rencontrait d'ailleurs, à cette époque, des chances de succès qui avaient fait défaut jadis. Je n'entends pas parler seulement des changements favorables survenus dans l'opinion, des deux côtés des Alpes. Je veux dire que chacun des deux gouvernements se trouvait alors autorisé légalement à concéder aux navires étrangers, sous condition de réciprocité, le traitement national en ce qui concerne les droits de navigation. Tel était l'effet de la loi française du 19 mai 1866 et de la loi italienne du 23 juillet 1896. Une entente pouvait donc intervenir sur cette base, sans être exposée aux risques de nouveaux débats parlementaires. C'est en vertu de cette faculté que la déclaration suivante était signée à Paris le 1er octobre 1896 :

Digitized by Google

Déclaration.

Le gouvernement français et le gouvernement italien ayant mutuellement constaté leur intention d'user de la faculté que les lois respectives sur la marine marchande leur accordent pour ramener, contre réciprocité, les droits maritimes à percevoir envers le pavillon de l'autre État au même taux qu'envers le pavillon national, il a été établi, d'un commun accord, que, — seule la navigation de cabotage continuant à être réservée au pavillon national, — la réduction des droits maritimes, dans le sens ci-dessus indiqué, sera de part et d'autre mise à exécution à partir du 1er novembre prochain. Les deux gouvernements se réservent, dans l'intérêt de leurs marines respectives, de confirmer et compléter par une convention de navigation les clauses de la présente déclaration.

En foi de quoi, les soussignés, ministre des affaires étrangères de la République française et ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi d'Italie, ont signé cette déclaration et y ont apposé leur cachet.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 1er octobre 1896.

HANOTAUX. TORNIELLI.

Quelques semaines plus tard, des mesures simultanées étaient prises, à Paris et à Rome, pour assurer l'exécution de l'arrangement relatif à la navigation.

Le 27 octobre, le *Journal officiel* de la République française publiait le décret dont le dispositif suit, en le faisant précéder de l'exposé des motifs qui avaient déterminé le retrait des rigueurs maintenues depuis 1886 contre le pavillon italien :

ARTICLE PREMIER. — Le décret du 17 juillet 1886, établissant des surtaxes sur les navires italiens abordant dans les ports de France et d'Algérie, cessera d'être appliqué à partir du 1er novembre prochain.

Le 29 octobre, la *Gazette officielle* du royaume d'Italie

Digitized by Google

publiait, à son tour, un décret royal, daté du 26 du même mois et dont voici le dispositif :

A dater du 1er novembre prochain, les taxes et les droits maritimes indiqués dans la loi du 23 juillet 1896 seront appliqués aux navires sous pavillon français dans la mesure même établie pour les bâtiments nationaux, que ces navires proviennent de l'étranger ou d'un port de l'État, la navigation de cabotage continuant toutefois à être réservée au pavillon national.

Ainsi se terminait, à partir du 1er novembre 1896, la période néfaste durant laquelle la marine marchande des deux pays avait dû, au détriment de leur commerce et de leur industrie, abandonner les ports respectifs. Elle était replacée enfin, au point de vue fiscal, dans les conditions faites à ses concurrents d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et d'Autriche, qui avaient bénéficié de son inaction forcée. Mais ce n'était point encore assez pour qu'elle reprît la lutte à armes égales : les cabinets de Paris et de Rome avaient encore à s'entendre pour lui rendre les moyens de trouver du fret à des conditions égales, en abaissant les barrières de douane qui arrêtaient le mouvement des échanges entre la France et l'Italie.

Restait à pourvoir à la mise en vigueur des trois conventions tunisiennes.

Le gouvernement de la République pouvait le faire de sa propre autorité, sans recourir au parlement. Mais le gouvernement italien était constitutionnellement obligé d'obtenir la sanction des Chambres, avant de ratifier la convention de commerce et de navigation.

Le jour même de la réouverture de la session, le 30 novembre 1896, la Chambre italienne des députés était

Digitized by Google

saisie du projet de loi nécessaire. Les débats s'ouvraient le 16 décembre et occupaient deux séances.

Après toutes les polémiques qui avaient précédé la négociation, on aurait pu s'attendre à une discussion orageuse. Il n'en fut rien. Les adversaires du projet s'imposèrent, dans le développement de leurs critiques, une modération relative. Les chefs de l'opposition gardèrent le silence. Crispi lui-même demeura impassible à son banc. Un revirement s'était évidemment accompli dans les esprits durant les semaines dernières. Dans le parlement, comme au dehors, personne n'entendait remettre en question l'œuvre accomplie. C'est le sentiment qu'un journal de Rome exprimait à ce moment même : « La question du traité est des plus simples, — écrivait le *Popolo Romano*. — Pouvait-on obtenir plus? Si l'on ne pouvait obtenir plus, fallait-il en venir à une rupture, pour se recoquiller dans la politique du Vatican, qui attend du temps la revendication de ce qu'il appelle son bon droit? La réponse ne peut être douteuse. C'est pourquoi nous disons du traité italo-tunisien, comme du traité avec le Négus : on craignait pire; et même, tout considéré, le traité tunisien est relativement meilleur que le traité de paix. » Un pareil langage indiquait bien que les accords du 28 septembre avaient cause gagnée devant le parlement et le pays.

Les orateurs de l'opposition, MM. Muratori, Saporito et Nasi, tentaient pourtant de démontrer que les arrangements conclus ne tenaient pas un compte suffisant des intérêts économiques de l'Italie et n'assuraient pas d'assez complètes garanties à la colonie italienne dans la Régence. A leur avis, les concessions faites étaient et resteraient sans contre-partie. D'autres membres de l'Assemblée, sans se montrer pourtant défavorables à l'entente inter-

Digitized by Google

venue, insistaient sur deux points : d'une part, ils auraient voulu avoir l'assurance que notre tarif minimum *actuel* se trouvait garanti aux importations italiennes en Tunisie, et que nous ne pourrions pas en rehausser les taxes avant 1905; d'autre part, ils auraient tenu à avoir la certitude qu'à l'expiration des conventions nouvelles, le régime des capitulations serait remis en vigueur de plein droit.

M. Visconti Venosta répondait à toutes les critiques par un discours qui restera comme un modèle d'éloquence parlementaire et diplomatique, aussi bien par le mérite de la forme que par la valeur et la mesure des arguments. Il y faisait ressortir avec force les motifs qui avaient déterminé le gouvernement royal à entamer des négociations amicales, au lieu de suivre un système de résistance stérile et dangereux; à écarter résolument les questions de principe, sur lesquelles l'accord eût été peut-être impossible, pour s'en tenir aux faits et pour assurer des garanties pratiques aux intérêts divers qui se trouvaient en cause. Dans cet ordre d'idées, il démontrait, par une analyse détaillée, qu'il avait obtenu le règlement équitable des difficultés soulevées par les questions de nationalité, par le maintien des écoles, des hôpitaux, des associations, du droit de pêche, etc... Enfin, synthétisant dans sa péroraison les idées de conciliation dont sa diplomatie s'était inspirée pour sauvegarder le présent et ménager l'avenir, il faisait envisager à ses auditeurs les perspectives d'un rapprochement économique, auquel les arrangements actuels serviraient de préambule. Cette méthode de discussion lui permettait, chemin faisant, de répondre aux interrogations formulées par divers orateurs. Il était amené ainsi à déclarer, avec une louable franchise, que, notre tarif minimum étant autonome, rien ne nous empêcherait, en droit strict, d'en rehausser les

Digitized by Google

taxes; mais il ne manquait pas non plus de signaler les raisons qui permettaient de tenir pour improbable une pareille éventualité Quant aux capitulations, il démontrait que le fonctionnement en avait cessé, en grande partie, avant les récentes négociations, par le fait même de notre établissement en Tunisie, et qu'on ne pouvait songer à y revenir. A son avis, l'accord conclu avec la France devait être considéré non seulement comme un gage de bonnes relations politiques qui n'avaient rien d'incompatible avec la situation internationale de l'Italie, mais aussi comme le premier pas vers d'autres arrangements qui compléteraient la pacification économique entre les deux pays.

Après ce discours magistral, qui soulevait les applaudissements des trois quarts de la Chambre, la convention était approuvée par 232 votes contre 64, c'est-à-dire par une majorité de 168 voix.

Porté immédiatement au Sénat, le projet y était aussi voté, le 22 décembre, à la presque unanimité, après de courts débats. Tout se bornait à un échange d'explications courtoises entre le ministre des affaires étrangères et un membre de la haute assemblée, M. Rossi, fervent apôtre des doctrines protectionnistes en sa qualité de grand industriel du nord. Pas une voix ne s'élevait, d'ailleurs, pour critiquer l'œuvre du gouvernement ni les raisons qui l'avaient déterminé à traiter amicalement avec la France. Pressé de s'expliquer sur l'éventualité de négociations ultérieures pour un traité de commerce entre les deux pays, M. Visconti Venosta déclarait qu'il ne pouvait suivre ses interlocuteurs sur un pareil terrain qu'en s'imposant la plus grande circonspection. Son langage tendait cependant à établir qu'il jugeait l'entente probable, et qu'il ne désespérait pas d'en trouver les éléments dans

Digitized by Google

une combinaison de tarifs réduits. L'accord intervenu pour la Tunisie avait eu certainement pour effet d'améliorer les relations de l'Italie avec la France; on était donc fondé à espérer qu'il en résulterait un motif nouveau de faire bientôt cesser, dans l'intérêt commun, le caractère anormal des dispositions qui régissaient encore les rapports douaniers des deux nations.

Après le vote des Chambres italiennes, rien ne semblait plus s'opposer à la mise en vigueur des arrangements tunisiens. Les négociateurs avaient stipulé que les ratifications en seraient échangées dans les trois mois à dater de la signature, c'est-à-dire avant le 28 décembre. Cependant, l'accomplissement de cette formalité était retardé de quelques semaines. Bien que le gouvernement de la République ne fût pas obligé de soumettre au parlement les conventions tunisiennes, il tenait, avant d'y imprimer un caractère irrévocable, à mettre les représentants du pays en mesure d'en apprécier les éléments. Ce résultat devait être assuré par la distribution d'un *Livre jaune* sur l'ensemble des négociations. Mais la session, interrompue alors par les vacances de fin d'année, ne devait reprendre que le 12 janvier suivant. Ainsi s'explique que les délais de ratification aient été, d'un commun accord, prorogés d'un mois.

Le 25 janvier 1897, M. Hanotaux et le comte Tornielli procédaient à l'échange des ratifications des trois arrangements tunisiens, dont la mise en vigueur était aussitôt ordonnée dans les formes légales. De simples décrets y suffisaient en France et en Tunisie. La convention de commerce devenait exécutoire, en Italie, par la promulgation d'une loi spéciale, datée du 28 janvier; une autre loi, du 14 du même mois, consolidait le décret royal du

Digitized by Google

27 septembre 1896, qui assurait aux marchandises tunisiennes le maintien du régime douanier dont elles jouissaient antérieurement en Italie.

Pour achever l'organisation du nouveau régime dans la Régence et en compléter l'autonomie au regard des Italiens, il ne restait plus qu'à obtenir la suppression des bureaux de poste qu'ils y entretenaient encore, comme dans les autres pays de capitulations. Aucune difficulté ne devait empêcher l'unification d'un service, dont le protectorat français assurait le fonctionnement régulier dans l'intérêt de tous les résidents. Le 29 avril 1897, un décret royal prononçait la suppression des bureaux italiens de poste à Tunis, à Sousse et à la Goulette : dans les considérants exposés à l'appui de cette décision, il était dit seulement que la mise en vigueur des conventions du 28 septembre précédent avait rendu inopportun le maintien de ces établissements.

Ainsi se trouvait réglée, sans heurts ni froissements, cette question tunisienne, qui avait troublé longtemps nos rapports avec l'Italie et menaçait encore de les affecter plus gravement à l'échéance du traité de 1868. La solution intervenue réunissait les avantages et les inconvénients de toute transaction équitable et pratique. Nous y gagnions de libérer notre protectorat des entraves qui en paralysaient l'exercice, mais nous y consolidions les droits essentiels dont la colonie italienne jouissait avant et depuis notre établissement dans la Régence. L'Italie renonçait à y demeurer avec nous sur un pied de complète égalité, et reconnaissait implicitement les conséquences des événements qui nous y avaient conféré une situation privilégiée, avec les charges correspondantes; mais elle y assurait à ses nationaux toutes les garanties

Digitized by Google

dont ils avaient besoin. Aucun de leurs intérêts légitimes ne pouvait souffrir de la transformation du régime. S'il en fallait une preuve décisive, on la trouverait dans l'augmentation continue de leur nombre (1) et dans le développement de leurs transactions durant les années suivantes.

C'est d'après ces résultats qu'il faut juger l'œuvre accomplie. Le succès en faisait honneur aux plénipotentiaires, qui avaient conduit les pourparlers avec un égal esprit de modération. Mais leur ambition ne se bornait pas là. En réglant les affaires tunisiennes et les rapports de navigation, ils pouvaient se flatter d'avoir ouvert la voie à une entente plus complète, qui rétablirait, en matière commerciale, les relations conventionnelles de la France et de l'Italie.

(1) Le journal *l'Italie*, du 10 février 1900, évaluait à plus de 80,000, le nombre des Italiens résidant en Tunisie à cette époque.

Digitized by Google

CHAPITRE III

MARIAGE DU PRINCE DE NAPLES

Mariage du prince de Naples (24 octobre 1896). — L'Italie et le Portugal. — Massacres d'Arménie (octobre 1895) ; troubles de Crète (mai 1896); action concordante de la France et de l'Italie. — Blocus de la Crète (mars 1897). — Guerre entre la Grèce et la Turquie (avril); médiation des puissances ; traité de paix (4 décembre). — Organisation de l'autonomie crétoise. — Voyage à Paris du prince de Naples (juin 1897).

(1896-1897)

Assombrie au début par les revers d'Afrique, l'année 1896 s'achevait mieux qu'elle n'avait commencé pour l'Italie. Un ministère homogène dirigeait les affaires avec une autorité doublée par la compétence éprouvée de chacun de ses membres. La confiance dans les alliances allemandes et dans l'amitié anglaise demeurait entière, après la visite de l'empereur Guillaume et d'autres incidents. Les rapports avec la France bénéficiaient du règlement de la question tunisienne et de l'accord conclu pour la navigation. Les pourparlers avec le Négus étaient sur le point d'aboutir à la paix, dans les conditions désirées pour la dignité et les intérêts coloniaux du pays. Ainsi l'horizon s'éclaircissait sur tous les points. Après des heures de doute et d'angoisse, on se reprenait à la foi et aux longs propos. Nul moment ne pouvait être mieux choisi pour un événement, qui allait permettre à la nation italienne de s'associer, dans une manifestation solennelle

Digitized by Google

de loyalisme, aux joies et aux espérances de ses souverains.

Je veux parler du mariage du prince de Naples avec une princesse de Monténégro.

Il en avait été déjà question au commencement de l'été, après le couronnement de l'empereur Nicolas II. Le prince Victor-Emmanuel s'était rendu en Russie, à cette occasion, pour représenter le roi Humbert. Des chroniqueurs indiscrets rapportaient que, durant les fêtes de Moscou, il avait paru sensible aux attraits de la princesse Hélène, seconde fille du prince de Monténégro. D'autres ajoutaient que, jusqu'alors réfractaire à l'idée de mariage, il était revenu converti. Dicté par le cœur, son projet ne devait rencontrer aucun obstacle dans la raison d'État.

La nouvelle n'allait pas sans causer quelque surprise dans les cercles mondains de Rome, où l'on avait peut-être caressé d'autres rêves. Cependant on se rendait compte des difficultés que le caractère particulier des rapports entre le gouvernement royal et la papauté était de nature à opposer à l'héritier de la couronne, s'il avait recherché la main d'une princesse appartenant à l'une des vieilles dynasties catholiques d'Europe. D'autres objections se seraient élevées en ce qui concernait les familles protestantes auxquelles il aurait pu s'allier. Le choix annoncé ne soulevait aucun de ces embarras. Dans l'histoire de son petit pays, le prince Nikita s'était assuré une page glorieuse et un rôle d'avenir, sous les auspices du grand empire du nord. Ses enfants pouvaient prétendre aux plus ambitieuses destinées comme aux plus nobles alliances. La princesse Hélène, qui avait achevé son éducation en Russie, était connue des souverains d'Italie; ils l'avaient vue à Rome, en 1892, et plus tard à Venise; ils avaient apprécié le charme de ses manières; ils la savaient

Digitized by Google

préparée pour les plus hautes et les plus délicates situations. Nul doute que leur agrément ne permît la réalisation du plus cher désir de leur fils.

Vers le milieu d'août, les fiançailles étaient définitivement conclues et rendues publiques. Le 18 de ce mois, une note communiquée à la presse italienne annonçait que le roi avait chargé le chef du cabinet d'en faire part au conseil des ministres.

Peu après on apprenait que la célébration du mariage aurait lieu à Rome, le 24 octobre.

Ce devait être une fête intime. Le roi n'y voulait aucune de ces réjouissances populaires, de ces pompes officielles, qui en eussent altéré le caractère; et sa résolution allait au cœur de tous les Italiens, qui songeaient au deuil de la patrie et à la tristesse des familles dont les enfants souffraient encore une dure captivité sur les hauts plateaux de l'Abyssinie. Aussi se bornait-il à convier à la cérémonie les souverains et les princes apparentés ou alliés à la maison de Savoie. Les autres puissances n'y devaient être représentées que par leur ambassadeur ou ministre ordinaire.

Le jour même du mariage, le président de la République française adressait directement au roi d'Italie ses félicitations et ses vœux; j'étais moi-même chargé d'une démarche pour y associer notre gouvernement.

Le 22 octobre, la princesse Hélène arrivait à Rome, avec son père, le prince Mirko, la princesse Anna, son frère et sa sœur, et le prince Karageorgewitz, son beau-frère. Le roi, la reine et le prince royal l'attendaient à la gare pour la conduire au Quirinal. Ils étaient accompagnés de la reine douairière de Portugal, sœur du roi Humbert, et du duc d'Oporto, second fils de Maria Pia; de la princesse Letizia, du duc et de la duchesse d'Aoste, du comte

Digitized by Google

de Turin et du prince Victor Napoléon, belle-sœur et neveux du roi.

Une population sympathique se pressait sur le passage des voitures de la cour. Le soleil d'automne épanchait sur la ville une blonde lumière. Les princes monténégrins avaient revêtu leurs costumes nationaux, dont les couleurs vives s'unissaient, pour le régal des yeux, aux toilettes claires des dames. Les troupes faisaient la haie dans les rues pavoisées. Le scintillement des armes, l'éclat des uniformes, les ondulations de la foule, les fanfares militaires, les acclamations qui accompagnaient le cortège, tous les éléments concouraient pour une symphonie joyeuse. La Rome moderne s'était mise en fête pour souhaiter la bienvenue à la charmante fiancée.

Cette première journée était consacrée à la présentation des dignitaires de l'Annonciade, des présidents des Chambres et des ministres. Le lendemain, les souverains recevaient les félicitations du Sénat et de la Chambre des députés.

Dans la matinée du 24 octobre, le mariage civil avait lieu au Quirinal, en présence des membres de la famille royale et des grands dignitaires de l'État. Puis les souverains et leurs hôtes princiers se rendaient à l'église.

La cérémonie religieuse n'aurait pu être célébrée dans une des grandes basiliques de Rome sans l'agrément du pape. Pour prévenir toutes difficultés, on avait fait choix de l'église Sainte-Marie-des-Anges, aménagée dans les thermes de Dioclétien, qui sont classés comme monument historique et placés sous l'administration du gouvernement royal. A la suite de négociations officieuses, dont on s'entretenait sans en bien connaître le secret, le clergé de la paroisse avait été autorisé à prêter son concours à la solennité. La bénédiction nuptiale devait être

Digitized by Google

donnée par le prieur palatin de Bari, Mgr Piscicelli, qui avait droit à la mitre et rang d'archevêque. Heureux effet de ces ingénieuses *combinazione*, qui permettent à la diplomatie du Quirinal et du Vatican de tourner, sans éclat inutile, les embarras de relations parfois très délicates!

Les membres du corps diplomatique occupaient une tribune spéciale. Les autres invités remplissaient l'enceinte. M. Rudini y portait le collier de l'Annonciade, qui lui avait été remis le matin même par Sa Majesté et attirait au nouveau dignitaire de nombreux compliments. Le prieur prononçait une allocution appropriée aux circonstances et au temps. Les phases de l'office se déroulaient sans incident, avec une solennité dont le recueillement de l'assistance et les chants liturgiques rehaussaient le caractère religieux. Au dehors, tous les habitants de Rome attendaient la sortie des jeunes époux pour les saluer de vivats chaleureux.

Dans la soirée du lendemain, le prince et la princesse recevaient le corps diplomatique. C'était, à quatorze mois de distance, la répétition du cercle qui avait réuni leurs hôtes au Quirinal, après le mariage du duc d'Aoste.

Comme son cousin, le prince royal se retrouvait sur un terrain connu, en présence d'invités qu'il avait déjà vus, pour la plupart, durant les rares journées que ses missions militaires à Naples ou à Florence lui avaient permis de passer à Rome. Pour la jeune femme, qui avait ses débuts à faire dans un milieu nouveau, il s'agissait d'une épreuve délicate, où il fallait beaucoup de tact et de présence d'esprit. A son entrée dans les salons, elle était visiblement émue; mais, de son émotion, bientôt dominée, il ne résultait qu'un peu de pâleur, qui seyait à sa beauté brune. Et chacun était bientôt conquis par l'éclat de ses

Digitized by Google

grands yeux, par ce je ne sais quel charme exotique qui relève l'attrait de sa personne.

C'était à l'ambassadeur et à l'ambassadrice de France, devenus depuis peu doyens du corps diplomatique, que revenait l'honneur de présenter leurs collègues. La tâche était rendue aussi facile qu'agréable par l'affabilité de Leurs Altesses. De la part du prince, une belle humeur, des paroles aimables, dites de sa voix brève, sur un ton qui témoignait discrètement de son intime satisfaction. La princesse recevait les compliments avec un doux sourire, trouvant les mots qu'il fallait pour répondre, se servant, à l'occasion, du français, de l'italien et du russe, qu'elle parle avec une égale facilité, laissant chacun sous l'impression de sa candeur sympathique. Rien de politique, bien entendu, dans les idées échangées; l'esprit d'à-propos en pouvait seul atténuer la banalité. L'épreuve réussissait au gré de tous. Avec la vaillance et le bonheur de la jeunesse, la princesse royale avait surmonté les difficultés de débuts redoutables et acquis droit de cité.

Les fêtes officielles comprenaient, pour le 26 octobre, un dîner de cour, où les représentants des puissances étrangères étaient conviés, avec les ministres italiens, les présidents des Chambres et les grands officiers du palais. Dans la soirée, le roi m'exprimait sa gratitude pour la part que le président et le gouvernement de la République prenaient au bonheur de sa famille, et il me chargeait de m'en faire à nouveau l'interprète. Puis il me présentait au prince de Monténégro et nous laissait en tête à tête.

Les compliments que je formulais, les détails que je donnais sur le cercle de la veille recevaient naturellement le meilleur accueil. C'était toucher le cœur du prince, visiblement flatté de la fortune de sa maison et des succès de son enfant. Il m'en remerciait en insistant

Digitized by Google

sur les sympathies du Monténégro pour la France, sur ses sentiments personnels « pour la grande et généreuse nation française ».

Le 28 octobre, le roi me mandait au Quirinal. Il voulait redire à l'ambassadeur de France combien il était sensible aux témoignages de sympathie qu'il avait reçus de Paris. Il avait déjà répondu à la dépêche de Félix Faure et chargé son ministre des affaires étrangères de ses remerciements pour le gouvernement de la République; mais il tenait à me faire entendre l'expression personnelle de ses sentiments. L'entretien se portait bientôt sur les négociations suivies durant les mois précédents et sur les arrangements qui en avaient consacré le résultat. Bien que les observations échangées à ce sujet ne continssent aucun secret, je ne me crois pas autorisé à en parler ici. Je puis dire seulement qu'en sortant du Quirinal, j'emportais une confiance nouvelle dans le succès de la tâche qu'il me restait à remplir : aucun obstacle ne serait mis à l'entente destinée à compléter le rapprochement économique des deux nations.

Le 29 octobre, les princes monténégrins quittaient Rome pour regagner leur pays.

Dans la matinée du même jour, le prince et la princesse de Naples partaient pour Florence, siège du commandement de Son Altesse Royale. A la gare, l'ambassadrice de France, au nom des dames du corps diplomatique, offrait à la princesse une corbeille de fleurs. Courtoise attention, qui provoquait encore un échange de compliments et de vœux.

Dirai-je un mot, pour finir, d'un incident qui a fait la joie des chroniqueurs?

Comme on sait, le prince Victor Napoléon, neveu du

Digitized by Google

roi, était au nombre des invités. Les malices du sort me prédestinaient à de semblables rencontres. Aux noces du prince royal de Portugal, en 1886, c'était le comte de Paris, qui se croisait, dans les salons d'Ajuda, avec l'ambassadeur de France, sans le vouloir connaître. Neuf ans plus tard, à Rome, j'étais encore chargé de représenter la République aux réceptions qui suivaient le mariage d'une autre princesse d'Orléans. En 1896, enfin, je me voyais en présence du prince Victor, dans des conditions analogues. Mais, cette fois, nulle difficulté : point de présentation; aucun embarras d'étiquette ni de préséance; l'ambassadeur et le prétendant n'avaient qu'à s'ignorer mutuellement.

Après la bénédiction nuptiale, les hôtes du Quirinal se passaient une photographie instantanée, qu'un amateur indiscret avait prise à la sortie de Sainte-Marie-des-Anges. On y voyait la princesse Hélène d'Orléans, duchesse d'Aoste, au bras du prince Victor : « Admirez ce rapprochement imprévu de dynasties! — me disait un collègue. — Il ne manque au tableau que la silhouette de l'ambassadeur de la République, imposant les mains pour sceller la conjonction!... » Et de rire. C'était la note amusante dans le roman princier.

Les fêtes du mariage avaient fourni l'occasion d'un rapprochement plus sérieux, auquel une mention est due.

Depuis un an, les cours de Rome et de Lisbonne étaient en froid, malgré leurs liens de parenté. Le ministre d'Italie à Lisbonne avait été mis à la retraite, mais non remplacé; le représentant du Portugal à Rome, M. de Carvalho e Vasconcellos, restait dans son pays, en congé indéfini : il y avait, en quelque sorte, rupture des rap-

Digitized by Google

ports diplomatiques. La cause en était connue. En 1895, le roi Dom Carlos avait entrepris en Europe un voyage, durant lequel il avait exprimé au roi Humbert, son oncle, l'intention de venir le voir en Italie. Puis, subitement, il avait renoncé à son projet, dont la nouvelle avait été publiée : d'où le froissement dont on sait les conséquences et qui durait encore au mois d'octobre 1896.

Une première explication avait été accréditée tout d'abord.

Les souverains d'Italie se trouvant en villégiature à Monza, c'était là que le roi de Portugal se proposait de les rejoindre. Mais on disait que Crispi, alors au pouvoir, avait cru bon d'insister pour que la rencontre eût lieu à Rome. Devant une pareille exigence, Sa Majesté Très-fidèle avait renoncé à l'entrevue, par égard pour le pape. Aussi les adversaires de Crispi se plaisaient-ils à faire peser sur lui la responsabilité de l'incident. Les apparences confirmaient l'accusation, et l'on prête volontiers aux riches.

Il paraît pourtant que les choses s'étaient passées différemment. C'était bien à Rome même que le roi de Portugal avait, au premier moment, manifesté l'intention de venir. Peu après, en présence des mouvements de l'opinion catholique dans son royaume, à la suite peut-être des représentations du Vatican, il avait jugé prudent de négocier pour être reçu à Monza. Scrupules tardifs! La visite devait être ajournée sous des prétextes auxquels personne ne prêtait créance.

La situation se prolongeait longtemps, et l'on n'y voyait pas d'issue, aucune des deux cours ne paraissant disposée à faire les premiers pas. Le mariage du prince de Naples amenait enfin la détente désirée de part et d'autre.

Digitized by Google

Invitée à assister à la solennité célébrée à Rome, la reine Maria Pia exprimait le désir d'y ramener le représentant du Portugal. Le roi Humbert, son frère, se rendait à ses instances. Une note de l'agence Stefani annonçait l'accord intervenu, et M. de Cavalho, mettant fin à son congé prolongé, venait reprendre la direction de sa légation à Rome. Ainsi le différend s'arrangeait sans bruit, sans conditions. Tout est bien qui finit bien : c'est le cas de le dire.

Les fêtes du mariage étaient à peine terminées, qu'on apprenait, à Rome, la signature de la paix avec Ménélik et le retour des prisonniers de guerre retenus jusqu'alors en Abyssinie. C'était la fin des douloureuses préoccupations qui pesaient encore sur tous les esprits. Après une série de pénibles épreuves, l'Italie pouvait reprendre confiance en ses forces demeurées intactes, envisager la perspective de jours meilleurs, et tenir son rang dans le concert des grandes puissances.

L'occasion allait lui en être fournie par la crise orientale, qui entrait alors dans une période aiguë.

Le signal en avait été donné, en octobre 1895, par les conflits sanglants qui s'étaient prolongés plusieurs mois dans les provinces asiatiques du Sultan. En février 1896, le monde civilisé apprenait, avec horreur, que plus de 20,000 Arméniens étaient tombés sous les coups des Musulmans. Tous les renseignements concordaient, d'ailleurs, pour établir qu'ils étaient victimes d'une persécution féroce et méthodique, tolérée et peut-être encouragée par les autorités turques. Sous la poussée de l'indignation publique, les grandes puissances intervenaient pour presser le rétablissement de l'ordre et provoquer des réformes administratives.

Digitized by Google

Malgré les difficultés auxquelles elle avait à faire face sur un autre théâtre, l'Italie n'avait point hésité à se joindre à l'action commune. Comme les autres, elle avait envoyé dans le Bosphore un second stationnaire et fait entendre à Constantinople de sévères représentations.

En mai 1896, l'agitation gagnait la Crète, où la population, exaspérée par de cruels abus et menacée du même sort que les Arméniens, se soulevait en masse contre ses oppresseurs. Dès les premiers avis, le gouvernement italien autorisait son représentant à Constantinople, d'une manière générale, à s'entendre avec les autres ambassadeurs pour toutes les démarches que les circonstances comportaient. Cependant les troubles allaient croissant dans l'île. La situation devenait inquiétante, pour la tranquillité de l'Europe, sous la double menace des résolutions violentes de la Porte et d'une intervention de la Grèce, qu'un mouvement irrésistible entraînait à soutenir la cause des insulaires chrétiens.

En octobre 1896, l'Italie envoyait à la Sude une première escadre de cinq vaisseaux, sous le commandement d'un contre-amiral.

M. Visconti Venosta avait, depuis trois mois, la direction des affaires extérieures. Résolu à ne rien abdiquer de l'influence et de la responsabilité qui revenaient à son pays dans les questions méditerranéennes, il allait contribuer, dans une large mesure, à en faciliter le règlement par une activité incessante, avec une sagesse et une indépendance de décision qui rappelleraient les meilleurs temps de la diplomatie italienne.

Dès ce moment, son siège était fait : il était disposé à faciliter l'accord des puissances par son acquiescement à toutes les combinaisons de nature à rallier l'unanimité des vues, une action commune lui paraissant le seul

Digitized by Google

moyen efficace d'assurer l'arrangement des difficultés pendantes, sans compromettre la paix de l'Europe. Mais, s'il ne rêvait d'aucun avantage particulier pour son pays, du moins voulait-il tenir la main à ce que sa politique de désintéressement restât la règle pour tous. Quelques indications suffiront pour établir la persévérance mise à l'exécution d'un programme qui permettait à la France et à l'Italie, dans un intérêt mutuel et général, d'associer leurs efforts depuis si longtemps divisés.

La fermeté de cette attitude n'était pas sans peser d'un grand poids sur les résolutions du Sultan, qui se décidait, en novembre, à entrer enfin dans la voie des réformes et à confirmer, par de premiers actes, les assurances données aux ambassadeurs. Peut-être aussi n'était-elle pas étrangère aux déclarations contenues dans le discours prononcé par lord Salisbury le 9 du même mois, au banquet du lord-maire, et d'où il résultait que l'Angleterre, comme les autres puissances, écartait toute pensée d'action isolée.

En janvier 1897, l'entente s'affirmait encore, entre Paris et Rome, pour repousser les réclamations de la Porte contre le plan de réformes élaboré par les ambassadeurs à Constantinople.

Mais c'est sur la Crète que l'attention se fixait alors plus particulièrement. La Grèce se décidait à y exercer une intervention armée, en dépit des avertissements des puissances : le 13 février, elle y envoyait quatre bataillons de troupes régulières, avec de l'artillerie, sous les ordres du colonel Vassos.

Le même jour, l'amiral Canevaro quittait Naples, avec une seconde escadre, pour prendre le commandement de tous les bâtiments italiens dans les eaux crétoises. Son rang et son ancienneté l'appelaient à présider aux délibé-

Digitized by Google

rations des commandants des forces navales, que les autres puissances y avaient déjà réunies : dans cette tâche délicate, qui allait se prolonger plus d'une année, il devait déployer une fermeté et un tact aussi profitables au prestige de la marine royale qu'à la diplomatie de la Consulta.

Avec l'assentiment des puissances, des mesures étaient prises en vue d'assurer l'occupation immédiate des points stratégiques de l'île par les forces internationales. Le 15 février, des détachements anglais, autrichiens, français, italiens et russes étaient débarqués à la Canée et en d'autres ports. Le gouverneur turc recevait de Constantinople l'ordre de se concerter avec les amiraux pour le cantonnement des équipages. Ainsi le Sultan lui-même remettait l'île en dépôt aux puissances, qui avaient désormais mandat pour y rétablir l'ordre et pour y restaurer une administration régulière.

Ces mesures conservatoires une fois arrêtées, leur premier soin était d'agir auprès du cabinet d'Athènes, pour lui notifier leur volonté commune de s'opposer à l'annexion de la Crète et l'amener à en retirer ses troupes. Au commencement de mars, le gouvernement grec se décidait à rappeler sa flotte ; mais il s'obstinait encore à y laisser le colonel Vassos.

Les puissances s'entendaient alors pour une pression plus énergique, et notre ministre des affaires étrangères, dans un discours prononcé le 15 mars à la Chambre des députés, faisait connaître les conditions du programme convenu. Il y avait accord pour proclamer l'autonomie de la Crète sous la suzeraineté du Sultan; la Grèce devait être invitée à en rappeler ses troupes; la Turquie n'y conserverait que quelques garnisons sur les points occupés par les puissances; en cas de résistance, le blocus de

Digitized by Google

la Crète serait proclamé et rigoureusement appliqué, tous secours en hommes, en munitions et en vivres devant être interceptés.

Par ses avis ou ses suggestions, M. Visconti Venosta avait contribué à l'élaboration de ce plan de campagne. Il y avait d'autant plus de mérite que son attitude se trouvait, dans une certaine mesure, en opposition avec les vues particulières de l'Allemagne et avec les tendances manifestes de la population italienne.

A défaut d'intérêts propres dans la Méditerranée, le gouvernement allemand ne prêtait qu'un assez tiède appui à l'action collective des puissances; il avait joint un seul de ses vaisseaux aux escadres réunies dans les eaux crétoises; dès l'arrivée du colonel Vassos dans l'île, il avait conseillé, contre le cabinet d'Athènes, une intervention énergique et même la mise en état de blocus des côtes de la Grèce. Déjà se manifestait, à Berlin, une préférence pour une politique de ménagements envers la Turquie, politique dont l'inspiration ne semblait pas uniquement puisée dans les intérêts généraux de l'Europe.

En Italie, l'opinion publique, très montée contre les musulmans, encourageait les imprudences du cabinet d'Athènes et se montrait contraire aux mesures de coercition contre la Grèce. La presse était unanime à repousser toute combinaison qui pût avoir pour conséquence d'engager le pavillon royal contre la flotte hellénique et de provoquer un Navarin à rebours. On évoquait les raisons d'humanité et le principe des nationalités. On rappelait que l'Italie s'était constituée par des plébiscites. Lui convenait-il d'empêcher les Grecs de secourir leurs frères opprimés et les Crétois de disposer librement de leur sort?

Des arguments semblables étaient développés en France,

Digitized by Google

où ils jouissaient d'une égale faveur. Il fallait donc aux hommes d'État qui dirigeaient alors la politique des deux pays une certaine force d'âme pour réagir contre l'entraînement populaire, pour faire prévaloir les résolutions qui pouvaient seules consolider l'accord des puissances dans l'intérêt supérieur de la paix générale. M. Hanotaux et M. Visconti Venosta ont été à la hauteur du devoir qui leur incombait : ce n'est que justice de le constater. Peut-être faut-il chercher dans les considérations contradictoires dont ils avaient à tenir compte l'explication des ménagements et des hésitations que des critiques sévères ont reprochés plus tard à leur diplomatie dans cette période troublée. Mais là aussi se trouve la cause principale de l'entente qui devait associer l'action des deux cabinets jusqu'à la fin de la crise, en renouant d'anciennes traditions et en facilitant, par contre-coup, les négociations entamées sur un autre terrain pour le règlement de leurs intérêts particuliers.

Le 21 mars 1897, les commandants des forces internationales proclamaient la mise en état de blocus effectif des côtes et des ports de la Crète. Le blocus était général pour tous les navires sous pavillon grec ; les autres étaient admis à continuer leurs opérations, pourvu que leurs marchandises ne fussent destinées ni aux troupes grecques ni à l'intérieur de l'île.

Ces mesures n'étaient pas suffisantes pour arrêter la Grèce sur la pente fatale où elle glissait. Repoussée de la Crète, c'est contre la Turquie qu'elle se retournait d'un élan que les plus sévères avertissements ne réussissaient pas à retenir. Au commencement d'avril, des bandes de volontaires franchissaient la frontière en Thessalie. Bientôt des engagements se produisaient dans les

Digitized by Google

environs de Prevesa. Le 17 avril, le sultan décidait le rappel de son ministre à Athènes. Edhem Pacha recevait l'ordre de repousser l'agression des Grecs et de prendre, au besoin, l'offensive. Il y avait guerre déclarée entre la Grèce et la Turquie.

Quelques jours auparavant, M. Visconti Venosta avait exposé à la Chambre des députés les raisons de la politique suivie par le gouvernement royal. Il avait démontré comment un conflit, né en Crète, risquait de s'étendre sur le continent, de mettre en feu les Balkans, d'exposer la paix de l'Europe aux plus grands risques. Le danger ne pouvant être prévenu que par l'entente des puissances, tous les efforts de l'Italie avaient nécessairement tendu à consolider cette entente en vue d'une solution pacifique. Le patriotisme du gouvernement ne cesserait pas de s'inspirer de ces considérations supérieures dans les conjonctures graves qu'il avait encore à envisager pour l'avenir.

Après des débats orageux qui ne remplissaient pas moins de quatre séances, l'ordre du jour accepté par le ministre était voté par 278 voix contre 132. M. Visconti Venosta pouvait désormais se prévaloir de l'assentiment du parlement pour suivre la voie où il s'était engagé, de concert avec la France et pour les mêmes raisons.

La guerre déclarée, les puissances se concertaient pour proclamer leur neutralité et leur résolution de s'abstenir de toute intervention, en continuant le blocus rigoureux de la Crète. Elles n'avaient qu'à surveiller avec soin les événements, pour se ménager, en temps opportun, les moyens d'interposer leurs bons offices en vue d'un armistice et de la paix.

On connaît les phases de la sanglante campagne qui a décidé, en quelques semaines, l'issue de la lutte. Ce n'est

Digitized by Google

point ici le lieu d'en retracer l'historique. Dès les premiers jours de mai, après une série de combats malheureux, la Grèce se trouvait hors d'état de contenir l'invasion de ses ennemis victorieux. Elle n'avait plus qu'à recourir à l'Europe pour obtenir un armistice et traiter.

Le 3 mai, le gouvernement hellénique se décidait à rappeler le colonel Vassos : c'était la condition préalable et nécessaire de la négociation. Quelques jours après, il demandait la médiation des puissances et s'engageait à reconnaître le régime autonome qu'elles avaient promis d'édifier en Crète.

Le 11 mai, les puissances offraient leur médiation à la Turquie, en ajoutant que la Grèce leur avait confié le soin de ses intérêts et en insistant pour la suspension immédiate des hostilités.

Le même jour, M. Visconti Venosta en informait la Chambre italienne des députés. J'extrais de son discours le passage suivant, qui donne l'exposé exact de la situation et les motifs de l'attitude des cabinets :

Quand la guerre a malheureusement éclaté entre la Grèce et la Turquie, les puissances se sont proposé deux buts : circonscrire les effets du conflit, quels que fussent les événements, pour que les intérêts européens ne fussent pas menacés, et se préparer, dès que les circonstances le permettraient, à interposer une action médiatrice.

Le premier but a été atteint.

Maintenant les puissances ont été amenées par les événements de la guerre à considérer que le moment était venu où une médiation pouvait être exercée. Mais, pour que cette médiation pût sortir ses effets et avoir une efficacité pratique, il était nécessaire de s'assurer préalablement que la Grèce était disposée à accueillir les conseils des puissances et à admettre ces conditions que, même avant la guerre, elles avaient notifiées au gouvernement d'Athènes comme indispensables pour un règlement pacifique de la question.

Digitized by Google

Il était nécessaire aussi que, sur ces arrangements préliminaires, s'établît le consentement de toutes les puissances, puisque, pour une action qui doit s'exercer non seulement à Athènes, mais à Constantinople, la condition du succès résidait dans l'accord unanime de l'Europe.

Ce résultat a été aussi obtenu, et les représentants des grandes puissances à Athènes ont proposé à la Grèce une médiation qui a été acceptée par elle.

Les puissances peuvent donc assumer maintenant un mandat de paix. Je puis donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement italien a pris et prend part à ces négociations, fidèle à cette politique de l'accord européen, dont il n'y aurait, aujourd'hui moins que jamais, aucune raison de se séparer, et animé en même temps à l'égard de la Grèce de cet esprit conciliant et bienveillant qui a toujours guidé notre conduite.

Nous concourrons de toutes nos forces à assurer ce résultat que, d'abord par la médiation et ensuite par une paix honorable, il soit mis un terme à une situation qui, dans l'intérêt de l'Europe et de la civilisation, ne pourrait se prolonger sans de nouveaux et graves dangers.

Après quelques hésitations, auxquelles mettait fin un télégramme adressé au sultan par l'empereur de Russie, la Turquie se décidait à accepter la médiation des puissances et à suspendre les hostilités. Une convention d'armistice était signée, le 4 juin, entre les belligérants : les Grecs levaient le blocus exercé par eux dans le golfe de Salonique; de son côté, Edhem Pacha s'engageait à rester sur ses positions, renonçant à la voie de mer pour ses transports.

Restait à établir les conditions de la paix.

Tout d'abord la Turquie manifestait des exigences inadmissibles : elle réclamait des cessions territoriales, qui eussent entraîné l'annulation partielle du traité de Berlin; elle proposait, pour les sujets grecs de l'Empire, un régime nouveau, qui impliquait l'abrogation des capi-

Digitized by Google

tulations; enfin elle exprimait le désir d'envoyer à Pharsale des plénipotentiaires pour négocier directement avec les représentants de la Grèce. M. Visconti Venosta était des premiers à s'élever contre des propositions qui tendaient à remettre en question les rapports mêmes de l'Europe avec l'empire ottoman. Les vues des autres cabinets ne pouvaient différer des siennes. Leur entente se traduisait, avant même la signature de l'armistice, par la remise à la Porte d'un mémorandum collectif. Les ambassadeurs y faisaient connaître qu'ils étaient autorisés par les puissances, chargées des pouvoirs de la Grèce, à entrer en pourparlers pour l'élaboration du traité. Rectification de frontières dans la mesure justifiée par des motifs stratégiques; paiement d'une indemnité calculée de manière à tenir compte, à la fois, des frais de la campagne et des ressources de la Grèce; renouvellement des traités conclus entre les belligérants et annulés par l'état de guerre, mais maintien des droits garantis aux sujets hellènes, sur le territoire ottoman, par les arrangements de la Turquie avec les puissances et par conséquent intangibles : telles étaient les bases qui devaient servir à l'édification du traité définitif.

En présence de l'accord persistant des puissances, le gouvernement ottoman se résignait à se concerter avec leurs représentants. Bien que poursuivie avec toute l'activité possible, la négociation se prolongeait durant plusieurs mois. Les questions à résoudre étaient nombreuses et délicates. De patients efforts étaient nécessaires pour amener le vainqueur à se départir de réclamations incompatibles avec les principes que les plénipotentiaires avaient à sauvegarder dans l'intérêt de la Grèce et de l'Europe elle-même. Encore fallait-il tenir compte des retards occasionnés par l'obligation où ils se trouvaient

Digitized by Google

de s'assurer, sur chaque proposition, de l'agrément de leurs mandants : le concert européen constitue une machine compliquée, dont le rendement utile ne s'obtient qu'au prix d'un long travail.

Quoi qu'il en fût, le texte des préliminaires de la paix était arrêté, vers la mi-septembre, dans des conditions transactionnelles qui ménageaient équitablement les intérêts en cause.

Le traité de paix définitif était signé le 4 décembre 1897. On en connaît les clauses.

Peut-être la Turquie se jugeait-elle fondée à se plaindre des puissances, dont l'intervention l'avait, en partie, privée des avantages espérés d'une guerre heureuse; elle n'en remportait pas moins le bénéfice d'une frontière rectifiée, qui la mettait, pour l'avenir, en bonne situation pour repousser une agression nouvelle, d'une indemnité garantie par le contrôle international des revenus affectés par son débiteur, d'un prestige accru par le succès de ses armes, du changement survenu dans le fâcheux état de choses où l'avaient placée les massacres d'Arménie, cause première des conflits qui venaient de troubler l'Orient. Quant à la Grèce, elle devait s'estimer heureuse de sortir à si peu de frais de la lutte imprudente où elle avait engagé sa fortune et son existence même : si elle avait dû consentir à une rectification de frontières et au paiement d'une indemnité, elle conservait, avec la presque intégralité de son territoire, tous les éléments nécessaires pour défendre son indépendance, restaurer ses finances, réorganiser ses forces et sauvegarder les droits de ses nationaux au dehors. Il ne tenait qu'à elle de mettre à profit les enseignements de l'épreuve subie, pour envisager l'avenir avec une nouvelle confiance.

Pendant que les négociations pour la paix suivaient

Digitized by Google

leur cours, la Crète n'était pas oubliée. Les garnisons internationales y avaient été renforcées, après le rappel du colonel Vassos; un blocus rigoureux fermait la voie à toutes les excitations du dehors; les garnisons turques qui s'y trouvaient encore demeuraient immobiles dans leurs cantonnements, et le gouverneur ottoman s'appliquait à ne pas contrarier l'action des amiraux. La population s'organisait dans des conditions rudimentaires, qui préparaient la voie à une administration régulière. La tranquillité se rétablissait peu à peu dans l'île. Un ordre relatif y régnait. Le temps était venu de constituer le régime autonome que les puissances s'étaient solennellement engagées à y établir.

Vers la fin du mois de mai, le gouvernement de la République préparait à cet effet un programme qu'il soumettait à l'examen des autres cabinets. Quelques semaines plus tard, tenant compte des observations qui lui étaient parvenues, M. Hanotaux formulait d'autres propositions portant sur les points qui pouvaient fournir les éléments d'une entente. On y trouvait les principes essentiels du régime qui devait prévaloir définitivement : autonomie et neutralité de la Crète, qui continuerait à faire partie de l'empire ottoman; désignation par les puissances d'un gouverneur; affectation de certains revenus de l'île, sous le contrôle européen, au service d'un emprunt; constitution d'une gendarmerie comprenant des éléments étrangers et crétois;... etc.

C'était le point de départ de négociations, dont l'issue devait être longtemps retardée, tant par les résistances opposées à Constantinople, que par les difficultés inhérentes à l'organisation pratique d'un gouvernement viable. Au mois d'octobre 1898 seulement, la Porte se décidait à retirer les bataillons qu'elle maintenait encore

Digitized by Google

dans l'île. Après des tentatives diverses pour placer à la tête de l'administration nouvelle un gouverneur ressortissant, par sa nationalité, à un État neutre, les puissances finissaient par y appeler le prince Georges de Grèce, nommé gouverneur pour trois années (1er décembre) : c'était le candidat proposé dès la première heure par la Russie; c'était aussi le gouverneur réclamé par la grande majorité des Crétois, à défaut d'une union plus intime avec la Grèce.

Ainsi se complétait l'œuvre de pacification et de réorganisation, conduite par les puissances avec un esprit de suite et d'entente qui en avait déterminé le succès. Dès le milieu de 1897, le dénouement en était assuré.

Les cabinets de Paris et de Rome pouvaient légitimement s'attribuer l'honneur d'une large part dans les résultats obtenus. Depuis le début jusqu'à la fin des négociations, ils avaient fait preuve de la même activité désintéressée. Leur initiative en avait facilité la marche à maintes reprises. Leur entente s'était maintenue durant toutes les phases de la crise. L'opinion publique s'était habituée de nouveau à les voir marcher de conserve vers un but commun : c'était un avantage particulier qui s'ajoutait, pour chacun des deux pays, au bénéfice général que le règlement pacifique des affaires d'Orient procurait à l'Europe.

D'autres événements confirmaient, dans le même temps, qu'un changement favorable s'était produit dans les dispositions réciproques, des deux côtés des Alpes. Je veux parler notamment du séjour fait à Paris, en juin 1897, par le prince et la princesse de Naples.

Depuis plusieurs mois, on savait que le prince royal devait représenter le roi d'Italie au jubilé de la reine

Digitized by Google

d'Angleterre; mais personne ne supposait qu'il prendrait la voie de France, et qu'il s'y arrêterait pour saluer le président de la République. Le 9 juin, il se trouvait à Naples, avec les souverains, pour l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Victor-Emmanuel; le 14, il regagnait Florence, d'où il repartait bientôt pour Londres. Alors seulement on commençait à parler de l'itinéraire adopté. Le 17, l'agence Stefani annonçait que Leurs Altesses Royales devaient passer par la France et s'arrêter deux jours à Paris.

La nouvelle causait une surprise générale, en Italie comme en France. Les impressions laissées par les mésintelligences antérieures n'étaient pas encore complètement effacées. Peu de mois auparavant, une pareille démarche eût semblé irréalisable.

Tout en y applaudissant, les partisans du rapprochement avec la France se défendaient mal de certaines inquiétudes. Que ne pouvait-on pas craindre de l'humeur des Parisiens? Avaient-ils oublié le voyage du prince à Metz? Ne se laisseraient-ils pas entraîner à des manifestations analogues à celles qui avaient salué le roi Alphonse XII, en 1883, et failli compromettre les rapports de la France avec l'Espagne?

Les journaux d'opposition n'hésitaient pas à blâmer ouvertement le projet. Le 19 juin, le jour même du départ du couple princier pour la France, le *Mattino* de Naples, l'une des feuilles restées fidèles à la politique de Crispi, écrivait :

Quelques officieux persistent à affirmer que le voyage du prince de Naples à Paris aura lieu. Quoi qu'il advienne, cette idée est venue à un esprit italien ; et, si elle ne se traduit pas en fait, ce ne sera certes pas manque de bon vouloir de M. di Rudini et de ses collègues! Est-il besoin de beaucoup de mots

Digitized by Google

pour montrer avec quelle déplorable légèreté on prend depuis quelque temps, en politique étrangère, des initiatives irréfléchies et dangereuses... Où est le traité de commerce qu'on espérait de la France? Où sont, du moins, les délégués chargés de le négocier? Après un an de prières et de concessions, notre glorieux ministère a encore la main pleine de mouches! Maintenant il s'agirait d'envoyer le prince héréditaire, en personne, solliciter les compensations désirées. Pauvre prince! pourquoi ne le laissent-ils pas tranquille? La cour italienne a déjà un stock raisonnable de visites non restituées : il y a celle de l'empereur d'Autriche, celle du tsar. Veut-on donc y ajouter aussi celle du président Faure, afin de bien établir ce dogme tout nouveau d'étiquette, que le Quirinal est un lieu où l'on ne va pas?

L'événement rendait vaines toutes critiques et toutes fâcheuses conjectures.

Le prince royal passait deux jours à Paris, sans que sa présence y provoquât le moindre incident. Il était reçu à l'Élysée par le président de la République, qui, après un long et amical entretien, lui rendait sa visite, dans la journée même. Il donnait audience aux représentants de la colonie italienne. Le reste du temps, il l'employait, avec la princesse, à des promenades qui lui faisaient traverser les principaux quartiers de la capitale. Sur tous les points, il ne rencontrait que des égards respectueux et une curiosité discrète. Avec un sens politique qui lui faisait honneur, le peuple parisien s'appliquait à ne laisser à ses hôtes que des souvenirs agréables de leur premier séjour en France. Si quelques journaux en faisaient le sujet de réflexions peu obligeantes, c'était l'exception; la presse qui compte accueillait les princes par une bienvenue courtoise, se plaisant à voir dans leur visite un témoignage de l'amélioration survenue dans les rapports des deux pays et un gage pour l'avenir.

Digitized by Google

A Rome, l'impression produite par l'événement n'était pas moins favorable. Le 20 juin, le journal *l'Opinione*, considéré comme l'organe officieux de la Consulta et du Palais Braschi, en faisait ressortir, par des commentaires suggestifs, le caractère et la portée. Il en résultait que la détermination de l'itinéraire adopté n'était pas seulement due, comme on avait cherché à le faire entendre, à la volonté personnelle du prince royal : les ministres avaient approuvé et peut-être conseillé ce voyage, qui devait le mettre en rapport avec le président de la République; ils revendiquaient la responsabilité d'une résolution qui était de nature à favoriser le rapprochement et qui rentrait, par conséquent, dans le programme de leur politique. *L'Opinione* rappelait que M. Rudini, dès son arrivée aux affaires, et, plus tard, M. Visconti Venosta avaient déclaré, de la manière la plus explicite, l'intention de faire ce qui dépendrait d'eux pour rendre un caractère amical aux relations de l'Italie avec la France. Dans leur bouche, ce n'était pas de vaines paroles. Les faits l'avaient déjà démontré, et le voyage princier en fournissait une preuve nouvelle. Aucun malentendu ne devait, d'ailleurs, s'élever sur la mesure et sur les conséquences du système. A Berlin comme à Vienne, on n'en concevrait aucune défiance. Le langage même des ministres établissait que l'amélioration des rapports avec la France ne porterait pas atteinte à la situation internationale du royaume, aucune incompatibilité n'existant entre les engagements souscrits avec les puissances centrales et les résultats qu'ils se proposaient actuellement.

Après de pareils éclaircissements, nulle équivoque ne subsistait sur les dispositions du gouvernement royal. C'était à nous d'apprécier si nous devions nous prêter également, dans les conditions ainsi déterminées, à

Digitized by Google

l'entente à conclure pour effacer les dernières conséquences d'une lutte stérile de dix années et renouer aux nôtres, par des liens étroits, les intérêts économiques de nos voisins. Je me serais bien mal expliqué, dans les pages que je viens de consacrer à l'exposé de la situation, si l'on ne concluait qu'enfin le moment psychologique était venu.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'ENTENTE COMMERCIALE

Mouvement d'opinion en faveur du rapprochement commercial. — Réception au palais Farnèse (1er janvier 1897). — Premières ouvertures (6 mai). — Note italienne du 5 août. — Reprise des négociations : lettre de M. Luzzatti (16 décembre). — Mon départ de Rome (février 1898). — Elections françaises (8 mai); ministère Brisson (27 juin). — Ministère Pelloux (29 juillet). — Conférences de Paris (octobre). — Second ministère Dupuy (1er novembre). — Signature de l'arrangement commercial (21 novembre). — Relèvement de nos droits sur les vins (1er février 1899). — Débats parlementaires. — Décrets du 11 février 1899.

1896-1899

En se montrant disposés à procéder au règlement amiable de la question tunisienne, M. Rudini et M. Visconti Venosta avaient manifesté clairement leur volonté de rompre avec la politique intransigeante de leurs prédécesseurs à l'égard de la France. Leurs vues allaient plus loin que l'arrangement des difficultés soulevées par notre établissement dans la Régence. Ils se proposaient d'effacer les traces de dissidences plus dommageables, en abaissant les barrières qui gênaient le cours des échanges entre les deux pays. Dès le début, leur intention avait été, — comme on l'a vu, — de lier la négociation des affaires tunisiennes à celle d'un traité de commerce, que nous eût assuré le tarif conventionnel italien contre la concession de notre tarif minimum. Pour les motifs qui ont été exposés plus haut, cette proposition n'avait

Digitized by Google

pu être acceptée par le gouvernement de la République : l'important était, avant tout, de résoudre la question dont le règlement immédiat s'imposait à cause de l'échéance du traité italo-tunisien de 1868; après entente sur ce point, on apprécierait s'il serait possible d'aborder, avec chances de succès, l'étude d'un accord commercial.

Les ministres italiens s'étaient rendus aux considérations présentées en faveur de l'ajournement; mais ils n'abandonnaient pas la partie. La conclusion d'une entente commerciale constituait, à leurs yeux, le complément nécessaire des accords tunisiens et de l'arrangement pour la navigation.

Leur sentiment apparaissait clairement dans les discours prononcés par M. Visconti Venosta, en décembre 1896, pour déterminer les Chambres à sanctionner les arrangements tunisiens. De la façon la plus explicite, le ministre présentait la négociation conclue comme le préambule et le gage d'une autre entente, qui ne tarderait pas à consacrer la paix économique entre l'Italie et la France.

Plusieurs raisons l'encourageaient à tenir un pareil langage.

Ce n'était pas seulement le mouvement d'opinion qui s'accentuait en Italie dans le sens d'un accord commercial, en dépit de l'opposition tentée, dans les provinces du nord, par un petit nombre d'industriels préoccupés de la concurrence éventuelle de nos produits.

On pouvait aussi tirer argument du changement indiscutable qui s'était produit dans l'opinion, en France même. Le temps y avait dissipé les illusions de ceux qui, sous l'entraînement de faux calculs et de ressentiments impolitiques, avaient escompté les résultats de la guerre

Digitized by Google

économique. Nos industriels et nos commerçants étaient unanimes à désirer la fin d'une lutte qui se prolongeait au détriment des intérêts communs. Ils ne trouvaient plus de contradicteurs que parmi les fabricants lyonnais et les viticulteurs du Midi : encore ceux-ci réclamaient-ils seulement l'organisation d'un régime combiné de manière à sauvegarder contre l'invasion italienne le marché national des soieries et des vins. Marseille et Bordeaux se prononçaient en faveur de l'entente. Une enquête décisive, quoique non officielle, démontrait que ce vœu ralliait des adhésions dont le nombre et l'autorité devaient faire loi.

L'initiative en avait été prise par notre chambre de commerce de Milan, bien placée pour apprécier les éléments complexes de la question. Nous avons, dans ce grand centre industriel, une colonie nombreuse et prospère : elle compte plusieurs chefs de fabrique, qui occupent des centaines d'ouvriers; elle n'embrasse pas seulement, dans le cercle de ses affaires, la Lombardie et les régions voisines; elle entretient des relations continues avec la France et constitue le principal trait d'union entre les deux pays pour les grosses transactions dont les soies font l'objet. La chambre française de commerce, qui est l'organe de la colonie et tient, par son activité, une des meilleures places parmi les institutions de même ordre, avait été des premières à prêcher la paix commerciale. Son intervention avait été jugée d'abord intempestive, à une époque où les fidèles du protectionnisme ne toléraient aucune contradiction. Mais rien n'avait rebuté les membres de la compagnie, qui avaient, en soutenant la cause du rapprochement, la conviction de s'inspirer des véritables intérêts français. L'honneur en revient, pour une large part, — je me plais à le dire ici, — à

Digitized by Google

MM. Lucien Salomon (1) et François Gondrand, que la confiance de leurs concitoyens a successivement portés à la présidence de l'association et dont les persévérants efforts ont facilité la tâche des deux gouvernements.

A l'époque où s'engageaient les négociations tunisiennes, la chambre française de Milan avait déjà clos une vaste consultation, qu'elle avait ouverte, en 1893, sur la question commerciale. A son appel avaient répondu non seulement nos chambres de commerce à l'étranger, mais aussi les chambres de commerce établies en France même, ainsi qu'une foule de syndicats industriels d'égale compétence : les uns et les autres, en immense majorité, s'étaient prononcés pour le rétablissement des rapports conventionnels sur la base des tarifs les plus modérés.

Au mois d'octobre 1896, un congrès des chambres syndicales et des chambres françaises de commerce à l'étranger s'était réuni à Paris; à ce congrès, où n'assistaient pas moins de 425 délégués, avait été adopté, à l'unanimité, un vœu favorable à « l'élaboration et à la réalisation d'une convention entre la France et l'Italie, basée sur les besoins d'une juste réciprocité. »

En présence d'avis aussi autorisés, que valaient les objections maintenues par les théoriciens du protectionnisme?

Mais il y avait plus.

Si M. Hanotaux s'était refusé à joindre l'étude de la question commerciale au règlement des affaires tunisiennes, il s'était gardé, durant les négociations, de prononcer un mot qui fît préjuger de sa part l'intention de s'en tenir là : son attitude et son langage avaient été cal-

(1) M. Lucien Salomon est mort en avril 1902.

Digitized by Google

culés de manière à ne pas décourager les dispositions manifestées d'autre part.

Après la signature des conventions du 28 septembre et de l'arrangement maritime du 1er octobre, l'ambassadeur d'Italie avait eu avec le chef du cabinet français un échange de vues sur la situation et sur les changements favorables que les accords conclus y avaient apportés. Du langage qui lui avait été tenu, le comte Tornielli s'était cru autorisé à conclure que le gouvernement de la République, appréciant les marques de bonne volonté données par le gouvernement royal, ne voyait plus d'objection à ce que le travail préparatoire d'un traité commercial fût abordé sans retard. Du moment que M. Méline, le président du conseil, le chef reconnu de la phalange protectionniste dans le parlement comme dans le pays, l'inventeur de nos deux tarifs autonomes, du moment que M. Méline, dis-je, jugeait l'entente possible et opportune, la cause était gagnée d'avance : on le croyait, du moins, à Rome.

Tous ces motifs concouraient, comme on le voit, pour justifier la confiance manifestée par M. Visconti Venosta, et l'encourageaient à ne pas différer ses démarches en vue du résultat désiré. Le gouvernement royal avait, en 1886, dénoncé le traité de commerce conclu entre les deux pays; les positions respectives des deux parties n'avaient pas changé depuis lors : c'était donc à l'Italie qu'il appartenait de faire des ouvertures en vue de rétablir les relations conventionnelles.

Les ministres du roi s'en rendaient compte et ne montraient aucune hésitation à prendre l'initiative qui leur incombait. Encore voulaient-ils avoir préalablement l'assurance qu'il y serait fait bon accueil. Dès le mois de novembre, ils s'appliquaient à pressentir officieusement

Digitized by Google

nos dispositions. Mais, à ce moment, les arrangements des 28 septembre et 1er octobre n'avaient pas encore subi l'épreuve parlementaire. La session des Chambres ne devait se rouvrir qu'en décembre, à Paris comme à Rome. Il était prudent d'attendre, avant d'aborder une tâche plus considérable, que l'opinon publique se fût prononcée, ici et là, sur les premiers essais de rapprochement. Aussi s'entendait-on sans peine sur la convenance d'ajourner les pourparlers décisifs jusqu'à la ratification et la mise en vigueur des accords déjà conclus.

Cependant, de part et d'autre, on ne laissait passer aucune occasion de préparer les esprits à l'éventualité prochaine d'une entente vers laquelle ils inclinaient manifestement.

Dans cet ordre d'idées, je ne crois pas hors de propos de mentionner une petite manifestation qui se produisit alors au palais Farnèse et fournit un thème à de nombreux commentaires.

Le 1er janvier 1897, suivant la tradition établie, la colonie française de Rome se réunissait à l'ambassade pour offrir ses compliments de nouvelle année au représentant de la République. Dans l'allocution qu'il prononçait au nom de ses concitoyens, le président de la chambre française de commerce, M. Brémond, se félicitait du résultat des négociations de septembre, en exprimant l'espoir que l'effet ne tarderait pas à en être complété par la conclusion d'un traité commercial entre la France et l'Italie. Je m'appliquais, en réponse, à confirmer la confiance de mes hôtes dans la probabilité de l'accord qu'ils désiraient, sans toutefois dissimuler que la conclusion n'en pût être encore retardée par des difficultés de divers ordres. Voici, d'ailleurs, le texte de mon petit discours :

Digitized by Google

... Un autre motif ajoute à la satisfaction que j'éprouve en ce jour : je veux parler du changement favorable qui s'est accompli, depuis notre dernière réunion, dans les rapports de la France avec le pays qui nous donne l'hospitalité. A ce moment nous étions encore préoccupés de certaine échéance fatale, de l'incertitude qui voilait l'issue de pourparlers à peine ébauchés. Les difficultés prévues ont été heureusement surmontées, vous le savez maintenant. Les conventions du 28 septembre ont déblayé notre voie des obstacles créés par la question tunisienne. En même temps, un accord sur la navigation a rouvert les ports respectifs à la marine marchande des deux pays. Les courants d'affaires commenceront à se reformer à la faveur de ces arrangements. Les sentiments, n'en doutez pas, suivront les intérêts.

Il faut se féliciter du travail accompli durant ces derniers mois. Le mérite en revient aux deux gouvernements, dont la politique s'est inspirée d'un mutuel esprit de conciliation, et l'accueil fait à leur œuvre, ici et là, établit qu'ils ont été les fidèles interprètes de l'opinion publique des deux côtés des Alpes. C'est un fait notable qui autorise de favorables augures pour l'année où nous entrons.

Il me serait agréable d'aller plus loin, et de confirmer par un mot l'espoir que vous entretenez d'une entente complète et prochaine sur le terrain économique. Mais vous comprenez, sans que j'y insiste, les difficultés nombreuses qu'il convient d'envisager encore, et la réserve que je dois m'imposer à ce sujet. Un de mes anciens avait coutume de dire qu'un diplomate doit parler souvent d'hier, quelquefois d'aujourd'hui, jamais de demain. C'est une règle sage, à laquelle je ne dois pas déroger... Que les résultats obtenus et auxquels vos efforts n'ont pas été inutiles vous donnent foi dans l'avenir ! Le reste viendra à son heure. Peut-être cette heure n'est-elle pas éloignée...

Ces derniers mots étaient soulignés par les applaudissements unanimes de l'assistance. Ils étaient reproduits et commentés favorablement par la plupart des organes de l'opinion, en France comme en Italie. Dès le lende-

Digitized by Google

main, les dépêches de Paris transmettaient à Rome de nombreux extraits de la presse française. Le *Journal des Débats* encourageait l'espoir d'un prochain accord commercial, qui contribuerait au rapprochement politique des deux pays. *L'Opinione* de Rome en prenait texte, le 4 janvier, pour publier un article dont voici la conclusion :

La politique italienne, éminemment conciliante, et qui se propose pour but principal la conservation du précieux bénéfice de la paix, ne peut que se réjouir des symptômes qui se manifestent en ce sens; elle considère le discours de M. Billot et les appréciations sympathiques de la presse française comme une confirmation nouvelle de l'amélioration survenue dans les rapports, et qui répond aux sentiments et aux intérêts communs aux deux peuples et aux deux gouvernements.

Tel était le ton de tous les journaux de la péninsule, à l'exception deque lques-uns, dont les réserves s'expliquaient par des intérêts particuliers ou par une tactique d'opposition ministérielle.

Le terrain se trouvait donc, vers la fin de février 1897, aussi bien préparé que possible pour y poser les premières assises de l'accord à édifier.

A cette époque même, M. Léon Bourgeois faisait à Rome un court séjour, dont il profitait pour nouer connaissance avec les membres du cabinet italien. Ceux-ci ne manquaient pas de l'entretenir de leurs intentions, de leur désir de compléter l'œuvre commencée. M. Bourgeois n'oubliait point, à son tour, de signaler les difficultés d'ordre parlementaire qui pouvaient contrarier les dispositions respectives et conseillaient une extrême prudence. Il allait jusqu'à faire entendre que l'accord ne réussirait probablement pas à s'établir sur la base de la concession

Digitized by Google

réciproque du tarif minimum français et du tarif conventionnel italien ; que le gouvernement royal devrait, s'il voulait aboutir, consentir d'autres abaissements de taxes sur quelques articles spéciaux, exclure de l'arrangement projeté le régime des soies et acquiescer à un léger relèvement de nos droits sur les vins. Ces observations lui étaient suggérées par la connaissance des idées répandues dans nos Chambres, parmi nos industriels et nos producteurs. Simple député, il pouvait parler net. Mais son langage avait l'autorité que lui conféraient sa situation de chef reconnu du parti radical et ses sympathies déclarées pour la cause du rapprochement. A ce point de vue, la visite à Rome de l'ancien président du conseil n'était pas inutile pour préparer les ministres italiens à certaines concessions nécessaires.

Plusieurs semaines se passaient encore sans que la question revînt sur le tapis. Cependant les arrangements tunisiens, ratifiés le 25 janvier, avaient été mis en vigueur et fonctionnaient sans frottement, ainsi que la convention maritime. Le temps semblait venu de se mettre à l'œuvre. L'opinion publique y était préparée. On commençait même à s'étonner d'un silence aussi prolongé.

Les intentions du gouvernement royal n'avaient pas été modifiées par les difficultés qui lui avaient été signalées en dernier lieu ; mais sa sollicitude se trouvait alors retenue par des préoccupations intérieures.

Depuis son arrivée au pouvoir, M. Rudini avait gouverné avec la Chambre élue, en 1895, sous les auspices de l'administration précédente. Il en avait obtenu d'abord le concours dont il avait besoin pour la liquidation de la guerre africaine, pour les lois financières qui s'imposaient et même pour le règlement des affaires tunisiennes. Tou-

Digitized by Google

tefois, la dernière session n'avait pas été sans laisser apparaître certains symptômes avant-coureurs des embarras qu'une assemblée, divisée en groupes incohérents et gênée par ses origines, ne tarderait pas à opposer au « nouveau cours ». Des résistances commençaient à se produire contre les réformes projetées en vue de la réorganisation de l'armée et de la décentralisation administrative. Un appel au pays devenait nécessaire.

Le 21 janvier, un décret royal prorogeait la session *sine die*. C'était le prélude d'une décision plus radicale : chacun le comprenait. Si la dissolution de la Chambre élective ne suivait pas immédiatement, c'est que le ministère, en présence de la crise d'Orient, voulait se ménager la faculté de réunir les représentants de la nation, en cas de besoin, et abréger autant que possible l'interrègne parlementaire. Mais sa résolution n'en restait pas moins ferme.

Le 2 mars, la session était close, la Chambre des députés dissoute et le corps électoral convoqué pour le 21 du même mois. M. Rudini se réservait de développer les motifs de cette décision dans un manifeste qui paraissait le 5.

Dans ce document ne se trouvaient aucune mention de la Triple-Alliance, aucune allusion aux arrangements déjà conclus avec la France ni à l'éventualité d'un accord commercial franco-italien. C'est sur la question d'Afrique que le président du conseil étendait plus particulièrement ses développements. Il se déclarait aussi opposé à l'évacuation totale de l'Érythrée qu'à des projets de conquêtes nouvelles. L'occupation militaire de tous les territoires encore placés sous la souveraineté ou le protectorat de l'Italie étant de nature à entraîner des dépenses inconciliables avec les ressources budgétaires, il proposait d'en

Digitized by Google

restreindre les limites de telle sorte qu'un crédit annuel de 7 millions suffît désormais à l'entretien de la colonie. Ce résultat pouvait être atteint en substituant au régime militaire un gouvernement civil, en tenant fortement Massouah et Assab, et en faisant prévaloir des relations de paix et de bon voisinage avec le Négus et ses ras. Quant à Kassala, cette place n'appartenait pas à l'Italie, qui l'avait occupée à titre temporaire et devait, en temps opportun, la restituer à l'Égypte.

Tel était, dans les grandes lignes, le programme combiné par le gouvernement pour servir de plate-forme aux prochains scrutins. Je passe sur les projets de réformes concernant les finances, le régime électoral et l'administration, toutes questions d'ordre intérieur et dont l'analyse serait ici sans intérêt.

Pour conclure, le président du conseil proclamait qu'en Italie les anciens partis étaient morts et qu'on tenterait vainement de les faire revivre. C'était le point de sa déclaration qui soulevait le plus de critiques : les chefs des cabinets précédents se trouvaient d'accord pour la présenter comme une condamnation du système parlementaire; ils en tiraient des arguments pour coaliser leurs efforts en vue de la reconstitution de la gauche historique.

M. Rudini voyait juste en répudiant toute politique de parti, pour composer un plan concret de réformes libérales et démocratiques, auquel tous les hommes de gouvernement pouvaient se rallier. La période électorale se déroulait sans incidents, sans que les réquisitoires des lieutenants de Crispi réveillassent des échos plus sonores que les plaidoyers des ministres. Dès le début, il était manifeste que l'épreuve aboutirait à la confusion des opposants.

Digitized by Google

Effectivement, les élections du 21 mars consolidaient le ministère, en lui assurant une majorité dégagée de toutes compromissions antérieures et par conséquent plus stable. Il aurait désormais avec lui, dans les débats politiques qui viendraient à s'engager, les deux tiers des députés nouveaux. Encore pouvait-il compter, en bien des occasions, sur les groupes dirigés par MM. Zanardelli et Giolitti, même sur le concours des radicaux qui suivaient Cavallotti et continueraient leur appui au cabinet, ne fût-ce que pour barrer la route à Crispi.

La journée constituait pour ce dernier un véritable désastre. Sans doute, il avait passé sans peine à Palerme, son fief électoral. Mais combien de ses partisans restaient sur le carreau? MM. Damiani, Galli, Morin, Danco, Micelli, Marazio, ses anciens collègues, étaient écartés par le suffrage populaire, sans parler de beaucoup d'autres de ses partisans, qui éprouvaient le même sort ou n'y avaient échappé qu'en se dérobant spontanément à la lutte. De la grande armée il ne restait plus qu'un bataillon d'une trentaine d'hommes, qui serraient leurs rangs autour de leur vieux général et de M. Sonnino, son jeune chef d'état-major, tout prêt maintenant pour le commandement en chef.

Somme toute, le cabinet présidé par M. Rudini sortait du baptême électoral avec une autorité nouvelle et des chances plus nombreuses de durée. Aucun motif tiré de la situation parlementaire ne l'empêchait plus de s'appliquer avec suite à la question demeurée pendante entre l'Italie et la France.

Dès les premiers jours d'avril, en effet, le gouvernement royal se décidait à en provoquer l'étude contradictoire, en formulant des ouvertures formelles. J'en rece-

Digitized by Google

vais l'avis à la veille de quitter l'Italie pour gagner la France, où m'appelait la maladie d'un des miens. Avant tout, les ministres italiens désiraient être assurés des dispositions concordantes du gouvernement de la République. Je me trouvais ainsi en mesure de préparer M. Hanotaux aux interrogations qui allaient lui être posées par le comte Tornielli.

Des pourparlers officieux étaient bientôt entamés, et se poursuivaient, durant tout le mois, entre notre ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Italie. Si rien n'en a transpiré, l'événement prouve, du moins, que cet échange de vues avait amené les partenaires à reconnaître la possibilité d'une entente dans les conditions imposées par les intérêts respectifs.

Le 6 mai 1897, le comte Tornielli saisissait officiellement le quai d'Orsay des ouvertures de son gouvernement.

« Il proposait de placer les relations commerciales des deux pays sous le régime du traitement réciproque de la nation la plus favorisée, ce qui se traduisait, dans la pratique, par l'application aux produits français du tarif conventionnel italien et par l'application aux produits originaires de la péninsule de notre tarif minimum.

« Après mûr examen de cette proposition, le gouvernement de la République décidait d'accepter les ouvertures du cabinet de Rome. Mais il faisait connaître, en même temps, que les bases proposées ne semblaient pas de nature à donner une satisfaction suffisante à nos intérêts commerciaux et industriels. En échange de notre tarif minimum, nous réclamions de l'Italie, non seulement l'ensemble des réductions tarifaires déjà accordées par elle aux puissances avec lesquelles elle avait signé des conventions commerciales, mais encore une série de

Digitized by Google

nouvelles modérations de droits portant spécialement sur les marchandises qui présentaient un intérêt particulier pour notre exportation dans la péninsule. En outre, nous faisions observer que, l'octroi de notre tarif minimum aux produits originaires de la péninsule ne pouvant être étendu aux soies et soieries, celles-ci devraient demeurer en dehors de l'arrangement. Nous croyions devoir, enfin, prévenir le cabinet de Rome que la conclusion d'un arrangement en vertu duquel les vins italiens seraient admis en France au tarif minimum concorderait avec un relèvement des droits d'importation sur les vins étrangers (1). »

A Rome, on était préparé à ces réserves par les pourparlers qui avaient précédé les ouvertures officielles. Aussi ne tardait-on pas à faire connaître que la nouvelle base de négociations était acceptée en principe. C'était à nous qu'il appartenait, dès lors, de prendre la parole pour formuler nos conditions et en préciser la mesure.

Le 6 juillet, M. Hanotaux remettait à l'ambassadeur d'Italie la liste des réductions qu'il croyait devoir réclamer sur le tarif conventionnel italien, en faveur du commerce français.

Peut-être n'avait-on pas prévu, en Italie, le nombre et l'importance des demandes que nous nous réservions de formuler. Le fait est que notre liste y provoquait comme un mouvement de recul.

Après un mois d'étude et de réflexion, le gouvernement royal répondait par une note, que son ambassadeur portait au quai d'Orsay le 5 août. Dans ce document, on se faisait fort de démontrer que nos tarifs étaient respectivement plus lourds que les tarifs italiens : on en concluait

(1) Exposé des motifs du projet de loi soumis, le 25 novembre 1898, à la Chambre française des députés.

Digitized by Google

que l'Italie serait fondée, *a priori*, à décliner l'examen des réductions réclamées par la France. Cependant, pour témoigner de ses dispositions conciliantes et de son désir d'arriver à un arrangement, le gouvernement du roi ne se refusait pas à entamer l'étude technique des concessions qui pourraient être mutuellement consenties. Suivait une analyse détaillée des réductions indiquées par nous sur les tissus de lin, de coton et de laine, sur les papiers, sur les peaux, sur les fers et aciers, sur les poteries, sur les produits agricoles, etc... On s'efforçait d'établir que des abaissements de droits sur ces articles auraient pour effet d'altérer gravement l'économie des tarifs italiens et de favoriser surtout nos concurrents d'Europe, sans nous procurer de notables avantages. On insistait donc pour sauvegarder le régime en vigueur, sauf sur quelques points secondaires, qui pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie et de légères modifications. Encore prenait-on soin d'ajouter que les changements jugés possibles risqueraient d'affecter l'égalité de traitement qui devait être assurée aux deux parties par des compensations mutuelles.

En définitive, la note italienne ne contenait aucune contre-proposition ferme; elle se bornait à des considération générales, qui pouvaient s'expliquer par un retour à des idées intransigeantes; elle semblait rédigée en vue de ramener la négociation en deçà des limites posées durant les pourparlers préliminaires. On était plus loin de compte qu'on ne le supposait à Paris.

A la première lecture, M. Hanotaux ne pouvait se défendre d'en faire l'observation au comte Tornielli. L'examen d'une série d'articles importants paraissant écarté d'une façon péremptoire et les concessions offertes étant jugées insuffisantes, il ne croyait pas possible d'accepter des

Digitized by Google

bases aussi restreintes. Il voulait espérer qu'une nouvelle étude amènerait le gouvernement royal à reconnaître la modération de nos demandes et à formuler d'autres propositions qui permissent de reprendre utilement l'entretien.

La réponse verbale de M. Hanotaux produisait à Rome une surprise inquiète. On n'avait pas eu l'intention de formuler un *non possumus* dans la note du 5 août, qui n'excluait pas la possibilité de débats complémentaires sur les points litigieux. Ce n'était, dans la pensée des rédacteurs, qu'une passe d'armes pour défendre le terrain pied à pied et se ménager des conditions moins onéreuses. Fallait-il donc considérer la déclaration de notre ministre comme un refus d'aller plus loin, comme un prétexte pour rompre une négociation à peine ébauchée? Son attitude ultérieure dissiperait tous les doutes. On n'avait, pour être fixé à cet égard, qu'à attendre la réponse écrite, qui devait, suivant l'usage, être faite à la note du 5 août.

Ainsi s'établissait un de ces malentendus qui retardent souvent le cours des négociations diplomatiques et en compromettent parfois l'issue. A Rome, on attendait de nous une nouvelle démarche, tandis qu'à Paris on voyait, dans la réserve gardée par les Italiens, le signe d'un parti pris d'en rester là. De part et d'autre, on se trompait sur les dispositions réciproques. Il en résultait un entr'acte regrettable, qui se prolongeait près de trois mois.

L'attention publique n'en continuait pas moins de se préocccuper des pourparlers en cours, dont quelque chose avait transpiré, en dépit de la réserve gardée dans les chancelleries. Le langage tenu par M. Visconti Venosta au parlement, à propos du traité de commerce italo-tunisien, n'était point oublié. Lors de la discussion du budget des

Digitized by Google

affaires étrangères, au moment où la Chambre italienne allait se proroger pour les vacances d'été, quelques députés s'étaient informés de l'état de la question. Imbriani avait félicité le ministère de l'amélioration introduite dans les rapports de l'Italie avec la France, émettant le vœu que le rapprochement commencé fût bientôt scellé par un arrangement commercial. Plusieurs de ses collègues, appartenant à des partis différents, s'y étaient associés. La presse y consacrait d'incessants commentaires. On avait remarqué notamment un entrefilet publié le 12 juillet, par le *Messagero*, feuille populaire qui occupait dans la presse romaine une place comparable à celle du *Petit Journal* à Paris ; en voici le texte :

Nous savons que, dans ces derniers temps, les ministères intéressés se sont occupés de la question des relations commerciales entre l'Italie et la France, en appliquant à cette tâche toute l'activité qu'en comporte l'importance.

Nombreux sont les éléments qu'on a réunis pour servir de base à l'ouverture des préliminaires; d'autres encore sont attendus de la Chambre de commerce italienne et de l'ambassade à Paris.

A ce propos, nous savons même que M. Luzzatti, le ministre du Trésor, questionné par un député vénitien qui voulait savoir où en sont les études suivies en vue de la reprise des relations avec la France, a répondu que le gouvernement se flattait d'entamer les négociations durant les vacances parlementaires, de telle sorte qu'à la réouverture des Chambres, en novembre, il est probable qu'on pourrait présenter et discuter l'accord intervenu entre les deux nations.

Les difficultés sont grandes assurément; mais tout fait espérer qu'on réussira à les arranger à la satisfaction des deux pays et conformément à l'intérêt de leur trafic respectif.

A défaut d'un démenti autorisé, la note du *Messagero* avait été accueillie et reproduite comme l'expression de renseignements exacts.

Digitized by Google

Les vacances parlementaires ne faisaient pas perdre de vue le sujet.

Dans un discours prononcé à Nancy, vers la mi-octobre, notre ministre du commerce, M. Boucher, confirmait que, si des négociations n'étaient pas ouvertes, dans le sens officiel du mot, des conversations étaient cependant engagées pour préparer un arrangement souhaitable entre deux pays voisins.

En France comme en Italie, on ne cessait de s'entretenir du travail qui se poursuivait dans le secret de la Consulta et du quai d'Orsay. Ici et là l'opinion se montrait de plus en plus favorable à un arrangement, dont la conclusion prochaine n'était plus mise en doute.

Cependant les choses en étaient encore au point que j'ai indiqué tout à l'heure, et le malentendu du mois d'août persistait encore à la fin d'octobre, quand je rentrais à Rome, après mon congé annuel, pour reprendre la direction de l'ambassade.

Les événements survenus durant cette période n'avaient d'ailleurs pas nui au revirement noté dans les dispositions réciproques. On nous savait gré, en Italie, de l'accueil fait au prince de Naples durant son séjour à Paris. Au commencement d'août, le roi avait envoyé une mission militaire porter ses compliments au président de la République, venu dans les Alpes pour assister aux manœuvres de nos troupes : cette démarche courtoise avait laissé en France la meilleure impression. A la fin du mois, le président de la République, accompagné de M. Hanotaux, était allé en Russie, pour rendre la visite que le tzar lui avait faite à Paris l'année précédente : la réception de Saint-Pétersbourg, les toasts prononcés à bord du *Pothuau* avaient confirmé la confiance générale dans la paix, dont l'alliance franco-russe, solennellement proclamée, appa-

Digitized by Google

raissait comme un nouveau gage. Les circonstances ne pouvaient donc être plus favorables pour l'accomplissement de la tâche spéciale que j'avais à remplir.

La négociation restée pendante avait fait, durant mon séjour à Paris, l'objet de nombreux entretiens avec nos ministres. Nous y avions étudié et arrêté les moyens d'en reprendre le cours, sans qu'il en coûtât, de part ni d'autre, aucun sacrifice d'amour-propre. A mon retour à Rome, j'avais à tenter directement des démarches pour m'assurer des réelles dispositions du gouvernement royal et provoquer, s'il y avait lieu, la reprise des pourparlers. Je me trouvais autorisé, à cet effet, à expliquer que les observations suggérées à M. Hanotaux par la note du 5 août n'impliquaient aucune intention de rupture ni d'ajournement indéfini, mais seulement la nécessité d'obtenir, avant d'aller plus loin, la certitude que l'administration italienne n'entendait pas opposer *à priori* une fin de non-recevoir absolue à nos demandes. J'étais chargé, enfin, de faire entendre que, même l'accord établi sur ce premier point, on ne devait pas essayer de conclure avant le printemps suivant.

La plus simple prudence conseillait, en effet, de ne pas exposer les résultats de la négociation aux risques de la lutte électorale qui se préparait en France. Encore moins fallait-il songer à saisir nos Chambres, à la fin de la législature, de l'arrangement qui pourrait intervenir. Destiné à rétablir entre la France et l'Italie un double courant d'affaires, cet arrangement concéderait nécessairement aux exportations de la péninsule des facilités dont elles étaient privées depuis des années sur notre territoire. On conçoit aisément les inquiétudes que certains de nos industriels pourraient en concevoir; on imagine les arguments que des publicistes incompétents

Digitized by Google

ou malintentionnés ne manqueraient pas de faire valoir pour répandre l'alarme. Quelque soin qu'on prît, par exemple, de réserver aux vins français une protection suffisante sur nos marchés, on devait s'attendre à une levée en masse de nos viticulteurs, préoccupés, en dépit de toutes les démonstrations, de l'éventualité de la concurrence italienne. Bon prétexte pour accuser le gouvernement d'ouvrir le pays à l'invasion étrangère et de trahir la cause nationale!

Enfin était-il bon de soumettre une convention de semblable nature à des députés dont le mandat touchait à son terme, qui allaient, dans quelques semaines, en rendre compte et en demander le renouvellement? Leur jugement ne risquerait-il pas d'être influencé par des considérations étrangères à la question? Pourrait-on compter sur leur complète impartialité, s'ils craignaient que certaines catégories d'électeurs ne prissent la convention en mauvaise part et ne leur fissent un grief d'en avoir toléré la mise en vigueur? La réponse à toutes ces questions étant au moins douteuse, il était sage de surseoir et de ne pas compromettre, par une inutile précipitation, le succès d'une cause aux trois quarts gagnée.

Ces considérations avaient trop de valeur pour que les ministres italiens refusassent de s'y rendre. Aussi l'accord ne tardait-il guère à s'établir avec eux pour renvoyer la signature de la convention projetée après nos élections générales, qui devaient avoir lieu au mois de mai 1898. Il était convenu, en outre, que ce délai serait mis à profit pour continuer l'étude de la question et préparer le terrain de l'accord définitif.

Le plus délicat était d'amener le gouvernement royal à prendre l'initiative d'une démarche nouvelle, alors que sa note du 5 août n'avait pas encore reçu de réponse

Digitized by Google

écrite. Cependant il n'y avait là qu'un obstacle de forme, insuffisant pour arrêter les négociateurs, après surtout qu'un échange de courtoises explications leur avait rendu pleine confiance dans leurs intentions mutuelles. C'était le cas de recourir à une de ces combinaisons dont la diplomatie ingénieuse de nos voisins ne manque jamais de trouver les éléments pour sortir d'embarras dans les conjonctures les plus difficiles.

Dès la fin de novembre, le moyen était trouvé et l'accord établi avec le ministre italien du trésor, M. Luzzatti, à qui ses collègues s'en étaient remis du soin de se concerter avec le représentant de la République française. Il était convenu que le ministre adresserait à l'ambassadeur une lettre, dont les termes seraient arrêtés en vue d'expliquer le sens de la note du 5 août et de marquer plus clairement les dispositions du gouvernement royal.

Mais le destin avait décidé qu'à chaque pas de cette laborieuse négociation, un incident imprévu viendrait imposer une halte et menacer les résultats de l'effort accompli.

Le 5 décembre, le ministre de la guerre, M. le général Pelloux, se retirait sous le coup d'un échec subi à la Chambre des députés à propos d'une réforme militaire. Sa démission entraînait celle du cabinet tout entier. Allions-nous nous retrouver en présence d'hommes nouveaux, qui pourraient être tentés, suivant une loi rarement prise en défaut, de remettre en question l'œuvre de leurs prédécesseurs? Heureusement M. di Rudini était chargé de reconstituer le ministère et conduisait bientôt son mandat à bonne fin. La nouvelle en était officiellement portée, le 14 décembre, à la connaissance du public par une série de décrets royaux. Les anciens ministres reprenaient leur poste, à l'exception de MM. Gianturco.

Digitized by Google

Pelloux, Prinetti, Guicciardini et Codronchi, qui étaient remplacés par MM. Zanardelli, Gallo, le général Asinari di San Marzano, Pavoncelli et Cocco-Ortu.

Dans la combinaison figuraient encore, à côté du président du conseil, MM. Visconti Venosta et Luzzatti : leur maintien aux affaires était un gage de succès pour les pourparlers en cours.

L'adjonction de Zanardelli, qui abandonnait la présidence de la Chambre des députés pour prendre le portefeuille de la justice, constituait le trait caractéristique de l'administration nouvelle. La droite n'y comptait plus que cinq représentants au lieu de six. Ainsi l'axe s'en trouvait légèrement reporté vers la gauche. Mais la cohérence en semblait consolidée par un programme concerté dans des conditions telles qu'il avait pu être accepté à la fois par MM. Visconsti Venosta et Zanardelli, assistés, pour une action commune, de deux groupes à peu près équivalents de collaborateurs empruntés aux grands partis gouvernementaux de la représentation nationale. C'était la conjonction des forces libérales de la droite et de la gauche. Aucun des nouveaux ministres n'y apportait d'idées préconçues contre un rapprochement économique avec la France. Il n'était pas probable qu'une opposition redoutable réussît de longtemps à se former par la coalition des membres intransigeants de la droite, des partisans de la gauche restés fidèles à Crispi ou ralliés par M. Sonnino, des clients de M. Giolitti et des députés radicaux ou socialistes dirigés par Cavallotti. Une majorité nombreuse et plus stable se trouvait assurée au cabinet.

Rien ne s'opposait donc à ce que notre tâche fût reprise au point où elle avait été interrompue par la crise ministérielle. Le plus vite était le mieux.

Digitized by Google

Le 16 décembre, deux jours après la réorganisation officielle du cabinet, M. Luzzatti m'adressait la lettre convenue.

En voici le texte même :

Rome, ce 16 décembre 1897.

Monsieur l'ambassadeur,

Votre Excellence avait bien voulu me soumettre, à titre strictement confidentiel, les remarques de l'administration française au sujet de la note contenant notre réponse à ses demandes préliminaires pour les réductions qu'elle voudrait voir porter à notre tarif.

Après avoir examiné, de concert avec mes collègues MM. le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères, ses remarques et les conditions sur lesquelles elles s'appuient, je suis maintenant en mesure de vous faire part de notre point de vue à cet égard. *Nous désirons sincèrement aboutir à une entente.* Nous n'écartons donc pas *à priori* aucune de vos demandes, y compris celles qui nous avaient paru tout d'abord ne pas être susceptibles d'être admises. La discussion nous fournira l'occasion de mieux mettre en lumière notre pensée. Nous estimons qu'il vous convient de ne pas insister pour l'ensemble de certains tarifs et de spécifier plutôt les points où il nous serait possible de faciliter vos importations, sans ajouter pour les produits des autres pays des facilités ultérieures à celles dont ces produits jouissent déjà grâce aux traités en vigueur. J'admets que ce travail de spécification n'est pas aisé, notamment pour les tissus, mais il n'est pas au-dessus des moyens d'hommes ayant compétence en pareille matière.

Je reviens encore, à cet effet, à une idée que Votre Excellence connaît et dont je l'ai bien souvent déjà entretenue.

Si un de vos excellents fonctionnaires venait passer à Rome une partie de la belle saison d'hiver qui commence, nous pourrions, sans bruit et en toute tranquillité, envisager tous les aspects de la question, sauf à annoncer officiellement et ouvertement la négociation tout juste au moment où elle serait près d'aboutir. En attendant, nous profiterions du secret de

Digitized by Google

la phase actuelle pour discuter, avec pleine liberté d'esprit, et en dehors de tout parti pris, les différents points, sans exclure ceux que nous avions indiqués comme devant être réservés ou éliminés. Un débat entre hommes compétents et autorisés ne saurait ne pas amener l'entente. Si d'ailleurs, votre gouvernement préférait Paris comme siège de ces pourparlers confidentiels, nous n'y verrions aucune difficulté; seulement le secret semblerait peut-être devoir être mieux gardé à Rome qu'à Paris. C'est à vous de décider.

Veuillez agréer, monsieur l'ambassadeur, l'assurance de mon affectueuse et très haute considération.

Votre dévoué ami,

(Signé) : Luigi Luzzatti.

Après cette communication du ministre italien, le but assigné à mes démarches était atteint. Il y avait les plus sérieux motifs de tenir l'accord pour désormais assuré, des questions spéciales de tarifs, quelle qu'en fût l'importance, ne pouvant en compromettre le sort : ce que je savais des intentions de nos partenaires et de nos propres dispositions ne laissait aucun doute à cet égard.

C'était le couronnement des efforts poursuivis depuis des années en vue d'un résultat dont l'intérêt politique égalait les avantages économiques. C'était aussi le dédommagement de la peine que j'éprouvais, en me voyant obligé d'abandonner la tâche avant de l'avoir complètement finie.

Affectée par le climat de Rome, ma santé me trahissait près du but. Étais-je encore en état de continuer ma mission comme il convenait ? Durant mes dernières vacances, j'avais confié à notre ministre des affaires étrangères et au président de la République les scrupules qui m'obsédaient. Leurs courtoises instances m'avaient décidé à retourner à mon poste. Vaine tentative. Les forces ne

Digitized by Google

répondaient pas à ma bonne volonté. Je n'avais plus qu'à me retirer : c'était le devoir.

Il me fallait abandonner à un successeur plus favorisé l'honneur de conclure. J'avais du moins tenu la barre jusqu'en vue du port, et je laissais le navire sur des eaux tranquilles où il ne courait plus aucun risque d'échouage.

Cette fois, ma demande était prise en considération. M. Hanotaux m'en donnait avis par une dépêche, dont les termes contribuaient à tempérer mes regrets. Le 23 décembre, il m'annonçait que le gouvernement se proposait de remettre ma succession à M. Barrère, alors ambassadeur à Berne. Je m'assurais immédiatement de l'agrément du roi. Bientôt deux décrets, datés du 24 décembre, consacraient, l'un, mon admission à la retraite, sur ma demande, l'autre la nomination de M. Barrère comme ambassadeur de la République près S. M. le roi d'Italie.

Pendant cette semaine même, la négociation pendante faisait un pas nouveau. Édifié par la lettre du 16 décembre sur les dispositions du gouvernement royal, notre ministre des affaires étrangères notifiait au comte Tornielli qu'il était prêt à reprendre les pourparlers. Le cours en devait être suivi à Paris, où ils avaient été engagés au début. Il était, d'ailleurs, convenu que les études préparatoires, suggérées par M. Luzzatti, seraient entamées le plus tôt possible, sous la seule réserve que la conclusion n'en pourrait intervenir avant le renouvellement de la Chambre des députés. J'en étais avisé, peu après, par une lettre ministérielle dont voici la conclusion :

« En terminant, — m'écrivait M. Hanotaux, — je tiens à vous remercier tout particulièrement du concours éclairé que vous n'avez cessé de me prêter dès le début de ces difficiles négociations. Je regrette qu'il ne vous soit pas donné de conduire jusqu'à son terme l'œuvre

Digitized by Google

utile que vous avez si bien commencée, et que le souci de votre santé vous impose une retraite prématurée. »

Le 3 février 1898, M. Barrère venait me rejoindre à Rome, d'où je m'éloignais bientôt, après l'avoir initié à l'état des choses et mis en rapport avec les ministres du roi. Son activité connue allait seconder efficacement le travail qui se poursuivait en France. Sa mission commençait, d'ailleurs, sous les meilleurs auspices. M. Rudini le connaissait déjà, pour l'avoir vu à Rome, en 1892, à la suite de la conférence sanitaire de Venise, où mon collègue avait présidé la délégation française; M. Visconti Venosta l'avait rencontré jadis à Paris, puis à Munich; tous deux avaient suivi sa carrière et témoignaient pour lui d'une considération que je m'étais naturellement appliqué à rehausser encore. Ils avaient accueilli avec satisfaction l'assurance que sa désignation n'impliquait aucun changement dans les vues de notre gouvernement; ils savaient qu'il continuerait ma tâche avec la même conviction, avec un égal désir de renouer l'entente des deux pays.

Dans son audience de congé, le roi m'exprimait, dans les termes qui pouvaient le plus me toucher, ses regrets de me voir quitter l'Italie. Mon successeur pouvait compter sur son appui pour compléter l'œuvre de rapprochement, qui faisait l'objet des vœux personnels de Sa Majesté.

La nouvelle de mon remplacement ne laissait pas de causer quelque surprise à Rome, malgré le soin que j'avais eu d'y préparer les esprits. Les malveillants, ceux dont mon travail persévérant de conciliation avait contrarié les tendances, se refusaient à en admettre la cause naturelle : ils voulaient y voir l'effet d'un rappel dissimulé, d'une disgrâce provoquée par une politique personnelle qui n'avait pas l'approbation de mon gouverne-

Digitized by Google

ment. D'autres en cherchaient l'explication dans les besoins d'une stratégie suggérée par nos prochaines élections, stratégie dont le Vatican aurait tenu les fils et dont l'application réclamait le concours d'un agent mieux disposé. Ces inventions n'obtenaient, je m'empresse de le dire, aucune créance. Les organes de l'opinion se mettaient bientôt d'accord pour enregistrer les motifs véritables de ma retraite volontaire, et je ne pouvais qu'être sensible au jugement équitable qu'ils portaient, pour la plupart, sur ma mission de huit années. Mon départ s'effectuait dans les meilleures conditions, et ma satisfaction eût été sans mélange, si j'avais pu faire abstraction des considérations personnelles qui m'en avaient imposé prématurément la nécessité.

Plusieurs semaines se passaient encore sans qu'il fût question, dans le public, des études suivies en vue du traité de commerce avec l'Italie. L'attention était retenue, en France, par le travail préparatoire des élections législatives. On en connaît le résultat. La Chambre nouvelle, sortie des scrutins des 8 et 22 mai 1898, réunissait une majorité considérable de républicains; mais les *progressistes*, quoique relativement plus nombreux, ne s'y trouvaient pas en force suffisante, même avec l'appui des *ralliés*, pour tenir en échec la coalition qui menaçait de se former entre la gauche et la droite. C'était un danger pour le ministère qui se maintenait aux affaires depuis plus de deux années. L'événement ne tardait guère à en confirmer la gravité.

Peu après l'ouverture de la session, une interpellation de M. Millerand engageait un débat sur la politique générale. L'ordre du jour était voté par 284 voix contre 272. Jugeant insuffisante une majorité de douze voix, M. Mé-

Digitized by Google

line et ses collègues donnaient leur démission, qui était acceptée.

Le 27 juin, M. Brisson constituait un nouveau cabinet, où il avait pour collaborateurs principaux MM. Delcassé, Léon Bourgeois, Sarrien, Cavaignac et Lockroy.

M. Delcassé, qui succédait à M. Hanotaux au quai d'Orsay, connaissait bien nos rapports avec l'Italie, qu'il n'avait cessé de suivre, avec une sollicitude particulière, depuis son premier passage aux affaires. Durant un de ses voyages à Rome, l'année précédente, j'avais eu l'occasion de l'entretenir du programme dont l'application était poursuivie, et des résultats qu'on pouvait en attendre. Son adhésion était acquise à cette politique. Nul n'ignorait, d'ailleurs, les doctrines libérales de ses collègues en matière économique et les sympathies éprouvées de plusieurs d'entre eux pour l'entente franco-italienne. Au point de vue des négociations qui font l'objet de la présente étude, la solution de la crise ministérielle pouvait donc être envisagée avec confiance. Nos nouveaux ministres allaient poursuivre l'entreprise commencée, avec l'appui des amis de M. Méline engagés par leurs précédentes démarches.

Des événements parlementaires qui se produisirent de l'autre côté des Alpes vinrent encore retarder l'issue des pourparlers en cours. A la suite de dissentimens intérieurs dont l'exposé serait ici sans intérêt, M. Visconti Venosta quitta la Consulta ; il y fut remplacé par l'amiral Canevaro, dont les aptitudes diplomatiques s'étaient révélées durant sa mission en Crète. Mais le mouvement ne s'arrêta pas là et entraîna bientôt la démission du cabinet présidé par M. Rudini.

Le 29 juillet, M. le général Pelloux organisait un nou-

Digitized by Google

veau ministère, où il se réservait le portefeuille de l'intérieur. L'élément militaire y dominait, puisqu'on n'y comptait pas moins de quatre généraux et de deux amiraux. C'était la conséquence des troubles civils qui avaient éclaté en Lombardie, quelques semaines auparavant, et de la répression qui s'en était suivie. Par bonheur, la nouvelle administration n'apportait pas de programme qui l'obligeât à renoncer à tout l'héritage de la précédente. M. l'amiral Canevaro, qui conservait la direction de la politique extérieure, s'appliquait à rallier ses collègues au projet d'entente commerciale avec la France. Notre ambassadeur à Rome achevait habilement la démonstration. Rien ne s'opposait plus à ce que les deux gouvernements se missent d'accord pour arrêter définitivement les éléments de l'entente.

Durant tout l'été, la question n'avait cessé, en dépit des embarras et des retards occasionnés par les crises ministérielles, de faire l'objet d'un échange suivi de vues entre le quai d'Orsay et l'ambassade d'Italie. Le terrain se trouvait complètement déblayé. On était d'accord sur les principes. Il ne restait plus qu'à déterminer, par un examen contradictoire, les modifications que les deux pays devaient encore introduire, sur un certain nombre de points, dans leurs tarifs de faveur. C'était un travail technique, qui demandait, pour aboutir, à être conduit par des hommes du métier, doués d'assez de largeur de vues pour subordonner, au besoin, des considérations fiscales, d'un intérêt relativement secondaire, à l'importance supérieure du rapprochement qu'on se proposait.

C'est M. Luzzatti qui avait, l'année précédente, suggéré l'idée d'une pareille procédure; c'est à lui aussi qu'allaient revenir le soin et l'honneur d'en assurer le

Digitized by Google

succès. Cédant aux sollicitations du nouveau cabinet, avec un dévouement qui témoigne à la fois de son patriotisme et de sa modestie, l'ancien ministre consentait à se charger de cette tâche assez ingrate. Nul ne pouvait y apporter plus de compétence et d'autorité.

Au mois d'octobre 1898, M. Luzzatti arrivait à Paris. Il était aussitôt mis en rapport avec les délégués de nos ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances, MM. Bompard, directeur des consulats, Chandèze, directeur du commerce, et Bousquet, directeur général des douanes. M. Barrère, alors en congé, prêtait sa collaboration à nos délégués. Inutile d'ajouter que les conférences se poursuivaient sous le contrôle de M. Delcassé et du comte Tornielli, tenus jour par jour au courant des résultats acquis et toujours prêts à intervenir pour trancher les difficultés survenues.

Ces travaux préparatoires étaient terminés au commencement de novembre, au moment où l'action gouvernementale se trouvait encore, pour la seconde fois, suspendue en France, par les embarras d'une crise ministérielle.

L'affaire Dreyfus était entrée, depuis quelques semaines, dans une période aiguë. Arrestation du colonel Henry (31 août); procédure de revision ouverte à la Cour de cassation (26 septembre); démission successive de trois ministres de la guerre, MM. Cavaignac, Zurlinden et Chanoine : on sait l'agitation produite par ces événements, dont le poignant souvenir n'est oublié par aucun des contemporains. Le 25 octobre, le parlement se réunissait en session extraordinaire. A la suite d'une interpellation de M. Déroulède, une motion affirmant la suprématie du pouvoir civil et la confiance dans l'armée, fidèle observa-

Digitized by Google

trice des lois de la République, était adoptée, ainsi qu'un amendement invitant le gouvernement à faire cesser la campagne d'injures contre l'armée; mais la Chambre des députés repoussait un ordre du jour exprimant la confiance dans le ministère. Ce dernier vote entraînait la démission de M. Brisson et de ses collègues.

Le 1er novembre, M. Charles Dupuy constituait un nouveau cabinet, avec la collaboration de MM. de Freycinet, Lockroy, Delcassé, Guillain, Leygues, Lebret, Delombre, Krantz et Viger. Le portefeuille des affaires étrangères restait confié à M. Delcassé, qui réussissait sans peine à faire approuver par le conseil des ministres le résultat des travaux poursuivis par les délégués des deux pays durant les semaines précédentes.

Enfin, le 21 novembre 1898, M. Delcassé et M. le comte Tornielli procédaient à la signature des actes par lesquels les deux gouvernements s'engageaient à appliquer réciproquement leurs tarifs les plus réduits aux marchandises respectives, exception faite pour les soies et les soieries.

Après tant de péripéties, tant de traverses, la négociation aboutissait au dénouement voulu, en rétablissant des relations normales entre la France et l'Italie, en faisant cesser la lutte économique qui se prolongeait, depuis douze années, au détriment des intérêts communs.

J'en étais informé, le soir même, par la lettre suivante, que notre ministre des affaires étrangères avait la délicate attention de m'adresser. On m'excusera d'en publier le texte; l'édifice achevé, c'était la suprême satisfaction donnée à un des ouvriers de la première heure :

Digitized by Google

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur l'ambassadeur,

Mon département a gardé le souvenir reconnaissant des efforts que vous avez faits à Rome, en vue d'amener un rapprochement commercial entre la France et l'Italie.

Je suis certain de répondre à des préoccupations qui continuent à vous tenir vivement à cœur, en vous annonçant la conclusion, aujourd'hui même, d'un arrangement diplomatique qui réalise de tous points ce projet. J'ai voulu que vous fussiez un des premiers informé de cet heureux résultat, pour reconnaître la part importante qui vous revient dans un événement que vous avez préparé avec une patiente et habile sollicitude.

Agréez, etc.

DELCASSÉ.

L'arrangement du 21 novembre 1898 était intervenu sous la forme de deux lettres échangées entre notre ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Italie. En voici le texte, qui a été publié, quelques mois plus tard, dans le *Recueil officiel* (tome XV) des traités conclus par le gouvernement royal avec les puissances étrangères :

I

S. Exc. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, à S. Exc. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur le ministre,

En vue d'établir un *modus vivendi* commercial entre l'Italie et la France, et comme conséquence des négociations intervenues à cet effet entre l'honorable M. Louis Luzzatti, député au

Digitized by Google

Parlement italien, et moi, d'une part, et MM. Bompard, directeur au ministère des affaires étrangères, Gabriel Chandèze, directeur du commerce, et G. Bousquet, conseiller d'État, directeur général des douanes, d'autre part, en octobre et novembre 1898, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le tableau comprenant les réductions sur certains articles du tarif des douanes dont mon gouvernement se propose de demander l'approbation du Parlement italien, ainsi que le relevé de certaines règles qui seront suivies pour l'application de certains articles du tarif.

Le gouvernement du roi, en prenant acte de la déclaration qui lui a été faite par le gouvernement de la République que, lorsque le tarif italien se trouvera dans les conditions indiquées par le tableau dont il est question ci-dessus, le traitement douanier de la nation la plus favorisée sera appliqué en France aux produits italiens, à l'exception des soies et soieries, m'a chargé de notifier à Votre Excellence qu'ayant pris connaissance du relevé des règles qui seront suivies pour l'application de quelques articles du tarif français des douanes, il s'engage, de son côté, à proposer en échange à son Parlement l'application du traitement douanier de la nation la plus favorisée aux produits français, à l'exception des soies et des soieries.

II

S. Exc. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, à S. Exc. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris.

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser à la date de ce jour, pour me communiquer le tableau des réductions et règles d'application de certains articles du tarif italien des douanes, que le gouvernement royal se propose de soumettre à l'approbation parlementaire ou de prescrire à l'administration des

Digitized by Google

douanes, en même temps qu'il demandera au Parlement l'autorisation d'appliquer aux produits français, autres que les soies et les soieries, le traitement douanier de la nation la plus favorisée.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence que, de son côté, le gouvernement de la République demandera au Parlement de l'autoriser à appliquer aux produits italiens, autres que les soies et les soieries, le traitement douanier de la nation la plus favorisée, en même temps que ce traitement sera appliqué en Italie aux produits français, après que le tarif italien aura été modifié et appliqué dans les conditions indiquées au tableau joint à votre lettre de ce jour.

Votre Excellence trouvera d'ailleurs, ci-joint, le relevé des règles qui seront suivies par la douane française pour l'application de quelques articles du tarif et dont elle m'a fait savoir, dans sa lettre de ce jour, qu'Elle avait pris connaissance (1).

Les lettres susmentionnées étaient complétées par une note verbale, constatant l'entente intervenue pour l'application du nouveau régime aux colonies respectives.

En voici le texte :

NOTE VERBALE.

L'ambassadeur d'Italie à Paris au ministre des affaires étrangères de France.

Le gouvernement italien accepte que le traitement de la nation la plus favorisée soit appliqué aux produits des colonies françaises, à leur entrée en Italie, et aux produits italiens, à leur entrée dans les colonies françaises, à l'exception de la colonie érythréenne, tant à l'exportation vers la France qu'à l'importation de la France.

Paris, le 21 novembre 1898.

(1) Je crois inutile de reproduire ici les notes jointes aux lettres susmentionnées : on en trouvera le texte dans les publications douanières des deux pays.

Digitized by Google

Le jour même de la signature de l'arrangement franco-italien, le président de la République rendait un décret qui modifiait les droits d'importation établis sur les vins par nos tarifs de 1892; l'application provisoire en était ordonnée en vertu de la « loi de cadenas ». La Chambre des députés était, d'ailleurs, saisie immédiatement d'un projet de loi ayant pour objet la confirmation dudit décret. C'était, comme on l'a vu, une condition posée et acceptée, au début des pourparlers avec le gouvernement italien, une mesure destinée à sauvegarder notre viticulture contre les dangers de la concurrence étrangère et à prévenir l'opposition de nos producteurs.

D'après ce décret, la taxe était élevée, pour les vins de 12 degrés et au-dessous, à vingt-cinq francs par hectolitre dans le tarif général, et à douze francs dans le tarif minimum; quant aux vins titrant plus de 12 degrés, le droit était le même pour les douze premiers degrés, augmenté, par chaque degré ou fraction de degré en sus, d'une taxe de douane égale au montant de la taxe de consommation de l'alcool. Sous le régime antérieur, les vins payaient, d'après le tarif minimum, un droit de 0 fr. 70 par degré jusqu'à 10 degrés. La substitution du droit fixe de 12 francs à la taxation au degré entraînait donc, pour les vins de 10 degrés, un relèvement de 5 francs par hectolitre, et, pour les vins d'un degré inférieur, un relèvement plus considérable encore.

Commencée le 19 décembre, la discussion du projet de loi n'occupait pas moins de trois séances à la Chambre des députés. Quelques orateurs s'élevaient contre un relèvement de droits, dont la mesure leur semblait excessive et injustifiée. La plupart, au contraire, ne s'en tenaient pas pour satisfaits; les uns auraient voulu que le titre des vins,

Digitized by Google

pour l'application du droit minimum, fût fixé à 11 degrés et même au-dessous; d'autres proposaient de remplacer la taxe au degré par la taxe au volume; les uns et les autres étaient d'accord pour soutenir que nos viticulteurs ne seraient pas suffisamment garantis par les modifications édictées, pour exprimer la crainte que l'Italie n'en profitât pour déverser sur la France, à leur détriment, une partie notable de son abondante production. Le ministre de l'agriculture, M. Viger, et le rapporteur, M. Graux, réussissaient cependant à démontrer que l'invasion étrangère n'était pas à redouter; que les vins italiens entreraient en France dans les conditions faites aux vins espagnols et seulement dans la mesure nécessaire pour compléter notre production et satisfaire aux besoins de la consommation et du commerce; que la fixation à 12 degrés, en décourageant les fraudes du mouillage, constituait une mesure d'hygiène et de salubrité publique, en même temps qu'une mesure de juste protection, qui aurait l'avantage de sauvegarder les intérêts nationaux, sans isoler la France. Ces considérations déterminaient, après l'adoption de quelques amendements destinés à en compléter les dispositions ou à en faciliter le fonctionnement, le vote de la loi par 477 voix contre 55.

La discussion en était abordée au Sénat, quelques semaines plus tard, et aboutissait également, le 30 janvier 1899, à un vote favorable.

La loi ainsi délibérée porte la date du 1er février 1899. Elle modifie le régime antérieurement appliqué aux vins de raisins frais ou secs et aux autres boissons non dénommées, aux raisins de vendange, aux marcs et aux moûts. Elle porte à douze francs par hectolitre la taxe inscrite au tarif minimum, pour les vins provenant exclusivement de

Digitized by Google

la fermentation de raisins frais : ce relèvement de droit en constitue le trait caractéristique.

L'assentiment donné par nos Chambres à une pareille modification des tarifs douaniers ne laissait aucun doute sur l'accueil favorable qu'elles réservaient à l'arrangement franco-italien du 21 novembre 1898 : c'en était à la fois la condition et le gage.

Le 25 novembre 1898, M. Delcassé avait déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à concéder l'application de notre tarif minimum aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et des soieries.

De son côté, le gouvernement royal saisissait la Chambre italienne, le 18 décembre suivant, d'un projet de loi introduisant dans le tarif de douane les modifications sur lesquelles l'accord s'était établi à Paris, et autorisant l'application aux marchandises françaises du traitement de la nation la plus favorisée.

Après un court historique des négociations, l'exposé des motifs joint à notre projet de loi indiquait les bénéfices que notre commerce et notre industrie pouvaient attendre de l'arrangement du 21 novembre. Non seulement ils profiteraient des droits de faveur inscrits dans le tarif conventionnel italien, mais encore ils jouiraient des réductions spéciales qui devaient y être introduites à la suite de l'entente élaborée à Paris entre les délégués respectifs. Ces réductions spéciales portaient sur plus de cent articles, qui tous intéressaient particulièrement l'exportation française. Je n'en dirai pas le détail, qui remplit plusieurs pages de l'exposé des motifs. Pour en faire apprécier la valeur, il suffit de rappeler les effets

Digitized by Google

produits à notre préjudice par la rupture des rapports conventionnels avec l'Italie et auxquels il s'agissait de remédier.

Depuis 1887, le mouvement de nos envois sur les marchés de la péninsule avait subi une diminution de moitié : de 326 millions, il était tombé à 160 millions de francs. Mais il y avait plus : en 1887, notre contribution dans les importations de produits étrangers en Italie était de plus de 300 millions de francs, sur un total de 1,600 millions, tandis qu'en 1897, elle n'était plus que de 160 millions, sur un total de près de 1,200 millions; c'est-à-dire que notre part avait fléchi de 20 à 13 pour cent, et qu'une quantité notable en était passée à nos concurrents. « Nous avons le ferme espoir, — ajoutait l'exposé des motifs, — qu'à la faveur des taxes réduites, inscrites dans le tarif conventionnel italien qui nous est accordé, et des concessions tarifaires spécialement obtenues par nous au cours des récentes négociations, nous pourrons regagner une large partie du terrain perdu durant la dernière période décennale. » On ne pouvait faire ressortir plus clairement les avantages espérés du nouveau régime.

A ces arguments s'ajoutait une considération d'un autre ordre, mais aussi importante, que les rédacteurs du projet de loi faisaient valoir en ces termes :

L'état de rupture économique plus ou moins complète, qui, jusqu'à ces derniers temps, existait entre les deux pays, avait peu à peu amené le commerçant français et le commerçant italien à considérer comme inutiles et presque nécessairement stériles les efforts qu'ils feraient pour le développement de leurs transactions sur leurs marchés respectifs. On abandonnait de plus en plus, dans les deux pays, même lorsque les conditions tarifaires ou autres eussent donné chance de succès à une entreprise commerciale, la pensée d'aller la tenter d'Italie en France ou de France en Italie. C'est ainsi que des

Digitized by Google

fabricants français ont laissé la place libre sur les marchés de la péninsule à des concurrents de diverses nationalités tierces, pour la vente de nombre d'articles qu'ils auraient pu cependant importer, eux aussi, en Italie.

L'effet moral produit par l'arrangement que nous vous présentons ne peut que dissiper ce malentendu commercial, stimuler le désir réciproque de nouer des relations d'affaires et contribuer ainsi à la renaissance de traditions si longtemps en vigueur entre les deux pays.

Voilà la seule allusion que les rédacteurs de l'exposé des motifs se permettaient à « l'effet moral » d'un arrangement qu'ils s'appliquaient à envisager exclusivement sous le point de vue économique. Les développements consacrés, dans les pages précédentes, aux phases successives de la négociation ont fixé mes lecteurs sur les considérations politiques qui en complètent l'importance : je n'y insisterai pas.

La commission des douanes, chargée d'examiner le projet de loi, déposait son rapport, le 8 décembre. Dans une substantielle étude, le rapporteur, M. Georges Graux, faisait aussi ressortir les raisons d'ordre économique qui en recommandaient l'adoption. Sans se faire l'illusion de croire que la reprise des anciennes relations avec l'Italie fournît à notre commerce l'occasion d'un immense développement, il prévoyait que plusieurs branches de notre production nationale en retireraient un notable profit. Grâce à la modification de notre régime douanier concernant les vins, grâce aussi à la réserve concernant les soies et les soieries, aucun de nos produits ne pourrait être menacé par un nouvel effort de la concurrence italienne. La concession de notre tarif minimum constituait de notre part un acte unilatéral, qui pourrait par conséquent être rapporté, si jamais la nécessité en apparaissait, étant entendu d'ailleurs que la révocation en serait suivie de la

Digitized by Google

perte des avantages réciproques consentis par nos voisins. Au point du vue économique, l'arrangement conclu promettait donc les plus sérieux avantages et n'entraînait aucun sacrifice qui pût affecter la situation de nos fabricants et de nos producteurs. Au point de vue de nos relations internationales, c'était un devoir de rouvrir à nos industriels les marchés de la péninsule et de leur donner les moyens d'y reprendre la place qu'ils y occupaient en 1887.

Commencée le 22 décembre, à la Chambre des députés, la discussion du projet de loi était épuisée en une séance. Deux orateurs seulement s'y déclaraient contraires, l'un affirmant que l'arrangement favoriserait exclusivement nos co-contractants, l'autre s'élevant contre une transaction dont l'Italie profiterait pour restaurer ses finances et accroître ses forces contre la France : dernière lance rompue en faveur d'une fausse doctrine, qui tendait à perpétuer la lutte économique en vue de faire sortir le bien de l'excès du mal, mais sans autre effet pratique que d'attiser des divergences préjudiciables aux deux pays.

M. Delombre, notre ministre du commerce, protestait contre ces dangereuses théories, n'hésitant pas à déclarer que le gouvernement français n'avait pas eu d'autre pensée que de mettre fin à des errements funestes à notre commerce et à notre industrie. D'après ses explications, l'arrangement ne compromettait aucun de nos intérêts : le seul effet en serait de rétablir, dans des conditions normales, un courant d'affaires entre deux nations qui ne demandaient qu'à s'entendre.

Le langage du ministre était corroboré par l'avis de plusieurs députés, notamment par M. Aynard, le représentant autorisé de notre grande industrie lyonnaise.

M. Delcassé intervenait le dernier, pour dissiper com-

Digitized by Google

plètement les scrupules suscités par les objections des opposants. A son avis, le projet soumis à la Chambre était bon en lui-même, et les effets n'en seraient pas moins favorables. Les causes qui avaient amené la rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie avaient maintenant disparu. « Dans ces conditions, — concluait le ministre des affaires étrangères, — quel est celui de nous qui se refuserait à voter un tel arrangement? Nous devons nous féliciter d'avoir maintenant sur nos frontières un peuple ami. »

Après ces observations, le projet de loi était approuvé par 451 voix contre 49. La proclamation du vote était accueillie, sur tous les bancs de la Chambre, par des applaudissements, qui saluaient le rétablissement de la paix économique entre les deux peuples.

Transmise le lendemain au Sénat, la loi y venait à l'ordre du jour du 31 janvier 1899. Un seul orateur, M. Fresneau, prenait la parole pour soutenir que l'accord intervenu favorisait plus particulièrement les intérêts de la Triple-Alliance que ceux de l'Italie, et cela aux dépens des intérêts français : aussi ne pourrait-il y donner son acquiescement, malgré ses sympathies pour l'Italie et sa déférence pour la maison de Savoie. Notre ministre des affaires étrangères, après le rapporteur, démontrait que l'arrangement serait également profitable aux deux nations, et que, s'il penchait d'un côté, c'était plutôt du nôtre. Mais on devait en considérer les autres avantages. On avait vu avec quelle faveur il avait été accueilli des deux côtés des Alpes. S'il avait pu être conclu, c'est qu'il y avait quelque chose de changé depuis 1887 : le Sénat le savait bien. La Chambre italienne avait voté le projet à une grande majorité, et tous les orateurs avaient marqué le prix qu'ils attachaient au rétablissement des relations

Digitized by Google

cordiales entre les deux pays. Le projet ne pouvait que rencontrer en France la plus vive sympathie.

Les déclarations ministérielles ne soulevaient aucune contradiction dans la Chambre haute, et le projet y était adopté par 248 voix contre 40.

Deux jours plus tard, la loi était publiée au *Journal officiel*. En voici le texte :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — Le gouvernement est autorisé à concéder, par décret, l'application du tarif minimun, résultant de la loi de 1892 et des lois postérieures, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459), tant en France et en Algérie que dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 2 février 1899.

Félix FAURE.

Par le président de la République,
DELCASSÉ, PEYTRAL, Paul DELOMBRE, VIGER.

Ainsi l'arrangement commercial avait subi victorieusement l'épreuve parlementaire en France. Un accueil aussi favorable lui était assuré en Italie, où les Chambres en poursuivaient l'examen dans le même temps.

Le 18 décembre 1898, comme on l'a vu plus haut, le gouvernement royal avait soumis à la Chambre des députés un projet de loi l'autorisant à appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée et à introduire, dans le tarif des douanes, les modifications convenues à Paris.

Digitized by Google

L'exposé des motifs, présenté à l'appui du projet, rappelait les conséquences de la guerre de tarifs, qui se prolongeait depuis 1887. Durant cette période, le chiffre annuel des exportations italiennes en France avait diminué de plus de deux cents millions de lires : c'était, pour le royaume, une perte totale de plus de deux milliards, supérieure d'un quart au préjudice que la rupture avait causé au commerce français. La concession de notre tarif minimum aurait pour effet, sinon de remettre les choses en l'état antérieur, du moins de rouvrir notre marché à un grand nombre de produits italiens qui en étaient exclus. Sans doute, les vins italiens n'y auraient plus les conditions particulièrement favorables dont ils avaient bénéficié jadis, puisque nos taxes étaient maintenant plus élevées et que notre production s'était accrue par suite de la reconstitution des vignobles phyloxérés; cependant ils pourraient lutter avec avantage avec les vins espagnols et retrouver chez nous une clientèle importante. Les mêmes observations s'étendaient à beaucoup d'autres produits du sol (fromages, beurres, volailles, pâtes alimentaires, fruits, légumes, huiles, chanvres, fourrages, marbres, etc.), et même à beaucoup d'articles fabriqués (filés de lin et de chanvre, gants, tresses et chapeaux de paille, verreries, tissus de coton, etc.), qui retrouveraient de précieux débouchés en France, à la faveur de notre tarif le plus réduit. Une seule exception était faite pour les soies et les soieries, qui restaient en dehors de l'arrangement. Pourquoi cette exclusion maintenue contre des articles qui tenaient une place très importante dans les exportations du royaume? Le motif en devait être recherché dans la notable différence qui existait entre le tarif conventionnel italien et le tarif minimum français; mais le gouvernement royal ne désespérait pas d'arriver, dans

Digitized by Google

un avenir prochain, à une transaction qui rouvrirait les marchés respectifs aux fabricants de soies, en leur assurant les garanties dont ils avaient réciproquement besoin.

En retour de notre tarif minimum, quels avantages l'Italie avait-elle dû faire à notre commerce? D'abord l'application du tarif conventionnel : cette concession allait de soi. Mais il avait fallu, de plus, consentir des abaissements de taxes sur certains articles spéciaux. Les tarifs antérieurement accordés aux puissances de l'Europe centrale ne touchaient pas ou ne touchaient que dans une mesure exiguë au régime d'un grand nombre de produits qui intéressaient plus particulièrement le commerce français. Une série de réductions nouvelles avaient donc été nécessaires pour compenser les avantages résultant, en faveur de l'Italie, de notre tarif minimum. Les concessions convenues rétablissaient l'équilibre.

Tout bien considéré, il apparaissait clairement que les bénéfices assurés par le nouveau régime au commerce italien ne seraient pas inférieurs à ceux que le commerce français en retirerait lui-même. L'arrangement du 21 novembre constituait donc une transaction équitable et réciproquement avantageuse. Aussi les rédacteurs de l'exposé des motifs ne voulaient-ils pas douter que la sanction parlementaire ne fût donnée à un accord dont l'effet moral ne pouvait, dans leur pensée comme dans la nôtre, « que dissiper le malentendu commercial, stimuler le désir réciproque de renouer des relations d'affaires et contribuer ainsi à la renaissance des traditions si longtemps en vigueur entre les deux pays. »

Tel était aussi le jugement de la commission nommée pour l'examen de la loi : « Pour conclure, — disait le rapporteur, M. Randaccio, — il nous semble que l'accord a ce caractère de réciproque équité, de compensation, qui

Digitized by Google

est la condition des bonnes affaires. Dans la plus modeste des hypothèses, le bénéfice des importateurs italiens ne serait pas inférieur à celui des importateurs français. Du reste, il importe à l'Italie, comme à tous les autres États, que la porte du marché français ne lui soit pas fermée. L'accord intervenu pourra être complété, et il est de nature à améliorer la position du gouvernement royal pour les négociations commerciales qu'il aura à engager plus tard avec d'autres puissances. »

Commencés le 25 janvier 1899, les débats n'occupaient pas moins de cinq séances. Plus de trente députés y intervenaient.

Un seul d'entre eux refusait de s'unir au chœur d'approbations qu'ils faisaient entendre. M. Serralunga estimait que l'arrangement du 21 novembre consacrait, au détriment de l'Italie, une inégalité de traitement, et que, s'il assurait des avantages à l'agriculture nationale, il ne tenait pas un compte suffisant des intérêts industriels du royaume; aussi ne croyait-il pas devoir en sanctionner la conclusion par son vote.

Tous les autres, depuis M. Chimirri, de la droite, jusqu'à M. de Felice-Giuffrido, de la gauche socialiste, se déclaraient favorables au traité, émettant le vœu que les stipulations en fussent complétées ultérieurement, tirant les meilleurs augures, pour les rapports des deux nations, du rapprochement accompli sur le terrain économique.

M. Salandra, ancien ministre, député de Foggia, était aussi partisan de l'accord intervenu; mais il y refusait toute portée politique. Contrairement aux conjectures développées, peu auparavant, dans un article publié par une revue française (1), l'influence dudit accord serait

(1) *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1899. « Le rapprochement commercial entre la France et l'Italie. »

Digitized by Google

nulle, à son avis, sur les dispositions des producteurs des Pouilles et de la Sicile : il en donnait pour garantie leur patriotisme, que nul ne songeait à mettre en cause. M. Salandra se serait, sans doute, abstenu de cette inutile protestation, s'il ne s'était mépris sur le sens de l'article signalé. C'est un point que je note en passant.

M. Luzzatti ne manquait pas de faire ressortir les mérites d'une œuvre à laquelle il avait pris une si large part. Mieux que personne, il pouvait démontrer, avec autorité, que les industries nationales n'étaient nullement menacées par l'accord intervenu, et que l'invasion de certains de nos produits n'était pas à craindre. Les bénéfices obtenus ne seraient probablement pas très élevés, mais la somme en pourrait être augmentée à la suite des pourparlers qui se continuaient encore. Dans tous les cas, on devait considérer comme un avantage important le fait de se rouvrir l'accès d'un marché qui absorbait quatre milliards de produits étrangers, et d'y revenir à égalité de conditions avec les autres. Les vins italiens y soutiendraient victorieusement la concurrence espagnole. L'arrangement intervenu ne devait, d'ailleurs, être considéré que comme le prélude de pactes plus larges. C'était plus qu'un acte de politique économique, c'était la sanction de la paix commerciale entre l'Italie et la France. L'orateur était fier d'en avoir été l'ouvrier et le tenait pour le couronnement de sa carrière diplomatique.

A ce discours les organes du gouvernement n'avaient que peu à ajouter : la cause était entendue et gagnée.

D'après M. Fortis, ministre du commerce, l'arrangement n'était pas seulement appréciable pour les avantages matériels qui en résulteraient; on devait y voir le moyen de rétablir, dans des conditions plus cordiales, les rapports des deux pays; c'était, de plus, un jalon planté pour

Digitized by Google

l'avenir, quand l'Italie aurait à renouveler ses conventions commerciales avec les autres États.

Le ministre des finances, M. Carcano, proclamait aussi que les résultats généraux du traité ne pourraient qu'être avantageux pour l'Italie; il laissait entendre que les stipulations en pourraient être complétées par une entente ultérieure sur le régime des soies; il démontrait enfin, par une étude de détails, que les concessions consenties n'affecteraient aucun des intérêts légitimes de l'industrie nationale.

D'après le ministre des affaires étrangères, le gouvernement était heureux de l'accueil fait au projet de loi, et il se plaisait à penser que les articles en seraient confirmés par un ensemble imposant de suffrages. « Nous avons traité avec la France, — disait M. Canevaro, — parce que nous avions la conviction de faire une chose grandement avantageuse pour les deux pays; nous savions que l'œuvre accomplie répondait aux vœux de deux peuples de même race, heureux d'effacer les traces de pénibles et dangereux malentendus, désireux de vivre en bon accord et d'entretenir des rapports de voisinage amical. Nous avons la confiance que cette œuvre contribuera efficacement au maintien de la paix en Europe. »

De vifs applaudissements saluaient la péroraison du ministre.

Les débats se terminaient, le 28 janvier, par le vote, sans scrutin, d'une motion approbative. Enfin la Chambre des députés sanctionnait le projet de loi par une majorité de 226 voix contre 34.

« C'est là un résultat considérable, — lisait-on dans le journal *le Temps* du lendemain. — Les efforts de notre diplomatie et ceux des représentants de l'Italie, qui ont su s'élever au-dessus de regrettables divisions, ont été

Digitized by Google

couronnés de succès... Une nouvelle ère s'ouvre dans les rapports commerciaux de la France et de l'Italie. Les barrières s'abaissent; les échanges redeviennent possibles, et, à la suite des produits, on peut compter que les idées vont pénétrer et que, des deux côtés, une espèce de quant-à-soi défiant va disparaître avec l'une des causes qui l'avaient fait naître. »

A ces appréciations, le correspondant romain du journal parisien ajoutait une note piquante : « Hier, à la Chambre, M. Crispi, assis à sa place ordinaire, à l'extrême gauche, n'a pas bronché devant l'écroulement de ce qui restait de sa politique antifrançaise. Il s'est borné, avec ses amis, à voter contre l'accord franco-italien, au scrutin secret. » La réserve observée par le vieil homme d'État donnait la mesure du changement survenu dans l'état des esprits.

Le 30 janvier, le projet de loi, approuvé par la Chambre italienne des députés, était porté au Sénat.

Trois jours plus tard, la commission permanente des traités de commerce présentait son rapport. « Dans les pactes conclus, — disait le rapporteur, M. Boccardo, — apparaît avec évidence le ferme propos des deux gouvernements de rétablir un courant de profitables sympathies et de rapports amicaux entre deux peuples que la nature, l'histoire et les intérêts unissent par tant de liens de caractère et de civilisation. » La rupture de leurs rapports conventionnels leur causait un dommage égal; les avantages de l'accord conclu leur profiteront aussi dans une mesure équivalente. Il faut renoncer à cette vieille diplomatie qui se proposait de rejeter toutes les charges sur le co-contractant, pour se réserver tous les bénéfices. Rien de vrai dans l'aphorisme de Montaigne, que *profit de l'un*

Digitized by Google

est dommage de l'autre. Entre nations, comme entre particuliers, il n'y a de bonnes affaires que celles où chacune des deux parties trouve son compte. Tel sera, pour l'Italie comme pour la France, l'effet de l'arrangement du 21 novembre. Aucune des concessions faites ne compromettra les intérêts de la production ni de l'industrie nationales. Les avantages du nouveau régime sont d'ailleurs incontestables. Ce qui en constitue le caractère principal et le mérite suprême, c'est qu'il marque un premier pas sur une voie de féconde évolution, un progrès économique auquel il eût paru fou de songer naguère. Les deux gouvernements voudront élargir leur œuvre, et il est permis d'espérer qu'ils y réussiront, car aucune des clauses signées ne porte le fatidique *usque huc venies et non procedes ultra*.

L'avis favorable de la commission était confirmé par le Sénat, après un échange d'observations qui remplissait les séances des 9 et 10 février. Je ne tenterai pas de résumer ici des débats, qui font grand honneur à la haute assemblée, mais dont l'intérêt était nécessairement amoindri par l'étude approfondie à laquelle la question avait déjà été soumise dans l'autre Chambre. Il suffira de signaler certains points, que les discours prononcés au palais Madame ont éclairés d'un jour nouveau.

Aucun des orateurs entendus ne se déclarait contraire à l'entente intervenue. Quelques-uns, cependant, formulaient des réserves, au sujet du régime établi pour les vins, et aussi au sujet du caractère précaire du pacte conclu, auquel les négociateurs n'avaient pas assigné une durée fixe. Mais les arguments ne manquaient pas à d'autres pour démontrer que la viticulture italienne n'avait pas à redouter l'invasion de nos vins et qu'elle pouvait reprendre une place avantageuse sur nos mar-

Digitized by Google

chés. Quant à la durée de l'arrangement, M. Fortis, ministre du commerce, se chargeait d'établir que *précarité* n'est pas synonyme d'*instabilité;* sans doute, chacun des deux gouvernements restait maître de faire cesser, quand il le voudrait, l'application du nouveau régime; mais une pareille résolution ne s'expliquerait que dans l'hypothèse improbable, où il se produirait un profond changement dans les rapports des deux pays. Tant que les bonnes dispositions qui ont amené l'accord subsisteront, — et nous avons la confiance, ajoutait le ministre, qu'elles dureront et s'amélioreront toujours, — il n'y a pas à craindre que la précarité dudit accord soit de nature à compromettre les intérêts réciproques.

Au cours de la discussion, un des orateurs avait fait allusion aux arrangements intervenus en 1896 pour le règlement des affaires tunisiennes. Ne devait-on pas y voir un acte de condescendance excessive de la part du gouvernement royal, qui se serait résigné à des concessions injustifiées, pour assurer, par compensation, le succès de l'accord commercial? Ces critiques décidaient M. Visconti Venosta à prendre la parole, pour défendre son administration. Quelques explications lui suffisaient pour démontrer qu'il avait agi au mieux des intérêts du pays, en se prêtant à l'arrangement amiable de la question tunisienne. Mais l'ancien ministre abandonnait bientôt ce sujet épuisé, pour féliciter ses successeurs d'avoir mené à bonne fin les négociations commerciales avec la France. Son discours est d'un homme d'État, exempt de préjugés et de passions, accessible aux seules considérations d'intérêt pratique et d'équité. Je crois devoir en reproduire ici la péroraison; c'est la plus juste et la plus sereine apologie de l'entente intervenue.

Digitized by Google

Il n'est pas difficile de poser, en ses termes les plus simples, la question dont nous nous occupons.

La France a un tarif maximum qu'elle n'appliquait à aucune autre puissance qu'à l'Italie. L'Italie a un tarif général, qu'elle n'appliquait plus aussi qu'à la France.

Il y avait là, dans les rapports commerciaux de deux nations entre lesquelles les échanges sont si naturels, un état de choses anormal qui, n'étant pas justifié par des raisons économiques, ne pouvait s'expliquer que par des motifs politiques. Le régime douanier entre l'Italie et la France était un régime de tarifs différentiels, un régime où chacune des deux puissances nuisait à l'autre, en se nuisant à elle-même, et qui était, pour ainsi dire, la manifestation économique de l'état peu satisfaisant de leurs relations politiques.

Et quand, grâce à l'œuvre du temps, grâce à l'action de la raison, grâce aussi à la bonne volonté des deux gouvernements, cet obstacle préjudiciable fut écarté, quel motif pouvait retenir les deux pays de porter leur attention sur l'ensemble de leurs relations économiques, pour les régler par une équitable transaction, suggérée par leurs intérêts réciproques?

L'accord conclu est le retour à cet état normal des relations commerciales, qui existait entre tous les autres États européens et la France, mais qui, seulement n'existait pas entre la France et l'Italie.

L'accord, qui est maintenant soumis à notre sanction, a été indubitablement approuvé et encouragé par l'opinion publique en Italie. Il a été accueilli avec faveur, parce qu'il rétablissait la paix commerciale, parce qu'il impliquait l'amélioration des relations politiques, la substitution de relations amicales à cette tension qui avait trop longtemps duré entre les deux pays.

Cette tension de rapports, on pouvait la subir comme une douloureuse nécessité, mais aucun de nous ne pouvait la désirer.

Pour ma part, j'ai toujours été convaincu qu'il convient au gouvernement italien de suivre, à l'égard de la France, une politique modelée, sans équivoque, sur les vraies dispositions de notre pays, qui, autant que cela peut dépendre de lui, désirait et désire vivre en bonne harmonie et en bons rapports avec la grande nation voisine.

Digitized by Google

Cultiver, entretenir les germes d'antagonisme et d'hostilité entre les deux peuples ce n'est pas faire œuvre conforme à la grande cause de la civilisation et du progrès humain.

Une pareille conduite n'avait, certes, rien d'incompatible avec notre situation internationale, et même elle s'inspirait des principes qui en sont la raison d'être.

L'honorable sénateur Cannizzaro se demandait tout à l'heure quel changement avait rendu possible aujourd'hui l'acte que nous discutons. Peut-être pouvait-il le trouver dans l'affirmation plus explicite ou, si l'on veut, seulement plus heureuse d'une politique qui réussissait à mettre hors de doute ce fait que les intérêts de l'Italie sont étroitement associés aux grands intérêts généraux de la paix européenne.

Ces grands intérêts deviennent toujours plus complexes et plus puissants dans la société moderne, et j'ai la confiance que l'efficacité s'en manifesterait avec une force plus grande encore, le jour où ils sembleraient sérieusement menacés.

Tous les gouvernements, — et, non moins que les autres, les gouvernements qui sont nos alliés, — dans le sentiment de leur responsabilité, ont le désir et s'efforcent de concilier et d'écarter les causes de dissidences qui peuvent exister dans la situation politique présente.

L'accord qui attend notre sanction, sans en exagérer les proportions, est, lui aussi, un tribut à cette grande œuvre de civilisation et de raison, et c'est là un motif de plus pour qu'il obtienne l'approbation et le suffrage de cette haute assemblée.

M. Visconti Venosta s'était, comme on le voit, particulièrement appliqué à faire ressortir l'intérêt politique de l'arrangement conclu. C'était, de sa part, une réponse discrète à certains scrupules qui s'étaient fait jour dans les observations de quelques-uns de ses collègues.

Ces scrupules avaient été formulés tout d'abord dans le passage suivant d'un discours prononcé par M. Cannizzaro au début de la séance :

Je crois opportun de rappeler l'attention du gouvernement sur l'interprétation certainement fausse qu'on a voulu mali-

Digitized by Google

cieusement donner à certains propos tenus, hors de l'Italie, à l'occasion de l'accord en cours de discussion. Les partis rouges et noirs, qui s'associent admirablement, quand ils rencontrent une occasion favorable pour tenter d'ébranler la solidité de nos institutions et de notre position internationale, se sont empressés de commenter ces propos. Se fondant sur une publication faite dans une Revue étrangère (1) par quelqu'un qui veut se poser en précurseur des négociations qui ont abouti à notre accord commercial avec la France, ils essayent d'en tirer la preuve que le dessein indiqué dans ladite publication a été réalisé, c'est-à-dire qu'un changement commence à s'accomplir dans l'orientation politique du royaume d'Italie, avec leur assistance, bien entendu, et à leur satisfaction. Bien qu'aucun de nos concitoyens éclairés et aucun étranger de bonne foi ne puisse prêter foi à une pareille affirmation, je crois pourtant qu'il convient qu'elle ne puisse s'insinuer et se propager dans les masses populaires. Du moment qu'il s'agit de relations internationales, c'est au gouvernement qu'il appartient de diriger et de guider l'opinion publique. Il lui sera facile, je crois, de convaincre l'opinion publique que l'accord commercial avec la France a été inspiré seulement par une sereine appréciation des intérêts réciproques et non par des fins cachées... Si un changement s'est produit, ce n'est pas dans nos relations avec les puissances centrales; notre alliance avec elles, aujourd'hui comme il y a dix ans, non seulement permet, mais encourage les amicales relations économiques avec les autres États, relations qui sont une garantie du maintien de la paix, but unique et suprême de cette alliance... Je crois donc être dans le vrai en affirmant qu'il n'y a rien de changé dans nos relations avec les puissances centrales, et que notre alliance avec elles, non seulement autorise, mais encourage la conclusion et le maintien avec la France de l'accord que nous discutons et tous autres accords plus amicaux qui pourront intervenir pour activer d'une manière plus efficace encore les échanges entre les deux peuples.

(1) M. Cannizzaro faisait allusion à l'article que j'avais publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1899 sur « le rapprochement commercial entre la France et l'Italie ».

Digitized by Google

Après M. Cannizzaro, d'autres orateurs étaient revenus sur des considérations de même ordre.

Le prince de Camporeale se plaisait à voir, dans l'arrangement conclu avec la France, la preuve que les liens de l'Italie avec les puissances centrales ne faisaient pas obstacle aux bons rapports avec la France. La *Triplice* n'était donc pas la cause des mésintelligences passées. L'accord intervenu en fournissait la preuve. L'Italie ne pouvait qu'en tirer un encouragement à maintenir fermement la politique qui lui laissait toute liberté de développer ses intérêts économiques, en lui assurant le bénéfice de la paix.

M. Cambray-Digny se félicitait aussi de l'entente avec la France. Il y voyait le terme des erreurs économiques qui avaient troublé trop longtemps les rapports des deux pays, un retour aux sages traditions de Cavour; mais, « cet accord, — ajoutait-il, — ne pouvait avoir pour effet de changer nos relations avec les autres puissances, relations qui sont imposées à l'Italie par ses intérêts les plus vitaux. »

Dans un discours très étudié, nourri de faits et d'observations, le rapporteur, M. Boccardo, faisait valoir, à son tour, les motifs qui conseillaient l'adoption de l'arrangement conclu; il se gardait de le présenter comme un triomphe de la diplomatie italienne, et ne voulait y voir qu'une transaction équitable et une bonne affaire; mais il s'appliquait aussi à établir que des considérations économiques en avaient seules déterminé la conclusion.

Aux scrupules manifestés par ces divers orateurs, M. Fortis, ministre du commerce, faisait une première et succincte réponse, en déclarant que la politique était restée étrangère à la négociation suivie avec la France.

Digitized by Google

Son collègue des affaires étrangères ne jugeait pas inutile d'en confirmer le sens par des déclarations catégoriques.

L'amiral Canevaro commençait par se féliciter de l'approbation donnée à l'arrangement par tous les orateurs précédents, au double point de vue des intérêts nationaux et de la consolidation des bons rapports avec la France. Et il continuait en ces termes :

Quelques-uns des orateurs ne se sont pas bornés à considérer la convention sous ces deux aspects; ils ont voulu y voir des raisons politiques; ils ont cru devoir, sous différentes formes, inviter le gouvernement à donner des explications à cet égard, à éclairer le pays, à dissiper toute équivoque sur un sujet aussi grave.

A dire vrai, je ne m'attendais pas à ce que de semblables déclarations me fussent demandées aujourd'hui, après que j'avais eu l'occasion, il y a quelques jours, de m'exprimer clairement, devant le parlement, sur la fidélité constante que le gouvernement du roi conservait à ses deux alliances. N'ai-je point ensuite déclaré, en présentant l'actuel projet de loi, que la convention avec la France avait seulement un caractère économique? N'ai-je point, en même temps, insisté sur le désir des deux gouvernements et des deux peuples de pouvoir vivre dans les meilleures relations de bon voisinage et de parfaite amitié, sans malentendus, sans suspicions?...

J'en viens aux paroles tant de fois répétées qu' « il y a quelque chose de changé, depuis dix ans jusqu'à ce jour, entre la France et l'Italie. » Qu'il y ait quelque chose de changé, c'est un fait qui a été démontré avec évidence par notre distingué rapporteur, par les autres orateurs qui ont pris la parole, et, d'une manière définitive, par notre très cher collègue Visconti Venosta.

Il y a les traités tunisiens, qui ont certainement témoigné d'une grande bonne volonté de la part de l'Italie, bonne volonté dont il est impossible que la France n'ait pas tenu compte.

Il y a encore une autre chose, que nous ne devons pas

Digitized by Google

oublier : je veux parler des deux années de travail en Crète. Pendant deux ans consécutifs, les navires et de hauts représentants des armées de France et d'Italie ont été en contact dans un service quotidien, travaillant ensemble du meilleur accord, avec un sentiment de vraie camaraderie, réussissant en commun à obtenir, avec l'aide des puissances amies, les résultats que tous connaissent, qu'on croyait peu réalisables et dont tous se sont réjouis dans le monde civilisé.

Deux années passées de cette manière, c'est, il me semble, la démonstration claire qu'il y a quelque chose de changé.

Mais que cette harmonie, que cette amitié entre troupes de terre et de mer puisse conduire les Français à faillir à leurs engagements envers la double alliance, c'est une supposition qui n'est jamais venue à l'esprit de personne. De même, on n'a pu supposer que nous y trouvions un motif pour manquer à nos obligations envers la Triple-Alliance. Il n'y a pas d'abandons politiques, pas d'orientations nouvelles d'alliances. Faire supposer le contraire, provoquer de pareils soupçons, à l'occasion de l'accord commercial franco-italien, ce serait offenser injustement la loyauté du gouvernement français, ce serait faire injure à la loyauté de la politique italienne, politique droite et correcte, très claire, tout acquise à la paix, politique que nous ne voudrions pas modifier, parce que nous ne mériterions plus la confiance de notre roi ni celle de notre pays.

La discussion générale était close après ces déclarations du ministre des affaires étrangères, et l'on passait au vote.

A la fin de la séance, le président du Sénat faisait connaître que l'ensemble du projet avait été approuvé par 105 voix contre 16.

Les parlements des deux pays avaient ainsi achevé leur tâche. Pour en finir, les deux gouvernements n'avaient plus qu'à procéder aux actes nécessaires pour la mise en vigueur des lois respectives.

Digitized by Google

Ce fut l'affaire de deux décrets, publiés, les 7 et 11 février 1899, à Paris et à Rome. En voici le texte :

I

DÉCRET FRANÇAIS

réglant la mise en vigueur du nouveau régime douanier sur les produits italiens.

Le président de la République française,

Sur le rapport des ministres des affaires étrangères, du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des finances et de l'agriculture;

Vu la loi du 11 janvier 1892, portant établissement du tarif des douanes, et les lois postérieures qui ont modifié ledit tarif;

Vu la loi du 2 février 1899, qui autorise le gouvernement à concéder, par décret, l'application du tarif minimum aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et des soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459), tant en France et en Algérie que dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine;

Décrète :

Article premier. — Le tarif minimum résultant de la loi du 11 janvier 1892 et des lois postérieures susvisées sera appliqué, à partir du 12 février 1899, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459 du tarif).

Art. II. — Le ministre des finances et le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du pré-

Digitized by Google

sent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 7 février 1899.

Félix Faure.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le ministre des affaires étrangères,

Delcassé.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Paul Delombre.

Le ministre de l'agriculture,

Viger.

Le ministre des finances,

Peytral.

II

DÉCRET ITALIEN

établissant les nouveaux droits à appliquer aux marchandises de provenance française et portant des modifications au répertoire du tarif des droits des douanes.

Humbert Ier, par la grâce de Dieu et la volonté de la nation, roi d'Italie ;

Vu la loi du 11 février 1899, n° 36;

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères, de concert avec le président du conseil, ministre de l'intérieur et les ministres des finances, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et du trésor ;

Avons décrété et décrétons :

Article premier. — Les marchandises de provenance française, à l'exception de celles comprises dans la huitième caté-

Digitized by Google

gorie du tarif des droits de douane (1), sont admises au traitement douanier de la nation la plus favorisée.

Aux marchandises de provenance française indiquées dans le tableau A ci-annexé et signé, sur Notre ordre, par les ministres proposants, seront appliqués les droits respectivement établis par le même tableau.

Art. II. — Sont approuvés les tableaux B, C, D, ci-annexés, signés, sur Notre ordre, par les ministres proposants. et apportant des modifications au répertoire général du tarif des droits de douane.

Art. III. — Par exception à ce qui est établi par l'article 13 des dispositions sur les taxes, approuvées par le décret royal du 10 septembre 1895, n° 574, les boîtes contenant de la semence de vers à soie de provenance française sont admises en exemption de droits.

Art. IV. — Le présent décret sera mis en vigueur le lendemain de sa publication dans la *Gazette officielle* du royaume d'Italie.

Ordonnons que le présent décret, muni des sceaux de l'État. soit inséré dans le Recueil officiel des lois et décrets du royaume d'Italie et soit observé et fait observer par qui de droit.

Fait à Rome, le 11 février 1899.

Humbert.

N. Canevaro, Vacchelli, Pelloux, A. Forttis, Carcano.

Vu :

Le garde des Sceaux,

C. Finocchiaro-Aprile.

Le décret français porte la signature de Félix Faure. Ce devait être le dernier acte de son consulat. Cinq jours plus tard, le 16 février 1899, il était emporté par une mort foudroyante.

(1) La VIIIe catégorie se réfère aux soies et aux soieries.

Digitized by Google

En rappelant les titres qui recommandent son nom à la reconnaissance de ses concitoyens, d'autres insisteront sur la part qui lui revient dans l'alliance franco-russe. C'est justice de mentionner aussi le concours donné par son patriotisme éclairé au rapprochement avec l'Italie. Je suis en mesure d'en porter témoignage. Depuis le temps d'une collaboration déjà ancienne, le président m'honorait d'une confiance où j'avais puisé de précieux encouragements pour mes missions diplomatiques. Il était passé à Rome au mois d'avril 1894; nous y avions conféré de nos rapports avec l'Italie et des moyens d'en améliorer le caractère. Plus tard, à l'Élysée, je l'avais retrouvé tout acquis à la politique qui tendait à mettre fin à la guerre de tarifs, pour rattacher plus étroitement des intérêts solidaires. Sa haute influence n'avait cessé de s'exercer en ce sens. Quelques semaines avant sa mort, il me disait encore la satisfaction qu'il avait éprouvée à sceller le pacte de réconciliation... J'aurais manqué à un devoir, si je n'avais clos ce long exposé par un hommage de gratitude au président Félix Faure.

J'arrive, en effet, au terme de l'étude que je m'étais proposée.

Le lecteur, qui a pris la peine d'en suivre les développements, sait maintenant l'origine et les causes de notre rupture économique avec l'Italie; il connaît le programme que notre diplomatie s'est tracé pour en réparer les fâcheuses conséquences, et les difficultés qu'elle a dû surmonter. L'acte du 21 novembre et les décrets du 11 février marquent le dénouement de cette campagne laborieuse.

Avec l'année 1899 commençait une ère nouvelle dans les rapports franco-italiens. L'arrangement intervenu

Digitized by Google

avait renversé les barrières élevées entre les deux peuples, rouvert les passages à leurs échanges et renoué leurs intérêts. Il y avait lieu d'espérer, dès lors, que la paix économique ne tarderait pas à déterminer le rétablissement complet de notre traditionnelle entente avec l'Italie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

LIVRE PREMIER

LE SECOND MINISTÈRE CRISPI

CHAPITRE PREMIER

Second ministère Crispi (15 décembre 1893). — Le baron Blanc et le comte Antonelli à la Consulta. — La trêve de Dieu. — Troubles en Sicile et en Lunigiana 3
1893-1894 .

CHAPITRE II

Prorogation des Chambres italiennes (12 janvier 1894). — Décrets-lois. — Le catenaccio. — Programme financier de M. Sonnino : impôt sur la rente. — Mobilisations; bruits de guerre. — Premières tentatives en vue du rapprochement commercial. 18
1894

CHAPITRE III

Le congrès de médecine à Rome (mars 1894). — Entrevue à Venise du roi Humbert et de l'empereur Guillaume (7 avril). — Déclarations du baron Blanc et de Crispi. — Ministère Dupuy (30 mai). — Assassinat de Carnot (24 juin). — Election de M. Casimir-Perier à la présidence de la République (27 juin). 42
1894

CHAPITRE IV

Arrestation du général Goggia et du capitaine Romani (septembre 1894). — Expulsion de Mgr Boeglin et de M. Darcours (décembre). — Mort d'Alexandre III ; avènement de Nicolas II (1er novembre). — Le général Ignatieff à Rome. — Ouverture de la session parlementaire (décembre) 68
1894

Digitized by Google

CHAPITRE V

Procès de la Banque Romaine (juillet 1894). — Les papiers de M. Giolitti. — Prorogation de la Chambre italienne des députés (15 décembre). — Rappel de Ressman; nomination à Paris du comte Tornielli (janvier 1895). — Discours de Léon Say. — Dissolution de la Chambre italienne des députés (8 mai). — Elections du 26 mai. 85

1894-1895

CHAPITRE VI

Inauguration à Magenta de la statue de Mac-Mahon (4 juin 1895). — Ouverture à Rome de la législature (10 juin). — Proclamation de l'alliance franco-russe (10 juin). — Inauguration du canal de Kiel (20 juin). — Mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans (25 juin). 115

1895

CHAPITRE VII

La « question morale » et la lettre de Cavallotti (juin 1895). — Extradition Santoro. — Dénonciation du traité italo-tunisien (15 août). — Le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome (15 septembre). — Prise de Tananarive (30 septembre). — Ministère Léon Bourgeois (3 novembre). — Suppression du *Pensiero* de Nice. — Bataille d'Adua (1er mars 1896). — Démission du second ministère Crispi (5 mars). 144

1895-1896

LIVRE II

LA GUERRE D'ABYSSINIE

1891-1896

CHAPITRE PREMIER

Rapports de l'Italie avec l'Abyssinie en février 1891. — Commission d'enquête en Erythrée (avril-juin). — Mission du docteur Traversi au Choa (mai). — Entrevue du Mareb (6-8 décembre). — Remboursement par Ménélik des avances de la Banque d'Italie (février 1892). — Débats parlementaires sur la politique coloniale (1er avril). — Démission du ministère Rudini (15 mai) 177

1891-1892

CHAPITRE II

Politique coloniale du ministère Giolitti (mai 1892). — Dénonciation par Ménélik du traité d'Uccialli (27 février 1893). — Débats parlementaires (juin). — Seconde mission du docteur Traversi. Voyage à Rome du général Baratieri (septembre). — Démission du ministère Giolitti (novembre). 193

1892-1893

Digitized by Google

CHAPITRE III

Second ministère Crispi; ses premières déclarations sur la politique africaine (décembre 1893). — Bataille d'Agordat (21 décembre). — Débats parlementaires (7 avril 1894). — Soumission au Négus des ras du Tigré. — Protocole anglo-italien de délimitation africaine (5 mai); réserves de la France et de la Russie. — Démission du comte Antonelli (4 mai). — Déclarations de Crispi (15 juin). . . 202
1893-1894

CHAPITRE IV

Occupation de Kassala (17 juillet 1894). — Défaite de Batha-Agos à Halai (18 décembre). — Campagne de presse contre la France. — Expédition du général Baratieri à Adua (28 décembre). — Invasion de l'Érythrée par ras Mangascia; victoires italiennes de Coatit et de Sénafé (13-15 janvier 1895). — Expulsion des lazaristes français (23 janvier) 217
1894-1895

CHAPITRE V

Le général Baratieri occupe Adigrat et le Tigré (25 mars 1895) — Déclaration du baron Blanc (14 juin). — Voyage de Baratieri en Italie (9 juillet). — Débats parlementaires des 13 et 25 juillet. — Retour de Baratieri en Afrique (15 septembre). 237
1895

CHAPITRE VI

Combat de Debra Aila (9 octobre 1895). — Négociations avec Makonnen; mission de Nerazzini et de Felter. — Projet d'expédition au Harrar ; l'escadre de l'océan indien (octobre). — Déclarations ministérielles (28 novembre). — La catastrophe de l'amba Alagi (7 décembre). — Ajournement des Chambres italiennes (19 décembre). 253
Octobre-décembre 1895

CHAPITRE VII

Projet d'expédition sur le Harrar (décembre 1895). — L'escadre italienne dans la mer Rouge. — Siège de Macallé (janvier 1896). — Dernières négociations avec le Négus (février). — Remplacement de Baratieri par Baldissera. — Conseil de guerre du 28 février. — Bataille d'Adua (1er mars). 270
1895-1896

LIVRE III

LE RAPPROCHEMENT COMMERCIAL

1896-1899

CHAPITRE PREMIER

Second ministère Rudini (10 mars 1896); son programme africain. — Expédition anglo-égyptienne sur Dongola. — Voyage de l'em-

Digitized by Google

pereur Guillaume en Italie (avril). — Ministère Méline (29 avril). Débats parlementaires sur la politique africaine (5-9 mai). — Evacuation d'Adigrat (mai). — Rétrocession de Kassala (décembre 1897). — Intervention de Léon XIII près du Négus (mai-octobre 1896). — Traité de paix avec Ménélik (26 octobre). 295
1896-1897

CHAPITRE II

Premières ouvertures pour le règlement des affaires tunisiennes (juin 1896). — Ministère Rudini : ses vues sur la question. — Déclarations du duc de Sermoneta (29 juin). — M. Visconti Venosta à la Consulta (15 juillet). — Nouvelles ouvertures de l'Italie (30 juillet). — Conventions italo-tunisiennes (28 septembre). — Acte franco-italien sur la navigation (1er octobre). — Ratification des conventions tunisiennes (janvier 1897). 332
1896-1897

CHAPITRE III

Mariage du prince de Naples (24 octobre 1896). — L'Italie et le Portugal. — Massacres d'Arménie ; troubles de Crète (mai 1896). Action concordante de la France et de l'Italie. — Blocus de la Crète. — Guerre entre la Grèce et la Turquie : médiation des puissances ; traité de paix (4 décembre 1897). — Organisation de l'autonomie crétoise. — Voyage à Paris du prince de Naples (juin 1897) 374
1896-1897

CHAPITRE IV

Mouvement d'opinion en faveur du rapprochement commercial. — Réception du 1er janvier 1897 au palais Farnèse. — Elections italiennes du 21 mars. — Premières ouvertures (6 mai). — Note italienne du 5 août. — Reprise des négociations : lettre de M. Luzzatti (16 décembre). — Mon départ de Rome (février 1898). — Élections françaises (8 mai); ministère Brisson (27 juin). — Ministère Pelloux (29 juillet). — Conférences de Paris (octobre). — Second ministère Dupuy (1er novembre). — Signature de l'arrangement commercial (21 novembre 1898). — Relèvement de nos droits sur les vins (1er février 1899). — Débats parlementaires. — Décrets du 11 février 1899 400
1896-1899

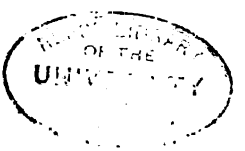

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Politique française en Tunisie. Le Protectorat et ses origines (1854-1891), par D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. Un vol. in-8° 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

La Politique de la France en Afrique (1896-1898). — *Mission Marchand.* — *Niger.* — *Madagascar*, par André LEBON. Un vol. in-8° anglais. . . . . 5 fr.

Jules Ferry (1832-1893), par Alfred RAMBAUD, de l'Institut. Un vol in-8°. Prix . . . . . 7 fr. 50

Essais diplomatiques. *L'Empereur Guillaume et le prince de Bismarck.* — *La Triple Alliance;* — *La Paix armée et ses conséquences;* — *Ma Mission à Ems*, par le comte BENEDETTI. Un vol. in-8°. . . . 7 fr. 50

Essais diplomatiques (nouvelle série), précédés d'une Introduction sur la question d'Orient, par le comte BENEDETTI. Un vol. in-8°. Prix . . . . . 7 fr. 50

Souvenirs de carrière (1835-1886), par le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur. Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-1872), par le marquis DE GABRIAC, ancien ambassadeur. Un vol in-8° . . . . . 7 fr. 50

Études d'histoire contemporaine. **L'Évolution française sous la troisième République,** par Pierre DE COUBERTIN. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire (1851-1859), publiés par son fils, le comte Alexandre DE HÜBNER. Deux vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix de chaque volume . . . . . 7 fr. 50

Souvenirs politiques (1871-1877), par le vicomte DE MEAUX. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

Une année de politique extérieure, par René MOULIN. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

L'Europe et la Question d'Autriche au seuil du vingtième siècle, par André CHÉRADAME. 3e édition. Un vol. in-8° avec six cartes en noir, huit en couleurs et quatre fac-similés de documents. 10 fr

La Question d'Orient. *La Macédoine — le Chemin de fer de Bagdad*, par André CHÉRADAME. 3e édition. Un vol. in-16 avec six cartes en noir. Prix . . . . . 4 fr

Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient. *Le « Drang nach Osten »; la vitalité de l'Autriche-Hongrie et le danger pangermanique; les Slaves du Sud et la question d'Orient; accord austro-russe point de vue français*, par René HENRY, avec préface de M. Anatole LEROY-BEAULIEU. 2e édition. Un vol. in-16 accompagné de sept cartes Prix. . . . . 4 fr

(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

APR 16 1942

APR 17 1942

May 1

5A

11May'56KG

MAY 2 6 1956 LU

LD 21-100m-7,'39 (402

Digitized by Google

06386

Digitized by Google

Digitized by Google